

Union
syndicale
Solidaires
International

PALESTINE

FRAGMENTS, LUTTES ET ANALYSES

UNION SYNDICALE SOLIDAIRES - 31, RUE DE LA GRANGE-AUX-BELLES 75010 PARIS

SOMMAIRE

- 7 PARTIE 1 PALESTINE : HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE**
- 8** Quelques repères chronologiques
 - 16** Cartes de la Palestine
 - 20** Entretien avec Naji Odeh, réfugié du camp de Dheisheh
- 27 PARTIE 2 QU'EST-CE QU'ÊTRE « PALESTINIEN-NE » ?**
- 32** Les palestinien.ne.s en quelques chiffres
 - 32** Palestinien.ne.s de 48
 - 38** Les prisonniers et prisonnières palestinien.ne.s
 - 44** Palestinien.ne.s de Jérusalem
 - 54** Palestinien.ne.s de Cisjordanie et du Golan
 - 64** Vivre à Hébron
 - 70** Palestinien.ne.s de Gaza
 - 76** Les réfugié-e-s
 - 80** Pourquoi parle-t-on d'apartheid israélien ?
- 87 PARTIE 3 PARTIS ET ORGANISATIONS POLITIQUES**
- 88** Les partis politiques et les organisations palestiniennes dans les territoires occupés
 - 96** Organisations israélo-palestiniennes ou israéliennes progressistes
- 101 PARTIE 4 LA DÉFENSE DES DROITS DES TRAVAILLEUR-EUSE-S**
- 102** La situation des travailleurs en Palestine
 - 114** Le syndicalisme en Palestine
 - 119** Le syndicalisme en Israël, la Histadrout, une organisation « syndicale »
 - 124** Les enseignant-e-s en lutte et le syndicalisme indépendant
 - 128** « Des mouvements de base », les luttes des travailleurs palestiniens
 - 132** Les pratiques de résistance des femmes en Palestine : les « associations coopératives » ; entretien avec Lamya Shilaldeh
 - 138** Les luttes des travailleurs palestiniens, une vue de l'Union des chômeurs ; entretien Saleh M. Dghameen (Abu Fahd)
- 145 PARTIE 5 TÉMOIGNAGES**
- 146** Une tasse de thé sous le colonialisme, de Samia Al-Botmeh
 - 150** Interview avec Ana Sanchez du BNC
 - 156** Témoignage Haidar Eid, militant de Gaza
 - 160** Interview avec Samer Salameh, cinéaste documentariste
 - 165** Interview avec Michel Warschawski
- 169 PARTIE 6 LE DEVOIR DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE**
- 170** Être solidaires des travailleurs et travailleuses palestinien.ne.s
 - 174** Du matériel de l'Union syndicale Solidaires !
 - 182** Les associations françaises de solidarité avec la Palestine
 - 190** La campagne BDS, Boycott, Désinvestissement, Sanctions
 - 197** Les campagnes de désinvestissement : Orange, banques et tramway
 - 202** Campagne « un bateau pour Gaza » en 2011
 - 208** La Flotille de la Liberté, 2018, sur le *Al Awda* de Palerme à (presque Gaza)
 - 214** Réseau syndical international de solidarité et de luttes et les syndicats palestiniens
 - 218** Délégation en Palestine de l'Union syndicale Solidaires
- 227 PARTIE 7 ANALYSES**
- 228** Le sionisme : de la théorie de la séparation au suprématisme
 - 236** Un amalgame mensonger et dangereux : antisémitisme = antisionisme ?
 - 246** Balfour a provoqué une tragédie nationale pour le peuple palestinien, avec BDS, nous ripostons
 - 250** L'intifada nous a détruits... À propos de ces affirmations
 - 254** « Nous nous sommes battus pour la Palestine, maintenant nous nous battons pour un sac de farine ! », dialectique des luttes ouvrières palestiniennes contemporaines
- 271 PARTIE 8 LA CULTURE PALESTINIENNE**
- 272** Mahmoud Darwich
 - 274** Naji Al Ali et Handala
 - 276** Le Festival Ciné-Palestine
 - 280** Nous enseignons la vie (*We teach life*)
 - 284** Aman Allah Ayech
 - 288** L'appropriation de la culture palestinienne par Israël
- 291 PARTIE 9 RESSOURCES**

INTRODUCTION

C

ette revue internationale de l'Union syndicale Solidaires est consacrée à la Palestine, il s'agit d'une nouvelle version après celle de 2009 qui est épuisée.

Depuis 2009, force est de constater que la situation sur place ne s'est pas améliorée. Israël continue à coloniser les terres palestiniennes ; le mur que la Cour internationale de Justice déclarait illicite en 2004¹ est toujours présent, son tracé a même avancé ; Gaza est sous blocus depuis plus de dix ans et sa population vit sous la menace des armes quand elle décide de protester et dans le plus grand dénuement avec des infrastructures constamment détruites par l'armée israélienne. Le manque d'électricité et de denrées vitales en font le théâtre d'un drame humanitaire. En Cisjordanie les Palestiniens vivent sous l'arbitraire israélien que ce soit lors des arrestations et des détentions administratives, pour se déplacer avec les check-points ou pour travailler. À Jérusalem on continue de détruire des maisons dans les quartiers arabes et partout sur le territoire israélien on observe les caractéristiques d'une situation d'apartheid, légitimée dans la nouvelle loi sur l'État-nation. Quant aux réfugiés, ils et elles ne peuvent toujours pas rentrer chez elles et eux malgré les nombreuses résolutions de l'ONU.

Nous avons souhaité garder le déroulement initial des parties qui permettait de donner un aperçu global de la situation mais les interviews ont été réactualisées et les points de vue diversifiés. Nous donnons la parole à des amis, des camarades, des militants palestiniens et israéliens qui témoignent de ce quo-

¹ Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé : <http://www.icj-cij.org/fr/affaire/131>



[DR]

tidien qui leur est imposé depuis plusieurs décennies. Ces femmes et ces hommes nous parlent aussi de leurs attentes et de leurs combats pour défendre les intérêts des travailleur·euse·s, des étudiant·e·s, de celles et ceux qui ont perdu leur emploi

depuis qu'elles-ils n'ont plus le droit d'aller travailler en Israël ou ont été déposés·e·s de leurs terres. Ces textes esquissent le portrait de Palestiniens qui luttent pour rester debout, collectivement et individuellement. Nous avons rajouté

une partie avec des textes d'analyses qui permettent de mieux cerner la situation sur place, d'avoir de nombreux arguments pour expliquer et raconter la Palestine autour de nous, et de réfléchir collectivement aux meilleures façons de soutenir la lutte de nos camarades.

Depuis 2009, l'Union syndicale Solidaires a construit de solides relations avec certains nouveaux syndicats indépendants, à travers ses missions syndicales en Palestine et son implication dans *European trade union initiative for justice in Palestine*². Cette nouvelle édition sera l'occasion de les faire connaître et de leur donner la parole. Nous présenterons le paysage syndical palestinien ainsi que la Histadrout israélienne. Enfin, notre engagement pour la Palestine, et notamment à travers la campagne Boycott-Désinvestissements-Sanctions³ (BDS) n'a cessé de croître. Ce mouvement antiraciste, non-violent et unitaire s'est développé ces dernières années pour qu'enfin le droit international soit appliqué en Israël. Les syndicats ont toute leur place à prendre sur ces questions. C'est ainsi que Solidaires a permis, avec les camarades de la CGT d'interpeller la direction d'Orange dans le cadre de son partenariat avec l'entreprise Partner qui installait des antennes relais de téléphone dans les colonies israéliennes, équipait l'armée israélienne en 2014 à Gaza, mais aussi plus récemment de faire cesser la participation de la SNCF, via sa filiale Systra, dans la construction du tramway de Jérusalem qui a pour but de relier les colonies illégales israéliennes à la vieille ville.

Aussi nous reviendrons plus en détail sur la campagne et sur nos actions concrètes en son sein.

Puisse cette nouvelle édition permettre à toutes celles et ceux qui souhaitent en savoir un peu plus ou même s'engager sur la Palestine, d'y trouver les informations, l'envie de partir voir sur place, faire avancer la solidarité internationale et de revenir militer en soutien à l'autodétermination du peuple palestinien.

Le travail d'écriture, de sélection de textes, d'interviews a été réalisé par le groupe Palestine de la commission internationale de Solidaires auquel peuvent participer tous ceux et celles, militant-e-s de Solidaires qui le souhaitent. Nous remercions les très nombreux et nombreuses contributeur-trice-s des textes, interviews mais aussi des photos dessins, sans oublier les organisations qui nous ont fourni informations et cartes de la Palestine. Vous trouverez leur nom dans les articles ou en légende des photos et dessins.

SUR LA FÉMINISATION

L'Union syndicale Solidaires est un syndicat de transformation sociale, écologiste, antiraciste et féministe. À ce titre nous pratiquons l'écriture inclusive comme écriture égalitaire.

Pour cette revue, nous avons choisi d'utiliser le point médian et l'accord de proximité qui était en vigueur avant la masculinisation de la langue. Seuls les textes écrits par les militant-e-s de Solidaires ont été féminisés. ■

² Dans *European trade union initiative for justice in Palestine*: <http://www.etun-palestine.org/site/>

³ Campagne BDS: <https://www.bdsfrance.org/>

PALESTINE HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE



[DR]

Les cartes de la Palestine sur un mur du camp de réfugié.e.s de Dheisheh

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

De nombreux ouvrages retracent l'histoire de la Palestine, nous avons choisi de remonter à la fin du XIX^e siècle et de reprendre les dates qui permettent de mieux comprendre les événements actuels.



Carte de la Palestine de 1946 à 2010

1897 À Bâle, Théodore Herzl définit le sionisme. Il affirme que l'antisémitisme en Occident est réhibitoire, qu'on ne pourra jamais l'éradiquer et qu'un État juif est nécessaire pour que les Juif-ve-s soient libres.

1914-1918 À l'issue de la guerre, les puissances coloniales se partagent l'empire ottoman. Les frontières actuelles du Moyen-Orient viennent de ce partage (Liban et Syrie sous mandat français; Irak, Jordanie et Palestine sous mandat britannique).

1917 Le ministre anglais des affaires étrangères, Lord Balfour, annonce dans une « déclaration » que le gouvernement britannique « envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif ».

1918-1939 Pendant le mandat britannique: la Grande-Bretagne favorise l'installation des Juif-ve-s qui s'accélère après l'accession d'Hitler au pouvoir en Allemagne. L'Agence juive achète des terres, mais les colonies juives se trouvent essentiellement sur la côte (région d'Haïfa). En 1920 est fondée la Haganah, première milice armée juive. Sous l'influence du mouvement sioniste, les Juif-ve-s obtiennent la « préférence nationale » pour le travail.

Les premières émeutes palestiniennes contre l'occupation britannique et l'immigration juive ont lieu dans les années 1920. En 1936, la « grande grève » des travailleurs et travailleuses palestiniennes revendique la libération nationale par rapport aux Anglais, l'arrêt de l'immigration juive et des cessions de terres. Cette grève dure 6 mois, cause 5 000 mort-e-s (pour 1 million

d'habitant-e-s) et 2 500 prisonniers et prisonnières, principalement les élites syndicales et politiques. Les tensions durent jusqu'en 1939.

Pendant ce temps, la communauté juive prend le travail disponible, obtient la construction de voies ferrées et du port de Tel-Aviv.

1939-1945 Pendant la guerre, un nouveau congrès sioniste se tient pour établir un État juif en Palestine, après avoir envisagé de l'établir en Argentine ou en Ouganda. À l'issue de la guerre et suite au génocide juif, le sentiment de culpabilité est très fort en Europe.

1947 Plan anglais de partition de la Palestine en deux États sans aucune continuité: un État juif sur 56% des terres (alors que la population juive ne représente que 32% des habitant-e-s), un État arabe sur 44% des terres et la zone de Jérusalem sous tutelle internationale.

29 novembre 1947 L'Assemblée générale des Nations Unies entérine à la majorité des 2/3 ce plan de partage, par la résolution 181. Les Arabes refusent ce plan de partition et attaquent militairement. Les armées arabes comptent 40 000 soldat-e-s (Irakien-ne-s, Syrien-ne-s, Égyptien-ne-s) et les troupes israéliennes 60 000. Mieux entraînées et financées par les États-Unis, elles reçoivent des armes modernes de Belgique et d'URSS. C'est un fiasco complet pour les armées arabes. Les troupes juives commencent un « nettoyage » de Haïfa à Tel-Aviv, en massacrant les hommes, en déportant les femmes et les enfants, en détruisant des villages.

1948 Devant l'ampleur des massacres et des exécutions, les Palestiniens et les Palestiniennes fuient vers le Nord ou vers l'Est. Au total, ce sont plus de 500 villages qui seront partiellement ou totalement détruits par les troupes israéliennes. Les « nouveaux historiens » israéliens (tel Ilan Pappé) ont établi que seulement 3 % des Palestiniens étaient volontairement de leurs maisons. Toutes les archives palestiniennes à Haïfa, Jaffa, Hafed sont détruites.

9 avril 1948 Village emblématique de la Nakba (la « Catastrophe », l'exode pour les Palestiniens), Deyr Yassin dans la banlieue de Jérusalem voit les troupes de l'Irgun et du Stern, dirigées par Menahem Begin, massacrer 94 personnes.

14 mai 1948 78 % de la Palestine historique est occupée et devient Israël. 750 000 réfugiés palestiniens ont fui vers le Liban, la Syrie, la Jordanie, l'Égypte, mais aussi à l'intérieur de la Cisjordanie et de Gaza. La « frontière » de 1948 devient la « ligne verte ». Les Palestiniens d'Israël (plusieurs centaines de milliers) sont placés sous régime militaire.

11 décembre 1948 L'ONU adopte la résolution 194 qui proclame le droit des réfugiés à retourner dans leurs foyers.

1950 Israël, État juif, s'implante et son Agence juive s'efforce d'y faire immigrer les Juifs et les Juives du monde : Ashkénazes persécutés d'Europe, mais aussi Séfarades des pays arabes et méditerranéens, qui n'ont pas connu le génocide. Jérusalem est coupée en deux. La Jordanie annexe la Cisjordanie et l'Égypte s'octroie le contrôle de Gaza.

1956 Aggression de l'Égypte par Israël, la France et la Grande-Bretagne, après la

nationalisation par Nasser du canal de Suez. Israël occupe temporairement Gaza, fait 4 000 prisonniers et assassine un millier de Palestiniens.

1959 Premier mouvement nationaliste palestinien en exil : le Fatah.

1964 Création de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) par l'Égyptien Nasser. Au départ, ce n'est donc pas une organisation palestinienne.

1965 Les « Palestiniens de l'Intérieur » deviennent « citoyens israéliens », mais sans avoir les mêmes droits que les Juifs et les Juives : discriminations par rapport aux écoles, aux routes, aux services sociaux... Premières attaques militaires du Fatah contre Israël.

5-10 juin 1967 Guerre des 6 jours. Israël attaque les troupes arabes dans le Sinaï égyptien et dans le Golan syrien. Tous les avions égyptiens sont détruits. Gaza, la Cisjordanie, Jérusalem-Est, le Golan et le Sinaï sont occupés militairement et leur colonisation commence. À nouveau, des villages détruits provoquent la fuite de 200 000 nouveaux réfugiés que l'ONU appelle seulement « déplacés » !

22 novembre 1967 L'ONU adopte la résolution 242 qui exige le retrait des forces armées des territoires occupés.

1968 Yasser Arafat devient le chef de l'OLP qui devient donc palestinienne et indépendante des régimes arabes.

1969 Le Fatah et le Front démocratique de libération (FDLP) revendiquent un État laïc pour toutes les communautés vivant en Palestine. La résistance palestinienne s'organise et s'arme dans les camps de réfugiés de Jordanie et du Liban.

1970 En Jordanie, le roi Hussein réprime la résistance (massacre de « Septembre noir »)



[DR]

Graffiti à l'entrée d'Hebron

et se débarrasse de cet « État dans l'État ». Par conséquent, l'OLP fuit au Liban.

1972 La prise d'otage et l'exécution de sportifs israéliens aux Jeux Olympiques de Munich marque le début du « terrorisme publicitaire » palestinien sur le devant de la scène médiatique internationale. Israël traque les camps de réfugiés palestiniens et assassine des intellectuels palestiniens, comme le poète Ghassan Kanafani.

1973 Quatrième guerre (dite de Kippour, d'octobre ou du Ramadan), où les troupes égyptiennes et syriennes tentent vainement de reconquérir les territoires occupés par Israël.

1974 L'OLP décide qu'on peut établir une autorité palestinienne sur toute portion de

territoire libérée. Le Front du refus, dont le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP, de Georges Habache) n'accepte pas de réduire les exigences palestiniennes.

1975 Les Palestiniens participent à la guerre civile au Liban, contre les milices chrétiennes qui sont alliées à Israël.

30 mars 1976 Journée de la Terre pendant laquelle 6 paysans palestiniens d'Israël, qui manifestent parmi des milliers d'autres contre la spoliation de leurs terres et de l'eau, sont assassinés.

1977 Le Likoud, parti de la droite israélienne, gagne pour la première fois les élections. En parallèle, naissance du mouvement israélien de gauche Shalom Arshav, La Paix Maintenant.

1978 Israël envahit le Liban. L'Égypte signe avec Israël les accords de Camp David et récupère le Sinaï.

1980 Israël annexe Jérusalem. Les habitant-e-s arabes ne sont néanmoins pas « citoyen-ne-s », mais ont seulement une carte de « résident-e » en Israël.

1981 Israël annexe le Golan, réservoir d'eau pour toute la région. Cette annexion, comme celle de Jérusalem-Est, n'est pas reconnue par la communauté internationale.

1982 Israël envahit à nouveau le Liban et fait le siège de Beyrouth. L'OLP est expulsée vers la Tunisie.

15 septembre 1982 Massacre des réfugié-e-s palestinien-ne-s dans les camps de Sabra et Chatila (de 800 à 1 500 mort-e-s, selon les sources) par les milices chrétiennes, sous la supervision de l'armée israélienne, dirigée par Ariel Sharon.

1987 Début de la première Intifada. C'est une révolte non-violente, sans option armée, évitant le rapport de force, un mouvement de désobéissance civile, organisée par les Palestiniens et les Palestiniennes de l'intérieur, sans l'OLP. C'est aussi la naissance de comités d'enseignant-e-s, de pay-

san-ne-s, de groupes médicaux d'intervention d'urgence pendant les « accrochages » avec l'armée... L'armée tire sur les manifestant-e-s (plus de 1 000 assassinats), brutalise la population, arrête les militant-e-s par milliers. Le Hamas, mouvement de résistance islamique, est créé à Gaza à la même époque.

1989 Après la chute du Mur de Berlin, 200 000 Juifs et Juives d'URSS immigrèrent en Israël.

1991 Première Guerre du Golfe. Yasser Arafat soutient Saddam Hussein et les pays du Golfe retirent leur soutien financier à l'OLP. À la fin de la guerre, des négociations bilatérales entre Israël et ses voisins arabes sont entamées à Madrid.

1993 Israël reconnaît l'OLP et l'OLP reconnaît l'État israélien. C'est une victoire pour Yasser Arafat, car l'OLP va pouvoir revenir en Palestine.

1994-1996 Accords d'Oslo. La Cisjordanie est divisée en trois zones. Seule la zone A (2 % des terres) est sous administration palestinienne complète. Le sort des 6 millions de réfugié-e-s, des 260 000 colons et le statut de Jérusalem, désormais interdite

aux Palestinien-ne-s de Cisjordanie, sont renvoyés à plus tard. Ne sont pas discutées non plus la question de l'eau, du financement de cet embryon d'État, des ressources douanières...

1994 Un extrémiste religieux juif, Baruch Goldstein, habitant la colonie de Kiryat Arba, massacre 29 Palestiniens dans la mosquée d'Ibrahim à Hébron.

1995 Le Premier ministre israélien, Itzhak Rabin, est assassiné.

1996 Yasser Arafat est élu président. L'Autorité palestinienne se met en place. Yehia Ayache, un leader du Hamas, est exécuté par les services secrets israéliens. La riposte, par une vague d'attentats, fait des dizaines de victimes israéliennes. L'État hébreu répond par la suspension des négociations avec l'Autorité palestinienne et la multiplication des représailles collectives. Juste avant les élections, Israël attaque le Liban. Les massacres de Cana et de Nabatyie font plus de 100 mort-e-s.

La droite de Benyamin Netanyahu remporte les élections israéliennes, marquant ainsi la fin de l'espoir suscité par Oslo. Benjamin Netanyahu poursuit l'encerclement de Jérusalem-Est par des colonies juives, multiplie les check-points dans toute la Cisjordanie et asphyxie l'économie palestinienne : le taux de chômage en Cisjordanie et à Gaza est passé de 18 à 34 % entre 1993 et 1997.

2000 À Camp David, le nouveau Premier ministre travailliste israélien, Ehud Barak, sabote les négociations en affirmant que « la mauvaise volonté des Palestiniens » démontre qu'Israël n'a « pas d'interlocuteur palestinien ». À Jérusalem, le chef de l'opposition, Ariel Sharon, monte et parade sur l'Esplanade des Mosquées. Le lendemain,

premiers heurts et 4 premiers morts. En trois jours, 30 mort-e-s et 500 blessé-e-s. En à peine plus d'un mois, plus de 200 Palestiniens sont tué-e-s. C'est le début de la seconde Intifada.

2001 Ariel Sharon devient le Premier ministre israélien. La même semaine, il impose un blocus total de Ramallah. Les attentats suicides palestiniens se multiplient mais la répression israélienne redouble de férocité (bombardements de villes palestiniennes, attentats ciblés contre des dirigeants du Hamas, du FPLP et du Fatah, centaines de morts...). Les attentats new-yorkais du 11 septembre 2001 favorisent la stratégie de Sharon, qui proclame : « Notre Ben Laden, c'est Yasser Arafat. »

2002 L'armée israélienne reprend le contrôle de la totalité de la Cisjordanie et de Gaza, y compris des camps de réfugié-e-s et des villes. Le siège de Jénine durera 11 jours et causera la mort de centaines de personnes et la destruction d'un tiers de la ville. Celui de Ramallah durera un mois et enfermera Yasser Arafat dans son quartier général, sans eau ni électricité, protégé par la présence de militant-e-s internationalistes. En juin, Israël lance la construction du mur de séparation. En juillet, le nombre de victimes de l'Intifada s'élève à 2 300 en deux ans.

2003 Deuxième guerre en Irak et, plus généralement, « guerre contre le terrorisme ». Israël poursuit son blocus et ses assassinats ciblés, auxquels répondent les attentats-suicides palestiniens.

2004 La Cour internationale de Justice déclare illégal le mur de séparation. Naissance du PACBI (*The Palestinian Campaign for the Academic and Cultural Boycott of Israel*) et de son appel au boycott universi-

Graffiti au pied d'un mur



[DRI]

taire et culturel d'Israël. En mars Ariel Sharon fait liquider Cheikh Yassine, le leader du Hamas. En novembre, Yasser Arafat, leader du Fatah, meurt à Paris.

2005 Mahmoud Abbas est élu président de l'Autorité palestinienne. Bien qu'il ait été élu pour quatre ans et que sa santé faiblit, il est encore en poste en 2019. Le militant franco-palestinien Salah Hamouri est arrêté et restera en prison jusqu'en 2011. Israël vide ses colonies de Gaza mais garde le contrôle de ses frontières terrestres, maritimes et aériennes. Naissance du *Boycott National Committee* et de son appel international au *Boycott-Désinvestissement-Sanctions (BDS)* contre l'État israélien, soutenu par plus de 170 organisations de la société civile palestinienne. Ariel Sharon remporte à nouveau les élections.

2006 Ariel Sharon est victime d'une attaque cérébrale dont il ne sortira pas jusqu'à sa mort en 2014. Le Hamas remporte les élections législatives en Cisjordanie comme à Gaza. Ismaël Haniyeh est nommé Premier ministre. L'Union européenne suspend son financement au gouvernement palestinien, elle considère le Hamas comme « organisation terroriste » depuis 2003. Premiers affrontements armés inter-Palestinien-ne-s puis accord d'entente nationale appelant à une solution politique fondée sur la création d'un État palestinien aux côtés de l'État d'Israël dans les frontières de 1967.

Juin-novembre 2006 Attaque d'Israël sur Gaza, mais aussi sur Naplouse en Cisjordanie. Arrestation de dirigeant-e-s politiques et bombardement de ministères, de centrales électriques et de maisons individuelles qui feront des centaines de victimes.

Juillet-août 2006 Attaque d'Israël sur le Liban. Trente-trois jours, 1 300 victimes, destruction de dizaines de milliers de maisons, de ponts, de routes, de centrales électriques, utilisation de 4 millions de bombes à sous munitions, le tout constituant une punition collective massive et intolérable.

2007 Le Hamas prend le pouvoir à Gaza. En Cisjordanie, Mahmoud Abbas démet Ismaël Haniyeh de ses fonctions et constitue un « gouvernement d'urgence » en nommant Salam Fayyad à sa place. En septembre, Israël impose un blocus illégal sur la Bande de Gaza (fermeture des frontières, coupures d'électricité, arrêt des approvisionnements...) qui n'est toujours pas levé onze ans plus tard.

Décembre 2008 – janvier 2009 Nouvelle attaque d'Israël sur Gaza. 22 jours, plus de 1 400 victimes, destruction d'hôpitaux, écoles, habitations, infrastructures, utilisation d'armes au phosphore blanc illégales...

2009 Naissance de la Campagne BDS France dont Solidaires est un membre fondateur, et de l'AURDIP (Association des universitaires pour le respect du droit international en Palestine), son versant universitaire. Les élections législatives israéliennes donnent une écrasante majorité aux partis de droite et d'extrême-droite qui permettent à Netanyahu d'accélérer la construction de colonies en Cisjordanie, et de renouveler son mandat en 2013, et en 2015. Malgré le gouvernement le plus à droite qu'Israël ait jamais connu et de graves accusations de corruption, il est encore au pouvoir en 2019.

2010 Le 31 mai, l'armée israélienne attaque le *Mavi Marmara*, et tue 9 pacifistes de la Flottille de la Liberté, venant de Turquie pour briser le blocus de Gaza.

2011 Naissance de l'Agence Média Palestine. Alors que les populations arabes se révoltent en Tunisie, en Jordanie, en Égypte, au Yémen, en Libye, à Bahreïn, au Maroc et en Syrie, Israël négocie un échange de prisonnier-ère-s israélien-ne-s, dont Gilad Shalit, contre des prisonnier-ère-s palestinien-ne-s, dont Salah Hamouri. Le 31 octobre, la Palestine devient membre de l'UNESCO.

2012 En novembre, Israël attaque Gaza encore une fois, et fait 160 mort-e-s en une semaine. Ce même mois, la Palestine devient État observateur non membre à l'ONU.

2014 Alors qu'une tentative d'union entre Hamas et Fatah se profile, Israël attaque à nouveau Gaza en été, et causera 2 300 mort-e-s en 7 semaines, ainsi que plus de 10 000 blessé-e-s. En Égypte, Abdel Fattah al-Sissi prend le pouvoir et rend plus difficile le passage de la frontière avec Gaza.

2015 Avec tous les dirigeant-e-s palestinien-ne-s assassiné-e-s ou en prison, on assiste de plus en plus à des actes isolés et désespérés de Palestinien-ne-s contre les forces d'occupation, ce que certain-e-s appellent la « troisième Intifada » ou « l'intifada des couteaux ». Le 1^{er} avril, la Palestine devient membre de la Cour pénale internationale. En France, la Cour de cassation n'autorise pas l'appel au boycott des produits israéliens. La décision est contestée au niveau de la Cour européenne des droits humains. Première édition du Festival Ciné-Palestine à Paris et en banlieue parisienne.

2016 Après une longue campagne menée entre autres par BDS France et SUD PTT, Orange interrompt son accord avec l'entreprise israélienne Partner qui ne pourra

plus utiliser la marque Orange en Israël. Solidaires est aussi l'un des syndicats fondateurs de la *European Trade Union Initiative for Justice in Palestine*.

2017 Grand mouvement dans les prisons palestiniennes, avec une grève de la faim d'un mois et demi. Arrestation et détention de l'adolescente palestinienne Ahed Tamimi et de plusieurs membres de sa famille. Nouvelle détention administrative pour le militant et avocat franco-palestinien Salah Hamouri.

2018 Israël publie une liste d'organisations internationales indésirables en Israël, dont BDS France et l'Association France Palestine Solidarité. Le 14 mai, pour « fêter » les 70 ans de colonisation israélienne, les États-Unis de Donald Trump déclarent Jérusalem capitale d'Israël et y déménagent leur ambassade. L'Assemblée générale des Nations Unies déclare cette décision nulle et non avenue dans une résolution adoptée par 128 voix pour et 9 voix contre. Ce même jour, plus de 60 manifestant-e-s pacifistes à Gaza sont assassiné-e-s par des snipers de l'armée israélienne, journée la plus meurtrière de la série de manifestations organisées depuis le 30 mars au nom de la Marche du Retour. Dans ces manifestations, plus de 130 Gazaoui-e-s seront tué-e-s et plus de 10 000 blessé-e-s, souvent gravement. En juillet, le parlement israélien, la Knesset, adopte la loi État-nation qui inscrit dans la loi des pratiques déjà anciennes : les politiques de discrimination à l'égard des populations palestiniennes d'Israël, l'apartheid ainsi que la colonisation. L'hébreu est la seule langue officielle reconnue. ■

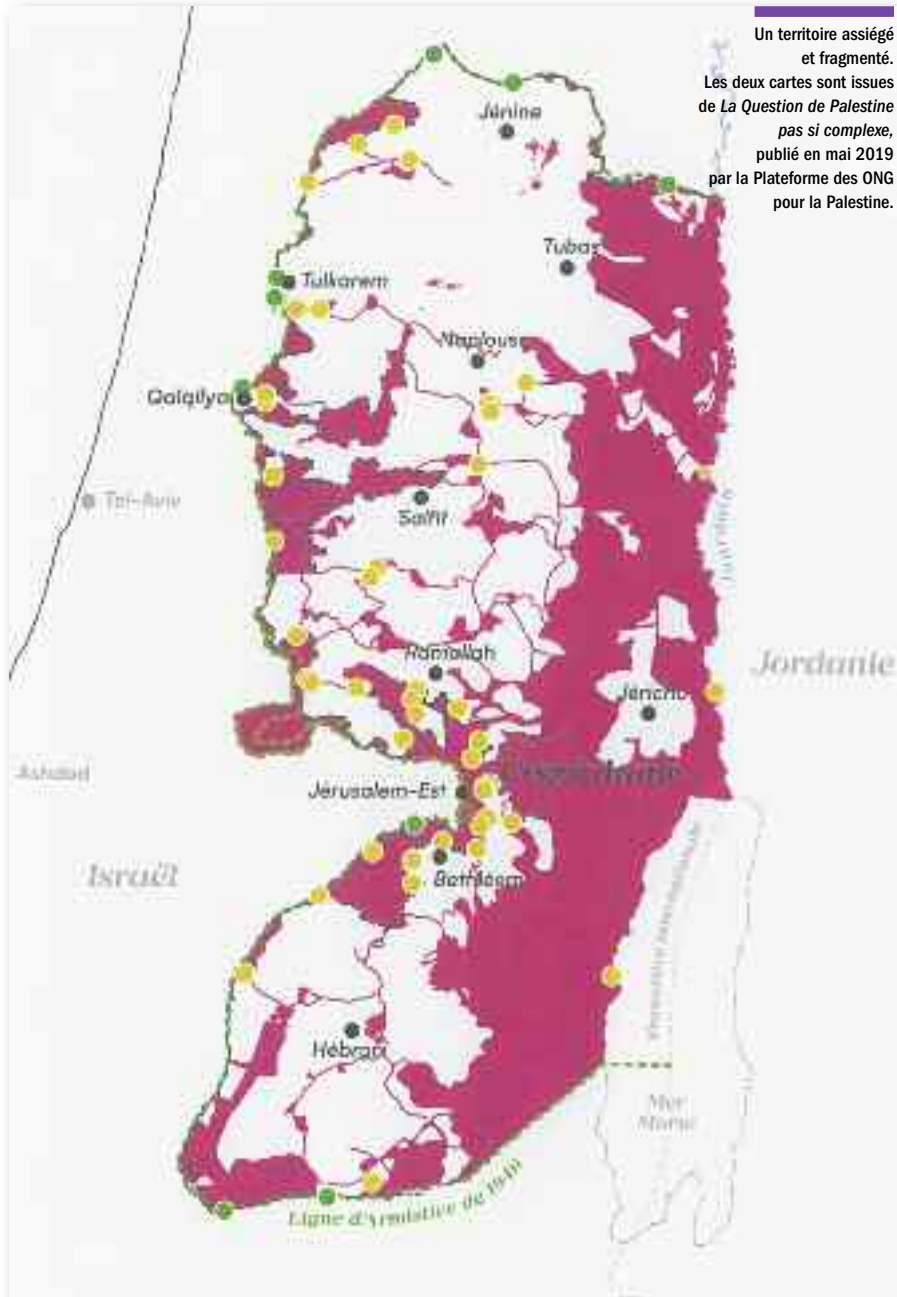
CARTES DE LA PALESTINE

Collectif

Les frontières de la Palestine n'ont cessé de bouger ces dernières années, ces différentes cartes présentent un territoire assiégé, fragmenté, aux contours mouvants.



Carte du Moyen-Orient



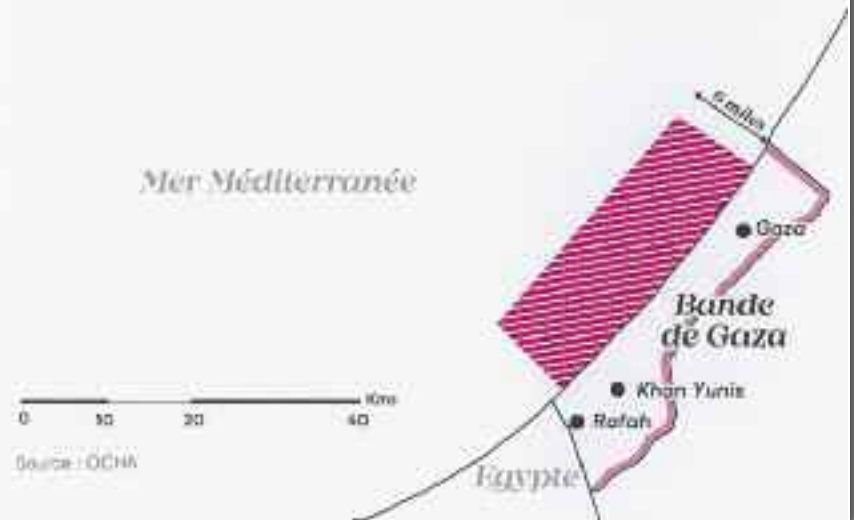
UN TERRITOIRE ASSIÉGÉ ET FRAGMENTÉ

CISJORDANIE

- COLONIES ET ZONES D'INFLUENCE DES COLONIES
- PRINCIPAUX CHECKPOINTS INTERNES AU TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ
- CHECKPOINT DE CONTRÔLE ENTRE LE TERRITOIRE ISRAËLIEN ET LE TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ
- LIGNE D'ARMISTICE DE 1949
- MUR CONSTRUIT
- MUR EN COURS DE CONSTRUCTION

GAZA

- ZONE D'ACCÈS INTERDIT : SUR 1500 MÈTRES DE PROFONDEUR DANS LE TERRITOIRE GAZAÏTE TOUT LE LONG DE LA LIMITE ENTRE GAZA ET ISRAËL, ACCAPARE 24% DU TERRITOIRE DE GAZA.
- ZONE DE PÊCHE AUTORISÉE AUX PALESTINIENS (6 MILLES NAUTIQUES DEPUIS LE 3 JANVIER 2012)



ENTRETIEN AVEC NAJI ODEH RÉFUGIÉ DU CAMP DE DHEISHEH

Collectif

Naji Odeh vit dans le camp de réfugié-e-s de Dheisheh, à côté de Bethléem. Son ancien village, Dereban, a été occupé par Israël dès 1948 et depuis cette date sa famille vit dans ce camp de réfugié-e-s. À Dheisheh il y a 17 000 habitant-e-s qui vivent sur moins d'un km². Naji est un militant politique et associatif, il travaille comme directeur bénévole d'une organisation populaire dans le camp avec des enfants et des jeunes. Cet entretien reprend la grande partie des explications données par Naji en 2009 sur ses origines, l'occupation de son village et le statut de réfugié-e. L'entretien a été complété par quelques questions sur la situation en 2018. La délégation de Solidaires qui s'est rendue en Palestine en 2019 a rencontré Naji et les bénévoles de son organisation.



Mur peint dans le camp de Deisheih. La clé symbolise le futur retour des Palestien.ne.s

N

aji, peux-tu raconter ton histoire et celle de ton village?

Je suis Naji Odeh, réfugié du village de Dereban, Jérusalem-Est, Palestine. Dans mon village, l'occupation a commencé le 18 octobre 1948: les milices sionistes ont forcé, par les armes (bombes, M16...), les habitants à quitter les lieux et tué quiconque refusait de quitter sa maison. Les sionistes n'ayant laissé qu'une seule

route ouverte, les réfugiés des villes ou villages de la côte méditerranéenne ont été contraints de partir vers le Liban, la Syrie et la Jordanie.

Les citadins et villageois de l'intérieur des terres ont dû se réfugier dans l'actuelle Cisjordanie (frontières de 1967) ; il est important de comprendre que, même s'ils ne se trouvent parfois qu'à quelques kilomètres de leur village d'origine, ces Palestiniens sont des réfugiés, au même titre que ceux du Liban, de Jordanie ou de Syrie. Quand les milices sionistes ont attaqué les villages et en ont expulsé les habitants, les Palestiniens se sont réfugiés dans les montagnes : après avoir fermé leur maison à clé, ils sont partis en emportant leur clé et leurs titres de propriété, toutes et tous pensant qu'ils seraient de retour quelques jours plus tard.

Avant de devenir des réfugiés, les villageois de la Palestine historique étaient pour la plupart des fermiers qui vivaient tant bien que mal du fruit de leurs récoltes, sans se préoccuper d'autre chose puisqu'il n'y avait aucun autre moyen de survivre. L'agriculture était à cette époque la seule source de revenus. Le niveau d'éducation était extrêmement bas, les enfants allaient à l'école jusqu'à 15 ans et commençaient à travailler très jeunes.

Cette année 1948, l'hiver a été particulièrement froid et pluvieux, et les conditions de vie dans les montagnes ont donc été très rudes. Ces villageois ne comprenaient ni les enjeux du conflit dont ils étaient victimes, ni l'idéologie sioniste qui guidait les milices. Dès le début de la guerre, en octobre 1948, le Conseil de Sécurité de l'ONU a adopté la résolution 194, qui imposait aux Britanniques et au mouvement sioniste de

laisser les Palestiniens revenir sur leurs terres. Mais en 1949, l'ONU a dû créer l'UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) pour venir en aide aux réfugiés palestiniens : des terres ont alors été louées (avec un bail de 99 ans) en Cisjordanie, à Gaza, au Liban, en Jordanie et en Syrie afin d'y établir des camps de réfugiés palestiniens. L'UNRWA a également fourni des tentes pour y « loger » familles, écoles et « hôpitaux » (en réalité, de simples centres de premiers soins).

Les réfugiés ont aussi reçu les aliments de base (riz, huile, lait, farine, sel, sucre...) et des vêtements. Il n'y avait aucune infrastructure dans ces camps, pas d'électricité, pas de point d'eau. Les réfugiés devaient donc faire plusieurs kilomètres de marche dans la montagne pour aller chercher de l'eau et du bois pour cuisiner.

Les réfugiés, adultes et enfants, se retrouvaient donc dans ces camps, sans rien à faire. Les familles ont alors commencé à envisager et à comprendre la nécessité de donner une éducation à leurs enfants. Les études devenaient la seule solution d'avenir pour eux qui avaient perdu leurs terres et donc leur moyen de survie.

Dès 1917, en réaction à la déclaration de Balfour, le mouvement nationaliste arabe ainsi que le parti communiste avaient développé la lutte contre l'occupation de la Palestine par le mandat britannique et contre l'occupation jordanienne et égyptienne.

Ces mouvements révolutionnaires ont subi une très lourde répression depuis leur naissance.

Ces Palestiniens, qui avaient donc déjà combattu pour leur liberté, ont continué de lutter – pour la révolution – quand les

milices sionistes ont envahi et occupé leurs terres. Les combattants n'avaient que quelques armes (achetées avec l'argent réuni par des collectes), dont la qualité était bien inférieure à celles de l'ennemi. Nombre d'entre eux ont été assassinés durant la guerre, et beaucoup de civils ont aussi été tués pendant la Naqba.

À la fin de cette guerre, l'Agence Juive et le mouvement sioniste ont déclaré la naissance de l'État d'Israël, mais sans en préciser les frontières.

Entre 1948 et 1967, ni la Jordanie ni le Liban n'ont su assurer la protection du mouvement révolutionnaire palestinien qui résistait à l'occupation ; de leur côté, les dirigeants israéliens ont mené une véritable guerre idéologique de propagande auprès de nombreux pays et gouvernements pour les amener à soutenir leur projet.

Ce projet est, depuis la naissance de l'idéologie sioniste, un projet colonialiste : même s'il lui faut des dizaines d'années pour aboutir, le but du sionisme est la construction d'un État juif sur l'ensemble de la Palestine. En 1967, la Jordanie occupait ce qu'on appelle aujourd'hui la Cisjordanie, Gaza était sous contrôle égyptien et le reste de la Palestine était occupée par Israël qui contrôlait les territoires de 1948 grâce aux différents accords passés entre les gouvernements jordanien, égyptien, israélien et britannique.

Le 5 juin, l'armée israélienne a attaqué et réussi à occuper toute la Palestine ; il ne lui a fallu que 6 jours puisqu'elle n'a pas rencontré la moindre résistance de la part de la coalition militaire des pays arabes (Irak, Soudan, Jordanie, Syrie, Égypte, Liban, Yémen). Face à cette occupation et au sionisme, le nationalisme arabe ne suffisait

plus pour organiser efficacement une résistance massive. C'est à ce moment-là que le mouvement de résistance palestinien, comprenant la nécessité de construire de véritables partis politiques de gauche, a commencé à développer sa propre idéologie en se basant sur le marxisme. Ces nouveaux partis politiques ont conçu de développer la lutte à tous les niveaux et par tous les moyens.

La résistance armée ainsi que les actions violentes (détournements d'avion, attaques de bases militaires) étaient donc la mise en pratique et le résultat concret de l'élaboration politique. Les autorités israéliennes virent le danger que représentait le développement de ces partis, le niveau d'organisation politique des Palestiniens s'élevait, ce qui mettait en danger l'existence même d'Israël.

Elles s'assurèrent donc de stopper dès le début cet élan politique en arrêtant, en tuant, en exilant les militants.

À noter que les gouvernements arabes craignaient eux aussi l'émergence de ces organisations qui risquaient de déstabiliser leur propre pouvoir, ils ont donc participé à la répression en accentuant le contrôle sur les camps de réfugiés palestiniens à l'intérieur de leur pays, en interdisant par exemple l'accès au travail aux militants connus....

Tous les partis politiques palestiniens ainsi que les mouvements tels que le Fatah travaillaient ensemble au sein de l'OLP (Organisation de libération de la Palestine) depuis 1964. Le Fatah n'étant pas un parti politique, le nombre de ses militants a vite été supérieur à celui des adhérents des partis politiques, ce qui a agrandi son pouvoir dans l'OLP lors des discussions poli-

tiques. À partir des années 70, la « droite » de l'OLP (majoritaire) a commencé à nouer des liens avec des organisations israéliennes de gauche et à parler de négociations de paix avec Israël, ce qui a accentué les conflits au sein de l'organisation.

Ces conflits portaient notamment sur des questions organisationnelles (mais politiques bien sûr) : démocratie au sein de l'OLP, répartition des pouvoirs...

Les partis de gauche qui luttaient à l'intérieur pour plus de démocratie et de transparence n'ont pas quitté l'OLP qui restait la seule représentation officielle des Palestiniens. Les accords d'Oslo de septembre 1993 ont été le résultat de plusieurs années de négociations secrètes entre la direction de droite de l'OLP (pourtant censée parler pour l'ensemble des partis), les États-Unis et Israël. Les partis politiques de gauche ont dénoncé ces accords en soulignant le caractère « normalisateur » et l'absence totale de démocratie au sein de l'OLP, mais il leur a été impossible pour autant de la quitter.

Les accords d'Oslo prévoyant le retour des militants politiques de l'OLP, certains d'entre eux ont commencé à revenir. Cependant, une grande partie des militants des partis de gauche a refusé de rentrer, principalement pour deux raisons : ils voulaient montrer leur refus de ces accords, et ils savaient qu'à leur retour, ils ne retrouveraient pas leur indépendance politique au sein de l'OLP. Arafat a été proposé par l'OLP comme futur président et, suite aux accords d'Oslo, des élections législatives et présidentielles ont été organisées. Les partis de gauche ont condamné et boycotté ces élections afin d'en dénoncer l'absence de légitimité dans une Palestine

occupée. Le Fatah et Arafat, son leader, ont remporté les élections, un gouvernement palestinien a été créé.

En 1999, les leaders de gauche ont décidé, après de longues discussions, de rentrer en Palestine pour organiser la lutte de l'intérieur. S'il existe « officiellement » un territoire palestinien avec continuité territoriale, la réalité est toute différente : ce qu'on appelle « Territoires palestiniens » consiste en fait en plusieurs zones sans aucune continuité, et les routes qui relient ces « cantons » sont sous contrôle israélien. Depuis ces premières élections, la souffrance du peuple palestinien ne cesse de s'accroître dans tous les domaines (sécurité, santé, éducation, économie). Cette dégradation provient de la corruption gouvernementale liée au processus de normalisation politique et économique avec Israël. Dénonçant cette corruption, les Palestiniens de gauche sont systématiquement arrêtés et jetés en prison par l'Autorité palestinienne.

Aux élections de 2007, c'est pour montrer son opposition à la corruption du gouvernement et du Fatah que le peuple palestinien a voté majoritairement Hamas.

Après la victoire du Hamas, Israël a arrêté de nombreux membres du parlement Hamas et FPLP, et en a tué beaucoup d'autres. Le gouvernement Hamas n'a donc eu ni le temps ni les moyens de construire une réelle alternative politique. Avec l'aide d'Israël et le soutien de la communauté internationale, le Fatah a pris le pouvoir par la force en Cisjordanie. Le Hamas y étant largement majoritaire dans l'opinion, il lui a cependant été impossible d'en faire autant à Gaza.

Dans un précédent entretien réalisé pour Solidaires en 2009, tu disais que les Palestiniens vivaient sous deux occupations : celle d'Israël et celle de l'Autorité palestinienne, qu'en est-il aujourd'hui ?

L'autorité palestinienne (AP) est toujours soutenue par le gouvernement israélien et ils échangent ensemble des informations en général, sur la sécurité plus particulièrement, sur les militants, ce qu'il se passe dans les rues... Par exemple, quand les soldats israéliens viennent le jour ou la nuit, l'AP est au courant bien avant, ils quittent alors le territoire et se cachent sans rien dire de ce qu'ils savent aux habitants. D'autre part, ils continuent à interroger ou à envoyer des messages aux militants à propos de leurs activités ou de leurs organisations, ils arrêtent aussi de temps en temps des gens. L'AP est contre toutes celles et ceux qui sont en désaccord avec eux, ils n'hésitent pas à les juger devant la communauté en prétextant qu'ils ont un autre agenda, qu'ils travaillent avec l'Iran, le Hezbollah ou le Liban.

Quelles sont les perspectives de résistances aujourd'hui ?

À la base, les gens en général réagissent et luttent chaque jour face à l'armée israélienne : ils agissent aux frontières, aux check-points, sans plan politique précis parce qu'ils ne croient plus en l'AP, en l'OLP ou en aucun autre parti politique. Les Palestiniens pensent que les partis politiques ont été divisés par l'AP et que cela a une incidence sur la situation politique et économique. Ils pensent que l'AP cautionne Israël au niveau international en demandant la paix et en ne faisant pas appel aux juridictions internationales pour

juger les soldats israéliens et leurs leaders comme des criminels.

Quels éléments peux-tu donner sur « la Marche du retour » qui a lieu à Gaza ?

Je pense que nous devons développer vers l'extérieur notre combat et notre discours sur la Nakba et le droit au retour. Ces questions divisent aussi les Palestiniens et les mouvements politiques. Par exemple : une partie des mouvements politiques se remémorent la Nakba une fois par an le 15 mai, conduisent les manifestants sur une jolie place en Cisjordanie, et ne veulent pas élever le niveau de la lutte. L'autre partie des mouvements politiques avec les organisations radicales comme le Réseau international pour les réfugiés et les migrants, pensent que la Nakba est une continuité, qu'elle existe chaque jour, que l'on ne doit pas la commémorer seulement un jour dans l'année, qu'il faut manifester aux check-points et pas dans les centres-villes de Ramallah ou de Bethléem.

Les Palestiniens de Gaza qui manifestent actuellement pour « La Marche du retour » ont le soutien des mouvements politiques, des organisations et de la société civile. Ils ont réussi à développer leur lutte, leur face-à-face avec l'armée israélienne, chaque jour. En même temps ils n'ont rien à perdre, la vie et la mort sont très proches car plus de 75 % de la population n'a pas de revenu. L'AP a coupé les salaires. Mais on ne peut pas comparer avec la Cisjordanie et son gouvernement corrompu.

Peux-tu expliquer pourquoi la campagne BDS (Boycott Désinvestissements et Sanctions) est importante pour les Palestiniens ?

La campagne BDS est l'arme la meilleure et la plus forte de façon générale. Elle sert à démasquer l'occupation et tous les gou-

vernements qui soutiennent Israël. Je pense que le succès de la campagne BDS est la chose la plus importante dans notre combat global et dans nos luttes. Cela permet aux gens de réfléchir quand ils entendent parler de ces actions partout dans le monde à propos de l'occupation et des massacres d'Israël. Je crois qu'il nous faut soutenir cette campagne, parce que des voix s'élèvent dans chaque pays pour contrer la voix officielle des médias israéliens grâce aux militants de la campagne. Vous devez savoir qu'en tant que Palestiniens, l'espoir vient de vous, de vos luttes. Chaque fois que nous vous voyons vous battre pour les droits des Palestiniens, nous pensons que nous serons libres un jour, que nous avons assez d'oxygène pour tenir. Le mouvement BDS nous aide aussi à faire front avec l'AP qui commence à comprendre qu'il n'y a pas de voie pour continuer les négociations avec Israël.

En tant que syndicalistes cela nous intéresse de connaître les luttes actuelles dans le domaine du travail, des acquis sociaux, etc.

Quels sont les derniers conflits sociaux ?

Le mouvement syndical est très faible, mais le syndicat officiel est lui, très puissant, car il est soutenu par l'AP, les syndicats israéliens comme la Histadrouth et le gouvernement israélien. Les syndicats israéliens ont commencé à rembourser au syndicat palestinien officiel les taxes qu'ils avaient prises sur les salaires des travailleurs palestiniens pendant des années. En Cisjordanie, les travailleurs essaient juste de garder leur boulot, les salaires sont beaucoup trop bas et tout devient de plus en plus cher. Quand je parle des syndicats indépendants, ils sont vraiment petits et sans le soutien de l'AP et du gouvernement

israélien, beaucoup de militants syndicaux sont arrêtés et mis en détention administrative. À présent les entreprises palestiniennes sont en lien avec l'AP, elles font travailler leurs salariés comme des esclaves, pendant des heures et avec des salaires de misère. Par ailleurs, la loi ne protège pas les salariés.

Comment les militant-e-s internationalistes peuvent-ils et elles soutenir la lutte du peuple palestinien ?

C'est très important ce que vous faites en ce moment même, vous réussissez à faire élever vos voix et tous les médias commencent à se rendre compte que les gens partout dans le monde se rendent en Palestine, qu'ils organisent régulièrement des campagnes et des manifestations en soutien au peuple palestinien. Cela impressionne les gouvernements. Il nous faut continuer à lutter, à utiliser nos savoirs, nos ressources et notre énergie pour nous battre au quotidien. Il me semble que le monde commence à se réveiller grâce à vos luttes notamment.

Souhaites-tu rajouter quelque chose que nous n'avons pas évoqué ?

Nous sommes fiers de vos luttes en soutien à notre peuple, nous devons toujours partager plus d'informations avec les gens partout dans le monde, dans toutes les langues, autant que nous pouvons ! ■

QU'EST-CE QU'ÊTRE PALESTINIEN.NE.S ?



LES PALESTINIEN-NE-S

Collectif

Drapeau palestinien dans un camp de réfugiés.



[DR]

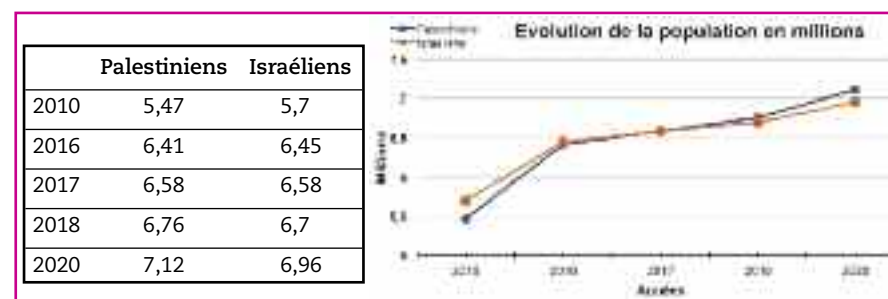
EN QUELQUES CHIFFRES

LA POPULATION, CHIFFRES DU PALESTINIAN CENTRAL BUREAU OF STATISTICS

LA POPULATION (2015)

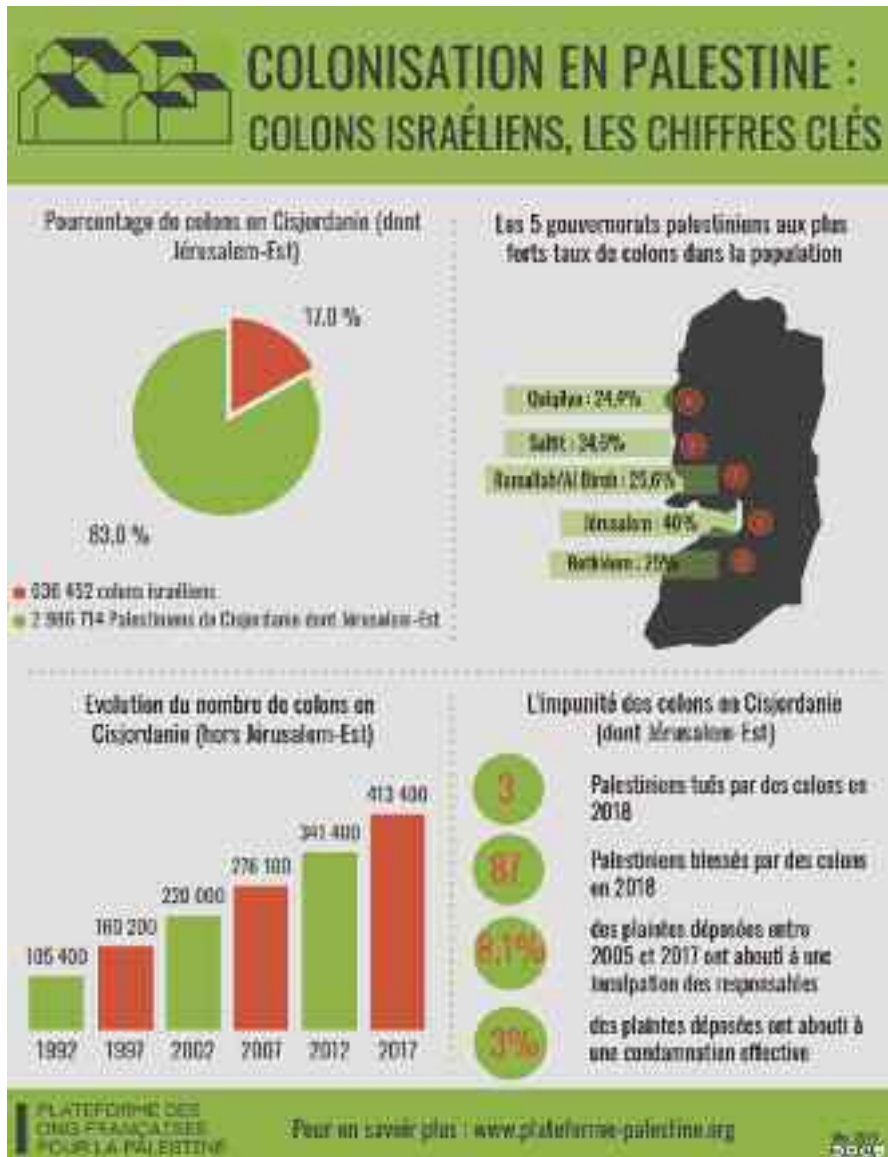
Israël	Territoires occupés depuis 1967			Reste du monde	
1 757 600	4 952 168			6 286 000	
Territoires de 48	Jérusalem	Cisjordanie	Gaza	Pays arabes	Autres
1 429 600	328 000	3 008 770	1 943 398	5 590 000	696 000

ÂGE DE LA POPULATION (EN 2017)



ÉVOLUTION DE LA POPULATION

	Cisjordanie	Bande de Gaza	Palestine
0-14 ans	36.6 %	42.6 %	38.9 %
15-29 ans	29.9 %	29.5 %	29.7 %
30-59 ans	28.4 %	24.0 %	26.8 %
+ de 60 ans	5.1 %	3.9 %	4.6 %



CHIFFRES DE LA PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

LES COLONIES

Le Bureau palestinien des statistiques (PCBS) compte 636 452 colons à la fin 2016 dont 222 325 à Jérusalem-Est. C'est deux fois plus qu'en 1995.

- En Cisjordanie les colons représentent plus de 20% de la population.
- Le taux de croissance de la population des colons est 2 fois et demie plus élevé que le taux de croissance de la population israélienne.
- 1 Israélien-n-e juif ou juive sur 10 est un colon.
- Beaucoup de colons israélien-ne-s sont des colons dits « économiques » attiré-e-s par le faible coût de l'immobilier dans les colonies et les aides de l'État pour s'y installer. Ils et elles représentent 80 % des colons.
- Quelque 100 000 colons vivraient dans des colonies nationales-religieuses.
- La colonie israélienne la plus peuplée est Modi'in Ilit avec plus de 70 000 colons suivie par Beitar Illit, située à l'ouest de Bethléem et regroupant plus de 50 000 colons et Maale Adumim avec plus de 40 000 colons.
- 12 000 Français-e-s vivent dans les colonies.

LES PALESTINIEN-NE-S DE 1948

Collectif

À la fin de la guerre de 1948, Israël occupe 81 % de la surface de la Palestine historique, et Jérusalem est coupée en deux. Les « Palestiniens de 48 » sont les personnes restées en territoire israélien à la fin de la guerre de 1948, soit de l'ordre de 27 % de la population palestinienne. Le plan initial de l'ONU n'a jamais été ratifié par un référendum d'autodétermination des populations autochtones concernées. Il prévoyait un État juif qui comprenait 55 % de la surface de la Palestine historique, un État arabe, et la ville de Jérusalem sous contrôle international. Cet article a été réalisé en partie avec les écrits et entretiens avec nos camarades du syndicat des travailleurs arabes, syndicat implanté dans les territoires de 48.



[DR]

Village de Bédouins

Q

uelques villes palestiniennes « de 48 » vivent un destin particulièrement tragique : Jaffa, par exemple, qui devait être une enclave palestinienne dans le futur État juif, est vidée de sa population arabe (qui passe de 70 000 à 4 000) pendant la guerre. Aujourd'hui c'est la banlieue la plus « bobo » de Tel-Aviv (rappelons que les quartiers arabes faits de vieilles maisons de pierre ont souvent beaucoup plus de cachet que les villes israéliennes construites en béton dans les années 1950). Les villes voisines de Lydda et Ramle et 25 villages environnants ont également été quasiment vidés de leur population palestinienne lors d'une opération militaire tragique qui vit un millier de Palestiniens tués et plus de 50 000 contraint·e·s à l'exode, parfois à pied, jusqu'à la frontière avec la Cisjordanie. Plus au nord, Safed et Akka (Acre) subissent le même sort, avec la quasi-totalité des 15 000 habitant·e·s palestinien·ne·s de chacune de ces villes qui sont chassé·e·s. À tous ces cas emblématiques, il faut ajouter plus de 400 villages palestiniens vidés de leurs habitant·e·s et rayés de la carte en 1948, au prix parfois de centaines de victimes, comme à Tantoura.

Enfin, si l'on met à part le cas de la ville de Jérusalem, de nombreux Palestiniens et Palestiniennes sont également chassé-e-s des quelques villes mixtes du territoire de 48, comme Haïfa où 40 000 des 70 000 personnes seront contraint-e-s de fuir.¹

ÉPURATION ETHNIQUE

Après la guerre, l'épuration ethnique continue. Plus de 90 % des 550 000 hectares du Néguev (Naqab) appartenant aux Bédouin-e-s seront confisqués entre 1948 et 1953, et près de 90 % des 100 000 Bédouin-e-s seront déporté-e-s, principalement vers Gaza. Les massacres continuent aussi pour terroriser les Palestiniens, comme à Kafr Qassem en 1956, où des policiers israéliens (qui seront plus tard désavoué-e-s, mais très peu puni-e-s) assassinent 49 villageois-e-s, dont 15 femmes et 11 enfants âgé-e-s de 8 à 15 ans. Chassé-e-s physiquement ou par la terreur semée par l'armée israélienne, 700 000 Palestiniens de 48 deviennent des réfugié-e-s, parfois ailleurs en Israël, souvent en Cisjordanie ou à Gaza, en attendant la fin du conflit pour rentrer chez elles et eux. Israël leur interdisant ce retour, certain-e-s reviennent quand même clandestinement et des « villages arabes non reconnus » sont construits, la plupart dans le Sud comme Al Araqib, mais aussi parfois dans le Nord comme Ayn Hawd.

Les Palestiniens dans ces régions ont été sous régime militaire israélien jusqu'en 1966. Au cours de cette période, les mouvements nationaux palestiniens y étaient très importants comme le mouvement al-Ard (la terre), appelant à la création d'un État laïc démocratique sur la terre de Palestine. Les autorités israéliennes ont

imposé l'assignation à résidence, l'emprisonnement et la déportation à l'encontre des membres ce mouvement, en particulier dans la ville de Nazareth. Les Palestiniens de 48 portaient la citoyenneté israélienne ou y étaient forcés, mais se considéraient comme faisant partie intégrante du peuple arabe palestinien.

En 1976, Israël a massivement confisqué des terres d'agriculteurs et d'agricultrices palestiniens dans les villages de Galilée, et à Nazareth. C'est la raison du premier soulèvement et de la première grève générale palestinienne qui ont duré un mois. L'armée et la police sont entrées dans les villes et villages arabes avec des chars pour réprimer les manifestations de masse qui protestaient contre la confiscation de terres. À la suite des affrontements avec l'armée, six martyrs ont été abattus et des centaines d'autres personnes ont été blessées et détenues. Depuis cette date, le 30 mars, l'anniversaire de ces événements est la Journée de la Terre (*Yom al-Ard*), commémorée dans le monde entier. C'était la première fois depuis 1948 que les Palestiniens prouvaient combien ils et elles tiennent à leur identité nationale et luttent contre l'État d'Israël, qui occupe leurs terres.

AUJOURD'HUI

Les Palestiniens représentaient en 2015, 20,7 % de la population israélienne, soit près de 1.8 millions de personnes. 85 % d'entre elles et eux sont musulman-e-s sunnites, 8 % druzes et 7 % chrétien-ne-s.

¹ De-colonizer est un groupe de recherche israélien qui publie des informations sur l'histoire de la colonisation israélienne et notamment sur la destruction des villages palestiniens.

Près de la moitié des Palestiniens de 48 vit dans des localités palestiniennes en Galilée et dans le nord d'Israël, soit 750 000 personnes, dans les villes de Nazareth, Sakhnin, Shefa Amr, Tamra, Kafr Cana... 10 % d'entre elles et eux vivent dans le centre (en particulier dans la zone dite du Triangle qui comprend Umm al-Fahm, Kafr Qassem, Tayibe, Qalansawe, Tira...). 10 % vivent dans le désert du Néguev au sud, par exemple dans la ville de Rahat, la majorité étant des Bédouin-e-s palestiniens. Le reste de la population palestinienne vit dans des villes à majorité juive, dont Jérusalem. En effet, aujourd'hui Safed est judaïsée à 99 %, Haïfa, Jaffa, Lydda (devenue Lod, où se situe l'aéroport international), Ramle et Akka comprennent encore 10 à 20 % d'habitant-e-s palestiniens.

On a mentionné ici les villages arabes non reconnus. Difficile de les recenser, mais on parle d'une centaine de villages et près de 100 000 Palestiniens concernés, la plupart dans le Sud. Ils et elles ne sont pas relié-e-s à une route goudronnée, n'ont pas accès à l'éducation ni aux services de santé publique, à l'eau courante ou à l'électricité. De plus, ils sont régulièrement détruits, en partie ou en totalité, par l'armée israélienne, le village bédouin d'Al Araqib détenant le triste record d'avoir été détruit plus de 100 fois depuis 1948. En effet, si 90 % des Bédouin-e-s autochtones ont été déporté-e-s après la guerre de 1948, il en reste aujourd'hui 180 000 dans le désert du Néguev, dont près de la moitié vit dans une soixantaine de villages non reconnus, et qui continuent à être harcelés par l'État israélien. Ainsi, le plan Prawer-Begin, voté en 2011, visait à détruire 35 villages pales-

tiens et à déporter 40 000 Bédouin-e-s supplémentaires. Suite à des protestations internationales, ce plan a été reporté... jusqu'à quand ?

Population un peu à part, les Druzes de 48 ont été courtisé-e-s par les autorités israéliennes qui leur ont accordé quelques privilèges. Plus de 100 000 Druzes vivent en territoire de 48 (dans le nord, à Daliat el Karmel ou Yarka), et 25 000 de plus dans le Golan syrien occupé. Bien que Palestiniens depuis le XVII^e siècle, et à la différence de leurs coreligionnaires du Golan, la plupart de ceux de 48 acceptent de faire le service militaire en Israël. La nouvelle loi sur l'identité nationale (voir plus bas) qui discrimine les citoyen-ne-s non-juifs et non-juives va aussi affecter les Druzes, et leur allégeance à l'État israélien va peut-être en pâtir...

DISCRIMINATIONS

Les Arabes israéliens ou Palestiniens de 48 auraient dû avoir droit à la pleine nationalité israélienne, chose qu'ils et elles n'ont jamais obtenu. Les obstacles sont nombreux, entre autres l'impossibilité de servir dans l'armée israélienne (ils et elles ne sont souvent pas appelé-e-s et par ailleurs ne le souhaitent pas) et les conséquences que cela a en matière de d'accès à l'emploi, aux études... de nombreuses portes étant fermées à celles et ceux qui n'ont pas fait leur service militaire. L'apartheid ne se traduit pas que par des lois, mais aussi par des résultats éloquents : seul-e-s 39 % des Palestiniens sont actifs contre 57 % pour le reste de la population, et le salaire moyen d'un-e Palestinien-e est 69 % de celui d'un-e Juif-ve israélien-ne. Les écoles publiques arabes

sont plus peuplées, mais le gouvernement israélien n'y investit pas autant que dans les écoles publiques juives. Plus généralement, la qualité des services publics est largement inférieure dans les villes, villages et même quartiers palestiniens.

Le second obstacle provient de l'obsession démographique de l'État israélien qui s'exprime sur le territoire israélien de 48 comme à Jérusalem ou dans l'extension des colonies en Cisjordanie. L'idée étant qu'il faut résister à la pression démographique arabe sous peine de perdre la supériorité du nombre. Le résultat pratique c'est que les Palestiniens de 48 sont eux-mêmes aussi et encore victimes de destructions de maisons, de villages... En 2017 encore, des manifestations et grèves, en signe de protestation contre la démolition de maisons arabes, ont eu lieu. Selon la décision récente du gouvernement israélien, il y avait plus de cinquante mille maisons susceptibles d'être démolies dans les villes et villages palestiniens des territoires de 48. Ce sont des maisons construites au cours des vingt dernières années, maisons construites sans permis car les institutions gouvernementales israéliennes refusent de délivrer ceux-ci aux citoyens arabes ou de permettre d'acheter des terres.

Pour la grande majorité des Palestiniens dans les territoires de 48 ce n'est pas un problème de construction sans permis, ils et elles pensent que c'est le début d'une nouvelle Nakba, c'est le début d'un nouveau nettoyage ethnique, du transfert des terres et des maisons. Il s'agit donc d'une bataille pour la survie et la ténacité à rester sur cette terre. Abandonner le système de l'apartheid est la seule solution pour la stabilité et la paix en Palestine.

LA LOI SUR L'ÉTAT-NATION

La « loi sur l'État-nation », ratifiée en juillet 2018 par la Knesset israélienne, a déclenché une tempête aux niveaux local et international. Cette loi reconnaît le caractère juif de l'État, le droit à l'autodétermination et au retour exclusivement aux Juifs et Juives, elle nie le droit des Palestiniens en Israël en tant que groupe autochtone palestinien vivant sur ses terres ancestrales. En outre, la loi stipule que seule la langue hébraïque est la langue officielle du pays et nie totalement la place de la langue arabe comme autre langue officielle, comme indique dans la Déclaration d'indépendance de l'État d'Israël.

Cette loi, adoptée par la Knesset en tant que loi fondamentale, a mis de côté de nombreuses bases qu'Israël avait prétendu adopter et respecter depuis sa création. Il en est ainsi du renoncement aux termes de la Déclaration d'indépendance qui promettait l'égalité entre tous les citoyens. La loi a aboli le droit fondamental à la dignité humaine, à l'accès aux droits humains, abolition qui était déjà à l'œuvre sur le terrain. Sur le plan politique, la « loi sur l'État-nation » abandonne la solution à deux États, et a même sapé le droit d'Israël à exister en contredisant la résolution 181 du Conseil de sécurité de l'ONU. Elle abandonne les accords d'Oslo dans la mesure où elle brûle toutes les cartes. Pour les citoyens arabes dans la Palestine historique de 1948, la loi de coexistence et des deux États pour deux populations était sans importance, ils et elles doivent d'abord garantir leur droit de vivre. Légiférer sur ce texte est une reconnaissance officielle par la Knesset et le gouvernement israélien qu'Israël est un État raciste qui pra-



[DR]

Les peintures sur un mur de Nazareth que les Israéliens effacent régulièrement

tique l'apartheid sur la population palestinienne en Israël. Les Palestiniens des régions de Galilée, du Triangle et du Neguev sont bien conscients que depuis la Nakba en 1948, ils et elles ont vécu sous un régime de discrimination et de racisme à travers des centaines de lois promulguées par les gouvernements israéliens successifs, notamment en ce qui concerne la confiscation des terres, la démolition des maisons, les systèmes discriminatoires de santé et d'éducation.

C'est aussi le cas contre les travailleurs et travailleuses palestiniens dans les « lieux de travail de sécurité » tels que les aéroports, les ports, la compagnie d'électricité, et certains postes gouvernementaux sensibles pour lesquels le service militaire est une « condition préalable » pour travailler. Mais il y a aussi des pratiques discriminatoires dans des lieux non soumis à ces objectifs comme celles dénoncées par le Syndicat des travailleurs arabes à l'encontre de femmes palestiniennes musulmanes exerçant à l'hôpital. Les travailleurs et travailleuses arabes travaillant dans des hôtels ou

des restaurants israéliens à Tel Aviv ou dans toute autre ville ou village juif seront empêchés de parler leur langue maternelle arabe parce que la loi déclare que la langue hébraïque est la seule langue officielle du pays, tout cela au prétexte que la loi est explicitement tournée pour le seul bénéfice des Juifs. La « loi sur l'État-nation » permet au régime d'apartheid en Israël de poursuivre sa politique de violation des droits humains, à commencer par les massacres contre les Palestiniens, la confiscation de terres et la démolition de maisons, en particulier dans les villages et villes arabes comme dans la ville de Sakhnin, en juillet 2018. Cela signifie que s'ouvre une nouvelle étape de confrontation entre les droits légitimes des Palestiniens et le régime d'apartheid colonial qui découle de la violation des droits humains des Palestiniens à tous les niveaux.

Une association tente de défendre les droits de la minorité palestinienne dans les territoires de 48, il s'agit d'Adalah : <https://www.adalah.org/> ■

LES PRISONNIERS ET PRISONNIÈRES POLITIQUES PALESTINIEN-NE-S

Collectif

La délégation de Solidaires qui s'est rendue en Palestine en 2019 a rencontré Addameer qui est une organisation de soutien aux prisonniers et prisonnières palestinien-ne-s. Cet article reprend des éléments issus de cette rencontre et des informations de son site web¹.

¹ Addameer :
<http://www.addameer.org/>



La visite de la délégation de Solidaires en avril 2019 s'est déroulée le premier jour de la grève de la faim engagée par les prisonniers et prisonnières palestinien-ne-s. C'est une forme de lutte qu'ils et elles utilisent très régulièrement contre les brigades dont ils et elles sont victimes et pour obtenir leurs droits de prisonniers et prisonnières politiques. Pour réclamer de meilleures conditions, de grandes grèves de la faim, dures mais victorieuses, eurent lieu en



Ahed Tamimi
peinte sur le mur

1998, 2000 (un mois), 2012 (trois mois), 2016 et 2017 (un mois), regroupant souvent près de 1500 prisonniers et prisonnières (sur près de 6 000) et soutenues par des manifestations en Palestine et dans le reste du monde. La grève d'avril 2019 a duré une dizaine de jours.

DES GRÈVES DE LA FAIM POUR IMPOSER DES DROITS

Les conditions de détention dans les prisons israéliennes sont notoirement déplorables. Outre des cas avérés de torture, on constate des mesures disciplinaires de plus en plus sévères depuis 2000, voire illégales, comme la réduction des visites familiales, la mise à l'isolement pour de très longues durées. Le droit de visite n'est plus possible pour Gaza. Ailleurs, il est soumis à des autorisations très limitées et aux contraintes liées aux déplacements qui peuvent impliquer des journées entières de voyage pour une entrevue de quarante minutes mais aussi des séances d'humiliation où les femmes visiteuses sont contraintes à se déshabiller pour les contrôles.

Des prisonnier-ère-s peuvent ainsi exprimer le souhait que leur famille ne se déplace pas pour les voir. Il faut compter

aussi la négligence médicale, la restriction des possibilités de s'éduquer, d'accéder aux médias, à un téléphone public, la confiscation des livres, etc.

On estime que près d'un million de Palestinien-ne-s, soit 20% de la population, ou 40% de la population masculine, ou les membres de 70% des familles palestiniennes, ont connu la prison à un moment ou à un autre depuis 1967. La sévérité des autorités israéliennes provient aussi de « l'utilité » des prisonniers et prisonnières comme « monnaie d'échange » lors de négociations avec des organisations comme le Hamas ou le Hezbollah libanais. Une fois libéré-e-s, certain-e-s prisonnier-ère-s sont parfois arrêté-e-s à nouveau, ou alors déporté-e-s, en contravention avec le droit international en la matière. Cela a été le cas en 2011 en particulier où des prisonniers ont été libérés sous contrainte d'être déportés en Syrie, en Turquie et en Jordanie. En 2002, certains avaient été envoyés dans des pays européens.

EN CHIFFRES

En 2018, on comptait près de 6 000 prisonniers et prisonnières politiques palestiniennes (la plupart provenant des territoires occupés depuis 1967) dans les prisons israéliennes. Régulièrement, des campagnes de solidarité sont réalisées sur les situations les plus connues, les prisonnier-ère-s les plus emblématiques. Mais c'est bien la population entière qui vit sous la menace et rare sont les familles qui ne sont pas touchées par des emprisonnements.

Parmi ces prisonnier-ère-s près de 300 mineur-e-s (dont Ahed Tamimi détenue pendant 8 mois en 2017-2018), plus de 60 femmes enfermées dans des bâtiments

datant du mandat britannique et dans de très mauvaises conditions, une dizaine de membres du parlement palestinien dont Marwan Barghouti du Fatah, Aziz Duwaik du Hamas, Ahmad Saadat et Khalida Jarrar du FPLP. Depuis les élections de 2006, 40% des parlementaires palestinien.ne.s ont été détenu.e.s à un moment ou à un autre par Israël, des défenseur.euse.s des droits

humains, des avocat-e-s, des journalistes, des étudiant-e-s, des professeur-e-s (citons par exemple Ghassan Thouqan)²...

DÉTENTIONS ADMINISTRATIVES ET EMPRISONNEMENT D'ENFANTS

Israël pratique la détention administrative sans procès et parfois sans motif de près de 500 Palestinien-ne-s, dont le Franco-

palestinien Salah Hamouri pendant 13 mois en 2017-2018. Une campagne a eu lieu en France pour exiger sa libération et on a malheureusement constaté l'absence de volonté des autorités françaises d'agir véritablement pour agir en ce sens. Ces détentions administratives peuvent durer parfois jusqu'à cinq ans. Il suffit aux autorités israéliennes de considérer qu'elles sont en possession d'« informations secrètes », de présomption de « terrorisme »... Précisons toutefois que la France pratique aussi la détention administrative et qu'elle doit être dénoncée là-bas comme ici.

S'agissant des enfants, Israël tue et emprisonne régulièrement des enfants qu'il s'autorise à emprisonner y compris pour de lourdes peines à partir de 14 ans. Ils et elles ne sont pas traité-e-s comme des enfants, n'ont pas de droit à l'éducation ni à toute mesure qui permettrait une quelconque réinsertion à la sortie de prison. Ils et elles ont transféré-e-s des territoires occupés vers des prisons israéliennes en

contravention avec la quatrième convention de Genève sur les conditions de détention. Une campagne a lieu en France pour la libération des enfants prisonniers³.

UN LIEU D'ORGANISATION ET DE POLITISATION

La prison est aussi un lieu d'organisation politique pour les Palestinien-ne-s, d'éducation, de réflexion et de coordination entre les différentes factions palestiniennes (Fatah, FPLP, FDLP, Hamas, Jihad Islamique, Parti Communiste Palestinien) et à travers toutes les prisons du pays. Des collectifs sont constitués et des élections organisées. Malgré les tentatives israéliennes d'empêcher cette coopération, les négociations sont toujours menées par des dirigeant-e-s choisi-e-s par les prisonnier-ère-s palestinien-ne-s et non par des représentant-e-s de régimes arabes réactionnaires ou même de l'Autorité palestinienne.

LE BOYCOTT POUR AGIR

La situation des prisonniers et prisonnières palestinien-e-s en Israël est un argument fort pour boycotter l'État israélien tout entier, et pas seulement les produits des colonies. En effet, Israël emprisonne des Palestinien-ne-s du territoire israélien, mais aussi de Cisjordanie et de Gaza, démontrant si besoin était que c'est bien sur l'État israélien qu'il faut exercer des pressions pour obtenir la justice dans les territoires occupés de 1967. Il faut signaler aussi plusieurs campagnes de boycott qui se sont organisées à l'encontre de compagnies comme G4S, Hewlett Packard dont le matériel de sécurité équipait les prisons israéliennes. ■

2 La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine anime une campagne « Palestine, la case prison » : <https://plateforme-palestine.org/Palestine-la-case-prison>

3 http://liberez-enfants-palestiniens.fr/IMG/pdf/dossier_campagne_solidarite_enfants_palestiniens_prisonniers_d_israel.pdf

Affiche suite à la libération de Salah Hamouri



[DR]

LES PALESTINIEN-NE-S DE JÉRUSALEM

Collectif

Jérusalem est de plus en plus enjeu de politique intérieure et internationale. La décision de Donald Trump de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et d'y installer son ambassade participe d'une accélération de la politique de colonisation d'apartheid et d'expulsion des Palestinien-ne-s.



Le dôme du rocher
à Jérusalem

La géographie et la démographie de Jérusalem sont bouleversées lors de la deuxième moitié du XIX^e siècle, avec l'arrivée d'immigrant-e-s juif-ve-s qui deviennent majoritaires (28 000 sur 45 000 habitant-e-s) et qui habitent maintenant en dehors des murs d'enceinte, principalement à l'ouest de la vieille ville. En 1917, Jérusalem devient la capitale de la Palestine, sous mandat britannique. L'immigration juive est facilitée après la déclaration de Balfour et elle atteint 100 000 personnes (sur une population de 165 000) en 1948. Pendant les 6 mois de guerre entre Juif-ve-s et Arabes, plusieurs massacres marquent les esprits, dont celui de Deir Yassine, aujourd'hui le quartier de Givat Shaul à Jérusa-

UN PEU D'HISTOIRE HUMAINE ET RELIGIEUSE

Ville cananéenne depuis plus de 40 siècles, on y trouve les premier-ère-s Israélites (futur-e-s Juif-ve-s) et les premier-ère-s Philistin-e-s (futur-e-s Palestinien-ne-s) aux alentours de - 1200. S'y succéderont Perses, Grec-que-s, Romain-ne-s, Byzantin-e-s, Arabes et Musulman-e-s. On trouve peu de traces de Jérusalem aux alentours de - 1000, laissant penser que c'était un village d'un millier d'habitant-e-s que l'historiographie israélienne tentera de gonfler artificiellement. L'emplacement exact de la « cité de David », capitale du royaume d'Israël (entre - 1000 et - 700) est discuté, et certain-e-s le voient même à l'extérieur de la ville. La population de Jérusalem est multipliée par 10 quand elle devient la capitale du royaume de Juda, entre - 722 et - 587, période à partir de laquelle l'histoire réelle converge avec les histoires de l'Ancien Testament.

Sous occupation romaine depuis - 63, les Juif-ve-s construisent le « temple d'Hérode » dont il reste aujourd'hui le Mur des Lamentations. Jérusalem devient une ville de pèlerinage pour les Chrétien-ne-s du monde entier, en particulier pour y voir l'Église du Saint-Sépulcre, tombeau supposé du Christ. L'empereur romain Hadrien nomme cette région Palestine en 135. C'est aussi une ville sainte pour les Musulman-e-s, avec la Mosquée Al Aqsa et le rocher recouvert aujourd'hui du dôme, où Mahomet se serait rendu lors d'un voyage nocturne, aux alentours de 620. La ville s'appelle Al Quds en arabe, « la sacrée ». En 1244, à l'issue des croisades, les Musulman-e-s reprennent Jérusalem et la Palestine devient terre d'accueil pour les réfugié-e-s arabes d'Irak et de Syrie, chassé-e-s par les Mongols. Elle sera à partir du XVI^e siècle et avant que les Occidentaux ne recommencent à s'en mêler, l'une des provinces arabes prospères de l'Empire ottoman, qui pourvoit Jérusalem d'aqueducs, ainsi que des portes et des murs de la vieille ville. Dans l'Empire ottoman majoritairement musulman, les Chrétien-ne-s et les Juif-ve-s sont « protégé-e-s », c'est à dire libres de pratiquer leurs cultes, interdits du port d'arme, et dispensé-e-s du service militaire. Cette période de grande tolérance religieuse permet d'accueillir les réfugié-e-s juif-ve-s chassé-e-s d'Espagne par les Catholiques en 1492. Jusqu'en 1855, les frontières de la ville sont celles de ce qu'on appelle aujourd'hui « la vieille ville » : à peine 1 km², hébergeant 12 000 personnes dont 2 000 Juif-ve-s. Cette citadelle comporte dans ses murailles un quartier juif, un quartier musulman, et deux quartiers chrétiens, l'un arménien, et l'autre pour les autres chrétiens.

lem, où 200 civil-e-s arabes sont assassiné-e-s. C'est dans ce même quartier que, 10 ans plus tard, sera construit le musée de Yad Vashem, le mémorial de la Shoah. Lors de l'armistice de 1949, la ville de Jérusalem est coupée en deux : la vieille ville (y compris son quartier juif) et l'est de la ville nouvelle passent sous autorité jordanienne, et seul l'ouest de la ville nouvelle est reconnue par la communauté internationale comme faisant partie du nouvel État d'Israël. La partie ouest est peuplée d'une majorité de Juif-ve-s, mais elle comprend également des villages palestiniens qui seront absorbés par Jérusalem : Deir Yassine, par exemple, mais aussi Ein Kerem où se situe l'Église de la Visitation. Bien que l'ONU ne reconnaisse pas Jérusalem comme capitale, Israël y installe son parlement et la plupart de ses ministères.

En 1967, suite à la guerre des Six Jours, l'État israélien occupe militairement Gaza, le Plateau du Golan, la Cisjordanie et Jérusalem-Est, y compris la vieille ville. Cette occupation militaire est régie par le droit international, et ces territoires ne sont pas reconnus comme faisant partie du territoire israélien, en attendant un accord de paix avec l'ensemble des parties concernées. En 1980, Israël annexe Jérusalem, toujours sans reconnaissance

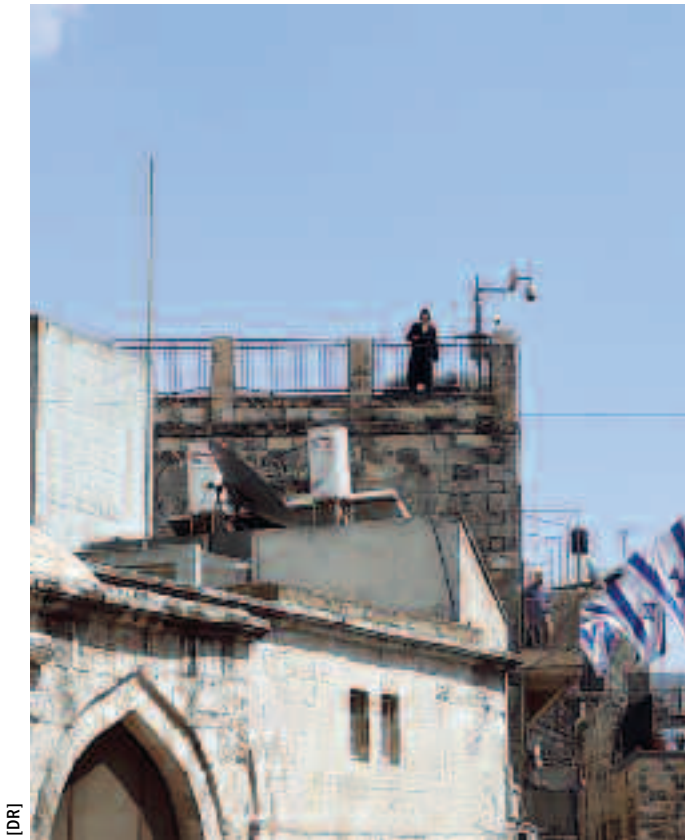
de l'ONU ou de la communauté internationale pour qui, jusqu'à aujourd'hui, la vieille ville de Jérusalem et sa partie est sont des territoires occupés. C'est donc la loi civile israélienne qui s'y applique... en théorie. Depuis 1994, le royaume de Jordanie assure une certaine gestion de l'Esplanade des Mosquées, mais Israël y conserve sa puissance militaire et politique, comme en témoigne la visite d'Ariel Sharon en 2000, déclenchant ainsi la Seconde Intifada, où la volonté de Benjamin Netanyahu en 2015 d'en limiter l'accès, déclenchant la Troisième Intifada (Intifada des Couteaux). En 2017, Donald Trump est le premier dirigeant international à déclarer Jérusalem comme capitale d'Israël. En 2018, il y installe l'ambassade américaine, allant jusqu'à la déménager à Jérusalem-Est qui n'est même pas reconnue comme territoire israélien ! L'Assemblée générale des Nations Unies déclare cette décision nulle et non avenue dans une résolution adoptée par 128 voix pour et 9 voix contre.¹

GÉOGRAPHIE ET DÉMOGRAPHIE

Si la vieille ville de Jérusalem s'étend sur moins d'1 km², Jérusalem-Ouest ne couvrirait en 1967 que 38 km², contre 5 km² pour Jérusalem-Est. La symbolique forte de Jérusalem a toujours permis aux gouvernements israéliens successifs d'espérer que des droits leur seront octroyés sur cette ville, quelle que soit sa taille. Pour cette raison, la colonisation de villages palestiniens dans les environs de Jérusalem (plus d'une trentaine) a toujours fini par une annexion pure et simple à la ville de Jérusalem qui atteint maintenant une taille et une forme complètement absurde pour cette ville.

¹ Grassroots Jérusalem est une organisation de Palestinien-ne-s de Jérusalem dont le site web permet de mieux connaître la situation, l'histoire, et de la visiter virtuellement. Elle organise également des visites guidées politiques de la ville, et édite un guide touristique politique, Wujood. <https://www.grassrootsalquds.net/>

Un colon dans la vieille ville de Jérusalem



[DR]

De moins de 40 km² « légalement occupés » et habités par 300 000 Israélien-ne-s juif-ve-s en 1967, la ville telle que le prétendent les dirigeant-e-s israélien-ne-s dépasse aujourd'hui les 125 km² et approche du million d'habitant-e-s. C'est 10% de la population totale du pays et 40% des colons. 70% de la ville est donc « illégalement occupé », habitée par 300 000 Palestinien-ne-s et à peu près autant de colons juif-ve-s. De plus, la ville s'étend pour rejoindre d'autres blocs de colonies illégales comme Givat Zeev, Pisgat Zeev, Neve Yaacov, Beitar Illit, Efrat,

Ramot, Har Homa, Gilo ou Maale Adumim, pour créer une continuité territoriale israélienne artificielle et interdite aux Palestinien-ne-s. Il existe un projet, présenté par Benjamin Netanyahu en 2018, qui consisterait à absorber ces colonies et faire de Jérusalem une ville de plus de 300 km² et 5 millions d'habitant-e-s.

Si un tiers des habitant-e-s du « Grand Jérusalem » actuel sont Palestinien-ne-s, seuls 10% du budget municipal leur est consacré, et l'on constate aisément une différence d'infrastructures, par exemple

dans les transports publics ou le système éducatif des quartiers palestiniens par rapport aux quartiers juifs. À l'inverse, les colonies juives attirent les habitant-e-s par des facilités fiscales, l'eau et l'électricité à bas prix, l'école et les soins gratuits etc. Les avantages fiscaux permettent à des entreprises de s'installer et d'offrir du travail dans les colonies, au mépris du droit international. C'est l'un des arguments qui avait motivé la campagne de boycott contre la compagnie israélienne Soda-stream, installée dans la colonie de Maale Adumim. L'entreprise, qui a entre-temps déménagé à l'intérieur des frontières de 1948, est toujours la cible de la campagne BDS. Une autre particularité de Jérusalem est que 80% de ses citoyen-ne-s juif-ve-s sont religieux-ses, dont un tiers d'orthodoxes, alors que la moyenne nationale est de 50% de juif-ve-s religieux-ses, dont 20% d'orthodoxes. Parmi les Palestinien-ne-s de Jérusalem, on compte 96% de Musulman-e-s et 4% de Chrétien-ne-s (alors qu'on compte 9% de Chrétien-ne-s parmi l'ensemble des Palestinien-ne-s).

STATUTS

Comble de l'apartheid : depuis 1952, les Palestinien-ne-s de Jérusalem, habitant-e-s autochtones, ne sont pas des citoyen-ne-s à part entière, mais de simples « résident-e-s permanent-e-s », comme n'importe quel-le autre étranger-ère qui peut en faire la demande. En 1967, ce statut a été étendu aux habitant-e-s de Jérusalem-Est encore présent-e-s dans la ville après la guerre des 6 jours. À la différence des Palestinien-ne-s du reste de la Cisjordanie qui ont une carte d'identité de couleur verte, celles et ceux de Jérusalem possèdent une carte de cou-

leur bleue, comme celle des citoyen-ne-s israélien-ne-s. Cette carte de résident permanent leur donne la permission, comme tout citoyen israélien, d'habiter, de travailler et de recevoir des prestations en Israël. Ils et elles ont, de plus, le droit de se rendre en Cisjordanie. En revanche, il leur est impossible de voter ni de détenir un passeport israélien, ce statut peut être révoqué et il n'est pas transmissible automatiquement ni définitivement à son ou sa conjointe ou à ses enfants. Les résident-e-s peuvent théoriquement demander la citoyenneté israélienne, mais il faut faire un serment d'allégeance à Israël et, selon Human Rights Watch, sur les 15 000 demandes effectuées depuis 15 ans, seules 6 000 ont été accordées.

Les résident-e-s peuvent également perdre leur statut, pour trois raisons principales : 1) s'il se sont absenté-e-s pendant plus de 7 ans sans renouveler leur autorisation de sortie ou s'ils-elles ont obtenu un statut de résident ou la citoyenneté d'un autre pays, par exemple s'ils-elles sont parti-e-s faire des études à l'étranger ; 2) depuis 1995, 80% des révocations sont faites à des Palestinien-ne-s qui ne peuvent prouver que leur « lieu de vie principal » est à Jérusalem et qu'ils-elles y payent des taxes, par exemple s'ils-elles vivent en banlieue ou dans une autre partie de la Palestine, chassé-e-s par un coût de la vie qui devient prohibitif ; 3) s'ils-elles ont enfreint leur « obligation minimale de loyauté envers l'État d'Israël », ce qui revient à des punitions individuelles ou collectives, visant les familles de Palestinien-ne-s désigné-e-s comme des ennemi-e-s de la nation... Depuis 1967, ce sont plus de 16 000 Palestinien-ne-s de Jérusalem

salem qui ont perdu leur droit de résidence, entraînant de nombreuses conséquences pénibles : ils-elles doivent alors quitter la ville, ou y rester clandestinement, au risque d'être arrêté-e-s et déporté-e-s vers la Cisjordanie sans droit de retour. Sans le statut de résident à Jérusalem, les Palestinien-ne-s ne peuvent y travailler légalement, inscrire leurs enfants à l'école, toucher des prestations sociales ou être protégé-e-s par la justice. Outre le système d'apartheid que ces pratiques mettent en place, elles violent également le droit international de plusieurs façons : le droit humanitaire interdit à la puissance occupante d'exiger une « obligation minimale de loyauté envers l'État d'Israël » ; il protège en revanche le droit de quitter son pays et d'y revenir ; enfin, le transfert de population occupée contre son gré viole la Quatrième Convention de Genève et le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

LA COLONISATION SE POURSUIT

L'annexion progressive de villages et de territoires palestiniens est illégale en droit international, elle provoque une série de drames humains, mais entrave également sérieusement toute solution qui impliquerait que tout ou partie de Jérusalem soit la capitale d'un éventuel État palestinien. De nombreuses stratégies différentes visent à grignoter et à « judaïser » toujours plus de territoire palestinien :

L'expulsion : dans un scénario assez classique, une famille de colons juifs, souvent financée par des organismes extrémistes, parfois américain-e-s, va racheter illégalement une maison palestinienne ou simplement prétendre qu'elle lui appartient,

en expulser violemment sa famille palestinienne, puis l'occuper. Bien qu'illégale, même aux yeux de la législation israélienne, cette expropriation finira par être entérinée a posteriori et protégée par l'armée israélienne. Environ 2800 colons religieux-se-s ultras ont infiltré des quartiers palestiniens dont ils empoisonnent la vie quotidienne, autre stratégie de colonisation de ces quartiers. On trouve de tels cas au sein même du quartier musulman de la vieille ville de Jérusalem, mais aussi dans les villages voisins de Silwan, At-Tur, Wadi al-Joz, Ras al-Amud et Sheikh Jarrah, ou un peu plus éloignés comme Beit Hanina, Shuaifat ou Abu Dis. À Sheikh Jarrah, l'expulsion des familles Al Kurd, Al Hanoun et Al Ghawi en 2008 et 2009, a déclenché des manifestations de protestation hebdomadaires (le vendredi), où se retrouvent Palestinien-ne-s et Juif-ve-s anti-colonialistes. Des manifestations ont également eu lieu ailleurs, comme à Beit Hanina suite à l'éviction de la famille Natsheh en 2012. Une spectaculaire éviction eut également lieu en 2014 à Silwan par un groupe extrémiste juif (Elad) dont la violence entraîna la condamnation, mais de pure forme, de la part de l'Union européenne et de la Maison-Blanche, condamnation réitérée par l'UE en 2018. Depuis 1991, Elad harcèle aussi la famille Siyam à Silwan, et a fini par avoir gain de cause et obtenu son expulsion en juin 2019...



[DR]

La destruction : dans ce cas, les maisons palestiniennes sont simplement détruites, et par la suite des colons juif-ve-s construisent « leurs » maisons sur les terrains ainsi libérés. Par exemple à Silwan en 2003, où le groupe extrémiste juif Ateret Cohanim construit illégalement un immeuble de 7 étages, qui sera légalisé en 2010, mais aussi à Sheikh Jarrah où le célèbre Hôtel Shepherd (palestinien) fut détruit en 2011 pour y construire une résidence universitaire pour l'Université hébraïque. Ces exemples ne sont pas des cas isolés. Plus de 15 000 ordres de démolition de « constructions illégales » seraient en attente d'exécution. Ces constructions ont été

effectuées sans permis par des familles en attente d'autorisations, liées à un plan d'urbanisme local, qui ne vient jamais. En conséquence, un quart des familles palestiniennes de Jérusalem-Est vivent dans la peur permanente de perdre leur toit. À ce titre on peut également citer des oliviers palestiniens arrachés par des extrémistes juifs autour de Silwan, dans le but de ruiner les familles palestiniennes dont c'est parfois le seul moyen de subsistance. On peut y ajouter les territoires confisqués par l'État israélien pour y effectuer des fouilles, y construire des routes, le Mur ou le tramway qui relie Jérusalem-Ouest aux colonies... Dans des cas extrêmes, l'État israélien veut raser des villages entiers qui vont à l'encontre de ses projets d'expansion territoriale. Ainsi, depuis 2009, le village de Khan al-Ahmar est visé par un projet de démolition, et ses habitant-e-s seraient « transféré-e-s » contre leur gré, ce qui permettrait une continuité de territoires juifs



[DRI]

La porte de Damas
à Jérusalem-Est

entre Jérusalem et la colonie de Maale Adumim. Ce plan de nettoyage ethnique a commencé à être mis en œuvre en juillet 2018. Une manifestation à laquelle se sont joints des activistes et des diplomates internationaux n'a permis pour l'instant que de repousser l'échéance fatidique. Le prétexte archéologique : l'État israélien peut décréter qu'un site archéologique juif nécessite d'effectuer des fouilles et, par conséquent, de détruire les maisons palestiniennes qui s'y trouvent, de fragiliser celles qui les entourent, et d'en chasser ses habitant-e-s. Par ailleurs, une fois le site antique «avéré», il devient la cible de mouvements extrémistes juifs, et il peut également être classé, et accaparé définitivement par l'État, aux dépens de la population palestinienne. C'est le cas de la controversée «Cité de David», qui était supposée s'étendre (en l'an - 1000) là où

se situe aujourd'hui le quartier musulman de la vieille ville de Jérusalem jusque dans les villages palestiniens de Silwan et Ras al-Amud. En 2008, le groupe extrémiste responsable de l'expropriation de familles palestiniennes à Silwan (Elad encore) y effectue également des fouilles archéologiques, sans autorisation. La réalité historique importe peu puisque le Musée (juif) de la Tour de David fut établi dans le quartier arménien de la vieille ville, donc en dehors de la supposée Cité de David, laquelle n'a jamais comporté de tour ! Ouvert en 1989, l'État israélien y poursuit néanmoins des fouilles archéologiques... Toujours dans cet esprit de propagande nationaliste, chaque année depuis 2012 le «festival de musique sacrée de Jérusalem» se déroule en partie dans le Musée de la Tour de David, occasion d'inviter des

artistes internationaux qui légitiment encore une fois, par leur présence, l'annexion illégale de ces lieux. Plusieurs fois par le passé, la campagne BDS a alerté de tel-le-s artistes, obtenant le retrait de Salif Keita en 2013, de Titi Robin en 2014, et d'Aziza Brahim en 2015. À l'inverse, le site antique de Nebi Zachariah, prouvant la coexistence pacifique de communautés musulmanes et chrétiennes au IXe siècle, a été détruit fin 2018, pour agrandir la ville juive de Modiin partiellement construite en territoires occupés...

Le Mur : Israël commence en 2002 la construction du Mur de l'Apartheid qui est non seulement condamné par principe par l'ONU et la Cour internationale de justice, mais qui en plus ne respecte pas le tracé des territoires occupés depuis 1967 et qui sert donc, encore une fois, d'un outil pour annexer toujours plus de territoire palestinien, soit à peu près 10% de la Cisjordanie, dont près de la moitié autour de Jérusalem. Au niveau de Jérusalem, le Mur entérine l'annexion illégale de 1980 et passe au milieu de plusieurs villages palestiniens, dont Beit Hanina et Abu Dis, expulsant certaines familles (en particulier la famille Ayyad en 2010) et coupant les agriculteurs et agricultrices de leurs terres. Il complique également les trajets entre villages, entre le domicile et l'école, l'université, le lieu de travail, l'hôpital, l'église ou la mosquée... Le nombre des étudiant-e-s palestinien-ne-s inscrit-e-s à l'université palestinienne Al Quds de Jérusalem a chuté ces dernières années...

2 Pour plus d'informations : <https://solidaires.org/Des-entrepris-publiques-francaises-engagees-dans-la-colonisation-israelienne>

Le Tramway : nouvel outil de la colonisation depuis 2011, un tramway reliant le centre de Jérusalem (en territoire reconnu comme israélien par le droit international) à des colonies juives illégalement construites en Cisjordanie (Pisgat Zeev et Neve Yaacov), en passant par des villages palestiniens illégalement annexés à Israël (Shuafat et Beit Hanina, par exemple), permet d'exproprier encore plus de territoire palestinien, et d'entériner une situation explosive et illégale à plusieurs titres. La collaboration d'entreprises étrangères, et notamment françaises comme Alstom et Veolia, à la construction puis à l'exploitation de ces lignes de tramway constitue à ce titre un acte de complicité de colonisation, crime reconnu par le droit international. Une campagne de protestation à laquelle a participé Solidaires a abouti à une victoire partielle, avec le retrait² de Veolia du système d'exploitation du tramway, bien que les rames aient été construites et livrées par Alstom. En 2015, l'entreprise française Safège, filiale de Suez Environnement, s'est retirée du projet de téléphérique de Jérusalem, après une mise en garde du ministère des Affaires étrangères. En 2018, deux nouvelles lignes doivent être construites et la première ligne étendue. On retrouve à nouveau des entreprises françaises candidates pour y participer : Alstom toujours, mais aussi Egis et Systra qui sont des filiales d'établissements publics français (Caisse des dépôts et consignations, SNCF et RATP). Suite à une nouvelle campagne à laquelle participe Solidaires, on peut se réjouir d'une première victoire en juin 2018, avec le désengagement de Systra d'une des lignes du tramway de Jérusalem. ■

LES PALESTINIEN-NE-S DE CISJORDANIE ET LE GOLAN

Collectif

La Cisjordanie est occupée par l'armée israélienne depuis 1967 et correspond à 20 % de la Palestine historique, comprise entre Israël et la Jordanie, à l'ouest du Jourdain (d'où son appellation de West Bank en anglais). Les terres de Cisjordanie sont les plus arides de la Palestine, et il n'y a pas accès à la mer (si ce n'est la Mer Morte). La région syrienne du Golan (Julan en arabe) est occupée depuis 1967 par Israël et illégalement annexée depuis 1981.



[DR]

5 juin 2011, pendant les manifestations à la frontière entre Syrie et Golan

La ville de Jérusalem est techniquement « à cheval » entre Israël (Jérusalem-Ouest) et la Cisjordanie (Jérusalem-Est), et Israël vole toujours plus de territoire palestinien en « annexant » des villages palestiniens au « Grand Jérusalem », faisant automatiquement partie du butin israélien. Le reste de la Cisjordanie vit sous administration et juridiction militaire qui peuvent mettre des Palestiniens en prison sans inculpation, leur faire subir des punitions collectives, des confiscations de terres, des couvre-feux de plusieurs jours, des harcèlements ou des assassinats ciblés.

TERRITOIRE MORCELÉ

Les principales villes palestiniennes de Cisjordanie sont Hébron (Al Khalil), Naplouse, Ramallah, Jenin, Bethlehem, Tulkarem, Qalqilya et Jericho. Citons aussi deux petites villes particulièrement militantes : Beit Sahour et Nabi Saleh.

LES PALESTINIENS DES TERRITOIRES OCCUPÉS DEPUIS 1967

De nombreux-euses Palestinien-ne-s n'ont pas accepté le plan de partage de l'ONU en 1947, encore moins les frontières de 1948, ni l'imposition de la création de l'État d'Israël sans que n'ait été proposée l'autodétermination du peuple autochtone. Pour elles et eux, c'est toute la Palestine qui est occupée. C'est pourquoi on ne dit pas simplement « territoires occupés », mais « territoires occupés depuis 1967 » ou « territoires occupés depuis 1948 ».

L'ONU, ne respectant pas ses propres principes, a néanmoins imposé l'existence de l'État d'Israël dans des frontières reconnues par le droit international, avec Tel Aviv pour capitale, à la condition que cet État respecte les autres résolutions, dont celle du droit au retour des réfugié-e-s, ce qui n'a jamais été le cas.

Depuis, l'état de guerre est quasi permanent et la « guerre des six jours » en 1967 a permis à Israël d'occuper un territoire encore plus grand : la partie Est de Jérusalem, la Cisjordanie, la bande de Gaza, le Golan syrien et le Sinaï égyptien. L'ONU ne reconnaît aucun de ces territoires comme faisant partie d'Israël, mais reconnaît Israël comme puissance militaire occupante qui par là même a des obligations, dont celle de subvenir aux besoins essentiels de la population occupée, et des interdictions, dont celle de tirer profit de ces territoires, d'y installer des citoyen-ne-s de son pays, ou d'en annexer tout ou partie.

Le Sinaï a été « rendu » à l'Égypte en 1982, alors que Jérusalem-Est (en 1980) et le Golan (en 1981) ont été illégalement annexés. Suite aux accords d'Oslo de 1993, la bande de Gaza et une petite partie discontinuée de la Cisjordanie (18 % seulement du territoire) sont passées sous responsabilité partielle de « l'Autorité palestinienne » (AP). Israël y a toujours le dernier mot, en particulier si la « sécurité » est invoquée, ce qui arrive régulièrement avec des incursions pour arrêter ou tuer des Palestinien-ne-s. Depuis 2002, 10 % supplémentaires de la Cisjordanie ont été annexés de fait par Israël, par la construction du Mur qui empiète sur les territoires palestiniens, l'extension et l'installation continuelles de nouvelles colonies. Malgré cela certain-e-s voient dans les bantoustans palestiniens de Cisjordanie l'embryon d'un État palestinien dont l'autorité est installée à Ramallah. Ainsi, quand un État reconnaît l'État de Palestine (ce qui est le cas de près de 140 pays, dont la Suède et la plupart des pays de la Ligue Arabe, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud), c'est en général avec les frontières de la Cisjordanie et de Gaza.

Le Mur



(DRI)

Beit Sahour, près de Bethléem, est la ville qui lança plusieurs campagnes de résistance non violentes contre l'occupation lors de la première Intifada, comme la grève des impôts qui fut brutalement réprimée, le boycott des produits laitiers israéliens (c'est le sujet du film *Les 18 Fugitives*). Depuis 1997, la colonie de Har Homa empiète sur ses terres... À Nabi Saleh, près de Ramallah, les Palestinien-ne-s manifestent tous les vendredis depuis 2009, parfois au prix de leur vie. La famille Tamimi y participe et plusieurs d'entre elles et eux ont été arrêté-e-s, blessé-e-s, ou tué-e-s. À 11 ans à peine, Ahd Tamimi tente d'empêcher l'arrestation de sa mère, et à 14 ans celle de son frère de 12 ans. En décembre 2017, Mohammed Tamimi, cousin de Ahd, est touché à la tête par un tir israélien, et les militaires débarquent chez les Tamimi. Ahd et sa cousine Nour les bousculent et les repoussent, elles seront arrêtées au milieu de la nuit, avec Nariman, la mère d'Ahd. Ahd sera libérée fin juillet 2018, après 8 mois de prison, pour avoir giflé un

soldat surarmé... À 16 ans, elle est devenue un modèle pour la résistance palestinienne et pour le monde entier. En Palestine, l'alphabétisation approche les 95 % de la population. Trois grandes universités palestiniennes survivent dans les trois plus grandes villes de Cisjordanie : Hébron, An Najah (à Naplouse) et Birzeit (à côté de Ramallah), et forment près de 40 000 diplômé-e-s par an.

ENTRAVES À LA CIRCULATION

Débuté en 2002 et appelé « clôture de sécurité » par les Israéliens, le Mur de séparation de Cisjordanie s'ajoute à celui qui entoure Gaza depuis 1994, mais il ne suit pas la frontière de la « ligne verte » d'armistice de 1967. Haut de 8 mètres, neutralisant une largeur de 50 mètres et long de 700 km, soit 3 fois la distance Jénine-Hébron, c'est un véritable mur d'apartheid qui confisque à peu près 10 % des terres palestiniennes de Cisjordanie, avec leurs sources et leurs nappes phréatiques. Il permet à Israël d'annexer les territoires entourant les colonies, découpe la Cisjordanie



[DR]

en 3 zones séparées et morcelle les terres palestiniennes et les villages. Ce mur de la honte coupe les paysan-ne-s de leurs champs et emprisonne 78 villes et villages palestiniens, comme Qalqilya ou Jérusalem-Est. Il détruit l'économie, la vie sociale, l'unité d'un peuple. Bien qu'ayant coûté plus de 3 milliards de dollars, le 9 juillet 2004, la Cour internationale de Justice condamne ce mur et déclare illégale sa construction, enjoignant Israël à le détruire. En attendant, les Palestinien-ne-s et les militant-e-s internationalistes manifestent régulièrement (à Bilin et Nilin entre autres), et font preuve d'imagination, en « décorant » ce mur de graffitis extrêmement créatifs...

Aucun aéroport n'est autorisé en Cisjordanie, les Palestinien-ne-s de Cisjordanie ne peuvent pas utiliser l'aéroport international de Tel Aviv, un seul point de passage existe de Cisjordanie en Jordanie, le pont Allenby, et il est géré par les autorités israéliennes. De nombreux et nombreuses

Palestinien-ne-s doivent néanmoins se rendre en Israël pour travailler (où ils et elles constituent les travailleur-euse-s destiné-e-s aux plus mauvais emplois, aux plus bas salaires et avec une très faible protection sociale). Ils et elles doivent pour cela emprunter les routes et les checkpoints israéliens. Plus de 100 checkpoints existent le long du Mur entre la Cisjordanie et Israël, mais on compte plus du double de « checkpoints volants » installés, temporairement et de manière imprévisible, sur les routes par l'armée israélienne. Le temps perdu lors des contrôles impose aux Palestinien-ne-s de se mettre en route dès 3 heures le matin, sans toutefois garantir que le passage leur sera accordé.

Les checkpoints volants peuvent rendre aussi difficile tous les déplacements quotidiens pour aller travailler, aller à l'école ou à l'université, à l'hôpital ou rendre visite à des parents. La scolarité est donc rendue très difficile pour les Palestinien-ne-s, sans compter les raids impromptus de l'armée



[DR]

israélienne dans les universités pour arrêter des étudiant-e-s ou des professeur-e-s.

PALESTINIEN-NE-S, COLONS ET AUTORITÉ PALESTINIENNE

Près de 3 millions de Palestinien-ne-s vivent en Cisjordanie, ainsi que près de 400 000 colons juif-ve-s (sans compter celles et ceux du Grand Jérusalem) réparti-e-s dans quelque 200 colonies illégales que Netanyahu a annoncé vouloir annexer, et dont le nombre ne cesse d'augmenter, accaparant toujours plus de territoire palestinien, comme à Silwad, Ein Yabrud, Taybeh, Beit Baraka... Les principales colonies juives sont Ariel, Betar Illit, Maale Adumim et Modi'in Illit. Pour construire ces colonies, près de 50 000 maisons palestiniennes et plus d'un million d'oliviers ont été détruits. Les colons bénéficient d'un climat d'impunité qui leur permet une violence de plus en plus grande à l'encontre des Palestinien-ne-s. Plusieurs centaines d'incidents se produisent chaque

année, où des Palestinien-ne-s sont roués de coups ou assassinés, des lieux de cultes vandalisés, des vignes ou des oliviers (près de 10 000 par an) sont arrachés, des rues, des puits ou des cours d'eau sont volontairement pollués, etc.

Les accords d'Oslo accordent à l'Autorité palestinienne une responsabilité sur la « Zone A », qui constitue 18 % de la Cisjordanie répartis en plusieurs centaines de petits territoires extrêmement peuplés, discontinus, de parfois moins de 2 km² chacun. Israël conserve une autorité totale sur la « Zone C », 61 % du territoire qui comprennent les colonies juives illégales, l'université d'Ariel, les infrastructures et les routes (interdites aux Palestinien-ne-s), les sites archéologiques, les terres les plus fertiles, les sources aquifères, la Mer Morte et la vallée du Jourdain. L'autorité sur la « Zone B » est partagée entre l'armée israélienne (pour la sécurité) et l'Autorité palestinienne (pour l'administration civile). Comble de cette situation d'apartheid, la route 4370

qui a été inaugurée début 2019 est séparée en deux dans le sens de la largeur par un mur, pour que Palestiniens et colons israéliens ne roulent pas côte à côte...

Les accords d'Oslo ont permis à une partie des Palestiniens en exil de rentrer (à l'instar de Yasser Arafat), mais surtout à l'autorité occupante de déléguer ses obligations administratives à l'AP, en en faisant payer les coûts par l'Europe et les États-Unis. Plus cyniquement encore, elle délègue à l'AP les basses œuvres de police locale, créant ainsi une division entre la population palestinienne et l'autorité qui l'opprime, les empêchant de s'unir contre l'occupant. En effet, c'est l'AP qui réprime aujourd'hui les manifestations, qu'elles soient sociales ou politiques, y compris sur internet, emprison-

nant, torturant et tuant des militant-e-s qu'elle juge trop radicales (exemple de Bassel Al Araj). Au-delà de ses problèmes financiers réels, l'AP s'engage également résolument dans une politique de plus en plus néolibérale et antisociale¹ pour laquelle elle a besoin d'une police implacable.

Quand on sait que les forces de sécurité de l'AP se « coordonnent » avec leurs homologues israéliennes, et qu'elles sont responsables de 16 % des victimes du « conflit » israélo-palestinien, on peut se demander de quelle sécurité il s'agit. Outre le financement d'une clique corrompue à Ramallah, une grande partie du budget de l'AP est destinée à financer quelque 200 000 fonctionnaires (la moitié dans le secteur de la sécurité), et à acheter leur silence en échange d'une dépendance créée par des revenus grâce auxquels survivent autant de familles. Incapable de constituer un État palestinien digne de ce nom, l'AP est

Pour que Palestiniens et colons israéliens ne roulent pas côte à côte (voir la photo de couverture)



[DRI]



[DRI]

Checkpoint à Qalandia

aujourd'hui devenue complice de l'oppression coloniale israélienne, et nombreux sont celles et ceux qui demandent son démantèlement.

ÉCONOMIE SOUS OCCUPATION

Les montagnes de Cisjordanie sont les réserves d'eau dans lesquelles la compagnie israélienne Mekorot puise illégalement ses ressources, la revendant, encore plus illégalement aux Palestiniens, à un prix 4 fois plus élevé que celui payé par les Israéliens. Le courrier entrant et sortant de Cisjordanie passe obligatoirement par le service postal israélien qui en retarde la distribution, souvent de plusieurs mois (une partie du courrier et des colis a été bloquée pendant huit années). Pour continuer dans les pratiques illégales et immorales de l'occupant : Israël déverse ses ordures dans les territoires occupés, en particulier dans la grande décharge de

Abu Dis que, cyniquement, Donald Trump veut proposer comme capitale d'une Palestine fantoche.

Les obstacles, qui rendent infernale la vie quotidienne des Palestiniens, sont également des obstacles à une économie prospère, tous les produits palestiniens exportés devant passer par la douane israélienne où ils sont taxés et parfois saisis pour de longues périodes. Des entreprises de services israéliennes sont aussi favorisées que ce soit pour la fourniture de l'électricité (les panneaux solaires doivent être raccordés impérativement au réseau israélien sous peine de destruction) ou de la téléphonie, comme l'entreprise Partner qui a œuvré avec un accord avec Orange jusqu'au retrait de cette dernière en 2016 suite aux pressions internationales. La Poste palestinienne n'a pas droit aux codes postaux... La Banque Mondiale a estimé les pertes pour l'économie palestinienne à 1 milliard de dollars par an (soit le montant apporté en aide à la Palestine, principalement par l'Europe et les États-Unis), et les conséquences à 35 % du chômage en

¹ Voir à ce sujet le texte de G. Nithya p. 254



[DR]

Paysage en Cisjordanie

Palestine. À l'inverse, les entreprises (près d'un millier) et les produits des colonies juives (ainsi que les loyers) sont subventionnés par l'État israélien, tuant toute concurrence avec les produits locaux palestiniens. Ces entreprises emploient de nombreux et nombreuses Palestinien-ne-s dans des conditions difficiles, sans droit du travail, a priori sans salaire minimum, sans âge minimum et sans maxima horaire (même si des victoires syndicales ont parfois imposé des limites localement). Plusieurs de ces entreprises sont occidentales et visées par la campagne BDS.

La Cisjordanie comprend près de 900 000 travailleur-euse-s palestinien-ne-s, dont seulement 19 % de femmes. Le taux de chômage est de l'ordre de 20 % pour les hommes, à peu près le double pour les femmes, et les jeunes âgés de 20 à 24 ans. 18 % des travailleur-euse-s palestinien-ne-s sont employé-e-s en Israël et dans les colonies israéliennes. Le droit du travail est

généralement assez faible et ne bénéficie pas à toutes et tous : indemnités de licenciement, congés annuels, et congés maladie ne bénéficient qu'à 20 % des salarié-e-s de Cisjordanie. Enfin, seul-e-s 12 % des travailleur-euse-s sont affilié-e-s à des associations professionnelles ou des syndicats. Alors qu'en droit international, la puissance occupante ne peut tirer profit de l'occupation, l'Europe importe en toute connaissance de cause des produits des colonies. Théoriquement, ces produits ne bénéficient pas des accords négociés avec Israël et devraient se voir surtaxés, mais Israël triche sur la provenance des produits pour contourner cet obstacle (par exemple avec les produits de la marque Ahava). La Banque mondiale estime à 3,5 milliards de dollars par an les sommes générées en Zone C, qui reviendraient aux Palestiniens-ne-s si l'occupation cessait. ■

LE GOLAN

Le plateau du Golan est la frontière entre Israël à l'ouest, le Liban au nord, la Syrie à l'est, et la Jordanie au sud. Il est également situé entre deux sources d'eau, le mont Hermon au nord (ou Djebel as Sheikh), et le lac de Tibériade au sud. La région syrienne du Golan (Julan en arabe) est occupée depuis 1967 par Israël et illégalement annexée depuis 1981.

Dans le Golan syrien occupé, on compte approximativement 25 000 Syrien-ne-s (la plus grande ville est Majdal Shams) et à peu près autant de colons israélien-ne-s (réparti-e-s dans 34 colonies, la plus grande étant Qatzrin). Les Syrien-ne-s du Golan sont majoritairement de religion druze. Dans une stratégie classique (« diviser pour mieux régner »), les Israélien-ne-s ont accordé plus de droits aux Druzes (150 000 en Israël) qu'aux Palestiniens-ne-s. Dans le Golan, alors que de la plupart d'entre elles et eux ont refusé de collaborer avec l'occupant, 20 % ont pris la nationalité israélienne. Les autres se contentent d'un statut qui ressemble à celui des Palestiniens-ne-s résident-e-s de Jérusalem.

En mai et juin 2011, en plein printemps arabe, plusieurs milliers de Syrien-ne-s et de Palestiniens-ne-s de Syrie ont tenté de franchir la frontière qui les séparait de Majdal Shams. Une centaine de manifestant-e-s ont réussi à la franchir, malgré les tirs de l'armée israélienne qui ont fait une trentaine de mort-e-s. Selon un rapport du BIT en 2018, l'administration israélienne interdit l'extension des villages et la construction de nouveaux logements aux Syrien-ne-s. Depuis 2013, la guerre en Syrie affecte durement les Syrien-ne-s du Golan. Déjà défavorisés par l'autorité occupante (dans l'accès à l'eau par exemple), les Syrien-ne-s, et en particulier les agriculteur-trice-s (et leurs fameuses pommes), ont perdu une grande partie de leurs ressources en perdant l'accès au marché syrien. Les jeunes ont également perdu la possibilité d'étudier facilement en Syrie. Par conséquent, le taux de chômage approche les 60 % dans le Golan, et 75 % pour les femmes. De nombreux-euses agriculteur-trice-s ont dû se reconvertir dans le secteur de la construction, y compris en Syrie, en Israël et dans les colonies juives du Golan. Ces dernières produisent illégalement du vin qui est, bien entendu, l'une des cibles privilégiées de la campagne BDS.

VIVRE À HÉBRON

Collectif

Al Khalil en arabe (l'ami de Dieu, en hommage à Abraham qui reposerait dans le tombeau des Patriarches) est une des plus anciennes villes du monde, située à 35 km au sud de Jérusalem et à 1 000 m d'altitude, elle est un des lieux les plus violents de la colonisation israélienne.



[DR]

La vieille ville désertée

Cernée de colonies israéliennes commencées en 1967, la ville palestinienne d'Hébron présente cette particularité unique d'être aussi « colonisée de l'intérieur ». En effet, outre les blocs de colonies de Gush Etzion (11 000 colons réparti-e-s dans 17 colonies situées à l'ouest et au sud de Bethléem, qui empêchent toute continuité entre Bethléem et Hébron) et la colonie de Kiryat Arba à l'est (colons en majorité d'origine américaine et française, connu-e-s pour être des piliers de l'intégrisme juif), quatre colonies se sont implantées à l'intérieur de la vieille ville d'Hébron, par occupation et spoliation de maisons appartenant antérieurement à des Palestinien-ne-s.

UN ENJEU POUR LES COLONS EXTRÊMISTES

En mars 1994, en pleine négociation des accords d'Oslo, l'un de ces extrémistes juifs, Baruch Goldstein, médecin américain, pénétre armé dans la mosquée d'Ibrahim et assassine 29 Palestiniens. Suite au redéploiement de l'armée israélienne en janvier 1997,

IMAD TEMEIZA, SYNDICALISTE POSTIER

Mon nom est Imad Temeiza, j'ai 32 ans. Je suis dans le Syndicat palestinien des Travailleurs des Services postaux (PPSWU), et responsable des relations internationales en Palestine. J'habite à Hébron, et je suis actuellement postier dans un village à 13 kilomètres au nord-ouest d'Hébron. Comme tout Palestinien, je souffre du régime d'apartheid imposé par Israël sur la Cisjordanie et sur la Bande de Gaza. Je passe un temps fou à me déplacer entre les check-points aux entrées de Hébron et entre la ville de Hébron et ses villages. Je passe aussi beaucoup de temps pour me déplacer entre Hébron et Ramallah, à travers les check-points et les routes des colonies, des routes que les Palestiniens ne sont pas autorisés à emprunter, ce qui est humiliant. Je travaille à la Poste, ce qui consiste à livrer du courrier dans les zones A, B et C de la Cisjordanie. Ce découpage en zones repose sur l'idée d'une solution à deux États, solution qui n'existe plus. Je suis persuadé que la seule solution pour les Palestiniens est de mettre fin au régime d'apartheid en isolant Israël, grâce au mouvement de boycott de la campagne BDS. Aussi, mes activités dans le syndicat et le mouvement ouvrier palestinien, me montrent clairement que la soi-disante Autorité palestinienne et tous les organismes mis en place après les accords d'Oslo, ne sont ni une aide ni un soutien à la détermination et à la ténacité de la jeunesse palestinienne. J'ai enregistré dans mes archives des dizaines de violations contre mes activités destinées à défendre les droits humains et les droits des travailleurs. Pour finir, la situation en Palestine ne peut être décrite si brièvement, il faut lui rendre visite et faire plus de recherches.

la ville a été divisée en deux secteurs : H1 (sous autonomie palestinienne, environ 160 000 habitant-e-s) et H2 (sous occupation militaire israélienne, environ 40 000 habitant-e-s). Cette partie occupée comprend la vieille ville et les alentours du tombeau d'Abraham. Il n'y a ici ni casques bleus ni soldats de la paix, pas de force d'interposition qui protégerait les populations. Rien de tout ce qui pourrait ressembler à un début de mise en application des multiples résolutions de

l'ONU sur les droits du peuple palestinien... Ici, les soldat-e-s ne sont pas spectateur-trice-s, mais ont de vraies armes, ils et elles ne sont pas neutres, ils et elles sont au service de l'occupant-e : ils et elles occupent militairement et ils et elles répriment. Ils et elles tuent aussi : en janvier 2018 un adolescent palestinien qui manifestait contre les massacres israéliens à Gaza a été assassiné en pleine rue. Dans les mains, il n'avait que des pierres... L'armée israélienne s'est en effet arrogé le droit de contrôler



[DR]

Mirador à l'entrée du quartier occupé par les colons dans la vieille ville

toutes les allées et venues des Palestiniens dans la vieille ville d'Hébron : celles et ceux qui ont choisi de continuer à y habiter subissent quotidiennement les humiliations de l'occupation au nom de... la protection des colons juif-ve-s ! Ces colons, Juif-ve-s religieux-euses extrémistes venu-e-s essentiellement des États-Unis et de France, ne se sont pas contenté-e-s de peupler la grande colonie de Kiryat Arba, implantée au lendemain de la guerre de 1967 : 6 000 colons occupent déjà plus de 5 000 hectares de terres confisquées aux paysan-ne-s palestinien-ne-s, et les expropriations devraient se poursuivre jusqu'à un encerclement total de la ville. Certain-e-s d'entre elles et eux ont aussi choisi d'investir des maisons palestiniennes de la vieille ville, chassant manu militari leurs habitant-e-s, occupant les

étages supérieurs des immeubles anciens, contraignant les Palestiniens à se claquer dans les rez-de-chaussée et à disposer des grillages de protection pour ne pas essayer les projectiles dont les colons les arrosent (ordures, pierres, débris de toutes sortes). Ainsi, plusieurs pâtés de maisons sont devenus des colonies de Juif-ve-s intégristes au cœur de la vieille ville arabe. 20 000 Palestiniens subissent la présence agressive de 450 colons, pour la plupart armés, et la répression exercée par les 2 000 soldat-e-s de l'armée d'occupation chargée de les protéger ! Chaque entrée dans la vieille ville est une plongée vers un enfer dont on n'entrevoit

pourtant que les signes les plus visibles. Check-points, chicanes, tourniquets, barbelés, barrières. Signaux lumineux rouges, signaux sonores intimant l'arrêt, fouilles. Un dispositif verrouillant le passage du souk vers la mosquée, toujours plus terrifiant. Adolescent-e-s-soldat-e-s aux armes braquées sur le passant, y compris les enfants palestinien-ne-s qui sont obligé-e-s de passer par là pour aller à l'école ou en revenir. Les regards sont durs, soupçon-

neux. Ordres aboyés dans une langue inconnue, regards hostiles, esprits parfois excités encore par une femme de la colonie dont les cris de haine n'ont de cesse de pousser les soldat-e-s à brutaliser les enfants palestinien-ne-s chargé-e-s de leurs cartables... Là où le visiteur, l'observateur-trice ne sont pas les bienvenu-e-s, ils et elles pourraient témoigner de ce qu'ils et elles ont vu...



[DRI]

TEL RUMEIDA

Mais l'horreur va encore plus loin : plus haut, par-delà les vieux cimetières, arabe et juif, au bout de la rue des Martyrs, quasi entièrement vidée de ses habitant-e-s palestinien-ne-s, dont les pas-de-porte ont été tagués d'étoiles de David et de slogans racistes écrits en hébreu, on arrive au quartier de Tel Rumeida. Barrant la rue, un mobile-home, recouvert d'un papier peint de fausses pierres : c'est le check-point. Gardé jour et nuit. Les Palestinien-ne-s doivent montrer leurs papiers à chaque passage. Leurs déplacements hors de chez eux sont extrêmement limités. Régulièrement, les femmes enceintes près d'accoucher ne sont pas autorisées par les soldats à se rendre à l'hôpital... Il arrive même que les mourant-e-s ne puissent passer le barrage des militaires. Là, dans cet îlot coupé du monde des vivant-e-s, survivent encore 50 familles palestiniennes. Au-dessus d'elles, dans un nid d'aigles, la colonie ultra-orthodoxe qui a choisi de s'ériger là dans un bâtiment préfabriqué.

Images de désolation : pour accéder à l'une des maisons palestiniennes, il faut grimper un talus, traverser une friche jonchée de plastiques, se frayer un chemin par un passage tout juste à dimension humaine, contourner le jardin, dont l'entrée est barrière de barbelés, amas de débris, détritrus, monter encore un petit escalier escarpé, poser enfin le pied sur la terrasse étroite pour... tomber nez à nez avec les pieds tortueux de la vigne séculaire sectionnés intentionnellement !

Ce parcours n'est pourtant rien comparativement à ce que les habitant-e-s de cette maison ont dû affronter pendant plusieurs années à partir du siège militaire de 2002 :

les colons voisin-e-s avaient purement et simplement décidé de les empêcher de sortir et de rentrer chez elles et eux ! Barbelés autour des fenêtres aux volets clos, chemin, escaliers, passages encombrés de gravats et de fils de fer aux lames aiguisées, menaces de mort et insultes en tous genres, jusqu'à ce qu'une décision de la « Cour de Justice » israélienne vienne desserrer un peu l'étau...

Trois enfants vivent là avec leurs parents, dans la maison familiale. Autrefois, avant 1970, ils et elles auraient pu aller à la même école que les enfants juif-ve-s du quartier. Maintenant, ils et elles vont à l'école palestinienne que les habitant-e-s ont ouverte spécialement, et fortifiée pour la protéger des attaques : De hauts grillages entourent un côté de la cour, enterrée, car un immeuble situé en face est entièrement occupé désormais par d'autres colons... Régulièrement, sur le chemin, les 80 élèves de cette école sont attaqué-e-s à coups de pierres et d'insultes, tout comme leurs institutrices, par les enfants des colons, sous le regard complice des soldats qui se gardent bien d'intervenir...

Malgré cela, les Palestinien-ne-s de Tel Rumeida ne renoncent pas. Malgré l'isolement dans lequel ils et elles se trouvent, malgré le dénuement qui les frappe (aucun accès possible à un travail, du fait du couvre-feu régulier et des restrictions permanentes de circulation qui leur sont imposés), ils et elles ont choisi de rester debout et de se battre solidairement pour faire reconnaître leurs droits, rester dans leurs maisons, et faire savoir au monde dans quel enfer la colonisation les fait vivre. ■

PALESTINIEN.NE.S DE GAZA

Collectif

Décrire la situation à Gaza est plus difficile que n'importe quel autre endroit en Palestine. En effet, peu de militant-e-s sont parvenu-e-s à entrer dans l'étroite bande de territoire sous blocus israélien depuis 2007. Aussi, les informations nous parviennent-elles des différents organismes internationaux qui enquêtent sur place, des gazaoui-e-s lors d'entretiens par internet ou lors de leurs trop rares autorisations de sortie par le gouvernement israélien.

Bande de Gaza



[DR]

Il convient de rappeler brièvement l'histoire de Gaza et de son peuple. Après la Nakba, cette petite bande de terre accueille près de 80 000 réfugié-e-s dans 8 camps. Aujourd'hui, plus d'un million de résident-e-s palestinien-ne-s de Gaza sont des réfugié-es venant d'autres parties de Palestine. Alors qu'en 1948, une trêve confie Gaza à l'Égypte, Israël se méfie déjà d'une population très militante et envahit le territoire en novembre 1956, commettant un massacre, peu connu des historien-ne-s, de près de 300 Palestiniens à Khan Younès. Il aura fallu l'étonnant travail du dessinateur Joe Sacco pour en raconter l'histoire (voir bibliographie). En 1967, à l'issue de la guerre des Six Jours, toute la bande

de Gaza est occupée, 15 000 Gazaoui-e-s sont déporté-e-s en Égypte, et 17 colonies juives y sont progressivement construites, pour près de 9 000 colons. Après la première Intifada, qui débute à Gaza et pour laquelle elle paie un lourd tribut, et les accords d'Oslo, l'Autorité palestinienne et Yasser Arafat commencent par s'installer à Gaza, mais cohabitent avec des colons omniprésents, violent-e-s et protégé-e-s. Vue de France, la deuxième Intifada se déroule en territoires palestiniens occupés, et peu de gens savent que les moments les plus emblématiques se sont déroulés dans la bande de Gaza. Par exemple la retransmission télévisuelle de la mort du jeune Mohammed al-Durah (12 ans) dans les bras de son père, près de la colonie de Netzarim en septembre 2000. Ou encore, la photographie du jeune Fares Odeh (14 ans) lançant des pierres à un char, prise au poste frontière de Karni où

il sera assassiné quelques semaines plus tard, cette même année. L'Intifada se termine en 2005, avec l'évacuation des colonies et la possibilité offerte aux Palestiniens-ne-s, pour la première fois, d'administrer un territoire. L'offre sera de courte durée puisque, suite aux élections de 2006 dont le résultat ne plaira pas aux autorités israéliennes, ces dernières instaurent un blocus sur ce territoire, en contradiction totale avec le droit international, blocus qui dure encore aujourd'hui. Avec le blocus, le gouvernement israélien a alors imposé des restrictions à la circulation des biens, des travailleurs-euse-s, des habitant-e-s, annihilant ainsi toute tentative de développement de l'économie, et de la société palestinienne en général, sur ce territoire occupé. Dans sa résolution 1860 du 8 janvier 2009¹, le Conseil de sécurité des Nations unies demande notamment « que l'aide humanitaire, y compris les vivres, le carburant et les traitements médicaux, puisse être distribuée sans entrave dans tout Gaza ».

Treize années après, et ce malgré les nombreuses recommandations internationales, Israël maintient son blocus et Gaza continue de subir une crise humanitaire. Cependant la vie se poursuit pour les gazaoui-e-es qui tentent de s'organiser, de travailler et qui résistent au quotidien.

GAZA, UNE PRISON À CIEL OUVERT....

Gaza est une bande de 45 km de long et de 8 km de large où vivent 2 millions de personnes². C'est l'un des territoires les plus peuplés du monde avec 5 479 habitant-e-s au km². 65 % de la population est réfugiée. Les attaques régulières de l'armée israélienne et le blocus aérien, terrestre et mari-

time qui dure depuis treize ans entravent le développement de Gaza. Il y a de moins en moins d'infrastructures, et les services de base manquent, par exemple l'alimentation électrique excède rarement plus de 4 heures par jour, elle est rationnée soit par Israël, soit par l'Autorité palestinienne qui a fortement diminué ses financements d'électricité à Gaza ces derniers temps. Par ailleurs, les restrictions à importer dans Gaza les matériaux nécessaires aux reconstructions des logements mais aussi des services publics après la dernière attaque en 2014, ont profondément ralenti le redressement économique ainsi que la satisfaction des besoins vitaux de la population. Les gazaoui-e-s ne peuvent pas quitter le territoire, en 2017 il y a eu encore une baisse de 50 % du nombre des personnes qui sont sorties au point de passage d'Eretz (frontière avec Israël).

Sur un territoire où 43 % de la population a moins de 15 ans, les perspectives d'avenir n'existent pas ou peu que ce soit dans la bande de Gaza où à l'extérieur.

L'un des derniers rapports des Nations Unies intitulé « Gaza, 10 ans après »³ montre que les conditions de vie des Gazaoui-e-s se détériorent « davantage et plus vite » que prévu confirmant ainsi le diagnostic d'un précédent rapport des Nations Unies de 2012 qui affirmait que si rien n'était mis en place pour changer certains indicateurs, Gaza deviendrait « inhabitable » d'ici 2020. En effet, le manque d'approvisionnement en énergie, la baisse du PIB, la baisse de l'offre de services de santé, l'accès restreint aux matériaux de reconstruction, la détérioration de la liberté de circulation des personnes et des biens, la baisse de la seule source d'eau disponible et l'in-

sécurité alimentaire en font un territoire en pleine crise humanitaire.

Dans ce contexte et avec un taux de chômage très élevé, qu'est-ce que travailler à Gaza ?

TRAVAILLER À GAZA

À Gaza, 1,1 million d'hommes et de femmes sont en âge de travailler mais le chômage touche 43 % de la population active, 64 % chez les jeunes et 69 % chez les femmes : seulement un jeune sur 10 et une femme sur 15 en âge de travailler ont un emploi selon le rapport de l'OIT en 2018⁴. Le secteur public est le plus gros employeur de Gaza, mais les payes réglées par l'Autorité palestinienne ne sont pas toujours pleines. La baisse du budget de l'UNRWA⁵ (United nations relief and works agency for palestine refugees in the near east – Office de travaux et de secours des Nations Unies pour les réfugié-e-s de Palestine dans le Proche-Orient) qui est une source d'emplois et de revenus liés à l'emploi, a aussi un impact sur le marché local de l'emploi⁶. Ici ce sont les femmes qui sont particulièrement touchées puisque un cinquième des femmes travaillent actuellement pour l'UNRWA. Côté privé, avec les restrictions à la circulation, à l'accès aux ressources et aux marchés, les entreprises peinent à se développer. Pour les agriculteur-trice-s et les pêcheur-euse-s il est difficile de continuer leurs activités tant, là aussi, Israël restreint le périmètre des zones de culture et de pêches par « mesure de sécurité ». Ils et elles sont régulièrement victimes de tirs lorsqu'ils et elles s'approchent de ces limites fixées unilatéralement par le gouvernement israélien.

1 <https://www.un.org/press/fr/2009/CS9567.doc.htm>

2 <https://plateforme-palestine.org/Gaza-les-chiffres-cles>

3 https://unsco.unmissions.org/sites/default/files/gaza_10_years_later.pdf

4 Rapport OIT consultable ici : http://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/107/reports/reports-to-the-conference/WCMS_630423/lang-fr/index.htm

5 <https://news.un.org/fr/story/2018/01/1001682>

6 En 2018, Donald Trump a décidé de diviser par deux le financement de l'aide allouée à l'UNRWA.

Dans ce contexte le PIB global par habitant-e n'a pas progressé en 2017 à Gaza, la production a même reculé de 4,4 % par habitant-e durant l'année, entraînant une forte baisse du niveau de vie. Si les salaires ont augmenté de 3,3 % en Cisjordanie, ils ont baissé de 2 % à Gaza. Actuellement les salaires moyens en Israël et dans les colonies (mais par pour les Palestinien-ne-s qui y travaillent) ont 2,5 fois supérieurs aux salaires des territoires palestiniens occupés et près de 3,3 fois supérieurs au salaire moyen de Gaza.

Par ailleurs, les permis de travail qui étaient délivrés aux Palestinien-ne-s de Gaza par le gouvernement israélien afin de pouvoir travailler hors de Gaza, en Cisjordanie ou en Israël, ont vu leur nombre considérablement baisser pour être actuellement totalement suspendus. Une partie du marché du travail est donc fermé aux Gazaoui-e-s. Le Syndicat des travailleurs arabes a mené une bataille juridique

victorieuse en Israël pour l'obtention d'indemnités pour des Gazaoui-e-s licencié-e-s suite à l'instauration du blocus.

Quelqu'indicateur que l'on regarde, force est de constater que la situation à Gaza est catastrophique et s'est détériorée ces dernières années. Pour permettre à Gaza de se « relever », le rapport de l'OIT préconise de lever les bouclages et de mettre fin aux différents blocus. En attendant qu'Israël change de politique, ou que les états qui regardent la situation s'aggravent sans jamais sanctionner le gouvernement israélien réagissent, les Palestinien-ne-s de Gaza résistent et luttent chaque jour pour leurs droits, c'est tout le sens des dernières manifestations le long de la frontière de Gaza organisées dans le cadre de la marche du retour. Ces manifestations ont été réprimées dans un bain de sang par l'armée israélienne, faisant plus d'une centaine de mort-e-s et des milliers de blessé-e-s....

Gaza n'a pas fini de résister... ■

TÉMOIGNAGE DE MOUSA TAWFIQ, EXILÉ PALESTINIEN EN FRANCE

Mousa Tawfiq est un Palestinien de Gaza, exilé en France depuis fin 2017. Aujourd'hui étudiant en communication à l'Université Paris 8, il est également journaliste et musicien.

Quand je suis parti de Gaza, en septembre 2017, j'ai pensé que ma relation avec la plus grande prison à ciel ouvert du monde, la bande de Gaza, était déjà finie. Je voulais avoir une vie loin de toutes les misères que j'avais vues pendant les 23 premières années de ma vie. Mais dès le premier moment en dehors des murs de Gaza, j'ai commencé à faire des comparaisons et des analyses entre tout ce que j'étais en train de découvrir et tout ce que j'avais vécu à Gaza. Heureusement, je suis un étudiant de l'université Paris 8, une université engagée contre la colonisation, le fascisme, et totalement avec le communisme et les peuples qui luttent pour leurs droits. Le fait d'être un étudiant de master médias internationaux à Paris 8 m'a beaucoup aidé à analyser la situation à Gaza, et même la situation générale du monde entier sous la domination des grandes puissances capitalistes. En outre, mon expérience à Paris 8 m'a donné l'espace pour appliquer tout ce que j'ai appris dans les médias internationaux sur la situation palestinienne, surtout que presque tous les professeurs à Paris 8 soutiennent la cause palestinienne et ont une bonne connaissance de la situation en Palestine en général, et de la bande Gaza en particulier.

Pendant ma première année à Paris, j'ai remarqué beaucoup de choses que les Palestiniens qui vivent sous l'occupation ne peuvent pas savoir. Personnellement, les deux points principaux auxquels j'ai profondément réfléchi étaient :

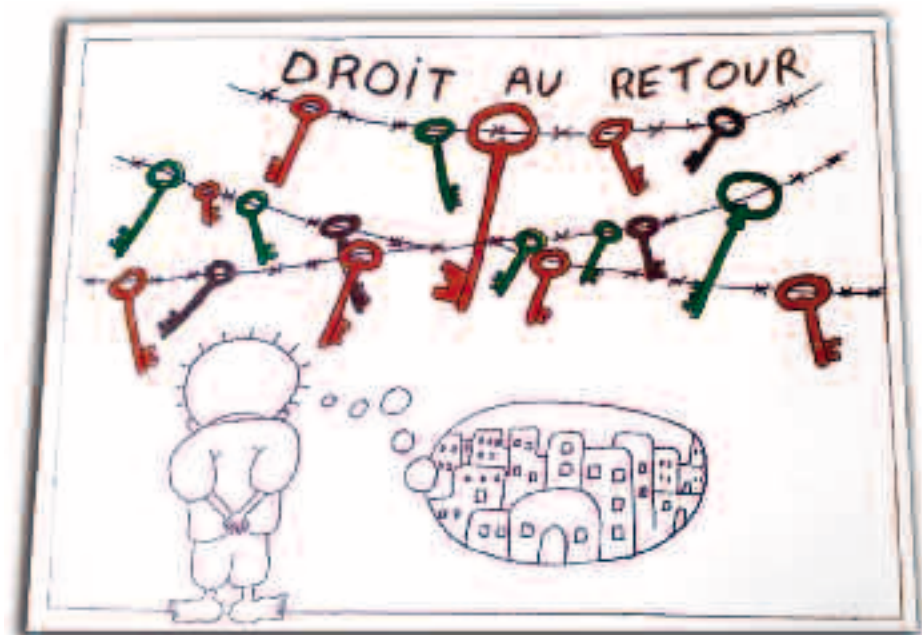
- L'âge des Français qui travaillent avec, ou qui soutiennent, les mouvements de solidarité avec les Palestiniens : après avoir assisté à plusieurs événements liés aux mouvements de solidarité, j'ai remarqué que la plupart des participants sont des retraité-es ou des gens de plus de 55 ans. Bien sûr je ne veux pas réduire la valeur et l'importance de tous les efforts de ces mouvements, mais en tant qu'étudiant, journaliste et musicien de Gaza, je me demande : où sont les jeunes Français ? Pourquoi ces mouvements n'arrivent pas à persuader les jeunes Français à participer aux différentes activités de solidarité avec la cause Palestinienne ?
- L'absence de restaurants palestiniens qui font des plats palestiniens, mais au contraire, il y a beaucoup de restaurants israéliens qui offrent les mêmes plats palestiniens comme des plats israéliens.

LES RÉFUGIÉ-E-S

Collectif

Cet article est issu de la rencontre avec l'association **BADIL** lors d'une délégation à laquelle des militant-e-s de **Solidaires** participaient en 2016. C'est une association pour les droits des réfugié-e-s, fondée en 1998 suite aux accords d'Oslo de 1993 qui ont laissé de côté la question des réfugié-e-s. Dans les camps, les réfugié-e-s se sont organisé-e-s en comités. Badil s'est constitué et est mandatée pour les représenter auprès de l'Autorité palestinienne, d'Israël et des Nations Unies. Les réfugié-e-s tiennent des réunions dans les camps tous les deux mois. Tous les deux ans, une grande assemblée générale regroupe les représentant-e-s des réfugié-e-s présent-e-s en Palestine (Cisjordanie et Gaza), Israël, Jordanie, Liban, Syrie, Irak.¹

¹ Badil (Resource center for palestinian residency and refugee rights)
<http://www.badil.org/en>



Dessin de Jacques Leonetti

Badil s'attache dans ses publications et expressions à utiliser un vocabulaire précis, reconnu en droit international pour qualifier la politique israélienne de déplacement de population (apartheid, nettoyage ethnique, colonisation, transfert forcé de population...).

DEPUIS 1947

Le plan de partage de 1947 qui a conduit à la création de l'État d'Israël n'impliquait pas de déplacement de population. Pourtant chaque étape de l'évolution du partage des territoires a conduit à des vagues de déplacement forcé de familles palestiniennes, notamment à la fin du mandat britannique (150 000 déplacé-e-s), au moment de la Nakba en 48 (750 000), au moment de la Naksa en 67 (450 000). Le déplacement de population ne se limite pas à

ces grandes vagues, chaque jour des familles quittent leur domicile en raison de l'occupation. Au total : 66 % des Palestiniens sont des déplacés, soit 7,8 millions de personnes : 6,3 millions sont des réfugiés de 48, 1 millions de 67 et 530 000 sont des réfugiés intérieurs (déplacés d'une ville israélienne à une autre ou d'une ville palestinienne à une autre, qui n'ont pas le statut de réfugié mais celui d'IDP : *interne déplacé person*). Les réfugiés, reconnus comme tels, sont répartis dans 59 camps dont 28 en Cisjordanie.

LE MOUVEMENT SIONISTE

Avant 1920 le sionisme est présenté comme laïque (« les Juifs sont un peuple, pas une religion »). C'est pour construire une motivation à l'établissement d'une terre juive en Palestine et pas ailleurs que sont mis en avant les arguments religieux et historiques sur les persécutions et l'holocauste.

Avec la mise en œuvre du plan Daleth en 1948, le mouvement sioniste est confronté à trois problèmes :

■ **Comment expulser les populations ?** Une étude détaillée des villages et des connexions entre les différents villages a permis de prévoir pour chacun d'eux un encerclement de 3 côtés pour pousser la population à fuir dans la direction prévue. Des massacres ont été perpétrés pour terroriser la population, comme à Deir Yassin. 530 villages ont été totalement rasés.

■ **Comment récupérer les terres ?** En 1952, Israël vote des lois mises en application immédiatement comme la loi sur les propriétaires absents ou la loi sur les présents-absents, permettant de récupérer tout terrain ou habitation dont l'occupant s'est absenté, même momentanément pour une journée. Elles sont encore applicables aujourd'hui et conduisent les habitants de plusieurs villes ou quartiers de Jérusalem à ne jamais laisser leur logement sans signe de vie.

■ **Comment peupler les terres conquises ?** Après la venue des anciens déportés après la deuxième guerre mondiale, Israël a mis en œuvre des mesures facilitant l'alya (l'immigration en Israël de Juifs) en fournissant passeport, logement et travail à toute personne ayant un parent juif. Aujourd'hui encore, dans les colonies, le gouvernement facilite les conditions d'installations (construction de logements, crédits à taux réduits, services et infrastructures parfois meilleures qu'en Israël).

AUJOURD'HUI

À l'heure actuelle encore, certaines mesures imposées par Israël rendent les conditions de vie des Palestiniens tellement difficiles que quotidiennement des familles quittent leur logement et que le simple fait de rester chez soi est considéré dans beaucoup d'endroits de Palestine comme un acte de résistance. Quelques exemples :

■ **Déni de résidence :** les Palestiniens doivent prouver en permanence qu'ils et elles résident à Jérusalem. S'ils ou elles partent ne serait-ce qu'une journée, c'est le risque de perdre leur propriété et leur droit de vivre à Jérusalem ;

■ **Non reconnaissance du droit au retour** (en cas nouveau déplacement – conflit en Syrie par exemple) ;

■ **Loi de fidélité à l'État d'Israël :** toute personne considérée comme résistante peut perdre ses droits et être expulsée ;

■ **Division de familles ;**

■ **Multiplication des statuts** (Palestinien d'Israël, de Cisjordanie, de Jérusalem, de Gaza, réfugié extérieur), tous ayant des droits différents rendant difficile voire impossible d'établir des liens entre elles et eux ;

■ **Nécessité d'avoir un permis spécifique** pour une grande quantité d'activités (travail, santé, visite...) ;

■ **Fermetures de check-points, de routes, sans raison** (ou pour raison de « sécurité ») ;

■ **Discrimination, ségrégation, institutionnalisation du racisme :** une cinquantaine de lois discriminantes votées à la Knesset ces dernières années et la loi État-nation en 2018 ;

■ **Confiscation de ressources naturelles** (eau notamment) ;

■ **Détention arbitraire des résistants ;**

■ **Réponse illégale et disproportionnée** aux actes de résistance, punitions collectives ;

■ **Actions et exécutions extra-judiciaires, cautionnées par l'État israélien, commises par des organisations non étatiques** (*World Zionist Organisation, Jewish National Fund,...*) ;

■ **Confiscation de terres pour en faire des « zones militaires » ;**

■ **Tracé du mur avec expulsion des terres pour le construire ;**

■ **Impossibilité d'accéder aux terres cultivées.**

LES RÉFUGIÉS EN CHIFFRES

D'après l'UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) pour 2017, la population de réfugiés s'établissait comme suit :

■ En Jordanie 2 286 643 personnes, au Liban 532 173 personnes, en Syrie 618 128 personnes (en recul d'1,9 % suite aux déplacements liés à la guerre), en Cisjordanie 997 173 personnes, à Gaza 1 435 616 personnes soit 5 869 733 réfugiés au total, ce qui constitue un minimum.

■ Le pourcentage des réfugiés atteint 26,6 % de la population en Cisjordanie, tandis que le pourcentage des réfugiés dans la bande de Gaza est de 66,2 %.

■ Le pourcentage de pauvreté parmi les réfugiés était de 38,5 % en 2017. Cela signifie que la consommation mensuelle de leurs ménages était inférieure au seuil de pauvreté qui était de 2 470 NIS pour un ménage palestinien de 5 personnes (2 adultes et 3 enfants). Parmi elles et eux 23 % sont en situation de pauvreté extrême avec moins de 1 974 NIS pour un ménage palestinien de 5 personnes (2 adultes et 3 enfants).

■ Le nombre d'actifs est faible tant pour les réfugiés que pour les non-réfugiés : 45,2 % pour les réfugiés contre 45,3 % pour les non-réfugiés.

■ Le pourcentage d'employés en Israël et dans les colonies était de 13 % (7,4 % pour les réfugiés contre 16,3 % pour les non-réfugiés). ■

QU'EST-CE QUE L'APARTHEID ISRAËLIEN ?

Collectif

L'apartheid israélien est souvent évoqué que ce soit comme la description de la situation actuelle en Israël-Palestine ou comme la possibilité que le gouvernement israélien y bascule un jour. Des militant·e·s en soutien au peuple palestinien jusqu'au secrétaire d'État américain John Kerry en 2012¹, ce terme revient sans être jamais exactement défini. Le rapport commandé par la Commission Économique et Sociale pour l'Asie occidentale de l'ONU aux chercheur·euse·s Virginia Tilley et Richard Falk en 2017 questionne les pratiques israéliennes à l'égard du peuple palestinien et l'apartheid. Ce rapport conclut à l'instauration par Israël d'un régime d'apartheid envers le peuple palestinien sur la base d'arguments détaillés, c'est sans doutes pour cela qu'il a été immédiatement retiré du web après sa parution sur ordre du secrétaire général de l'ONU.

Ces quelques lignes reprennent une partie des arguments développés dans le rapport qui est consultable en ligne².

1 https://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2014/04/29/pourquoi-le-mot-apartheid-ne-passe-pas-en-israel_4409141_3-218.html

2 <https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/170517/les-pratiques-israeliennes-l-egard-du-peuple-palestinien-et-la-question-de-l-apartheid>

3 https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-7&chapter=4&clang=fr



[DR]

La route empruntée uniquement par les israélien.ne.s. La route des Palestinien.ne.s est un peu plus bas au loin.

La convention internationale sur l'élimination et la prévention du crime d'apartheid³, entrée en vigueur le 18 juillet 1976, définit dans son article 2 l'expression « crime d'apartheid » comme des actes inhumains commis en vue d'instituer ou d'entretenir la domination d'un groupe racial d'êtres humains sur n'importe quel autre groupe racial d'êtres humains et d'opprimer systématiquement celui-ci.

L'APARTHEID SELON LE DROIT INTERNATIONAL

Cette convention désigne les actes inhumains pouvant être pratiqués et rentrant dans le champ du « crime d'apartheid » :

- a) Refuser à un membre ou à des membres d'un groupe racial ou de plusieurs groupes raciaux le droit à la vie et à la liberté de la personne :
 - i) En ôtant la vie à des membres d'un groupe racial ou de plusieurs groupes raciaux ;
 - ii) En portant gravement atteinte à l'intégrité physique ou mentale, à la liberté ou à la dignité des membres d'un groupe racial ou de plusieurs groupes raciaux, ou en les soumettant à la torture ou à des peines ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
 - iii) En arrêtant arbitrairement et en emprisonnant illégalement les membres d'un groupe racial ou de plusieurs groupes raciaux ;
- b) Imposer délibérément à un groupe racial ou à plusieurs groupes raciaux des conditions de vie destinées à entraîner leur destruction physique totale ou partielle ;
- c) Prendre des mesures, législatives ou autres, destinées à empêcher un groupe racial ou plusieurs groupes raciaux de participer à la vie politique, sociale, économique et culturelle du pays et créer délibérément des conditions faisant obstacle au plein développement du groupe ou des groupes considérés, en particulier en privant les membres d'un groupe racial ou de plusieurs groupes raciaux des libertés et droits fondamentaux de l'homme, notamment le droit au travail, le droit de former des syndicats reconnus, le droit à l'éducation, le droit de quitter son pays et d'y revenir, le droit à une nationalité, le droit de circuler librement et de choisir sa résidence, le droit à la liberté d'opinion et d'expression et le droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques ;
- d) Prendre des mesures, y compris des mesures législatives, visant à diviser la population selon des critères raciaux en créant des réserves et des ghettos séparés pour les membres d'un groupe racial ou de plusieurs groupes raciaux, en interdisant les mariages entre personnes appartenant à des groupes raciaux différents, et en expropriant les biens-fonds appartenant à un groupe racial ou à plusieurs groupes raciaux ou à des membres de ces groupes ;
- e) Exploiter le travail des membres d'un groupe racial ou de plusieurs groupes raciaux, en particulier en les soumettant au travail forcé ;
- f) Persécuter des organisations ou des personnes, en les privant des libertés et droits fondamentaux, parce qu'elles s'opposent à l'apartheid.

D'AFRIQUE DU SUD À ISRAËL

Si l'expression « apartheid » a été initialement utilisée pour définir le régime d'Afrique du Sud, elle désigne à présent un type de crime contre l'humanité définis dans le Statut de Rome⁴ de la Cour pénale internationale depuis 1998 comme ceci : « Par « crime d'apartheid », on entend des actes inhumains [...], commis dans le cadre d'un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur tout autre groupe racial ou tous autres groupes raciaux et dans l'intention de maintenir ce régime. »

Juridiquement, la qualification d'apartheid est donc applicable à n'importe quel état, il faut pour cela réussir à démontrer que ses actes servent intentionnellement l'objectif fondamental de domination raciale. Étudions à présent comment et pourquoi Israël peut-il être traité d'État d'apartheid.

L'APARTHEID EN ISRAËL

La population palestinienne peut-être divisée en 4 composantes qui ne répondent pas aux mêmes droits édictés par le gouvernement Israélien : les Palestiniens citoyens d'Israël, les Palestiniens vivant à Jérusalem, les Palestiniens

sous occupation en Cisjordanie ou à Gaza, et enfin les réfugiés palestiniens. Les Palestiniens citoyens d'Israël (environ 1,7 million) se voient appliquer le droit civil israélien avec des restrictions spéciales qui ne s'adressent qu'à elles et eux. En effet, Israël distingue la citoyenneté et la nationalité : pour accéder à la nationalité, il est obligatoire d'être juif-ve. Les Palestiniens vivant en Israël sont des citoyens mais n'ont pas la nationalité israélienne et ne se voient donc pas attribuer les mêmes droits : ce sont des citoyens de seconde zone. Ainsi par exemple ils et elles bénéficient d'une qualité inférieure de services publics, d'allocations budgétaires limitées pour les collectivités palestiniennes, de restrictions en matière d'accès à l'emploi, aux ressources syndicales, culturelles, de santé et d'éducation. Aujourd'hui encore des dizaines de villages palestiniens ne sont pas reconnus et ne reçoivent aucun service. Par ailleurs les partis politiques palestiniens ne peuvent pas contester la législation israélienne qui maintient le régime racial. Depuis juillet 2018 et la loi État-nation la langue arabe n'est pas reconnue comme langue officielle. Les 300 000 Palestiniens vivant à Jérusalem-Est ont le statut de « résident permanent ». Ce statut les autorise à vivre à Jérusalem et à travailler en Israël sans besoin de permis spécifique, cependant elles et ils doivent régulièrement prouver que Jérusalem reste le centre de leur vie. Le gouvernement israélien, en dépit de ces preuves, peut à tout moment révoquer leur statut et les renvoyer hors de la ville. Le droit de résidence permanente n'est pas transféré automatiquement par le mariage, aussi si une Palestinienne de Jérusalem-

⁴ https://treaties.un.org/82-pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtmsg_no=XVIII-10&chapter=18&lang=fr&clang=_

[DR]



Est se marie avec un Palestinien de Cisjordanie et souhaite le faire venir vivre à Jérusalem, elle doit faire une demande de regroupement familial, procédure longue, fastidieuse, onéreuse et qui n'aboutit pas toujours. Par ailleurs en tant que résident-e-s permanent-e-s, les Palestinien-ne-s ne peuvent pas légalement contester la loi israélienne qui les discrimine. Pour les Palestinien-ne-s de Jérusalem-Est, on constate aussi des discriminations dans

l'accès à l'éducation, la santé, l'emploi. Les permis de construire sont très difficiles à obtenir car le gouvernement israélien veille à l'équilibre démographique de la ville, c'est pourquoi régulièrement, les Palestinien-ne-s sont victimes d'expulsions et de démolitions.

Pour les plus de 4,5 millions de Palestinien-ne-s vivant sur le territoire palestinien occupé (Gaza et la Cisjordanie), c'est la loi militaire qui s'applique contrairement

au plus de 350 000 colons juif-ve-s qui sont régi-e-s par le droit civil israélien. Nous sommes donc face à un double système juridique où les colons juif-ve-s israélien-ne-s bénéficient de la protection du droit civil israélien sur le simple fait de leur judéité. Le caractère racial de cette situation est renforcé par les pratiques du gouvernement israélien dans les territoires occupés. Dans leur rapport, Richard Falk et Virginia Tilley listent les actes pratiqués par

le gouvernement israélien correspondant aux critères d'attribution du caractère d'apartheid à un état selon l'article II de la convention contre l'apartheid. Ainsi à l'article II-a correspondent toutes les mesures israéliennes visant à arrêter et détenir arbitrairement les Palestinien-ne-s, sans accusations ni procès, avec la pratique de la torture et pendant des durées contraires aux normes internationales de procédures.

En contrôlant les déplacements de la population palestinienne (contrôle des frontières, checkpoints, Mur de séparation), en empêchant les Palestinien-ne-s de choisir librement leur lieu de résidence sur leur territoire (refus de permis de construire, destruction de maison et de camps), en refusant de manière aléatoire aux Palestinien-ne-s le droit de quitter leur pays ou de le regagner (refus de dons de visas, « interdictions de déplacements » arbitraires, refus du retour des réfugié-e-s), en restreignant les Palestinien-ne-s dans leur droit au travail et au développement de leur économie (mesures entravant le développement de l'agriculture et de l'industrie, non-reconnaissance des syndicats palestinien-ne-s), en entravant l'accès à l'éducation (fermetures et attaques d'écoles, arrestations arbitraires d'étudiant-e-s), en refusant le droit à la liberté d'opinion et d'expression, le gouvernement israélien satisfait en tout point à l'article II-c de la convention contre l'apartheid. Israël répond à l'article II-d par la façon dont il a organisé la Cisjordanie en différentes zones: A; entièrement contrôlée par l'Autorité palestinienne (AP), B; contrôlée en partie par l'AP et l'armée israélienne, C; entièrement contrôlée par l'armée israélienne. Par ailleurs, aujourd'hui la coloni-

sation de la Cisjordanie continue en dépit des nombreuses résolutions internationales non respectées et 40% de la surface de la Cisjordanie est fermée à l'usage par les Palestiniens.

Enfin, en poursuivant, arrêtant, persécutant les militant·e·s politiques, associatives ainsi que tou·te·s les Palestiniens qui remettent en cause le système israélien, Israël satisfait à l'article II-f de la convention contre l'apartheid.

Pour la 4^e composante de la population palestinienne, les réfugié·e·s qui représentent plus de 5 300 000 personnes enregistrées auprès des agences des Nations unies, le gouvernement israélien refuse tout simplement leur retour malgré les nombreuses résolutions de l'ONU (résolution 194 adoptée par l'assemblée générale des Nations unies le 11 décembre 1948, résolution 394, résolution 513, résolution 3236 adoptée le 22 novembre 1974 et qui ré-affirme le « droit inaliénable des Palestiniens de retourner dans leurs foyers et vers leurs biens, d'où ils et elles ont été déplacé·e·s et déraciné·e·s, et demande leur retour »).

AGIR CONTRE L'APARTHEID

Ainsi détaillé, il est aisé de constater qu'Israël pratique la ségrégation et différentes formes de discriminations envers les Palestiniens et que le gouvernement israélien est ainsi coupable d'imposer un régime d'apartheid au peuple palestinien. Selon l'article IV de la convention contre l'apartheid, les états parties à la présente convention s'engagent à :

a) prendre toutes les mesures, législatives ou autres, nécessaires pour empêcher que le crime d'apartheid et autres politiques

ségrégaionnistes semblables ou leurs manifestations ne soient encouragés de quelque manière que ce soit ainsi que pour éliminer tout encouragement de cette nature et pour punir les personnes coupables de ce crime ;

b) prendre des mesures législatives, judiciaires et administratives pour poursuivre, faire juger et punir conformément à leur juridiction les personnes responsables ou accusées des actes définis à l'article II de la présente Convention, qu'elles résident ou non sur le territoire de l'État dans lequel ces actes ont été perpétrés, et qu'il s'agisse de ressortissant·e·s de cet État ou d'un autre État ou de personnes apatrides.

Cependant, force est de constater qu'aucune mesure n'est prise par les gouvernements, les Nations unies, et qu'Israël jouit depuis de nombreuses années d'une totale impunité. Face à cela, il est indispensable que la société civile s'empare de ces questions, et devienne actrice en maintenant des pressions sur les différents gouvernements mais aussi sur Israël par des actions de boycott, de désinvestissements et de sanctions. C'est tout l'enjeu de la participation à la campagne BDS (Boycott-Désinvestissements-Sanctions). ■

PARTIS ET ORGANISATIONS POLITIQUES



(DR)

LES PARTIS POLITIQUES PALESTINIENNES DANS OCCUPÉS

Malgré tous les défauts que l'on peut attribuer au « processus d'Oslo », il a eu le mérite de permettre la mise en place d'un véritable exercice de politique vivante, pluraliste et démocratique en Cisjordanie et à Gaza. Si Yasser Arafat est le premier président « naturel », le Conseil législatif palestinien (CLP, le parlement) représente une variété de partis, de tendances et de philosophies politiques qui discutent, collaborent et partagent le peu de pouvoir que leur confère l'occupation

ET LES ORGANISATIONS LES TERRITOIRES



Bassel Al-Araj, militant et animateur d'ateliers d'éducation populaire

PARTIS PALESTINIENS ET ORGANISATIONS PALESTINIENNES

Ce caractère authentiquement démocratique déplaît aux autorités israéliennes, et elles vont y mettre fin après que les élections législatives de 2006 soient largement remportées par le Hamas (à Gaza comme chacun sait, mais aussi en Cisjordanie, comme beaucoup l'oublie). Afin de contourner le parlement, Israël préfère négocier avec un président corrompu (Mahmoud Abbas), et empêcher que de nouvelles élections présidentielles ou législatives se déroulent.

Élus pour quatre ans, Mahmoud Abbas et le CLP sont donc illégitimes depuis 2010, et les partis décrits ci-dessous ont alors perdu beaucoup de la réputation, liberté et légitimité qu'ils avaient acquises auparavant...

→ **Hamas**: première force islamiste palestinienne, le Mouvement de la résistance islamique-Hamas est issu de l'Association égyptienne des Frères musulmans. Sa branche armée est constituée des Brigades du martyr 'Izz Al-Dîn Al-Qassâm. Ayant gagné les élections législatives de 2006, le Hamas a obtenu 74 des 132 sièges du parlement palestinien. 27 députés Hamas (un tiers) ont été arrêtés par Israël en 2006, et

9 sont encore en prison, dont Aziz Duwaik, le président du parlement.

→ **Fatah**: parti nationaliste palestinien fondé et longtemps dirigé par Yasser Arafat, principale organisation membre de l'OLP. Les dirigeants de l'Autorité palestinienne actuelle, dont son président Mahmoud Abbas, en sont issus. Les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa sont sa branche armée. En 2006, le Fatah a obtenu 45 des 132 sièges du Conseil législatif palestinien (CLP), le parlement palestinien. Marwan Barghouti en est le membre actuel le plus célèbre, en prison depuis 2002.

→ **Le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP)**: fondé en 1967 par Georges Habache, le FPLP est un mouvement d'opposition nationaliste interne à l'OLP proche des mouvements marxistes. Son secrétaire général actuel, Ahmad Saadat, est détenu depuis 2005 suite à l'élimination en 2001 de l'ancien ministre israélien d'extrême-droite Rehavam Zeevi. Députée du FPLP, Khalida Jarrar a également été détenue entre 2015 et 2019, sans raison explicite. L'**UHWC** (*Union of Health Work Committees*) et les **Health Work Committees** (HWC), proches du FPLP, agissent dans le domaine de la santé, la *Union of Agricultural Work Committees* (UAWC) dans le domaine agricole, l'*Union of Palestinian Women Committees* dans le domaine des affaires féminines, et la *Addameer* (Al-Damîr, « la conscience ») *Prisoners' Support Association*, dans celui de la défense des droits des prisonniers. En 2006, le FPLP a obtenu 3 sièges au parlement palestinien.

ET L'OLP ?

L'organisation de Libération de la Palestine n'est pas un parti, mais une organisation politique palestinienne créée en 1964 par la ligue des États arabes. Elle est composée de différents partis politiques palestiniens parmi lesquels le Fatah, le FDLP et le FPLP. L'OLP est reconnue comme représentante des Palestiniens par tous les pays arabes à partir de 1974, et devient membre observateur de l'ONU à cette même date. Elle opte selon les périodes pour différentes stratégies de libération allant de l'action militaire à la diplomatie. Yasser Arafat la préside dès 1969, et jusqu'à sa mort en 2004. Aujourd'hui fragilisée, elle continue néanmoins d'exister et elle est présidée, tout comme l'Autorité palestinienne, par Mahmoud Abbas.



Logo des Brigades des martyrs d'Al-Aqsa

tre grand mouvement d'opposition nationaliste interne à l'OLP, issu de la mouvance maoïste. Proche du FDLP, l'**UHCC** (*Union of Health Care Committees*) intervient dans le domaine de la santé. Aux élections de 2006, une coalition faite du FDLP, du PPP et de deux autres petits partis de l'OLP (le FPLP et Fida) ont obtenu 2 sièges au parlement.

→ **La Palestinian National Initiative** de Mustafâ Barghouti, ancien membre du PPP, arrivé deuxième derrière Mahmoud Abbas lors des élections présidentielles de 2005. Aux élections législatives de 2006, ce parti a obtenu 2 sièges au parlement.

→ **La Troisième Voie** est un petit parti centriste fondé en 2005 par Salam Fayyad et Hanan Ashrawi. Aux élections de 2006, ce parti a obtenu 2 sièges et Salam Fayyad est devenu le Premier ministre de Mahmoud Abbas de 2007 à 2013.

→ **Le Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP)**, de Nayef Hawatmeh, né d'une scission avec le FPLP en 1969, est l'au-

→ **Parti du peuple palestinien (PPP)**, ancien Parti communiste palestinien, qui fait partie de l'OLP. Quelques organisations proches du PPP sont le **JMCC** (*Jerusalem Media and Communication Centre*) qui opère dans le domaine des médias, le **PARC** (*Palestine Agricultural Relief Committees*) dans celui de l'agriculture et du développement, le **Medical Relief Committees** dans celui de la santé et le **PWWSD** (*Palestinian Working Woman Society for Development*) sa branche féminine (créée en 1981 sous le nom de *Union of Palestinian Working Women Committees*).

→ **Le Mouvement du Jihad islamique en Palestine (MJIP)**: autre grande composante historique de la mouvance islamiste palestinienne, dont les Brigades de Jérusalem constituent l'aile armée. Ne participe pas aux élections.

LA JEUNESSE PALESTINIENNE

Question honnête ou non, on entend parfois : « Où est le Mandela palestinien qui saura faire la paix avec Israël ? » La véritable réponse est qu'il est probablement en prison ou au cimetière, car la répression israélienne vise à empêcher l'émergence de toute figure palestinienne un tant soit peu radicale. En dehors d'une méfiance grandissante envers les partis politiques, sectaires ou corrompus, c'est peut-être aussi une explication du refus de personnifier la lutte et de l'émergence de nouvelles formes d'organisation des jeunes palestiniens. Cette jeunesse n'est pas moins politisée pour autant, car elle est la plus touchée par la répression violente des autorités israéliennes, mais aussi par le chômage en Palestine. L'absence de perspective en Palestine, la difficulté d'émigrer, et le rejet progressif de tous les partis traditionnels peut conduire à des actions violentes et/ou suicidaires. En témoignent les attaques au couteau perpétrées contre des soldats et des colons israéliens, se terminant toujours par la mort des jeunes palestiniens, 174 d'entre elles ou d'entre eux tués entre octobre 2015 et février 2016.

Mais des mouvements de jeunes existent aussi (Nabd, Gaza Youth Breaks Out, Jabal Al-Mukabir Local Youth Initiative), et d'autres jeunes militent de façon informelle et ponctuelle, utilisant abondamment les réseaux sociaux pour communiquer. À Gaza, des jeunes organisent leurs propres manifestations, en marge de celles du Hamas, où l'humour est omniprésent (brigade des pneus, brigade des cerfs-volants, brigade du refus de comprendre !) Quelques noms surgissent, tel Omar Kiswani, leader étudiant de l'université de Birzeit aujourd'hui en prison, ou Bassel Al-Araj, militant et animateur d'ateliers d'éducation populaire, opprimé par l'Autorité palestinienne avant d'être abattu par l'armée israélienne en mars 2017.

Par définition, il est difficile d'en savoir beaucoup sur ces nouveaux mouvements, mais c'est l'objet de plusieurs recherches publiées récemment, pour en savoir plus :

■ « *La jeunesse palestinienne ne s'avoue pas vaincue* », Akram Belkaïd et Olivier Pironet, *Le Monde diplomatique*, février 2018 :

<https://tinyurl.com/jeunessep1>

■ « *Renverser le leadership palestinien : le rôle de la jeunesse* », Fadi Quran, *Al Shabaka*, le 7 juin 2018 ; <https://tinyurl.com/jeunessep2>



[DR]

Logo du Front Populaire de Libération de la Palestine

→ **Addameer** : association d'aide aux prisonniers palestiniens qui, depuis 1992, documente et dénonce la détention des Palestiniens dans les prisons israéliennes et, en particulier, les détentions arbitraires, les abus et les cas de torture.

→ **Stop the Wall** : cette organisation fédère depuis 2002 de nombreuses initiatives militantes dans toute la Cisjordanie contre le mur et les colonies. Elle bénéficie également de relais lui permettant de faire connaître ces initiatives sur la scène internationale, en particulier grâce à la journée

internationale pour un monde sans mur, chaque 9 novembre.

→ **Boycott National Committee** : c'est l'organisation, basée à Ramallah, qui est à l'origine de l'appel de 2005 au Boycott-Désinvestissement-Sanctions (BDS) contre l'État israélien jusqu'à ce qu'il respecte le droit international. Encore aujourd'hui elle coordonne les campagnes internationales. Elle fut précédée d'un an par le PACBI (*Palestinian Campaign for the Academic and Cultural Boycott of Israel*), sa branche culturelle et universitaire.

PARTIS PALESTINIENS DANS LES FRONTIÈRES ACTUELLES D'ISRAËL

Les trois premiers partis ci-dessous représentent les intérêts de la minorité palestinienne au parlement israélien et totalisent une dizaine de député-e-s (sur 120) depuis 1996.

Le Front démocratique pour la paix et l'égalité (Jabha ou Hadash)

Né en 1977 de l'association entre le Parti communiste israélien, seul parti nationaliste arabe représenté à la Knesset jusqu'en 1984, et divers mouvements étudiants et associatifs nationalistes. Ayman Odeh, son président, dirige aussi la Liste Unifiée au parlement.

Le Mouvement arabe pour le changement, aussi appelée

Liste arabe unie (Ta'al)

Créé en 1996 peu avant les élections législatives par Ahmed al-Tibî, ancien conseiller de Yasser Arafat, et des notables palestiniens, y compris des membres du Mouvement islamique.

Le Rassemblement patriotique démocratique (Tajammu' ou Balad)

Né en 1996 de la fusion entre plusieurs groupes nationalistes extraparlamentaires qui s'identifiaient aux factions de gauche de l'OLP. Sous la houlette de son président Azmi Bichâra, le Tajammu' a formulé le mot d'ordre depuis martelé par tous les partis arabes en Israël : « transformer l'État des Juif-ve-s en un État de tou-te-s ses citoyen-ne-s » où les citoyen-ne-s arabes seraient pleinement égaux-ales avec les Juif-ve-s. Proches de ce parti : le Ahali Center for Community Development, créée en 1999 et le Pacte des Druzes Libres (Mithâq al-Ma'rûfiyîn al-Ahrâr), association druze créée en 2001 qui milite pour la défense de l'arabité des Druzes et leur rapprochement avec les autres citoyen-ne-s arabes d'Israël. Suite à un voyage en Syrie en 2001, Azmi Bichâra est harcelé par Israël, il a fini par s'exiler au Qatar depuis 2007. Jamâl Zahâlqa, Haneen Zoabi (qui a fait partie de la flottille pour Gaza en 2010), Basel Ghattas ou Mansour Abbas en sont issus, Mtanes Shehadeh en est le président.

Les Enfants du pays (Abnâ' Al-Balad)

Créé en 1969, ce parti s'identifiait alors aux factions « radicales » de l'OLP (FPLP et FDLP) et revendiquait la lutte armée pour libérer la Palestine. Il a été le premier à formuler l'idée que les Arabes d'Israël font partie intégrante du peuple palestinien. S'il a présenté des listes à plusieurs élections municipales, il a toujours refusé par principe de participer aux élections parlementaires, ce qui équivaldrait selon lui à une reconnaissance de l'entité sioniste. Aujourd'hui, Abnâ' Al-Balad ne revendique plus officiellement l'anéantissement d'Israël par la lutte armée et il est toujours influent, en particulier dans le milieu étudiant.



[DR]

Sur un mur dans le camp de Deisheh

→ **One Democratic State Group** : fondée en 2009, cette organisation basée à Gaza défend la solution d'un état démocratique et laïc en Palestine, pour toutes et tous ses citoyen-ne-s, y compris les réfugié-e-s palestinien-ne-s, quelles que soient leur religion, race, ou autre. Elle participe à la Campagne BDS, aux marches à Gaza, recueille des témoignages vidéos, publie des textes en arabe et en anglais, et crée des liens avec des militant-e-s internationales-aux.

→ **Plusieurs organisations palestiniennes se consacrent à la défense des Droits humains** : Al Haq, le Palestinian Centre for Human Rights, Al Marsad et Al Mezan, ces deux dernières se consacrant particulièrement au Golan et à la bande de Gaza respectivement. ■

ORGANISATIONS ISRAÉLO- OU ISRAÉLIENNES

Collectif

En 2009, lors de la précédente édition de cette brochure, nous avons listé plusieurs organisations israéliennes progressistes qui montraient une saine réaction de la société civile, et en particulier des jeunes, face à un État israélien dont elle voulait dénoncer les dérives. Cette réaction était notable après la deuxième Intifada (en 2000) qui signifiait l'échec du processus d'Oslo. Dix ans plus tard, la situation s'est dégradée : les dérives convergent vers la fascisation de l'État, mais paradoxalement la réaction citoyenne s'est affaiblie.

PALESTINIENNES PROGRESSISTES

Q

u'appelle-t-on une organisation « progressiste » dans le contexte israélo-palestinien ? Chacun sa définition, mais pour nous il faut qu'elle reconnaisse trois points essentiels à partir desquels elle détermine son action : 1) L'injustice subie actuellement en Palestine est la conséquence de la Nakba de 1948 et la réparation indispensable de cette injustice passe par l'autodétermination du peuple palestinien qui leur fut refusée en 1947 ; 2) La situation n'est pas symétrique entre des Israélien-ne-s colonisateur-trice-s et des Palestinien-ne-s colonisé-e-s et discriminé-e-s dans leur propre pays, sans compter les réfugié-e-s qui sont empêché-e-s de rentrer dans leur pays, ou les Gazaoui-e-s qui sont empêché-e-s d'en sortir ; 3) Les militant-e-s israélien-ne-s progressistes doivent viser à une co-résistance avec les palestinien-ne-s plutôt qu'à une simple co-existence. Dans ce contexte, il est clair que nous ne considérons pas le Parti travailliste, le mouvement La Paix Maintenant ou *Standing Together* comme des organisations suffisamment progressistes.

Hormis les syndicats, dont nous discutons ailleurs, il existe d'anciennes organisations qui ont survécu, qui sont bien structurées, mais avec des militant-e-s qui vieillissent, des budgets et des



[DRI]

ambitions qui diminuent et une répression du gouvernement israélien qui décourage d'éventuelles nouvelles vocations. Ainsi, le village judéo-palestinien *Neve Shalom – Wahat al-Salam* et son école existent toujours, depuis 1971, mais ils défendent maintenant une ligne politique proche de celle du parti travailliste israélien.

Alternative Information Center existe depuis 1984 et produit toujours des informations alternatives et militantes et des analyses sur la situation des Palestiniens en Israël et dans les territoires occupés (en arabe, hébreu et anglais), mais il a dû réduire ses activités avec un budget en berne (voir à ce sujet l'interview de Michel Warschawski).

Les Femmes en Noir (Women in Black) existent depuis 1988 et se réunissent toujours

tous les vendredis, place de France à Jérusalem-Ouest et à Tel Aviv, pour dénoncer l'occupation. Elles sont néanmoins de moins en moins nombreuses, et ne sont pas rejointes par une nouvelle génération de jeunes femmes politisées.

B'Tselem, créée en 1989, est l'organisation israélienne de défense des droits humains, toujours active et qui prend en charge de plus en plus de dossiers (principalement dans les territoires occupés depuis 1967) couverts auparavant par d'autres organisations, plus petites et plus radicales.

Dans le même genre, *Public Committee Against Torture* in Israel, créé en 1990, surveille et dénonce les cas de torture en Israël, en particulier lors des interrogatoires de prisonniers.

Adalah est une autre organisation de défense des droits humains, qui procure entre autres une aide juridique aux Palestiniens de 1948.

Enfin, le *Israeli Committee Against House Demolitions* existe depuis 1997 et s'oppose à l'occupation, en particulier aux destructions des maisons palestiniennes.

En ce qui concerne les organisations un peu plus récentes, *Coalition of Women for Peace* est une organisation féministe israélienne, résolument contre l'occupation, fondée en 2000. Parmi ses activités, elle a mis en place le projet *Mahsom Watch* en 2001 qui envoie des observatrices sur les

checkpoints, mais aussi dans les tribunaux militaires, et documente les atteintes aux droits des Palestiniens. Elle anime également le projet *Who Profits* en 2007, extrêmement utile pour la campagne BDS à travers le monde puisqu'il documente les entreprises qui profitent illégalement de la colonisation israélienne en Cisjordanie. Fondée en 2002, *Zochrot* s'est fixé pour objectif de documenter et maintenir le souvenir de la Nakba, et en particulier des villages palestiniens vidés de leur population et détruits en 1947-1948. Dans la foulée de Zochrot, Eitan Bronstein a fondé *De-Colonizer* avec Eléonore Merza en 2015, dont l'objectif est de mettre en lumière la nature coloniale du régime israélien et la persistance du projet sioniste, en déplaçant le curseur des responsabilités de 1967 à 1948. L'organisation produit des outils pédagogiques et de plaidoyers (cartes, livres, films etc.) à destination du public international mais également de la société israélienne dont elle cherche à décoloniser l'identité collective.

Entre-temps, la jeunesse des années 2000 a vieilli. Les manifestations hebdomadaires, souvent organisées par les membres de l'organisation *Taayush*, ont progressivement cessé et ne réapparaissent qu'occasionnellement. L'un de ses membres, Daniel Kronberg, a néanmoins récemment été interrogé par les services secrets israéliens, pour l'intimider.

Des organisations comme les *Anarchistes contre le mur* ont quasiment disparu, en particulier parce que de nombreuses et nombreux jeunes militants israéliens, déprimés par une situation qu'ils et elles n'arrivent pas à infléchir, ont fini par quitter Israël et habitent maintenant en Europe.

Il reste quand même un noyau de militant-e-s qui se rend à la frontière de Gaza pour des manifestations à l'appel de comités de liaison d'organisations arabes, par exemple en soutien à la Marche du Retour (voir le groupe *Return*), avec l'aide des réseaux sociaux, mais sans parti ou bannière. De même, s'il existe une organisation *Boycott From Within* depuis 2009, quelques israélien-ne-s participent également à la campagne BDS à titre individuel. Fait nouveau en Israël, les jeunes peuvent facilement se désister du service militaire pour des raisons « de confort », car l'armée israélienne ne dépend plus autant qu'avant des réservistes pour fonctionner. Le mouvement des *Refuzniks* (objecteurs de conscience) existe toujours, mais il est moins important. Malgré tout, chaque année des jeunes refusent de servir dans l'armée pour des raisons politiques, soutenu-e-s par le réseau *Mesarvot*. Parmi celles et ceux qui ont sévi dans l'armée, certain-e-s décident ensuite de témoigner ou de recueillir des témoignages anonymes, pour dénoncer les excès d'une armée ivre de sa puissance. Ces témoignages sont recueillis par l'organisation *Breaking the Silence* qui s'est fait connaître en 2004 avec des témoignages de Hébron, puis encore lors des guerres sur Gaza.

Il faut le reconnaître, la situation économique en Israël est bonne, et même s'ils et elles se sentent israélien-ne-s, beaucoup de jeunes n'ont pour autant aucune envie de sacrifier leur qualité de vie pour une cause, le sionisme, qu'ils ne comprennent pas et qui ne les intéresse pas. Cette jeunesse qui voyage beaucoup à l'étranger est, en revanche, très sensible à l'image donnée par Israël, et aux pressions causées par la campagne BDS.

Restent les sionistes, et une infime minorité de militant-e-s solidaires des Palestinien-ne-s dont la moyenne d'âge est de plus en plus élevée. Rappelons à ce titre que dans un sondage de juin 2018, seuls 7% des juif-ve-s israélien-ne-s s'opposaient au déménagement de l'ambassade américaine à Jérusalem par l'administration Trump... ■

LA DÉFENSE DES DROITS DES TRAVAILLEUR-EUSE-S

Affiche sur les conditions
de sécurité,
éditée par le DWRC



[DR]

LA SITUATION DES TRAVAILLEURS EN PALESTINE

Carine Metz Abu Hmeid

Carine Metz Abu Hmeid travaille pour le Centre pour la démocratie et les droits des travailleurs en Palestine (Democracy and Workers' Rights Center in Palestine - DWRC). Le DWRC est une organisation non gouvernementale créée en octobre 1993 par des avocat-e-s, des syndicalistes, des universitaires, et des militant-e-s politiques actif-ve-s dans la société palestinienne, avec pour mission de défendre les droits des travailleur-euse-s et promouvoir la démocratie, la justice sociale et l'égalité. Le siège du DWRC est à Ramallah en Cisjordanie, et le Centre a une branche à Gaza.



[DR]

Conférence de presse
du comité de défense
de diplômés à Gaza

UNE ÉCONOMIE SOUS DOMINATION COLONIALE AVEC DES TAUX DE CHÔMAGE ÉLEVÉS, PARTICULIÈREMENT CHEZ LES FEMMES ET LES JEUNES

L'économie palestinienne est une économie captive, sujette à des distorsions dues aux politiques coloniales de l'occupant israélien. Les restrictions imposées à l'économie palestinienne par le Protocole de Paris, qui régit les relations économiques entre Israël et l'Autorité palestinienne, le blocus de Gaza qui dure depuis plus d'une décennie, et l'intensification de la politique de colonisation en Cisjordanie font obstacle au développement de l'économie palestinienne, et ont amplifié les changements intervenus après l'occupation des territoires en 1967. Ainsi, les secteurs productifs de l'économie palestinienne (agriculture et industrie) ont reculé de manière importante au profit du secteur des services. Durant la période 1975-2014, la contribution du secteur des biens

LE DWRC

Depuis sa création, le DWRC procure une aide légale et un conseil juridique aux travailleur-euse-s palestinien-ne-s en Israël et sur le marché du travail palestinien. Il mène aussi des programmes visant à sensibiliser les travailleur-euse-s aux libertés fondamentales et à leurs droits économiques et sociaux, et publie des rapports et études sur la situation des droits des travailleur-euse-s. Depuis près de 20 ans, le centre organise des cours de formation syndicale sur des thèmes variés comme la formation et la gestion des syndicats, l'égalité femmes-hommes dans le monde du travail, le dialogue social et la négociation collective, les droits fondamentaux et la législation nationale et internationale s'appliquant au monde du travail. Le DWRC a contribué à l'élaboration du code du travail palestinien promulgué en 2000, et milite aujourd'hui pour sa réforme afin d'améliorer la réalisation des droits, notamment en matière d'égalité femmes-hommes. Le centre milite aussi pour l'adoption d'une loi qui protège les libertés syndicales telles qu'elles sont garanties par les conventions internationales. Le DWRC apporte soutien et conseil aux groupes de travailleur-euse-s qui souhaitent former des syndicats de manière démocratique, ainsi qu'aux syndicats lors des négociations collectives et des actions syndicales. Depuis 2013, le DWRC travaille à améliorer la santé et la sécurité au travail, alliant interventions dans les entreprises en coopération avec l'inspection du travail, formations pour renforcer le rôle des syndicats et participation au développement d'une politique nationale en la matière. Le Centre a aussi mené par le passé des programmes de création d'emploi et de formation professionnelle pour les travailleur-euse-s au chômage ou celles et ceux travaillant dans des secteurs informels. Le DWRC est membre de deux comités consultatifs nationaux quadripartites, le Comité national pour la sécurité et la santé au travail et le Comité national pour l'emploi des femmes, ainsi que du Réseau National pour la Protection des Enfants, qui organise notamment des campagnes de sensibilisation et d'inspection pour réduire le travail des enfants.

échangeables au PIB a diminué de moitié, de 37 % à 18 %, alors que sa contribution à l'emploi a diminué de 47 % à 23 %¹. La balance commerciale palestinienne est largement déficitaire. Tout import et export de produits et matériaux doit passer par les frontières israéliennes, où ils sont parfois saisis pour de longues périodes. La zone C en Cisjordanie, qui représente près de 61 % du territoire et qui demeure sous total contrôle administratif et militaire de l'occupant israélien, est exploitée par Israël pour le profit des colons et l'expansion du projet de colonisation en violation du droit international humanitaire. La plupart des terres agricoles et des ressources naturelles sont situées en zone C, et ne peuvent être

exploitées librement par la population palestinienne. Le coût pour l'économie palestinienne des restrictions d'accès, des activités et de la production en zone C a été estimé à 35 % du PIB, environ 3,4 milliards de dollars US en 2011². Certaines estimations du coût total de l'occupation israélienne vont de 74 % à 85 % du PIB³. Au vu de la situation actuelle, une diminution de la croissance à moyen terme à 2.3 % est présagée, ce qui signifierait une nouvelle augmentation du chômage.⁴ Fin 2018, la population active dans les territoires palestiniens occupés comptait près de 1,4 million de personnes, 882 300 en Cisjordanie et 534 600 dans la bande Gaza⁵. La participation à la population active des femmes reste l'une des plus basses au monde, à 21 % contre 72 % pour les hommes en 2018⁶. Le marché du travail est fragmenté. À Gaza, il est totalement isolé, et en Cisjordanie, le marché du travail palestinien est concurrencé par le marché du travail israélien, où les salaires sont bien plus élevés. 65,6 % des travailleurs palestiniens sont employés par le secteur privé et 21,4 % par le secteur public (36,3 % à Gaza). 18,4 % des travailleurs palestiniens en Cisjordanie sont employés en Israël et dans les colonies israéliennes.⁷ En 2018, le taux de chômage général était de 31 %, 18 % en Cisjordanie et 52 % dans la bande de Gaza. Le chômage est particulièrement élevé chez les jeunes et les femmes. Ainsi, le taux de chômage chez les femmes a atteint 51 % contre 25 % pour les hommes. Chez les jeunes âgés de 19 à 29 ans, il a atteint 44 %⁸. Chaque année, près de 40 000 jeunes diplômés des universités et collèges rejoignent le marché du travail, alors que celui-ci a la capacité de

1 http://unctad.org/meetings/en/SessionalDocuments/a71d74_en.pdf, page 7.

2 Niksic, Orhan, Nur Nasser Eddin, and Massimiliano Cali. 2014. *Area C and the Future of the Palestinian Economy*. World Bank Studies. Washington, DC: World Bank.

3 http://unctad.org/meetings/en/SessionalDocuments/a71d74_en.pdf, page 15.

4 <http://documents.worldbank.org/curated/en/126731523635346632/pdf/125260-MEM-April2018-Palestine-EN.pdf>

5 Palestinian Central Bureau of Statistics, 2019. *Labour Force Survey: (October- December, 2018) Round, (Q4/2018)*. Press Report on the Labour Force Survey Results. Ramallah - Palestine.

6 Palestinian Central Bureau of Statistics, 30/04/2019, *Press Release on the Occasion of May 1st, Ramallah-Palestine*.

7 Palestinian Central Bureau of Statistics, 2018. *Palestinian Labour Force Survey: Annual Report: 2017*. Ramallah - Palestine.

8 Palestinian Central Bureau of Statistics, 30/04/2019, *Press Release on the Occasion of May 1st, Ramallah-Palestine*.



[DR]

Devant le Conseil des ministres à Ramallah, depuis 2018, chaque mardi, manifestation des employés placés arbitrairement en retraite anticipée

més, qui milite depuis plus d'un an afin que leurs revendications soient entendues par les acteurs nationaux et internationaux, et que des programmes efficaces soient mis en place pour leur permettre d'accéder à l'emploi.

GAZA, UNE PRISON À CIEL OUVERT, MARQUÉE PAR LE CHÔMAGE ET LA PAUVRETÉ

fournir 8 000 emplois. Le taux de chômage des jeunes diplômés dans la tranche d'âge de 20 à 29 ans (niveau licence ou diplôme intermédiaire) était de 56% en 2017, 41% en Cisjordanie et 73% dans la bande de Gaza. Les jeunes diplômés mettent entre 11 et 20 mois pour trouver un emploi⁹. Dans la bande de Gaza, les jeunes n'ont quasiment aucune perspective d'avenir. Pour lutter contre cette situation, un groupe de jeunes diplômés sans emploi a formé un comité pour la défense des diplô-

Avec près de 1,9 million de personnes enfermées dans un territoire de 362 km², la densité est l'une des plus importantes au monde. Près de 70% de la population sont des réfugiés qui ont été expulsés de leurs villes et villages en 1948 lors de la création de l'État d'Israël. Depuis plus de dix ans, Gaza est soumise à un blocus par Israël, et la frontière avec l'Égypte est régulièrement fermée. La détérioration des conditions de vie a atteint des niveaux sans

précédent. Fin 2017, 53% de la population à Gaza, soit 1,01 million de personnes, dont 400 000 enfants, vivaient sous le seuil de pauvreté (moins de 4 euros par jour). Les deux tiers étaient dans une situation de grande pauvreté, vivant avec moins de 3 euros par jour. 29% de ceux qui dépendent de salaires du secteur privé et 26% de ceux dépendant de salaires du secteur public vivaient sous le seuil de pauvreté¹⁰.

Le blocus de Gaza et la succession d'offensives militaires israéliennes ont détruit la base économique du territoire. Les importations de matières premières et de biens sont soumises à un contrôle strict par les israéliens, qui ont établi une longue liste de produits à usage dual qui sont interdits à l'importation ou strictement contrôlés, comme les matériaux de construction pourtant essentiels à la reconstruction après les destructions massives causées par les bombardements israéliens en 2014. L'exportation de produits agricoles ou manufacturés a quasiment disparu. À cause de la surpopulation, la nappe phréatique de Gaza est épuisée et polluée. 97% de la population est obligée d'acheter de l'eau potable à des

fournisseurs privés, ce qui est beaucoup plus onéreux. L'accès à l'électricité est limité de 3 à 6 heures par jour en moyenne. Ceux qui peuvent se le permettre ont acheté des générateurs, ou achètent de l'électricité à ceux qui en ont, mais cela implique un surcoût important. La pénurie de carburant elle aussi est régulière.

Tous les secteurs économiques sont affectés. Les pêcheurs de Gaza sont constamment attaqués par la marine israélienne, et il leur est interdit d'atteindre les zones où le poisson est abondant. Près de 35 000 personnes dépendent de la pêche et d'activités dérivées à Gaza. Les terres agricoles, situées majoritairement le long de la frontière avec Israël, sont en grande partie considérées comme zones interdites. La zone tampon, où l'accès a été restreint par Israël, s'étend officiellement jusqu'à 300 mètres de la frontière, mais dans les faits elle a été étendue jusqu'à 1 500 mètres. En plus de la destruction de 35% de ces terres, qui ont été arasées, l'armée israélienne épand au moins deux fois par an des pesticides sur les zones cultivées par les agriculteurs, causant la perte des récoltes. L'impact de ces épandages sur l'environnement et la santé n'est pas connu, vu que les Israéliens n'ont pas révélé l'exacte composition des substances chimiques utilisées¹¹. Le secteur de la construction est dépendant des autorisations israéliennes pour importer les matériaux, et est souvent à l'arrêt.

L'effet du manque d'électricité courante pour les entreprises est catastrophique. Les travailleurs sont souvent obligés par leurs employeurs d'attendre que l'électricité arrive pour reprendre la production. Ils ne sont payés que pour les heures de travail

9 Palestinian Central Bureau of Statistics, 5/07/2018, Press. Release on Educational fields and labor market for persons aged 20-29 years in 2017, Ramallah-Palestine.

10 <https://www.ochaopt.org/content/53-cent-palestinians-gaza-live-poverty-despite-humanitarian>

11 Al-Mezan Center for Human Rights, February 2018, Briefing paper: Effects of Aerial Spraying on Farmlands in the Gaza Strip.

effectif. Dans certains secteurs, une rotation a été mise en place entre les salariés, parce qu'il n'y a pas assez de travail pour tous. Les salaires sont extrêmement bas. Certains travaillent pour 20 shekels par jour. Dans les salons de coiffure ou maternelles, le salaire mensuel des employées est parfois de 100 shekels par mois.

En 2017, l'Autorité palestinienne a commencé à réduire les salaires de ses fonctionnaires à Gaza. Près de 80 000 personnes ont été impactées par ces mesures, et à travers elles, l'économie locale a souffert une nouvelle diminution de la demande de biens de consommation. Quant au Hamas, il ne paie les fonctionnaires qu'il a recrutés depuis 2007 que de manière très intermittente, et a décidé de les compenser en distribuant des terres d'État en lieu de salaire. Les agents d'entretien des hôpitaux publics, employés par des compagnies privées sélectionnées par appel d'offres annuel du ministère de la Santé depuis que le Hamas contrôle Gaza, sont payés en moyenne un mois de salaire (750 shekels) une fois tous les trois mois.

Alors que les travailleurs à Gaza ont été extrêmement précarisés par la situation, le groupe parlementaire du Hamas a voté en 2013 une loi civile qui a réduit la période pour porter plainte devant les tribunaux pour manquement de l'employeur à ses obligations suivant le code du travail à un an, alors qu'elle est de 15 ans en Cisjordanie. Cela s'applique aux salaires non payés et aux indemnités de licenciement. Des dizaines de plaintes de travailleurs ont ainsi été déboutées par les tribunaux parce qu'elles ont été soumises trop tard. Face à la pression de la société civile et des acteurs institutionnels, la durée

pour porter plainte a finalement été augmentée à trois ans en 2019 à travers une révision du code du travail adoptée par le groupe parlementaire du Hamas et qui ne s'applique qu'à Gaza¹².

Avec la diminution drastique des financements de l'UNRWA, c'est non seulement les services aux réfugiés dont la majorité de la population à Gaza dépend, qui sont menacées, mais aussi les emplois générés par l'agence. En juillet 2018, près de 1 000 employés du programme d'urgence ont été informés de la résiliation de leurs contrats de travail, avec licenciement définitif pour plus d'une centaine d'entre eux et une offre de travail à temps partiel ou de transfert vers un autre programme pour les autres. À l'annonce de ces décisions, un employé a tenté de s'immoler devant les bureaux de l'UNRWA, et plusieurs ont eu un malaise et ont dû être hospitalisés. Le syndicat des employés palestiniens de l'UNRWA a organisé des manifestations de grande ampleur contre ces décisions.

12 Loi No. 2 de l'an 2018 en révision de la loi No. 7 de l'an 2000, publiée dans la gazette officielle No. 97 de mars 2019 dans la bande de Gaza.

13 <https://www.btl.gov.il/English%20Homepage/-Mediniyut/GeneralInformation/Pages/MinimumWage.aspx>

14 Palestinian Central Bureau of Statistics, 2018. *Palestinian Labour Force Survey : Annual Report : 2017. Ramallah – Palestine.*

15 Palestinian Central Bureau of Statistics, 30/04/2019, *Press Release on the Occasion of May 1st, Ramallah-Palestine.*

16 Ibid

17 Ibid

CONDITIONS DE TRAVAIL PRÉCAIRE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL PALESTINIEN

En 2012, un salaire minimum palestinien avait été adopté par décision du Conseil des ministres et fixé à 1 450 shekels par mois (environ 360 euros). Il est entré en vigueur en janvier 2013 en Cisjordanie. Il n'est pas appliqué de manière satisfaisante, bien qu'il soit très inférieur au salaire minimum en Israël, qui est actuellement de 5 300 shekels¹³ (environ 1 319 euros). En 2017, 38,9 % des salariées en Cisjordanie étaient rémunérées en dessous du salaire minimum, alors que ce pourcentage a été réduit à 11 % pour les hommes. En cinq ans, les salariées ont été privées de près de 549 millions de shekels en revenus, alors que la perte de revenus pour les hommes, qui sont plus nombreux sur le marché du travail, était de 532 millions de shekels¹⁴. À Gaza, 80 % des salariés étaient payés 671 shekels par mois en moyenne, soit moins de la moitié du salaire minimum en 2018¹⁵.

Seul près d'un salarié sur quatre dans le secteur privé bénéficie des droits les plus fondamentaux garantis par le code du travail palestinien numéro 7 de l'an 2000. En 2018, seuls 25 % des salariés obtenaient des indemnités de licenciement (un droit minimum est stipulé par le code du travail même en cas de démission), des congés annuels payés (fixés à 14 jours minimum par la loi), et des congés maladie. Ces statistiques n'ont quasiment pas évolué depuis des années. Seuls 27 % des salariés avaient un contrat de travail valide. De fait, près de 65 % des personnes employées en Palestine sont classifiées comme travailleurs informels, 70 % en Cisjordanie et 50 % dans la bande de Gaza.¹⁶

La loi par décret présidentiel sur la sécurité sociale, adoptée en 2016, qui établit un système de retraite, un fond d'assurance sociale pour les accidents du travail et les maladies professionnelles, et un fond pour les congés maternité, aurait dû entrer en vigueur en octobre 2018. Cependant, des manifestations de grande envergure dues à l'opposition du patronat et de certaines catégories de travailleurs à la loi ont abouti au gel de la loi en janvier 2019. La loi sur la sécurité sociale prévoyait d'augmenter la durée du congé maternité à douze semaines, alors qu'elle est de dix semaines dans le code du travail. Cependant, elle n'inclut ni congé paternité ni congé parental, qui ne sont pas non plus garantis dans le code du travail. En 2017, seul 11,8 % des salariés étaient assurés en cas d'accident du travail par leur employeur auprès de compagnies d'assurance privées¹⁷, et en 2018 seuls 43 % des salariées bénéficiaient du congé maternité qui est payé directement par l'employeur. En principe, la loi

sur la sécurité sociale aurait dû bénéficier à tous les travailleurs « réguliers » en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Cependant, lorsque l'on considère que la plupart des employeurs ne respectent pas le code du travail, l'application de cette loi aux moyennes et petites entreprises s'annonçait comme un défi monumental. À ce stade, la loi de sécurité sociale n'instaure ni un système universel d'assurance maladie, ni une assurance chômage, alors que les contributions au fonds de retraite des employeurs devaient remplacer les indemnités de licenciement obligatoires prévues par le code du travail. Seul 10,2% des salariés du privé obtiennent une couverture complète ou partielle de leur assurance maladie par leur employeur, et ce n'est pas une obligation selon le code du travail. De fait, seul 65,7% des habitants de Cisjordanie sont couverts par une assurance maladie (gouvernementale, UNRWA ou privée), contre 95,4% dans la bande de Gaza¹⁸.

UN MOUVEMENT SYNDICAL FRAGMENTÉ ET FRAGILISÉ EN L'ABSENCE D'UNE LOI QUI PROTÈGE LES DROITS SYNDICAUX

D'après les statistiques officielles, 17,4% des travailleurs (29,6% à Gaza et 12,4% en Cisjordanie) sont affiliés à des associations professionnelles et/ou des syndicats. Il n'existe pas de statistiques séparées pour les syndicats. Les statistiques indiquent aussi que les femmes auraient un taux supérieur d'affiliation que les hommes, avec 25,7% contre 16%¹⁹. Cependant, les femmes sont encore largement sous-représentées dans les organes de direction des associations professionnelles et des syndicats, et parfois totalement absentes. Il existe plusieurs fédérations générales (ou confédérations) syndicales, reconnues par le ministère du Travail en Cisjordanie. La plupart sont contrôlées par les partis politiques de l'OLP, les dirigeants étant nommés par les partis lors des congrès, en lieu et place d'élections démocratiques. Un nombre grandissant de syndicats démocratiques et indépendants avaient été formés depuis le début des années 2000, aboutissant à la formation de leur propre fédération en 2007, reconnue officiellement en 2011. Cependant, la fédération générale des syndicats indépendants, comme les autres, souffre d'un déficit démocratique. Selon le ministère du Travail, une majorité de syndicats (syndicats d'entreprise, syndicats sectoriels ou généraux et leurs branches, fédérations sectorielles ou générales) qui ont déposé leurs statuts auprès du ministère n'ont pas organisé d'élections de leurs représentants à l'expiration du mandat précédent en conformité avec leurs statuts. Dans le même temps, de nouveaux syndicats continuent d'être for-

18 Palestinian Central Bureau of Statistics, February 2018, Preliminary Census Results, PCH 2017, Ramallah – Palestine.

19 Palestinian Central Bureau of Statistics, 2018. Palestinian Labour Force Survey: Annual Report: 2017. Ramallah – Palestine, Table 48: Percentage Distribution of Employed Individuals Aged 15 Years and Above from Palestine by Sex, Affiliation to Workers/Vocational Union and Region, 2017.



[DR]

sit-in à Gaza après la manifestation de février 2018

més par les travailleurs dans les entreprises et dans divers secteurs pour défendre leurs droits. Les secteurs où l'affiliation syndicale est la plus importante sont la santé, l'énergie (compagnies d'électricité et des eaux), les municipalités, poste, télécom et technologie de l'information, le secteur bancaire et assurances, et l'éducation supérieure. Dans certains secteurs d'activité qui emploient presque exclusivement des femmes et où les salaires sont très bas, les salariées ont formé leurs propres syndicats, pour les employées dans les maternelles et crèches, les salons de beauté et de coiffure, le secteur textile, et le secrétariat. Cependant, la peur du licenciement demeure un facteur dominant qui fragilise les structures syndicales, et limite l'affiliation aux syndicats dans de nom-

breux secteurs. La représentation dans les comités tripartites est limitée à trois fédérations générales de syndicats, considérées comme les plus représentatives. À Gaza, après sa prise de pouvoir en 2007, le Hamas s'est emparé des bureaux de la principale fédération syndicale générale, et par la suite a formé des syndicats parallèles à ceux qui existaient déjà, utilisant le même nom. Le groupe parlementaire du Hamas a voté une loi sur les syndicats en 2013 qui a été appliquée par la suite, et qui n'est pas conforme aux normes internationales. Contrairement à la Cisjordanie, une loi datant de 1954 organisait déjà la formation des syndicats à Gaza, mais avec

beaucoup de restrictions à la liberté d'association. La loi de 2013 a rendu la situation encore plus difficile. De nombreux syndicats qui opéraient à Gaza avant 2007 sont considérés comme « illégaux » par le Hamas et ne peuvent exercer leurs activités librement. Malgré un contexte peu favorable, les employées des salons de coiffure et de beauté ont réussi à former un nouveau syndicat en 2017, qui a déjà plus de 650 membres. De même, le syndicat des employées de maternelles et crèches a réussi à maintenir une activité et à augmenter le nombre de ses membres.

Bien que la formation de syndicats soit un droit reconnu par la loi fondamentale palestinienne et le code du travail, une loi spécifique aux syndicats conforme aux normes internationales qui s'appliquerait en Cisjordanie et dans la bande de Gaza n'a toujours pas été approuvée. Des consultations sporadiques sur le projet de loi ont eu lieu ces deux dernières années, et des pétitions ont été soumises au ministre du Travail pour demander des modifications au projet de loi afin d'assurer qu'elle respecte et protège les libertés syndicales de manière adéquate. Les syndicats démocratiques luttent notamment contre l'imposition d'une structure et d'appellations prédéterminées à la formation de syndicats de travailleurs, et l'imposition de procédures séparées aux employés de la fonction publique qui seraient déterminées par la suite par le conseil des ministres.

ÉROSION DES DROITS SYNDICAUX ET PRÉCARISATION DES EMPLOYÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Ces dernières années ont été marquées par une érosion des droits syndicaux des employés du secteur public palestinien. Le syndicat le plus important, le Syndicat des Employés du Service Public, qui représentait près de 40 000 fonctionnaires, a été déclaré illégal en novembre 2014 par décision du conseil des ministres, et ses deux principaux dirigeants avaient été arrêtés et placés en détention pendant plus d'une semaine. Le comité exécutif du syndicat avait fait appel de la décision devant la Haute Cour de Justice, qui a fini par rejeter l'appel en 2016 pour des questions de formes, tout en statuant sur les questions de fond. Elle a de fait entériné la décision du gouvernement en 2016, alors même qu'elle bafoue un droit fondamental garanti par la loi fondamentale palestinienne (qui fait office de constitution). Depuis la décision du conseil des ministres, le minist-

ère du travail refuse de reconnaître les syndicats représentant des fonctionnaires. En 2016, la grève générale des enseignants en Cisjordanie, qui avait duré un mois, avait été émaillée d'incidents visant à l'intimidation des grévistes, dont des arrestations arbitraires et des blocages de routes les jours de manifestation centrale à Ramallah pour empêcher les enseignants de venir manifester. Pour mettre fin à la grève, le gouvernement avait finalement accepté d'augmenter les salaires des enseignants, un engagement pris lors d'un accord conclu précédemment avec le syndicat des enseignants, et qu'il avait bafoué. En 2017, une nouvelle loi par décret présidentiel sur l'exercice du droit de grève dans la fonction publique a pour la première fois exclu six catégories de fonctionnaires de l'exercice de ce droit, dont tous les employés du secteur de la santé, à l'exception du personnel administratif. Tous les professionnels de santé, médecins, infirmiers, techniciens de santé, etc., sont

donc désormais privés de l'exercice du droit de grève pour faire valoir leurs revendications. Comme il n'existe aucun mécanisme d'arbitrage ou de conciliation pour les conflits sociaux dans le secteur public, faire grève constituait un outil essentiel pour faire valoir les revendications des employés.

L'année 2017 avait aussi été marquée par la promulgation d'une loi par décret présidentiel sur la retraite anticipée des fonctionnaires civils. Cette loi a autorisé le conseil des ministres à placer des fonctionnaires en retraite anticipée sans préciser les critères de sélection. Valable pour une période de 6 mois après sa publication dans le bulletin officiel, la loi expirait en février 2018. Le même mois, des dizaines de fonctionnaires de plusieurs ministères ont été placés en retraite anticipée sans le demander et sans en être notifiés par avance. Parmi ceux qui ont été affectés par ces décisions arbitraires, il y a des syndicalistes, des fonctionnaires handicapés ou malades, et des employés ayant dénoncé des irrégularités ou faits de corruption. Malgré une mobilisation importante des employés concernés appuyés par la société civile, le gouvernement a refusé de revenir sur ses décisions. Plusieurs des employés concernés ont fait appel de ces décisions de retraite anticipée auprès de la Haute Cour de Justice. En 2019, la Cour a rendu un nombre de décisions en leur faveur, et ces employés devraient être en principe réintégrés. Cependant, la Cour décide au cas par cas, et il est donc incertain si toutes les décisions contestées vont être annulées par la Cour. ■

LE SYNDICALISME EN PALESTINE

Collectif

Le paysage syndical en Palestine est assez éclaté. Les accords d'Oslo ont été le point de départ de politiques qui ont eu des impacts importants sur le monde du travail : mise en place de politiques néo-libérales sous l'égide de la Banque mondiale, nouveaux liens avec Israël, distanciation de l'Autorité palestinienne d'avec la société civile.



[DR]

La délégation de Solidaires avec les camarades de Palestinian Postal Services Workers Unions

La période actuelle est marquée par les accords d'Oslo : la confédération syndicale palestinienne a trouvé un accord avec la Histadrout israélienne. En échange de la restitution de 50 % des cotisations syndicales des ouvrier·ère·s palestinien·ne·s des territoires occupés qui travaillent en Israël (ils et elles sont obligé·e·s de verser ces cotisations sans être défendu·e·s en aucune manière par la Histadrout), elle accepte de limiter son champ syndical à la Cisjordanie et Gaza, abandonnant les Palestinien·ne·s de « 48 » mais aussi celles et ceux qui travaillent en Israël et dans les colonies de Cisjordanie.

AVANT OSLO : LA GFPLU

Avant les accords d'Oslo, la confédération syndicale palestinienne est la *General Federation of Palestinian Labour Unions* (aussi appelée *General Federation of Unions*, et sa première émanation en 1920 s'appelaient la *Arab Workers' association*), liée à l'OLP et au Fatah. Elle syndique potentiellement et théoriquement, toutes et tous les ouvrier·ère·s palestinien·ne·s dans le monde, donc en Cisjordanie et Gaza bien sûr, mais aussi en territoire israélien « 48 », voire à l'étranger, en Jordanie, dans les pays du Golfe, ou ailleurs. Parmi les dirigeants de la *General Federation*, on trouve Mahmoud Ziadeh en 1982, qui fera 4 ans de prison pendant la première Intifada.

1993 : OSLO ET LA PGFTU

Comme dans tant d'autres domaines, le processus d'Oslo est une catastrophe pour le paysage syndical palestinien. Des dirigeants politiques de l'OLP en exil sont autorisés à revenir en Palestine, et obtiennent des postes de direction dans les instances politiques et syndicales, alors qu'ils sont coupés des réalités du terrain. Ils veulent aussi écarter les dirigeants locaux qui sont jugés trop radicaux pour plaire aux nouveaux bailleurs de fonds internationaux... Suite à l'accord passé avec la Histadrout après Oslo, les travailleur·euse·s peuvent choisir entre trois options :

→ La *Palestinian General Federation of Trade Unions (PGFTU)* qui accepte cet accord. C'est LE syndicat hégémonique palestinien dans tous les secteurs, lié à l'autorité palestinienne et à l'OLP. Son président est Shaher Saed et il est basé à Naplouse. La PGFTU est affiliée mondialement à la CSI (ITUC, comme... la Histadrout !), et reven-

dique 300 000 membres en Cisjordanie et à Gaza.

→ La *General Union of Palestinian Workers (GUPW)*, aussi appelée parfois *Palestinian Trade Union Federation, PTUF*, à ne pas la confondre avec la *General Union of Palestinian Women*, la branche féminine de l'OLP. Elle prétend être indépendante, mais elle est encore liée au Fatah. Plus radicale que la PGFTU, elle syndique les Palestiniens·ne·s du monde entier mais pour l'essentiel en dehors de Palestine (il existe une section du GUPW en Grèce par exemple). Son président est Haidar Ibrahim (un ancien exilé de Tunisie), et elle est affiliée mondialement à la FSM (WFTU). Aujourd'hui, sa direction vieillit, le syndicat décline et ne fait plus grand-chose mais a des liens avec certains syndicats de la région...

Puisque qu'aucune autre confédération syndicale indépendante n'est autorisée en Palestine au moment d'Oslo, plusieurs organisations para-syndicales se mettent en place, contestant le pouvoir autoritaire et assez peu démocratique de la PGFTU :

→ Le *Democracy and Workers' Rights Center*¹ (DWRC), basé à Ramallah, dont le président aujourd'hui est Niaz Shaja'ia, mais où l'on retrouve à l'époque Mahmoud Ziadeh qui proteste contre le déficit de démocratie au sein de la PGFTU. Le DWRC a le statut d'observateur à la CSI. Petit à petit, il devient une ONG avec un rôle plus traditionnel. Il a aussi une antenne à Gaza.

→ Des comités de travailleur·euse·s indépendant·e·s.

→ Des associations islamiques de défense des travailleur·euse·s comme la *Islamic Workers' Association*, proches du Hamas.

→ Dans certains secteurs ou dans cer-

taines villes, il existe des syndicats indépendants, par exemple dans le secteur universitaire (*Palestinian Federation of Unions of University Professors and Employees*), dans le secteur de l'électricité à Hébron (*Palestinian electricians trade union, Hebron*) ou, dans le secteur agricole, l'*Union of Agriculture Workers Committees (UAWC)*, ou le *Palestinian Farmers Union (PFU)*², issu dans les années 2000 de l'ONG PARC (*Palestinian Agricultural Relief Committees*)³. Dans le même genre, un syndicat local s'est formé autour de Tulkarem : *Union of Workers Associations in the Food Industries and Agriculture, Tulkarem*. On trouve aussi un syndicat des employé·e·s de l'UNRWA qui défend ses employé·e·s Palestiniens·ne·s en Cisjordanie, à Gaza, en Jordanie, en Syrie et au Liban.

→ En 2002, Saleh Dghameen (Abu Fahd) fonde un syndicat de chômeur·euse·s (*the Federation of Unemployed Workers Union*) dans 13 villes et villages près de Hébron qui rassemble aujourd'hui quelque 2 500 personnes.

1 <http://www.dwrc.org/>

2 <http://www.pafu.ps/>

3 <http://www.parc.ps/>

2007 : LA PREMIÈRE CONFÉDÉRATION SYNDICALE INDÉPENDANTE, LA GFUI

En 2007 la première confédération syndicale indépendante se met en place. D'abord appelée la *Federation of Independent and Democratic Trade Unions and Workers' Committees in Palestine* (aussi parfois appelée *Coalition of Independent Democratic Trade Unions*), elle émane du DWRC, avec à sa tête Mohamed Arouri, et revendique 50 000 membres en Cisjordanie et Gaza. Elle change plusieurs fois de nom (*Federation of Independent Trade Unions, Independent Federation of Unions, General Federation of Independent Labor Unions, General Federation of Independent Trade Unions in Palestine* etc.), mais elle s'appelle aujourd'hui la *General Federation of Independent Unions (GFUI)*, et elle est basée à Ramallah. Elle affiche 20 000 membres dans divers secteurs (pharmacie, électricité, eau, agriculture, santé, finance, universités, poste, banques...), mais surtout des employé·e·s de bureau. Elle prend part à la campagne BDS, et fait partie du Réseau syndical international de solidarité et de luttes, avec Solidaires en France, CSP-Conlutas au Brésil, la CGT en Espagne, etc. En 2016, le syndicat des postiers (*Palestinian Postal Service Workers Union*) s'en éloigne, critiquant son manque de démocratie, mais il s'en rapproche à nouveau en 2018.

2016 : NOUVELLES ORGANISATIONS INDÉPENDANTES

En 2010, une explosion a lieu dans une usine de produits chimiques d'une colonie israélienne de Cisjordanie, proche de Tulkarem, causant la mort de cinq Palestiniens. Les travailleur·euse·s, s'organisent seul·e·s, demandent l'amélioration de leurs

conditions de travail et obtiennent gain de cause après une longue grève de 6 mois. Renforcée par cette victoire, une organisation se met en place et s'étend progressivement à plusieurs zones de Cisjordanie, et à plusieurs secteurs de travail (agriculture, pêche, alimentation, textile, industrie, service public, construction, tourisme, secrétariat, transport, finance...). En mars 2016, cette nouvelle confédération indépendante obtient le titre de syndicat sous le nom de *New Federation of Trade Unions (NFTU)*⁴, avec près de 10 000 membres et Mohamed Jawabreh à sa tête, soutenu-e-s par l'organisation *Stop The Wall* qui leur fait bénéficier de son réseau dans le monde, en particulier la CUT au Brésil, Unison en Grande-Bretagne et LO en Norvège.

Des comités de travailleur-euse-s indépendant-e-s sont né-e-s de luttes sociales à Gaza en 2003, ou en 2011 avec la *Federation of Women Committees in the Informal Economy*. En 2013, un comité d'enseignant-e-s de Bethléem indépendant de tout syndicat négocie des conditions de travail qui ne sont jamais appliquées par l'Autorité palestinienne. En février 2016, via les réseaux sociaux, la plus grande lutte sociale qu'ait jamais connue la Cisjordanie démarre par une grève de 5 semaines, rassemblant jusqu'à 80% des enseignant-e-s du pays, organisé-e-s en comités de lutte, culminant le 7 mars dans une manifestation de 35 000 personnes à Ramallah, et obtenant gain de cause fin mars. Malheureusement, à cause des difficultés du syndicalisme indépendant, des pressions de l'Autorité palestinienne, aucun syndicat d'enseignant indépendant n'est sorti de cette lutte historique.

En Israël: le Syndicat des travailleurs arabes (*Arab Union Workers*)

Ce syndicat revendique l'égalité des droits pour les travailleur-euse-s en Israël. Il est la conséquence directe du fait que la Histadrut est un syndicat qui se définit comme instrument pour le travail juif et qu'il a été et demeure un instrument de la colonisation. Le syndicat défend les droits immédiats des travailleur-euse-s dans leur entreprise. Il est historiquement implanté dans la région de Nazareth, en particulier dans les centres d'appels, le bâtiment, la santé. Les droits qu'il a gagnés l'ont été pour les travailleur-euse-s juif-ve-s comme arabes. Il défend aussi les droits spécifiques des Palestinien-ne-s de 48 au travail qui sont victimes de l'apartheid dans l'emploi aussi: parce qu'ils et elles ne font pas le service militaire, parce qu'on leur demande de cacher leur origine, leur religion, leur langue. ■

⁴ <https://newunions.wordpress.com/>

LE SYNDICALISME EN ISRAËL LA HISTADROUT UNE ORGANISATION « SYNDICALE » ?

Collectif

Réputée « principale centrale syndicale israélienne », la Histadrut est l'interlocutrice de la plupart des organisations syndicales dans le monde. Fondée en 1920, la « Fédération des Travailleurs hébreux en Terre d'Israël » a été à l'initiative de la création de la Haganah, organisation paramilitaire qui perpétuera des massacres lors de la Nakba (exode forcé des Palestinien-ne-s au moment de la création d'Israël en 1948).

L,

activité de la Histadrout consistait alors à orienter les immigrant-e-s juif-ve-s vers une « conquête du travail » manuel et agricole, tout en privilégiant l'emploi des travailleur-euse-s juif-ve-s plutôt qu'arabes. L'objectif était de détruire les conditions d'existence de la population palestinienne (essentiellement paysanne), pour justifier le slogan sioniste « *une terre sans peuple pour un peuple sans terre* ». Dès le départ, la Histadrout a mis fin aux syndicats qui existaient déjà dans les chemins de fer, les postes et télégraphes et qui regroupaient des travailleur-euse-s palestinien-ne-s juif-ve-s et arabes¹.

Ben Gourion, secrétaire général de la Histadrout de 1920 à 1935, déclarait : « *Nous n'admettons pas leur droit [aux Arabes] de gouverner le pays, dans la mesure où le pays n'est pas édifié par eux et attend encore ceux qui vont le travailler.* »

LES TRAVAILLEUR-EUSE-S MIGRANT-E-S

L'occupation des territoires de 1967 a appauvri la population palestinienne qui constitue une réserve d'emplois sous payés exploités par l'industrie israélienne. Toutefois, depuis la première Intifada, vers 1988, les autorités israéliennes réfléchissent au moyen de remplacer cette population politiquement instable par d'autres migrant-e-s non-juif-ve-s, tout aussi précaires, et qu'il est hors de question de naturaliser.

Aujourd'hui, on compte ainsi plus de 200 000 de ces migrant-e-s économiques (de Thaïlande, Chine, Philippines, Sri Lanka, Népal, Roumanie, Ukraine, Moldavie...) dans l'État israélien qu'Israël a fait venir avec des permis temporaires de 5 ans. Ils et elles travaillent dans l'agriculture, le bâtiment, ou dans l'aide aux personnes âgé-e-s. La moitié d'entre elles et eux reste en Israël, illégalement, au-delà des 5 années prévues.

À ceux là s'ajoutent, depuis 2006, des migrant-e-s africain-e-s venu-e-s à pied par la frontière égyptienne, demandant le statut de réfugié-e

¹ Brochure *La Histadrout*, BDS France éditions / Trade Unions friends of Palestine.



[DR]

Siège de la Histadrout à Tel Aviv dans les années 50

(seul-e-s dix personnes l'ont obtenu !) et condamné-e-s à la clandestinité. On compte aujourd'hui à peu près 40 000 de ces immigré-e-s venu-e-s d'Érythrée et du Soudan. Outre une précarité sociale et financière, ces Africain-e-s sont victimes d'un racisme décomplexé d'une population déjà habituée à discriminer les Palestinien-ne-s. Ainsi, plusieurs douzaines d'entre elles et eux ont été blessé-e-s lors de pogroms racistes dans les rues de Tel Aviv. La députée Miri Regev (aujourd'hui ministre) les a qualifié-e-s de « *cancer de la société israélienne* », et le premier ministre Benjamin Netanyahu a déclaré « *vouloir rendre le sud de Tel-Aviv aux citoyens d'Israël* ». Le gouvernement israélien les qualifie d'« infiltrés », leur interdit d'envoyer de l'argent dans leurs pays, arrête hommes, femmes et enfants et les entasse dans le camp de Holot, près d'Eilat, avant de les expulser, parfois en accord avec leur pays d'origine, et en échange de nouveaux contrats d'armement, spécialité de l'Israfrrique.

LE SYNDICALISME EN ISRAËL

Le paysage syndical en Israël est dominé par la Histadrout, fédération syndicale raciste qui soutient l'armée israélienne et ne défend que les travailleur·euse·s juif·ve·s alors que toutes et tous les travailleur·euse·s juif·ve·s et palestinien·ne·s sont obligé·e·s de lui payer une cotisation syndicale. Alors que la Histadrout est affiliée à la CSI (Confédération syndicale internationale), deux syndicats enseignants indépendants pratiquant le même genre de discrimination, Israel Secondary School Teachers et Israel Teachers Union, sont affiliés à l'Internationale de l'éducation (IE). Si le boycott de la Histadrout et de ces syndicats racistes est un impératif qui ne fait pas débat, qu'en est-il d'autres syndicats ou associations de défense des travailleur·euse·s basé·e·s en Israël ?

Dans les années 1990, ne pouvant pas bénéficier du statut officiel de syndicat, des associations de défense des travailleur·euse·s sont fondées, telle **Kav La Oved** (en 1991, <http://www.kavlaoved.org.il/en/>) ou le **Workers Advice Center** (WAC-MAAN, à la fin des années 1990, <http://www.wac-maan.org.il/en/>).

Certaines associations défendent spécifiquement le droit des Palestinien·ne·s citoyen·ne·s d'Israël, telles que le **Mossawa Center** (né en 1997 <http://www.mossawa.org/en/>) basé à Haïfa, ou **Sawt el-Amel** (la Voix du travailleur, née en 2000, basée à Nazareth). En 2007 un petit syndicat israélo-palestinien est autorisé, **Koach la Ovdim** (<http://workers.org.il/english/>), et en 2010, l'ONG palestinienne Sawt el Amel devient le syndicat Arab Workers Union (<http://arab-workers-union.org/en/>). En 2018, ce dernier monte un comité de défense des travailleur·euse·s de la construction à Haïfa, regroupant des travailleur·euse·s palestinien·ne·s et juif·ve·s. Il est actif dans les centres d'appels, la construction et a remporté des victoires juridiques pour l'indemnisation de travailleur·euse·s de Gaza licencié·e·s à la mise en place du blocus.

Ces organisations défendent les droits des travailleur·euse·s, y compris les Palestinien·ne·s et les migrant·e·s asiatiques, néanmoins, elles restent réservées sur des prises de position politiques dans le contexte du conflit israélo-palestinien, pas de soutien officiel à BDS (ce qui est difficile vu la répression en Israël), pas de soutien aux droits reconnus par l'ONU comme le droit au retour ou le droit à la résistance des Palestinien·ne·s. Certaines d'entre elles ont pourtant réagi fortement sur la loi sur l'État-nation.

Un réseau important de sociétés de production, de services et d'institutions bancaires est établi sous le contrôle de la Histadrout : Banque Hapoalim, compagnie de bus Egged, société des eaux Mekorot, compagnie maritime Zem, ce qui en fera pendant des années le second employeur en Israël. Le contrôle « syndical » du noyau dominant de l'économie israélienne, conjointement avec l'État, durera jusqu'au milieu des années 90, lorsque ces entreprises seront progressivement privatisées sous l'impulsion du leader « syndical » Amir Peretz (futur ministre de la Défense et initiateur des massacres du Liban par l'armée israélienne en 2006).

À partir de 1967, Israël occupe les territoires palestiniens de Cisjordanie, Jérusalem-Est et la bande de Gaza. Avec la montée du chômage, certain·e·s travailleur·euse·s palestinien·ne·s travaillent en Israël, ou dans ses colonies pour des salaires dérisoires et sans aucune protection sociale. Ces travailleur·euse·s palestinien·ne·s se voient prélever sur leurs salaires des « frais d'organisation » directement encaissés par la Histadrout qui refuse de prendre en charge leur défense et même leur adhésion. Par ailleurs, ils et elles n'ont pas le droit d'adhérer et de se faire représenter par les syndicats palestiniens. Cet argent prélevé pendant des années sur les salaires palestiniens sera reversé, en partie, au syndicat palestinien « officiel », la PGFTU à la suite d'un accord à partir de 2008.

Complice des mesures de contrôle des travailleur·euse·s palestinien·ne·s par les autorités israéliennes, la Histadrout appelle également à la délation (y compris

de façon anonyme), auprès de ses services, des travailleur·euse·s sans permis afin qu'ils et elles soient radié·e·s.

Soutien ouvert du plan Sharon de réoccupation/colonisation de la Cisjordanie (à partir de 2002), et en particulier partisane de la construction du mur d'apartheid, la Histadrout s'affiche régulièrement comme complice de l'État sioniste en soutenant les guerres menées par Israël contre Gaza. **En 2011, la coalition des syndicats palestiniens pour le BDS a condamné la Histadrout** et appelé les syndicats internationaux à rompre tous les liens avec elle « en raison de sa complicité historique et actuelle avec les violations par Israël du droit international et des droits des Palestinien·ne·s. La Histadrout a toujours joué un rôle clé dans la poursuite de l'occupation, de la colonisation et du système de discrimination raciale pratiquée par Israël ».

Actuellement, les bases d'un syndicalisme pluraliste, non communautaire et indépendant de l'État d'Israël sont à chercher ailleurs, du côté de nouvelles organisations de travailleur·euse·s nées dans la dernière décennie : *Kav La'Oved*, *Mossawa*, *Sawt el-Amel*, le Centre de conseil aux travailleurs (*Workers Advice Center*), *l'Arab Workers Union*... ■

LES ENSEIGNANT·E·S EN LUTTE ET LE SYNDICALISME INDÉPENDANT

Ce témoignage fait suite à une rencontre de militant·e·s SUD-Solidaires avec des enseignant·e·s impliqué·e·s dans la grande mobilisation du printemps 2016 et à l'occasion d'une mission syndicale en Palestine en mai 2016.

Grande mobilisation
des enseignant·e·s,
en 2016, devant le bâtiment
de l'Autorité palestinienne



[DR]

A

Bethléem, Isaac et Igab sont profs d'anglais, Firas enseigne l'EPS et Jamal les sciences naturelles. En plus de l'occupation israélienne, ils dénoncent la politique de l'Autorité palestinienne (AP) qui applique à la lettre les injonctions d'Israël et de la communauté internationale : explosion du budget sécurité, répression des mouvements sociaux et d'opposition à la colonisation, ultra-libéralisme, austérité, baisse des dépenses sociales, gel des salaires des fonctionnaires, fin des subventions sur les produits de base. Leur salaire de quelques centaines d'euros est insuffisant quand le coût de la vie en Cisjordanie est similaire à celui des pays occidentaux, la plupart des produits étant importés d'Israël ou taxés par l'occupant·e israélien·ne.

UNE SITUATION SOCIALE EXPLOSIVE

En 2013, malgré les menaces de licenciement, ils et elles ont participé aux protestations réclamant des augmentations de salaires. Après quelques jours de grève, le gouvernement et le « syndicat » officiel des enseignant·e·s ont annoncé avoir trouvé un accord pour une augmentation de 10%. Elle n'est jamais venue, et la promesse du syndicat, en 2014 et 2015, d'organiser une mobilisation nationale n'a pas été tenue.

UNE MOBILISATION MASSIVE DES ENSEIGNANT-E-S

En février 2016, avec la constante dégradation des conditions de travail et l'immobilisme du syndicat, Igab, Isaac, Firas et Jamal ont fait partie des premier-ère-s enseignant-e-s à crier leur ras-le-bol sur les réseaux sociaux et à appeler leurs collègues à cesser le travail pour obtenir l'application de l'accord de 2013, des expressions relayées immédiatement dans tout le pays. Quand ils et elles ont appris qu'en 2013 aucun accord n'avait été vraiment signé, la lutte a pris comme une traînée de poudre, le 13

février. En quelques jours, 80% des enseignant-e-s du pays ont débrayé et se sont organisé-e-s en comités de lutte, avec un-e délégué-e par établissement et un-e délégué-e régional-e représentant une trentaine d'établissements. Un grand rassemblement se déroulait tous les mardis à Ramallah où les délégué-e-s étaient appelé-e-s à organiser la grève localement, débattre et voter les actions à conduire jusqu'au mardi suivant. Le comité de Bethléem était organisé démocratiquement, toutes les décisions et mandatement des délégué-e-s étaient définis par la base en assemblée générale.

UNE RÉPRESSION FÉROCE

Contre cette mobilisation, l'Autorité palestinienne a mis en place des mesures qui n'ont rien à envier à l'occupation israélienne : check-points aux abords de Ramallah, fermetures de routes, fouille des transports en commun, arrestations, menaces, chantages, passages à tabac, déploiement de forces anti-émeutes... Tous les moyens étaient bons pour discréditer les grévistes : diffamation dans les médias, accusation d'être à la solde du Hamas, désignation du « syndicat » officiel comme seul représentant des enseignant-e-s, utilisation

des haut-parleurs des mosquées et faux appels sur Facebook à reprendre le travail, envoi d'étudiant-e-s remplaçant-e-s... Malgré cela les grévistes ont tenu, soutenu-e-s par la population. Le 7 mars, ils et elles étaient plus de 35 000 à manifester à Ramallah.

UNE MINCE VICTOIRE ET DES ENSEIGNANT-E-S VIGILANT-E-S

Quand l'Autorité palestinienne a annoncé la signature d'un accord promettant une augmentation de 10% qui s'échelonne sur les deux ans à venir, les enseignant-e-s ont voté la fin de la mobilisation et la reprise des cours, le 20 mars, au terme de près de 6 semaines de grève. Mardi 22 mars, ils et elles se sont remobilisé-e-s à Ramallah pour contraindre le gouvernement à présenter l'accord signé. Quand nous avons rencontré Igab, Isaac, Firas et Jamal, ils restaient vigilants mais confiants sur l'application de cette augmentation. Face à une Autorité palestinienne et un syndicat officiel totalement discrédités, ils étaient prêts à repartir en lutte et souhaitaient la création d'un syndicat indépendant, projet qui n'a à l'heure actuelle pas encore vu le jour tant les pressions de l'Autorité palestinienne et du syndicat « officiel » sont fortes.

Solidaires soutient la lutte des travailleur-euse-s palestinien-ne-s pour leurs salaires et leurs conditions de travail. Nous soutenons partout où elle existe la volonté de créer un syndicalisme indépendant et œuvrons à tisser et entretenir les liens avec toutes les branches syndicales indépendantes palestiniennes. ■



[DR]

« DES MOUVEMENTS DE BASE » LES LUTTES DES TRAVAILLEURS PALESTINIENS

Collectif*

Les travailleurs en Palestine et dans le monde sont confrontés à des horizons politiques sombres face à la montée du fascisme, des inégalités sociales et économiques extrêmes et à la répression brutale des mouvements populaires et de gauche. En Palestine, nous assistons à une forte inégalité sociale et à une polarisation politique avec l'intensification du colonialisme de peuplement d'Israël et l'offensive du programme néolibéral. À la suite de cet article, nous documentons ces réflexions avec deux entretiens.

* Travail collectif de G. Nithya, S. Taha, A. AbuShararah, L. Shilaldeh, S. Dghameen qui est constitué, dans cette revue, d'une série de trois articles (ci-contre et p.132 et p.138).



[DR]

Check-point

es évolutions politiques aux niveaux mondial et régional ont encouragé le régime israélien à poursuivre ses politiques coloniales. Elles soumettent les habitants de Gaza à des agressions militaires et à un siège économique répétés. Elles ont organisé en 1948 la dépossession des peuples de leur terre, la suppression de toute organisation politique, la confiscation de nos ressources naturelles, profitant de la production dans les colonies illégales tout en transformant les agriculteurs palestiniens en travailleurs salariés de l'économie coloniale et en empêchant tout dévelop-

pement économique pouvant permettre au peuple palestinien de vivre dans la dignité. Les travailleurs et les ouvriers sont les plus durement touchés par cette oppression, dépossédés de la terre, du travail et vulnérables à l'exploitation des systèmes de permis utilisés comme armes de discipline politique.

Malgré la domination coloniale continue et l'absence de libertés politiques pour notre peuple, l'Autorité palestinienne (AP) a adopté des politiques économiques et financières néolibérales qui incarnent un système d'oppression et de discrimination à l'encontre de la classe ouvrière. Selon le principal slogan de l'AP: la libération nationale est la priorité et les questions de justice sociale seront résolues après la libération nationale. Les travailleurs, ouvriers, paysans, travailleuses à domicile, chômeurs, jeunes sont les plus directement confrontés aux réalités brutales de cette logique. Les masses ordinaires de Palestiniens sont privées de tout espoir de liberté ou de sécurité des conditions de vie minimales pour leurs familles alors que les banques accaparent les terres, les profits et le pouvoir d'intensifier l'exploitation des travailleurs, des agriculteurs, des chômeurs. L'endettement vis-à-vis des banques est le nouvel instrument politique de la discipline à mesure que les travailleurs et leurs retraites de la sécurité sociale sont intégrés dans les circuits de la finance régionale et mondiale, dominée par les institutions financières des États-Unis et leurs alliés régionaux, Israël et les pays du Conseil de coopération du Golfe.

Le retrait des protections sociales légales pour les travailleurs, les agriculteurs et les chômeurs rend leur vie profondément pré-

caire, alors que dans le même temps ils font face à la privatisation de l'eau, de l'électricité, aux coûts croissants des soins de santé et de l'éducation. Les inégalités sociales créées par ces politiques sont renforcées par les iniquités du système éducatif offert aux enfants des familles pauvres et aux personnes vivant dans les villages. Les travailleurs sont, dans leur grande majorité, confrontés à leurs conditions dans l'isolement et la fragmentation, car ils n'ont pas de représentation organisée pour défendre leurs droits. Les partis politiques gardent le silence sur le thème de la justice sociale, tandis que les syndicats et les fédérations sont déconnectés de la masse, ne fournissant pas les services populaires ou le soutien juridique nécessaire aux travailleurs ou ne participant pas à la tâche de formation politique. Pour cette raison, très peu de travailleurs ont une conviction, une confiance, ou un intérêt à rejoindre les syndicats et les collectifs de travailleurs. Seulement 15% des travailleurs sont organisés en syndicat et même ceux des secteurs organisés sont dans une situation de fragmentation profonde.

Les fédérations syndicales officielles sous l'égide de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) manquent de légitimité démocratique pouvant offrir une véritable représentation aux travailleurs, tandis que les fédérations et les syndicats indépendants sont eux-mêmes faibles sur le plan organisationnel, déconnectés de la base et militent en grande partie pour des intérêts sectoriels, avec peu ou pas d'unité ou de recoupement des revendications de la classe ouvrière dans son ensemble. Dans le même temps, nous sommes confrontés à un climat hostile à toute forme d'orga-

nisation populaire alors que toutes les tactiques de répression sont utilisées contre les opposants politiques, les militants et les syndicalistes. Les travailleurs dans leur ensemble sont profondément fragmentés et la conscience de classe est faible.

Malgré ces conditions politiques, la classe ouvrière en Palestine s'est engagée dans de nombreuses batailles importantes qui mettent en évidence les questions de justice sociale. Le « mouvement des enseignants » et la « campagne nationale pour la sécurité sociale » ont été deux des plus importantes mobilisations des travailleurs dans l'histoire palestinienne récente, attirant des milliers de personnes dans la rue. Toutefois, des luttes moins connues mais importantes sont menées quotidiennement par les travailleurs à travers les secteurs, luttant contre les politiques coloniales et néolibérales. Bien qu'elles puissent être éphémères, fragmentées, et confrontées à de nombreuses contradictions, ce point d'observation des luttes fait ressortir les actions des travailleurs et les potentialités de résistance.

Ces luttes réelles et actuelles nous rappellent que l'histoire sociale n'est jamais caractérisée uniquement que par l'oppression, mais aussi par la dialectique de la résistance. Les travailleurs ont dû affronter le plus directement les nouvelles formes et les nouveaux mécanismes d'oppression et ont développé leurs propres méthodes et pratiques de résistance. Pourtant, leurs expériences et les connaissances issues de leurs pratiques sont souvent non décrites et étouffées dans notre histoire officielle. ■

Dans les pages suivantes, vous pourrez lire les témoignages de :

→ Lamya Shilaldehy, une militante syndicale qui travaille avec les associations auto-organisées de coopération des femmes dans les villages de Cisjordanie. Nous demandons à Lamya de prendre la parole sur l'importance historique du mouvement coopératif des femmes en Palestine et sur les philosophies qui sous-tendent leurs pratiques.

→ Saleh M. Dghameen (Abu Fahd) a fondé l'Union des chômeurs basée à Samoua, Hébron, à l'extrémité sud de la Cisjordanie. Abu Fahd est né avant l'occupation militaire israélienne de 1967, a quitté l'école pour trouver un emploi et un revenu pour sa famille et a travaillé la plus grande partie de sa vie en tant qu'ouvrier en Israël. Après la deuxième Intifada, les travailleurs palestiniens se sont vus refuser l'autorisation d'entrer en Israël et ils ont souffert d'une hausse spectaculaire du chômage. Alors qu'aucune des fédérations syndicales officielles ne répondait aux besoins des chômeurs, Abu Fahd a travaillé avec d'autres syndicalistes afin de créer un réseau dans 13 communautés du sud de la Cisjordanie. Ce réseau a été appelé l'Union des chômeurs. Il a pour objectif de lutter pour les protections sociales des chômeurs et des travailleurs palestiniens à l'intérieur d'Israël et des colonies. Nous demandons à Abou Fahd de parler des conditions politiques générales auxquelles sont confrontés les travailleurs aujourd'hui en Palestine, ainsi que des lois récentes qui ont été adoptées.

LES PRATIQUES DE RÉSISTANCE DES FEMMES EN PALESTINE LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES

Collectif

Voici les réflexions de Lamy Shilaldeh, militante syndicale, organisatrice et éducatrice, qui travaille avec les associations de coopération autogérées des femmes dans les villages de Cisjordanie, en Palestine.



Lamy Shilaldeh

[DR]

Q

uelle est l'importance historique du mouvement coopératif des femmes en Palestine ?

L'une des conditions historiques qui limite le développement économique en général, et par conséquent l'économie coopérative, est l'occupation israélienne, ses politiques systématiques et ses mesures militaires qui vont du mur de séparation, du point de contrôle et à la confiscation des terres. Dans la réalité palestinienne, l'un des objectifs les plus importants de l'action coopérative est de protéger la terre et de renforcer la résilience du peuple palestinien. Elle vise également à lutter contre la pauvreté, le chômage, la misère et à créer des opportunités d'emploi. Elle contribue à déplacer l'attention des classes pauvres et margina-

lisées éloignées du travail d'aide sociale et à l'orienter vers une action organisée et une participation égale au processus de production. L'action coopérative réorganise également le processus économique à l'extérieur de sorte que les pauvres et les marginalisés, surtout les femmes, aient accès à des possibilités d'être compétitifs sur le marché.

Les racines de l'action coopérative organisée en Palestine remontent aux années 1920. Les coopératives se sont développées pendant le mandat britannique et la Palestine a été la première à créer des sociétés coopératives parmi ses voisins comme la Syrie, le Liban, la Jordanie et autres pays (exceptés ceux de l'Afrique du Nord).

Les coopératives ont été créées sur la base de la philosophie de l'action coopérative, en particulier celles qui avaient été fondées après la guerre de 1948, parce que leur création était liée à la réalité politique, économique et sociale des Palestiniens, à l'épanouissement des activités des partis politiques progressistes au cours de cette période et à la promotion des concepts socialistes et communistes dans les années cinquante et après, jusqu'à la fin de la première Intifada.

Par exemple, le magazine *Cooperative Media Journal*, publié par l'Organisation internationale du travail montre qu'en 1971, la plupart des agriculteurs pratiquaient le concept d'action collective dans le travail agricole et la cueillette des récoltes. Les familles qui avaient des liens sociaux et vivaient dans une zone géographique particulière s'aidaient mutuellement sans rien attendre en retour. Les femmes ont constitué la base fondamentale de l'incarnation de ce prin-

cipe sans aucune discrimination dans l'accomplissement de ce rôle. Les conditions économiques, politiques et sociales ont été la principale source d'inspiration de l'idée d'une action coopérative et du lancement de la création de coopératives sous toutes leurs formes, en particulier par les femmes. Toutefois, les membres de ces coopératives n'ont pas été reconnus officiellement, en particulier ceux des coopératives agricoles et de consommateurs.

Bien sûr, le mouvement coopératif en Palestine a connu différentes étapes, pendant le mandat britannique et après la Nakba de 1948, puis pendant la domination jordanienne, de même après 1967, la première Intifada, après l'accord d'Oslo et l'accord de Paris. Pendant toutes ces étapes, les femmes étaient à la source même du mouvement coopératif.

Pouvez-vous nous donner plus de détails sur la philosophie de ces pratiques ?

En général, la philosophie de la coopération est fondée sur l'idée de l'égalité et de l'action collective, par conséquent, toute amélioration des gains économiques et de développement aura une incidence positive sur les citoyens en améliorant leur qualité de vie, qui comprend la fourniture des biens de première nécessité que sont l'alimentation, les soins, l'éducation et la

sécurité. Les populations pauvres et marginalisées sont celles qui reçoivent des prestations directes et les femmes constituent la population la plus pauvre et la plus marginalisée. Par conséquent, nous observons que les femmes constituent le groupe le plus vulnérable, celui qui a le plus besoin de ce mode productif pour lutter contre la discrimination et l'exploitation sur la base de la compréhension du principe du travail collaboratif qui est fondé sur l'égalité et une redistribution équitable des ressources. Cela pourrait contribuer à la création et à la production de ces services et générer en même temps des bénéfices en les organisant sous une forme de travail productif coopératif. Ce travail réduit la pauvreté chez les femmes et les aide, elles et leur famille, à accéder à de meilleures possibilités d'éducation et de santé, ainsi qu'à la possibilité de travailler en dehors de la philosophie du marché libre.

Quel était le rôle des femmes dans ces mouvements coopératifs ?

Si nous examinons la situation, nous constaterons que les femmes et les pauvres représentent le principal moteur du processus de production en tant que main-d'œuvre. Cependant, ces forces sont celles qui ont le moins de chance de se faire payer pour leurs efforts en récoltant les bénéfices.

Par conséquent, l'idée de l'action collective a commencé à se répandre en organisant des groupes de femmes sous la forme d'associations travaillant ensemble au sein d'un système horaire où chacune est payée équitablement pour ses heures de travail et où les profits sont distribués équitablement sur la base des actions des membres. Cette organisation était prédominante pendant la première Intifada en tant qu'outil pour faire face à l'oppression, la pauvreté, l'exploitation et le siège imposé aux travailleurs palestiniens. Les femmes avaient pris la responsabilité de remédier à ces problèmes afin d'aider leurs familles. Cela était soutenu par les partis politiques progressistes qui croyaient aux fondements de la justice sociale.

Cependant, l'adhésion des femmes variait selon les associations coopératives, car elles étaient surtout impliquées dans les coopératives artisanales et dans l'industrie alimentaire. Le pourcentage de femmes était faible dans les coopératives du logement et dans les associations qui ont de grands capitaux. Cela s'explique par le manque de ressources matérielles détenues par les femmes et par le fait qu'elles ne peuvent pas accéder à des sources de financement appropriées en raison des systèmes sociétaux et des centres de pouvoir en place. Car dans notre société, les systèmes sociétaux et les centres de pouvoir suivent habituellement un système social loin d'atteindre la justice sociale. Le contrôle du capital sur les ressources matérielles, le marché déloyal et le système commercial font des populations pauvres et marginalisées les populations les plus exploitées et les moins en mesure d'accéder aux opportunités de travail.

Vous mentionnez le contrôle et la concentration du capital dans l'économie générale comme l'un des principaux obstacles au développement d'une économie coopérative. Quelles difficultés spécifiques les productrices affrontent-elles aujourd'hui ?

Nous sommes en présence de deux niveaux d'obstacles auxquels les femmes membres de sociétés coopératives sont confrontées : un des défis qui limite le développement économique en général et donc l'économie coopérative, est l'occupation israélienne. L'autre facteur est la dimension nationale interne. Les politiques financières adoptées par le gouvernement palestinien depuis 2009, qui correspondent aux politiques néolibérales et de la Banque mondiale, placent les coopératives de femmes dans une confrontation difficile et impossible avec une politique de marché libre. Ceci les empêche de rivaliser afin d'obtenir des capitaux pour l'ensemble des ressources et d'opportunités qui s'ouvrent à elles.

Les lois et règlements relatifs à l'organisation de l'action coopérative ont un effet négatif sur nous. Dans le passé et pendant une courte période, les autorités occupantes ont élaboré deux lois pour contrôler l'action coopérative, y compris lors du mandat britannique avec la loi n° 5 pendant l'année 1933 dans la bande de Gaza et la loi sur les associations coopératives jordaniennes n° 17 de l'année de 1956 en Cisjordanie.

Après les accords d'Oslo, un organisme national d'action coopérative et une loi d'action coopérative ont été adoptés en Palestine. Cependant, les lois anciennes et modernes continuent d'être un obstacle majeur au bon développement de l'action coopérative des femmes. L'une des obser-

vations les plus importantes à cet égard est l'absence de justice sociale en tant que concept, qui est un pilier majeur de l'action coopérative. Vous pouvez le constater dans l'esprit de l'alinéa 3, article 18. Il est interdit à toute personne souhaitant créer une coopérative qui n'est pas officiellement enregistrée d'utiliser le mot « coopération » dans le nom de son association ! Cela a des répercussions négatives sur toutes les coopératives et principalement sur les femmes.

De plus, les femmes souffrent encore de ne pas être impliquées paritairement dans les organismes représentatifs de l'action coopérative. Par exemple, la loi ne prévoit pas d'inclure des productrices de coopératives en tant que représentantes au sein du conseil d'administration de l'organisme national. Cela perpétue une politique de discrimination à l'égard des femmes et des populations marginalisées, ce qui a une incidence négative sur le principe de l'ac-

tion coopérative et la philosophie du travail collectif.

Aujourd'hui, les femmes dans les villages réagissent avec des sentiments ambivalents à l'adhésion aux associations coopératives. Pourquoi et à quelles contradictions les productrices font-elles face ?

Le travail coopératif des femmes se poursuit jusqu'à aujourd'hui et le nombre de coopératives de femmes officiellement inscrites a doublé. De plus, le nombre d'adhérentes féminines a sensiblement augmenté et une diversité d'activités de ces associations apparaît. Malgré cette augmentation du nombre d'associations coopératives féminines, ce qui est un développement quantitatif, on note encore un déclin dans le niveau de compréhension de la philosophie de l'action coopérative.

Les membres étaient concentrés sur la collecte d'un rendement économique et rien de plus. Cela a entraîné un déséquilibre majeur, conduit à la concurrence et à des désaccords entre les membres. De plus, cela a entraîné des inégalités dans la répartition des ressources par la direction des coopératives, un manque de ressources financières et une incapacité des membres à comprendre les principes, l'importance, l'esprit, la philosophie et les objectifs du travail collectif. Le travail coopératif a également souffert du manque d'appui financier et administratif officiel des gouvernements successifs. Diverses études ont démontré que la faiblesse de l'action coopérative était due à l'absence de prise de conscience de l'importance des organisations coopératives et de la nécessité de renforcer les liens afin d'atteindre des intérêts communs. Elles ont également montré le manque de conviction et de reconnais-

sance que cette forme de production constitue une économie alternative aux systèmes d'économie capitaliste nous protégeant de la pauvreté.

Face à ces énormes défis, qu'espérez-vous réaliser avec les femmes dans les villages ?

Les pauvres et les paysans, qui sont pour la plupart des femmes, doivent composer avec des difficultés majeures. Nous devons faire d'énormes efforts pour soutenir leurs pratiques de formes alternatives de production en dehors de la philosophie du « marché libre ». Ces coopératives doivent former un corps puissant capable de faire face à la politique d'occupation israélienne et au capital mondial. En outre, nous devons développer une compréhension du concept d'action coopérative, de l'idée d'un travail collaboratif et de l'égalité des droits et des devoirs, afin de forger un mouvement social conscient de la base économique et sociale de l'exploitation dont nous faisons objet. ■

LES LUTTES DES TRAVAILLEURS PALESTINIENS UNE VUE DE L'UNION DES CHÔMEURS

Collectif

Entretien avec Saleh M. Dghameen (Abu Fahd),
responsable de l'Union des chômeurs, Samoua,
district d'Hébron, Palestine.



[DR]

P

ouvez-vous nous parler de votre histoire personnelle et de votre travail de syndicaliste ?

Je suis né avant l'occupation militaire. Avec l'occupation israélienne en 1967, mon père m'a autorisé à quitter l'école et à travailler. Je suis devenu le soutien financier de ma famille, de ma parenté et de mon entourage. J'ai appris la construction, l'agriculture et le pâturage. J'ai exercé des métiers similaires en Israël. La situation économique était difficile, il y avait de la pauvreté, mais quelles que soient les conditions, nous vivions avec dignité. Au début, je travaillais en Israël en tant que travailleur salarié. Ensuite je suis devenu sous-traitant. C'était avant Oslo. Au cours de mon travail en Israël, j'ai appris qu'il existe des lois et des règlements même pour les travailleurs. À la fin de la première Intifada, j'ai déménagé à Ramallah pour travailler dans le domaine du carrelage. Lorsque l'Autorité palestinienne est arrivée après Oslo, j'ai travaillé dans leurs résidences et appartements. Comment les Palestiniens ont-ils regardé ceux qui venaient de

l'extérieur [rapatriés de l'OLP] ? Les gens les voyaient comme des libérateurs. Les gens pensaient qu'ils venaient pour le bien des Palestiniens et nous étions disposés à donner et à nous sacrifier pour eux.

Après la deuxième Intifada, en raison de l'accumulation des souffrances du peuple, j'ai commencé mon travail syndicaliste. Lorsque j'ai commencé ce travail, j'ai remarqué que les fédérations [officielles] étaient très éloignées des travailleurs ordinaires. J'ai commencé dans mon village, Samoua, puis nous avons créé un réseau de militants syndicaux à travers treize villages dans le sud de la Cisjordanie de Ramallah à Hébron.

Vous avez créé un syndicat ?

Nous avons créé un mouvement. Ce n'était pas notre intention de créer des syndicats et des conseils. Nous avons lancé un mouvement avec des chômeurs exigeant des protections sociales dans la loi. Nous avons commencé à manifester et à nous adresser au Président Yasser Arafat (Abu Amar) à l'époque. Nous nous sommes battus pour des lois pour les chômeurs, parce que lorsque la loi protège le chômeur dans sa communauté et sa société, même si l'allocation [mensuelle] est de 5 à 10 NIS, il sera digne parce que c'est la loi et pas seulement la charité.

Nous avons été accueillis par Abu Amar. Il nous a soutenus dans nos demandes. Il a émis une allocation pour 150 chômeurs de 750 NIS par mois. Mais à l'époque en 2002, le ministre des Finances, Salam Fayyad, ne nous a pas aidés. Nous avons discuté d'une initiative sur l'utilisation de l'argent donné par Abu Amar. Nous avons proposé [au ministre] un projet de coopération avec 10 à 15 travailleurs qui pourraient les conduire

à sortir de la pauvreté. Salam Fayyad se leva de derrière son bureau et vint à moi « *Ne me parlez pas de production. Vous allez manger avec ça... c'est tout !* »

Comment expliquez-vous ses propos ?

Les pays donateurs veulent nourrir les gens, mais ils ne veulent pas que les gens améliorent leur vie de leurs propres mains. C'est de l'argent politique. Bien sûr, tout don de la communauté internationale n'est pas gratuit. Nous avons abandonné nos droits en 1948 et aujourd'hui avec les colonies. Il n'est pas dans l'intérêt d'Israël de résoudre le problème palestinien, ni dans l'intérêt des pays occidentaux.

Et où cela place-t-il les travailleurs palestiniens, quelles sont leurs conditions aujourd'hui ?

La politique systématique de l'occupation israélienne vise à appauvrir et à affamer les travailleurs palestiniens afin de les soumettre et de les contraindre à accepter de mauvaises conditions et c'est exactement ce qui se passe. Les travailleurs qui franchissent la ligne verte [celle qui marque la frontière de la Cisjordanie issue de 1967] à la recherche d'un travail sont parmi les

plus vulnérables et les plus exploités. Nous parlons aujourd'hui de plus d'un sixième des travailleurs en Cisjordanie.

L'état d'occupation israélien pratique des politiques systématiques contre l'économie palestinienne et les travailleurs palestiniens, afin d'affaiblir les classes ouvrières et les pauvres, en plus de mettre fin à toute tentative de construction d'un État palestinien indépendant. L'occupation confisque également les terres qui représentent la seule source de revenus pour la majorité des familles palestiniennes, car la communauté palestinienne est principalement une communauté agricole. En outre, les ressources naturelles sont contrôlées et investies dans l'intérêt de l'occupation, ce qui oblige les travailleurs palestiniens à chercher des emplois à l'intérieur de la ligne verte (en Israël) où ils sont confrontés à de mauvaises conditions de travail. Ces ouvriers sont soumis quotidiennement au chantage, en particulier depuis que les palestiniens ne peuvent plus travailler à l'intérieur de la ligne verte sans posséder de permis de travail [depuis les accords d'Oslo]. Ce n'est pas un processus facile.

La situation d'occupation dicte des normes relatives à la sécurité de l'État, même si les dirigeants savent que les travailleurs palestiniens ne menacent pas l'état d'occupation israélien. C'est exactement ce qui est arrivé à un groupe de 3000 travailleurs de la ville de Yatta près d'Hébron. Il y a près d'un an, l'occupation israélienne a imposé des châtiments collectifs à toute une famille de cette ville à la suite d'une opération de résistance de la part d'un membre de la famille. Depuis lors, l'état d'occupation israélien a annulé environ 3000 permis de travail, même si ces travailleurs n'ont rien à voir avec la personne qui a mené l'attaque.

Aujourd'hui, les travailleurs palestiniens achètent des permis de travail sur le marché noir au prix de 2500 NIS par mois juste pour être en mesure d'entrer en Israël. Des entrepreneurs prennent l'argent pour vous inscrire auprès d'un faux [inexistant] employeur israélien et vous donnent un permis. Pour ce faire, l'entrepreneur palestinien collabore avec un entrepreneur israélien et ils se partagent l'argent. Mais, le permis ne garantit pas un emploi pour le travailleur, il lui permet seulement de traverser. Lorsque les travailleurs trouvent un emploi, les employeurs israéliens exploitent leur condition [de précarité] : un travailleur palestinien a droit à 500 NIS par jour pour travailler en Israël. Mais son employeur ne lui paiera que 200 NIS en espèces. Sur le bulletin de salaire officiel l'employeur falsifiera le nombre de jours travaillés pendant le mois de sorte que le travailleur semble avoir reçu le salaire minimum journalier. Ensuite, le travailleur est encore exploité. De son salaire mensuel réel, 20% de plus sont déduits pour

l'assurance maladie, la sécurité sociale et les frais syndicaux, qu'en réalité aucun travailleur palestinien ne peut jamais recevoir. Il est aussi obligé tous les mois de payer des cotisations à la fédération syndicale israélienne, la Histadrout, qui ne fournit aucun type de services au travailleur palestinien.

La politique d'occupation est fondée sur l'affaiblissement du mouvement ouvrier palestinien et laisse les Palestiniens dans un état de pression, de chantage, d'appauvrissement et de famine afin de les affaiblir et de les rendre incapables de protester contre les types de violations auxquels ils sont soumis.

Les niveaux de pauvreté et le taux de chômage officiels sont aujourd'hui supérieurs à 30 % et pour les jeunes à plus de 40 %. Pouvez-vous nous parler des contradictions sociales internes que nous observons aujourd'hui ?

Je vais comparer la situation actuelle et la situation dans le passé lorsqu'Abu Amar [Yasser Arafat] était ici. Abu Amar avait pris la décision de soutenir les familles pauvres sans emploi, mais [le président actuel] Abbas a annulé cela. Dans le même temps, l'électricité et l'eau sont passées aux cartes prépayées. L'Autorité demande aux Palestiniens pauvres gagnant moins de 2\$ par jour [gagnant moins que le salaire minimum de 1 400 NIS par mois] d'acheter des services prépayés avec cet argent, faute de quoi sa famille n'aura pas l'électricité ou l'eau à la maison. Si je suis chômeur, je n'ai pas d'argent. Cela signifie que je ne peux avoir ni eau ni électricité pour boire et manger. Ce groupe de personnes

qui dirigent, ils prennent tout des citoyens palestiniens et les laissent nus, sans rien. Bien sûr, tout le monde comprend la relation entre l'Autorité et l'occupation. Le grand mensonge était le mensonge de la démocratie. Le dernier date de 2006. Le Hamas a gagné les sièges majoritaires dans le Conseil législatif palestinien, mais il y a eu un coup d'État militaire [Fatah] et la séparation de Gaza et de la Cisjordanie. Le Hamas dirige Gaza et ici [en Cisjordanie] le gouvernement est financé par l'Occident. Qu'ont-ils fait de 2006 jusqu'à présent pour le peuple palestinien ?

Les pays occidentaux, qui ont aidé à créer Oslo, ont donné des ressources à certaines personnes et en ont fait des pharaons en Palestine. Le résultat final est que le pays ressemble à une ferme ou à un marché de légumes : qui peut voler quelque chose s'en tire à bon compte. Les bénéficiaires de la situation ici, les gens riches et les dirigeants, disent aux pauvres d'oublier la révolution. Oubliez la résistance. Les gens espéraient la justice, la liberté et ils n'ont rien de tout cela.

En janvier 2017, vous avez tenté d'organiser une coalition politique pour lutter contre le décret qui a effectivement annulé l'assurance-maladie gratuite d'Al-Aqsa pour les chômeurs. Que demandiez-vous ?

Ce décret est une source énorme d'oppression des ouvriers palestiniens et c'est une humiliation pour eux, les privant de leur dignité, de leurs sentiments humains de la part même de ceux qui devraient les protéger et les honorer. Il touche à l'appartenance de l'être humain à ce pays, à cette Autorité.

L'assurance Al-Aqsa, ce n'était pas beaucoup, mais c'était une façon de survivre pour les chômeurs. L'intitulé original de cette assurance était l'assurance maladie des chômeurs et des travailleurs qui n'ont pas d'assurance maladie sur leur lieu de travail. Du début jusqu'à 2007, elle a offert une couverture santé raisonnable pour les chômeurs. Les médicaments étaient disponibles dans les dispensaires du ministère de la Santé (MoH) à faible coût. Après 2012, nous avons constaté une augmentation du prix des médicaments et le nom-

bre de médicaments disponibles dans les dispensaires MoH a diminué, de sorte que l'assuré a dû commencer à les acheter auprès du secteur privé et payer la totalité des frais. Maintenant, la décision de 2017 coupe l'assurance gratuite pour les chômeurs et les oblige à payer des frais de 600 NIS !

Dans le vide législatif, tout est maintenant recentré dans le bureau du Président et il émet des lois [décrétées par le conseil des ministres] qui ne vont pas dans l'intérêt du peuple. Nous ne demandons pas au Ministère du travail de payer les frais de subsistance des chômeurs ! Nous lui demandons de les laisser vivre dans la dignité, en ayant cette assurance médicale gratuite. Nos demandes étaient le retour à l'assurance Al Aqsa pour les chômeurs avec une couverture complète du traitement, y compris des médicaments.

Avez-vous réussi ?

Nous avons réussi à créer des pressions sur les décideurs et à réactiver l'assurance maladie pour les chômeurs. Avec l'Union des chômeurs, nous avons essayé d'annuler définitivement les frais, mais la fédération officielle en accord avec le ministère de la Santé a travaillé contre cela. Maintenant, les ouvriers peuvent payer le montant de l'assurance par versements échelonnés.

Comment expliquez-vous la position de la fédération officielle ?

Nous avons eu une fédération, qui appartenait à l'Organisation de libération palestinienne. Elle rassemblait tout le mouvement ouvrier en Palestine. Mais, ces syndicats officiels sont devenus des enjeux d'affaires pour leurs dirigeants. Les ouvriers sont assimilés à une marchan-

dise. Tout processus démocratique qui pourrait conduire à un changement de direction est évité. Les fédérations font des accords à huis clos. Elles sont heureuses de cette situation. L'Autorité est heureuse de cela. Il existe une répartition des avantages et des rôles entre l'Autorité et ces syndicats. La nouvelle loi sur les syndicats : qui l'a rédigée ? Ces fédérations syndicales officielles et le ministère du Travail, et regardez ce qu'ils font maintenant.

Quel avenir pour les travailleurs ? Quelles sont les priorités de votre travail ?

Les gens sont tous les jours sous pression. Sur une base quotidienne la pression est en hausse. Il existe des contradictions internes et sous la surface. Il existe des contradictions à l'intérieur du peuple lui-même. Pourquoi ? Les Palestiniens voient leurs terres prises par les colonies. En même temps, ils savent que l'Autorité est indifférente à cela. Les gens sentent qu'ils n'ont plus rien. Nous sommes redevables (par la dette) et retenus en otage par l'occupation militaire, par les accords d'Oslo. Il viendra un moment où les choses ne feront aucune différence pour les gens. Les citoyens palestiniens peuvent se soulever contre l'Autorité. Ce n'est pas si difficile pour eux, mais ils gardent toujours à l'esprit qu'ils sont sous une plus grande injustice.

Nous sommes confrontés à de nombreuses difficultés pour faire notre travail. Malgré cela, nous travaillons à défendre les travailleurs sur des questions telles que le chômage, l'assurance maladie, la loi sur la sécurité sociale, les lois sur le travail sur les syndicats. Nous essayons également de défendre les travailleurs palestiniens en Israël et les travailleurs qui ont été soumis à des châtiments collectifs. Aujourd'hui, nous visons l'organisation d'un forum et d'un syndicat pour organiser des campagnes d'éducation et de revendication pour mettre en lumière les problèmes des travailleurs et dénoncer les politiques d'occupation qui visent à appauvrir, affamer et exercer un chantage sur les travailleurs palestiniens. ■

TÉMOIGNAGES



UNE TASSE DE THÉ SOUS LE COLONIALISME

Samia Al-Botmeh

Samia Al-Botmeh est professeure en économie à l'université de Birzeit en Palestine. Elle a fait sa thèse à Londres sur le travail des femmes en Palestine, et s'intéresse aussi aux alternatives au néo-libéralisme en Cisjordanie et à Gaza. Samia Al-Botmeh est membre de PACBI, la campagne palestinienne de boycott culturel et universitaire d'Israël.

Professeure d'université,
Samia Al-Botmeh milite au
sein du PACBI



[DR]

Je suis professeure à l'université de Birzeit, où j'enseigne depuis douze ans. Le colonialisme définit nos vies dans tous ses aspects. Le colonisateur peut contrôler le destin du colonisé sans aucune ramification. Par conséquent, quelle que soit l'importance ou la banalité d'une activité, celle-ci pourrait devenir une expérience mortelle pour le colonisé. Le reste de ce texte mettra en lumière l'histoire d'une visite sociale qui a eu lieu un après-midi il y a quelques années et qui illustre la dynamique du colonialisme dans la vie quotidienne.

À cette époque, ma mère, ma sœur et moi sommes allées rendre visite à une cousine à la périphérie de Ramallah. Ma cousine, son mari et son enfant vivaient dans un immeuble sur une colline

PACBI, campagne
palestinienne de boycott
culturel et universitaire
d'Israël



surplombant une autre colline où se dressait une tour de guet israélienne. À la fin de notre visite, un groupe d'enfants a lancé des pierres sur le véhicule des soldats qui passaient puis s'est enfui. Les jets de pierres ont dû avoir lieu alors que nous quittions l'appartement et avant de sortir du bâtiment, car les soldats ont commencé à tirer sur le bâtiment au hasard alors que nous étions sur le point de sortir. Suite aux coups de feu, nous sommes retournés dans l'escalier où des trombes d'eau ont commencé à couler dans le bâtiment. « Ils ont dû toucher les réservoirs d'eau au-dessus du bâtiment », a crié ma sœur. Le feu d'artillerie volait tout autour de nous et nous essayions de les éviter dans la cage d'escalier. Nous nous sommes couchées à plat sur le sol pour éviter d'être touchées. Nous avons commencé à crier, mais aucun des voisins ne pouvait même venir jusqu'à leur porte d'entrée parce que l'ensemble de l'immeuble était arrosé de coups de feu. Une accalmie dans l'arrosage. Une porte s'est ouverte et quelqu'un nous a crié d'entrer. Nous sommes entrées dans un appartement au rez-de-chaussée, pour une famille de cinq personnes, les parents et trois petits enfants, l'aîné devait avoir 6

ans, assis par terre derrière un canapé pour se protéger des coups de feu. La pièce faisant face à la tour de guet israélienne était la cuisine, nous étions donc moins exposés aux tirs au hasard. Les enfants étaient totalement choqués et voulaient se diriger vers la porte principale, disant à leurs parents qu'ils devaient mettre leurs chaussures et partir. Leur père essayait de contrôler ses enfants, alors que leur mère était complètement abasourdie et répétait continuellement « le réfrigérateur, le réfrigérateur... ». Ma mère, ma sœur et moi, nous sommes assises avec eux derrière le canapé pour faire circuler les enfants, afin qu'ils ne se dirigent pas vers la porte. Il y a eu une accalmie, et nous avons essayé de calmer la mère des enfants, mais je ne comprenais pas pourquoi elle disait « le réfrigérateur ». Son mari a expliqué que si un coup de feu frappait le réfrigérateur, il exploserait et tout l'appartement s'effondrerait sur nos têtes. Alors que nous pensions que la fusillade était terminée, une autre manche avait commencé, encore

plus lourde qu'auparavant, la fenêtre sur le côté de la pièce avait été touchée directement et brisée, des coups de feu entraient dans la pièce et le seul abri était le canapé. Une autre accalmie eut lieu, au cours de laquelle nous avons vu du sang. Nous avons essayé de voir qui avait été touché : c'était l'homme qui tenait ses enfants. Il avait été touché au bas du dos, et n'avait pas prononcé un mot pour ne pas nous effrayer davantage.

La fusillade a recommencé, le visage de ma sœur est devenu jaune puis s'est figé. L'homme saignait abondamment, mais nous ne pouvions rien faire d'autre que d'enlever la chemise de l'un des enfants et appuyer sur sa blessure pour diminuer le saignement. Une autre accalmie. Nous avons alors pris des serviettes et avons continué d'appuyer sur la blessure du dos de l'homme. Ma mère nous a alors tous regardés calmement, comme si elle était sur le point de raconter un conte de fées pour enfants. « Il semble que nous allons être tués cet après-midi, nous devrions faire face à la mort calmement et ne pas paniquer. » En complétant sa phrase, une autre série de tirs, beaucoup plus lourds, et d'autres coups de feu entraient dans la pièce. L'homme était sur le point de s'évanouir, ma mère essayait d'attraper les enfants, j'essayais de parler à ma sœur et à la mère des enfants : les deux étaient figées et sur le point de s'effondrer. Puis une autre accalmie survint. La porte principale de l'appartement, maintenant criblée de balles, s'est ouverte, mais nous n'avons vu personne. Au bout d'une minute, le mari de ma cousine est apparu en train de ramper par terre. Il a crié que nous devions quitter ce côté du bâtiment immédiatement. Il a rapidement

traîné le blessé par terre, et nous avons tous rampé vers l'appartement opposé, ce qui était plus sûr. Les coups de feu ont continué, mais nous n'y étions plus directement exposés. Peu de temps après, la fusillade a diminué. Tout le quartier regardait, mais personne ne pouvait rien faire pour nous aider. Ensuite, nous avons entendu l'ambulance. Nous savions que c'était la fin de notre épreuve. Le service d'urgence a amené l'homme à l'hôpital et plus tard il a été opéré et il a survécu, mais maintenant il boite. Les enfants ont souffert de traumatismes pendant des années. Nous avons continué nos vies, encore plus déterminés à résister à l'oppression et au colonialisme. S'engager dans le mouvement de boycott, désinvestissement et sanctions (BDS) est devenu un moyen essentiel de résistance pour de nombreux Palestiniens, car il expose les moyens par lesquels Israël opprime les Palestiniens et permet à tous, dans le monde entier, de participer à la fin de l'oppression.

Une tasse de thé une après-midi peut être une rencontre dangereuse sous le colonialisme. Pour que cela ne se reproduise plus, nous continuons à résister au colonialisme israélien qui refuse de voir la vie d'un Palestinien comme un être humain digne et égal. ■

Palestine,
le 3 septembre 2018

INTERVIEW

ANA SANCHEZ DU BNC

Ana Sanchez est militante en solidarité avec la Palestine depuis plus de dix ans. Elle croit profondément au pouvoir des personnes et à la non-violence stratégique en tant qu'outils efficaces de transformation sociale. Elle est actuellement la coordinatrice européenne du BNC*.



P

eux-tu brièvement introduire la campagne BDS et son histoire?

Israël a privé les Palestiniens de leurs droits fondamentaux et a refusé de se conformer au droit international pendant près de soixante-dix ans. Cet État maintient un régime de colonialisme, d'apartheid et d'occupation illégale du peuple palestinien. Les gouvernements ne parviennent pas à tenir Israël pour responsable, tandis que les entreprises et les institutions du monde entier aident Israël à opprimer les Palestiniens. Les dirigeants politiques refusent d'agir pour mettre un terme à cette injustice. En 2005, plus de 170 organisations de la société civile palestinienne (syndicats palestiniens, partis politiques, réseaux de réfugiés, organisations féminines, associations professionnelles, comités de résistance populaire et autres organes de la société

civile palestinienne) ont appelé au boycott, désinvestissement et sanctions (BDS) comme une forme de pression non violente sur Israël, une réaction de solidarité des citoyens pour la liberté, la justice et l'égalité.

Inspiré par le mouvement anti-apartheid sud-africain, l'appel palestinien BDS appelle à la pression non violente sur Israël jusqu'à ce qu'il se conforme au droit international en répondant à trois exigences :

1. Mettre fin à l'occupation et à la colonisation de toutes les terres arabes et démanteler le mur ;
2. Reconnaître les droits fondamentaux des citoyens arabo-palestiniens d'Israël à la pleine égalité ;
3. Respecter, protéger et promouvoir les droits des réfugiés palestiniens à retourner dans leurs foyers et leurs biens, conformément à la résolution 194 de l'ONU.

Pourquoi les campagnes de boycott sont-elles essentielles ? Que voudrais-tu dire aux personnes qui ne sont pas convaincues par de telles méthodes ?

Les boycotts sont une tactique traditionnelle non violente, utilisée dans de nombreuses luttes de libération, telles que le mouvement anti-apartheid sud-africain ou le mouvement des droits civiques des États-Unis.

Israël est en mesure de maintenir son régime d'occupation illégale, le colonialisme des colons et l'apartheid contre le peuple palestinien grâce au soutien des institutions et des entreprises. BDS vise à retirer ce soutien à Israël et aux sociétés israéliennes et internationales impliquées dans la violation des droits humains palestiniens, ainsi que des institutions sportives, culturelles et universitaires israé-

liennes complices. En retirant ce soutien, nous éliminons les piliers qui maintiennent ce régime d'oppression systématique et de discrimination institutionnalisée.

Il est important de souligner que nous ne boycottons pas les individus. Le mouvement BDS appelle au boycott des institutions publiques et privées complices, nous ciblons les complicités et non les identités. **Le boycott est une responsabilité morale.** Refuser de contribuer ou de participer à des situations d'injustice est un engagement éthique. Personne ne devrait être disposé à aider un crime. Cependant, si nous parlons de la Palestine, le boycott n'est pas seulement une responsabilité morale, il fait partie d'une obligation légale : les États ont le devoir de ne pas reconnaître et de ne pas aider les violations flagrantes du droit international par Israël.

L'annexion d'un territoire par la force, le crime de colonialisme et d'apartheid, ainsi que le déni du droit à l'autodétermination du peuple palestinien sont des violations des normes impératives du droit international. **Lorsqu'un État constate une violation de ces normes, il a l'obligation légale de réagir à ces violations, il a l'obligation légale de ne pas assister à un crime.**



[DR]

Laissez-moi vous donner un exemple : pensons au cas spécifique du commerce avec les colonies ; les colonies israéliennes sont considérées comme une violation flagrante du droit international et un crime de guerre. Les colonies violent l'interdiction de l'annexion d'un territoire par la force. Elles violent un principe fondamental du droit international et contribuent au déni du droit à l'autodétermination du peuple palestinien. Elles sont illégales et illégitimes en vertu du droit international. Les États sont tenus de ne pas reconnaître non plus l'aide au maintien de l'entreprise de colonisation israélienne parce que c'est un crime de guerre. Interdire le commerce avec les colonies israéliennes et son régime de colonisation associé ne peut être considéré comme une sanction, peut-être même

pas un boycott, mais plutôt comme la rectification d'une erreur dans les relations commerciales internationales. Le commerce avec des colonies illégales internationalement reconnues n'aurait jamais dû se produire ! Les États doivent s'abstenir de commercer avec des acteurs illégaux.

Quelles sont les campagnes en cours et comment pouvons-nous, en tant que syndicalistes, être utiles dans le contexte de BDS ?

Les syndicats palestiniens sont depuis longtemps au cœur de la lutte palestinienne pour la liberté, la justice et l'égalité ; tous les principaux syndicats palestiniens ont signé l'appel de 2005 au BDS et sont membres du Comité national palestinien pour le BDS. Le mouvement syndical international a une longue histoire de solidarité internationale ancrée dans les



[DR]

principes de justice sociale et d'égalité et peut jouer un rôle très important dans le mouvement mondial de solidarité avec la Palestine.

Israël continue de mener des massacres brutaux et de tuer délibérément des Palestiniens. Nous avons vu comment, pendant « La marche du retour » en mars 2018, Israël a tué plus de 100 manifestants non armés qui revendiquaient leurs droits. Israël est capable de réprimer et de tuer brutalement les Palestiniens en partie à cause de la volonté des gouvernements et des entreprises de coopérer avec l'armée israélienne et le secteur de la sécurité. En outre, Israël n'opprime pas seulement les Palestiniens, il exporte son modèle impitoyable de sécurisation et de répression militarisée dans le monde. Des sociétés militaires israéliennes telles que Elbit Systems sont des moteurs essentiels de la prolifération de drones. Pour toutes ces raisons, l'appel à un embargo militaire global contre Israël est aujourd'hui plus nécessaire que jamais.

La campagne de boycott contre Hewlett Packard (HP) est une autre campagne stratégique pour le mouvement. HP fournit et

exploite une grande partie de l'infrastructure technologique qu'Israël utilise pour maintenir son système d'apartheid et de colonisation des colons sur le peuple palestinien. Hewlett Packard Enterprise est l'entrepreneur principal du système de Bâle, un système automatisé de contrôle d'accès biométrique utilisé dans les postes de contrôle et le mur de l'apartheid en Israël. La campagne des « zones libres d'apartheid » se développe également dans plusieurs pays européens. Elle vise à accroître la sensibilisation à Israël en tant que régime d'occupation, d'apartheid et de colonisation. La campagne fait partie de l'élargissement du mouvement BDS en augmentant le nombre d'institutions publiques et privées, d'organisations, d'es-

paces culturels et d'institutions universitaires, entre autres, qui se sont déclarés « zones libres d'apartheid ». Ces institutions, organisations, centres sociaux ou culturels adoptent une politique de non-coopération avec les entités responsables des violations flagrantes des droits de l'homme et des droits du peuple palestinien par Israël et s'engagent à soutenir le mouvement BDS.

Quelles sont les dernières victoires de la campagne BDS ?

Nous assistons à une croissance exponentielle du mouvement BDS avec des victoires dans tous les domaines !

Dans le domaine sportif et culturel, Adidas a décidé de ne plus parrainer d'équipes de football dans les colonies israéliennes illégales. Au début de l'année, l'équipe nationale argentine a annulé son match contre Israël. Les rappeurs américains Tyga et Fat Joe ont annulé leurs performances en Israël. À la suite de leur annulation, l'ensemble du festival a été annulé. **Onze autres artistes et réalisateurs se sont retirés du Festival du film LGBT de Tel Aviv.**

Au niveau local, nous voyons comment les conseils et les municipalités prennent position dans la défense des droits des Palestiniens. Durham, en Caroline du Nord, est devenue la première ville amé-

ricaine à interdire à son service de police de participer à des échanges internationaux avec Israël. **Des dizaines de villes à travers l'Europe, dont Turin, Dublin ou Barcelone,** ont appelé à un embargo militaire sur Israël et le nombre d'institutions publiques de l'État espagnol participant à la campagne de « zones libres d'apartheid » continue à se développer.

Dublin est devenue la plus grande ville européenne approuvant BDS, appelant à mettre fin à tous les contrats avec HP pour sa complicité avec les violations israéliennes des droits humains et Valence est désormais la plus grande région du monde sans apartheid.

L'internationale socialiste, qui réunit 140 partis politiques mondiaux, dont 35 partis au pouvoir en Afrique du Sud, en Argentine, en Espagne, en Colombie, au Portugal, en Tanzanie, au Luxembourg, en Roumanie, en Irak et ailleurs, a appelé à un « *embargo total sur toutes les formes de commerce militaire et coopération avec Israël* ».

En France, Systra s'est retiré d'un projet visant à élargir le tramway de Jérusalem reliant les colonies israéliennes illégales à Jérusalem et la Norvège a également donné son feu vert au boycott des colonies israéliennes construites sur des terres palestiniennes volées.

Le BDS est imparable, car il est alimenté par le pouvoir du soutien mutuel et de la solidarité. Malgré toute la répression et la persécution du mouvement de solidarité palestinien, la justice prévaudra et nous continuerons à voir de plus en plus de victoires. L'apartheid en Afrique du Sud a chuté et il en ira de même pour l'apartheid israélien. ■

TÉMOIGNAGE

Haidar Eid MILITANT DE GAZA

Haidar Eid est professeur de littérature à l'université Al Aqsa, à Gaza. Il est également militant, écrivain et journaliste, membre de PACBI, la campagne palestinienne de boycott culturel et universitaire d'Israël, et du One Democratic State Group, mais aussi chanteur, entre autres avec le groupe Maimas.



[DR]

Lorsque les rédacteurs de ce livre m'ont demandé d'écrire sur mon expérience de Palestinien vivant à Gaza, j'ai pensé à mes parents, tous deux morts dans le camp de réfugiés de Nusairat, dans la zone centrale de la bande de Gaza. La raison pour laquelle je pensais à eux est que j'ai hérité d'eux le statut de réfugié, comme les deux tiers des habitants de Gaza. Tous deux sont décédés en 2005 et je n'ai pas pu revenir de l'étranger pour leur dire adieu ! À l'époque, les troupes israéliennes contrôlaient, comme elles le

font encore aujourd'hui, toutes les sorties et entrées. Et en 2006, après que les Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza eurent été invités à choisir leurs représentants au Conseil Législatif, dans des élections dont les résultats furent catastrophiques pour Israël, ses alliés occidentaux et l'Autorité palestinienne, alors que les gens avaient décidé de voter contre les accords d'Oslo, et contre l'industrie de la solution à deux États, Israël a décidé d'imposer à Gaza un siège meurtrier médiéval, décrit par Richard Falk et Ilan Pappé comme une forme de « génocide progressif »

Mais l'apartheid ne suffit pas à l'Israël ! Trois attaques massives (2009, 2012 et 2014) ont été lancées contre des secteurs densément peuplés, entraînant la mort de plus de 4 000 civils et des dizaines de milliers de blessés. Et depuis le 30 mars 2018, plus de 150 civils, dont des enfants, des femmes et des médecins, ont été tués. Ils ont participé à la Grande Marche du Retour visant à mettre en œuvre la résolution 194 des Nations Unies qui appelle au retour de tous les réfugiés et leur compensation. Et Israël a commis ces crimes en toute impunité !

Je suis aussi un Sud-Africain naturalisé d'origine palestinienne. J'ai passé cinq à six ans en République d'Afrique du Sud, à partir de 1997, trois ans après les premières élections multiraciales qui ont finalement conduit à la nomination de Nelson Mandela au poste de premier président noir du pays. C'était une période mouvementée, avec le spectre de l'apartheid qui s'érodait après avoir dirigé le pays pendant 46 ans, laissant des cicatrices que les peuples d'Afrique du Sud, dans leurs différentes races, doivent encore affronter.

Ce qui me préoccupe ici, c'est qu'aucun pays au monde à la fin des années 80 ne voulait avoir quelque chose à voir avec le système d'apartheid inhumain, ne reconnaissant même pas les soi-disant « ban-toustans indépendants » donnés comme pots-de-vin à certains Africains autochtones par le régime de l'apartheid. Il est à noter que la communauté internationale considère le crime d'apartheid comme le deuxième crime le plus grave contre l'humanité, après le génocide.

C'est pourquoi, en tant que descendant palestinien de réfugiés, du village de Zarnouqa qui a été nettoyé sur le plan ethnique, et titulaire d'un droit au retour internationalement reconnu, je conteste l'affirmation que la solution à deux États serait LA solution « qui comblerait les aspirations nationales des Israéliens et des Palestiniens ». En tant que résident de Gaza, il me semble être constamment choqué qu'il y ait des politiciens qui croient encore qu'il y a deux côtés égaux à ce qu'ils appellent le « conflit israélo-palestinien » ! Est-ce que ces mêmes politiciens croyaient, dans les années 70 et 80, qu'il y avait deux parties égales en Afrique du Sud, blanche et noire, avec une revendication égale de la terre ?

Contrairement à la nouvelle Afrique du Sud post-apartheid, dans l'État d'Israël tous les êtres humains ne sont PAS égaux. Israël se définit maintenant comme un « État juif ». Et puisque près de 22 % des citoyens israéliens sont des Palestiniens, ils sont exclus de la citoyenneté de cet État (sans parler des 4 millions de Palestiniens vivant sous occupation militaire directe dans la bande de Gaza et en Cisjordanie). Israël n'est pas un État de ses citoyens, mais celui du « peuple juif », dont la plupart n'ont aucun lien de filiation avec ce pays. On peut donc être citoyen de n'importe quel pays du monde. Pourtant, en tant que juifs, ils jouissent de tous les droits en Israël, droits que l'Israël de l'apartheid nous refuse, à nous les Palestiniens, le peuple autochtone de cette terre. Ils nous appellent également « Arabes israéliens », « résidents de Jérusalem », « Arabes des territoires ».

Pour ajouter l'insulte à la blessure, il n'y a pas de nationalité israélienne. Au lieu de cela, il y a la « nationalité juive », tout comme il y avait une « nationalité blanche » en Afrique du Sud de l'apartheid. Donc, si l'on est né de parents palestiniens vivant en Israël, on vous refuserait aussi les droits de la « nationalité juive », et vous seriez

obligés de vous soumettre à un statut d'infériorité institutionnalisée ou de choisir de résister, ce qui serait la réaction naturelle de tout être humain digne de ce nom, le choix fait par Nelson Mandela et Martin Luther King.

Les mêmes lois racistes utilisées pour interdire la propriété aux Noirs dans les zones blanches de l'Afrique du Sud de l'apartheid sont en vigueur dans l'Israël de l'apartheid. Les citoyens palestiniens autochtones d'Israël ne sont pas seulement interdits de vivre sur des terres appartenant à des « institutions juives », mais ils ne sont pas non plus autorisés à résider dans des zones désignées comme « juives ».

J'ai moi-même un titre légal sur la terre de mes parents en Israël, mais je n'y ai aucun droit légal parce que la propriété de mes parents, comme celle de millions d'autres Palestiniens, nous a été confisquée et transférée à une propriété juive.

Pour toutes ces raisons, j'ai rejoint le mouvement BDS, une initiative de la société civile visant à mettre en œuvre les résolutions de l'ONU et le droit international résumés dans nos slogans : Liberté, Égalité et Justice. Mais je suis également un militant en faveur d'un seul État, qui lutte pour un État laïc et démocratique pour tous ses citoyens, indépendamment de leur religion, leur appartenance ethnique, leur sexe, etc. Cela a pris du temps pour la communauté internationale de montrer un soutien concret envers les populations opprimées et colonisées en Afrique du Sud, et je sais maintenant que ce moment sombre pour nous est celui qui précède l'aube de la liberté, lorsque je serai en mesure d'enterrer mes parents dans leur village ■.

INTERVIEW

SAMER SALAMEH

CINÉASTE DOCUMENTARISTE

Samer Salameh est cinéaste, réfugié palestinien de Syrie, il est acteur et réalisateur. Ses films parlent de la Palestine, des réfugié-e-s et de l'identité palestinienne.

[DR]



P

eux-tu te présenter et présenter ce que tu fais ?

Je m'appelle Samer Salameh, je suis réfugié palestinien de Syrie. J'ai grandi dans le camp de réfugiés de Yarmouk près de Damas. Je suis documentariste, je fais des courts-métrages et je prépare actuellement mon premier long métrage en France.

Suite à l'invasion américaine en Irak, des centaines de réfugiés palestiniens d'Irak ont émigré en Syrie. En 2007 j'ai fait un court métrage qui raconte cela. J'ai commencé à faire du cinéma en fréquentant les centres culturels dans les camps de réfugiés.

Dans quelles conditions travaillent les artistes palestinien-ne-s ?

En tant que Palestinien réfugié, j'ai eu les mêmes conditions de travail que les Syriens. En tous cas avant la révolution syrienne, les conditions de travail étaient les mêmes.

25 000 TENTES, PEUT-ÊTRE PLUS

Avec ce moyen métrage plein de poésie, Samer Salameh nous amène à la rencontre de familles palestiniennes réfugiées dans un camp syrien après avoir fui les camps de réfugié-e-s en Irak en 2003.

Le film donne la parole aux résident-e-s du camp, hommes, femmes, enfants. Accompagné de la magnifique musique de Marwan Abado, nous rencontrons les oublié-e-s, ces réfugié-e-s qui veulent rentrer chez elles et eux, dans leur pays en Palestine. Le réalisateur nous entraîne au plus près d'eux, sous leurs tentes, dans ce camp immense. « *Quiconque est né dans un pays inexistant, n'existe pas non plus* », c'est ce qu'affirme l'un des habitants du camp. Le film interroge l'identité de celles et ceux qui ne sont nulle part chez eux, celles et ceux qui vivent à la frontière, dispersés entre l'exil et l'occupation de leur pays. Samer Salameh leur donne la parole, une parole rarement entendue, il filme leur quotidien dans un geste cinématographique sans artifice, brut. Un film percutant, qui donne à réfléchir sur la réalité des conditions de vie des réfugié-e-s palestinien-ne-s, mais aussi bien au-delà.

<https://vimeo.com/128731443>

Photo issue du moyen métrage *25 000 tentes, peut-être plus*



[DR]



[DR]

Photo issue du court métrage *Pénélope*

Le premier long-métrage palestinien est produit en 1948, l'année de la Nakba. C'est un film sur la cause palestinienne, c'est comme si le cinéma était né de la résistance palestinienne. Dans les années 60 et 70, le cinéma palestinien s'est développé en Jordanie, en Liban. Les cinéastes qui avaient filmé l'histoire des luttes palestiniennes constituèrent à Beyrouth des archives de leurs productions. Ces archives ont été déplacées plusieurs fois lors de l'invasion de Beyrouth par l'armée israélienne, avant d'être définitivement perdues. Le cinéma palestinien a toujours été confronté à des difficultés, c'est un peu son destin.

Qu'est-ce que cela signifie être un artiste en Palestine ?

Qu'est-ce que nous sommes, nous, les réfugiés en Syrie ? Nous sommes les deux : palestiniens et syriens, on a les deux cultures. C'est un véritable challenge de faire du cinéma quand on est Palestinien, et

c'est difficile de savoir ce que doit être l'art dans des conditions difficiles. À titre personnel, quand je filme je ne cherche pas forcément le fait politique, mais je suis palestinien et cela s'impose presque à moi, c'est ma vie.

Pourquoi as-tu choisi de faire du cinéma ?

À la base je viens du théâtre, je suis acteur. Dans les années 2000, j'ai rencontré Rachid Mascharaoui, il préparait un film sur les réfugiés intitulé *Waiting* et qui racontait l'histoire de Ahmad qui part à la recherche de nouveaux talents dans les camps de réfugiés en Jordanie, en Syrie et au Liban pour créer la troupe du Nouveau Théâtre palestinien. J'y ai joué mon premier rôle d'acteur. Après, j'ai continué à travailler avec des réalisateurs dans les camps, j'ai appris beaucoup à leurs côtés, mais nous

PÉNÉLOPE

En 2009, Pénélope est palestinienne et elle attend, fidèle, le retour dans son pays : la Palestine. Alors qu'elle tisse un pull-over de laine sous sa tente de réfugiée, son mari, distrait dans sa propre attente commence à démêler accidentellement le même pull-over.

Longue attente, recommencement éternel mais fidélité au pays dont on est exilé. Avec ce court métrage, Samer Salameh se réapproprie la tragédie grecque et transcende le mythe de Pénélope pour en faire un hymne au droit au retour des réfugié-e-s palestinien-ne-s.
<https://vimeo.com/73020719>

sommes issus d'une génération qui prend la caméra et qui filme. J'ai moi aussi pris la caméra. J'ai fait mon premier court-métrage en 2009 sur les réfugiés de Yarmouk.

Est-ce que tu penses que le cinéma a un rôle particulier en Palestine ?

Le cinéma c'est très important, ça te donne une image différente de la vie que tu vois à la télévision. Aujourd'hui, beaucoup de réalisateurs font du documentaire au regard des conditions matérielles, parce que souvent faire du documentaire demande moins d'investissement financier. En tant que réalisateur de documentaire, tu filmes en direct, tu filmes la réalité, ce que les gens vivent.

Est-ce qu'il y a un cinéma palestinien avec des spécificités ?

Parler de production cinématographique palestinienne est compliqué. Il y a des réa-

lisateurs palestiniens mais pas de production à proprement parler. Beaucoup de réalisateurs palestiniens ont aussi quitté la Palestine, comme Michel Khleifi qui a fait ses études de cinéma en Belgique. Parfois ils reviennent tourner en Palestine, mais c'est toujours pareil et ils sont confrontés à beaucoup de difficultés.

Que voudrais-tu faire passer comme message aux gens qui aiment la culture, aux artistes en France ?

L'art est la dernière des choses que l'homme peut défendre. En conditions de guerre, lorsque les gens ont tout perdu, l'art est ce qu'il reste aux hommes. ■

INTERVIEW

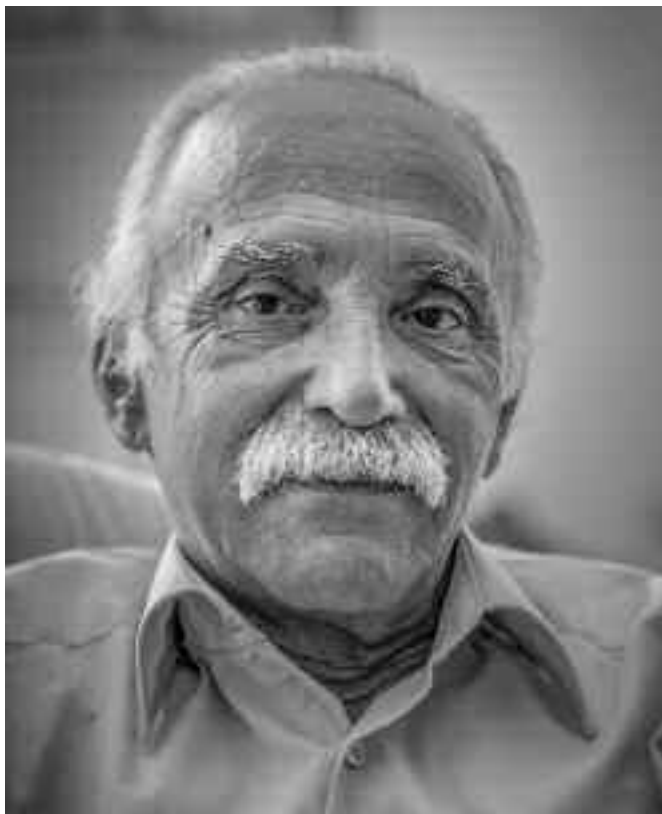
MICHEL

WARSCHAWSKI

Michel Warschawski est un militant anti-colonialiste juif israélien. Il a commencé à lutter contre l'occupation en 1967, et est aujourd'hui l'un des vétérans du mouvement. En 1984, il a été l'un des fondateurs du Centre d'information alternative (AIC)¹, jusqu'à aujourd'hui la seule organisation commune israélo-palestinienne, sur des bases radicalement anti-coloniales, c'est-à-dire anti-sionistes. L'AIC a pour activité principale l'information : site internet, publications, séminaires d'études..., mais sa raison d'être va bien au-delà de l'information : il s'agit de promouvoir la coopération, dans l'action contre le colonialisme israélien, entre le mouvement national palestinien et les militant-e-s anti-colonialistes israéliens. Non pas le « dialogue » mais la solidarité des anti-colonialistes israéliens avec le mouvement national palestinien.

¹ Site de l'AIC : <http://aicnews.org/>

Michel Warschawski



[Claude Truong-Ngoc]

En 2009, lors de notre précédent entretien, tu parlais de l'absence de la gauche israélienne, du déclin du mouvement de la paix institutionnel, et de l'importance de la coalition des forces anticoloniales en ces termes :

Cette contre-performance confirme le déclin du mouvement de la paix institutionnel et responsable, comme il aime se définir, un mouvement qui, il y a douze ans encore, était capable de mobiliser plus de 100 000 manifestants. En fait, celui-ci a cessé d'exister en août 2000, quand il a accepté de se laisser piéger par le dis-

cours mystificateur d'Ehoud Barak après le sommet de Camp David, sur l'absence de partenaires et le rejet de ses « offres généreuses » par Yasser Arafat. Charles Enderlin et Robert Maley, le conseiller de Bill Clinton à ce sommet, ont depuis longtemps réglé son sort à ce méga-mensonge, mais les dégâts qu'il avait provoqués sur le mouvement de la paix ont été irréversibles. Jamais plus la Paix Maintenant n'a pu s'en relever et rejouer son rôle comme opposition de masse à la droite. Le discours de droite, intransigeant et agressif, est devenu dès lors consensuel. C'est cette désolante réalité qui donne toute son importance à la coalition des forces anticoloniales dans le cadre de la Coalition contre la guerre. Ce regroupement est composé des mouvements et organisations qui se situent sur une position d'opposition de principe à la colonisation, l'occupation et la guerre, à savoir : les divers mouvements de femmes contre la guerre, les organisations de soldats réfractaires et refuzniks, les ONGs progressistes comme le Centre d'information alternative ou les Rabbins pour les Droits de l'homme, le Bloc de la Paix, les Anarchistes contre le mur et les mouvements et partis politiques qui représentent la minorité arabe en Israël. Cette coalition a pu mobiliser jusqu'à 8 000 manifestantes dans de très nombreux rassemblements et manifestations tout au long des trois semaines de « guerre » contre Gaza. C'est peu, mais néanmoins suffisant pour casser le discours consensuel de soutien à l'agression contre Gaza et donner aux Palestiniens une modeste raison de ne pas désespérer totalement d'une réconciliation future.

En 2018, où en sommes-nous ?

En 2018, c'est la même chose, mais en pire ! Le mouvement de la paix large ne s'est toujours pas encore remis de son suicide politique en 2000, et les organisations plus radicales, si elles continuent à occuper le terrain de la protestation, sont travaillées par un sentiment d'impuissance face à une droite dure, agressive et hégémonique dans la rue et dans les médias.

Et du côté de la société israélienne, quelle est son évolution ?

La société israélienne reste divisée en deux : une grande moitié qui soutient le gouvernement et sa politique agressive non seulement envers les Palestiniens, mais aussi dans une offensive sans précédent contre les libertés publiques, voire contre le système constitutionnel en place depuis trois générations ; une petite moitié qui n'apprécie pas Netanyahu et son gouvernement d'extrême-droite et voudrait, qu'un jour, Israël soit débarrassée de l'occupation et de ses effets pervers sur la société.

Ceci dit, il y a une grande asymétrie entre ces deux moitiés, et c'est ce qui explique le sentiment d'un glissement substantiel à droite, qui est démenti par les statistiques. La droite a des valeurs, des objectifs – colonisation et dérégulation du système constitutionnel – une stratégie et le pouvoir qui lui permet de mettre en œuvre cette stratégie. Le centre-gauche, lui, est dans la plainte et la consommation, il ne croit pas en sa possibilité de changer les choses. Étouffée par la chape de plomb raciste et la violence du discours dominant, une partie de la jeunesse s'en va, en particulier à Berlin, devenue – ironie de l'histoire – un centre culturel juif en pleine expansion.

Dans tes récentes analyses tu as souvent décrit l'actuel gouvernement israélien comme le plus extrême de son histoire, tu as même parfois évoqué une « fascisation du régime » peux-tu développer cette idée ?

Ce sont de grandes personnalités du monde culturel et politique qui utilisent ce concept de fascisation d'Israël, en particulier l'ancien président du parlement Abraham Burg et le professeur Zeev Strernhell, lauréat du prestigieux Prix d'Israël et spécialiste du fascisme pré-hitlérien en Europe. Ce dernier compare la société et les politiques du pouvoir à l'Allemagne d'avant 1937. Sur bien des aspects, Israël est différent des régimes fascistes européens des années 30 – en particulier leur rôle dans la mise au pas puis la destruction du mouvement ouvrier – par contre, la brutalité du discours politique, le racisme assumé, et les changements dans les structures du régime (destruction programmée de la Cour suprême, lois liberticides) ne sont pas sans évoquer les régimes fascistes pré-génocidaires.

Que réponds-tu aux citoyen-ne-s qui pensent que boycotter Israël n'est pas la solution ?

Il n'y aura pas de changements de politique en Israël sans de fortes pressions extérieures comme ça avait été le cas avec l'Afrique du Sud de l'apartheid. Des sanctions de la part de la communauté internationale sont donc indispensables. L'absence de telles sanctions oblige les sociétés civiles à prendre leurs responsabilités avec des campagnes citoyennes de boycott et de désinvestissement ; mais le but de ces campagnes doit être la mise en œuvre de sanctions internationales, à tous les niveaux : économiques, commerciaux,

sportifs, culturels. La campagne BDS n'est pas LA solution, mais le moyen indispensable pour y parvenir.

En tant que syndicalistes nous sommes intéressé-e-s aux luttes actuelles dans le domaine du travail, des acquis sociaux, etc. Quels sont les derniers conflits sociaux ?

L'économie israélienne est prospère, elle est notée AAA par les agences de notation capitalistes internationales. Le chômage est au-dessous de 4%, un chiffre qui ferait rêver de nombreux pays capitalistes occidentaux avec des exportations de capitaux, de technologies, d'armes à travers le monde entier. Pourtant à côté de la richesse nationale, il y a la pauvreté et selon les chiffres de la sécurité sociale, 30% des enfants israéliens vivent sous le seuil de pauvreté. Pourtant, il y a très peu de conflits sociaux, vu l'absence de structures qui expriment les intérêts des plus pauvres.

Comment les militant-e-s internationalistes en soutien au peuple palestinien peuvent-ils soutenir les militant-e-s anticolonialistes en Israël ?

Un travail ensemble est-il envisageable ?

La question n'est pas de soutenir les anticolonialistes israéliens, mais d'organiser la solidarité avec le peuple palestinien et sa lutte de libération nationale. Les anticolonialistes israéliens peuvent et doivent se débrouiller tout seuls, ils restent une force d'appoint dans le face-à-face entre le colonialisme israélien et la lutte de libération palestinienne. ■

LE DEVOIR DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE



(DR)

ÊTRE SOLIDAIRES DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES PALESTINIEN.NE.S

Collectif

Dans le numéro de cette revue, nous essayons de rendre compte de la situation de la Palestine, des personnes qui y vivent et y travaillent. La colonisation, la répression militaire et la guerre constituent des éléments quotidiens qui font qu'être travailleur ou travailleuse en Palestine ne ressemble à aucune situation dans le monde.



[Ingunn Eriksen]

Manifestation de European Trade Union Initiative for justice in Palestine à Barcelone en 2018

Pourtant, nous aurions tort de nous arrêter à cette omniprésence de la seule colonisation car les travailleurs et les travailleuses de Palestine sont aussi des personnes engagées dans la défense de leurs droits au travail, de leur salaire, de leurs droits à un syndicalisme indépendant... La mondialisation néolibérale, la financiarisation de l'économie, les politiques de restructuration capitalistes s'y expriment de façon plus perverse encore, car elles s'appuient sur la dépendance totale de l'économie palestinienne des financements étrangers et sur la domination israélienne.



[Ingunn Eriksen]

Manifestation de *European Trade Union Initiative for justice in Palestine* à Barcelone en 2018

SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES

Dans cette situation, les engagements de Solidaires sont nombreux : être présent au côté des prisonnier·ère·s, des réfugié·e·s, des Gazaoui·e·s sous blocus... mais aussi des travailleurs et travailleuses en lutte. En 2016 et 2019, nous avons ainsi centré l'activité de nos délégations sur des rencontres avec des syndicalistes et des travailleur·euse·s en lutte.

Il y a aussi des liens réguliers que nous entretenons avec des militant·e·s syndicaux, des échanges d'informations, des engagements de soutien à leurs luttes et contre la répression dont ils ou elles sont victimes, ce qui est malheureusement fréquent. Nous avons privilégié les liens avec les syndicats indépendants, ce qui est particulièrement important dans un contexte où l'Autorité palestinienne tente de les marginaliser et d'intégrer de plus en plus le syndicalisme officiel aux projets néolibéraux et complices de la colonisation israélienne. Certaines de ces organisations

sont membres du Réseau syndical international de solidarité et de lutte¹ auquel participe Solidaires.

Nous avons aussi créé des liens avec le Syndicat des travailleurs arabes, présent sur le territoire israélien de 1948 et très actif dans les centres d'appels en particulier. Ce petit syndicat constitue une des alternatives à la puissante Histadrout, syndicat historiquement et pratiquement acteur de la colonisation et de l'apartheid.

LE RÉSEAU SYNDICAL EUROPÉEN POUR LA JUSTICE EN PALESTINE²

Nous avons participé à la constitution du réseau syndical européen de solidarité avec la Palestine. Ce réseau existe depuis l'automne 2016, il est constitué d'organisations principalement de France, Irlande, Grande-Bretagne, Norvège, Belgique ainsi que de l'État espagnol.

¹<http://laboursolidarity.org/>

²<http://www.etun-palestine.org/site/>



Affiche des deuxièmes rencontres de *European Trade Union Initiative for justice in Palestine*; Campagne menée par *European Trade Union Initiative for justice in Palestine*



Il a tenu deux conférences permettant la rencontre de responsables syndicaux mais aussi d'activistes syndicalistes engagé·e·s, d'en inclure d'autres, de partager les expériences militantes qui sont très diverses dans les modes de soutien. Le réseau, via ses membres, entretient des liens avec tous les syndicats palestiniens.

Il ambitionne aussi d'agir au niveau européen contre la complicité des gouvernements et des institutions européennes, en particulier en faveur de la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël, accord dont l'article 2 prévoit une clause impliquant le respect des droits humains.

Il veut agir aussi sur la complicité des entreprises engagées dans les projets liés à la colonisation en travaillant à des campagnes de désinvestissements. Celles-ci ont été différentes selon les pays mais ont connu de véritables succès : GS4 en Norvège, Orange en France, les campagnes de désinvestissement des fonds de pension aussi dans les pays où ces fonds sont en charge des retraites des travailleurs et travailleuses comme en Grande-Bretagne. En dernier lieu, les syndicats de ce réseau impliqués dans des organisations syndicales européennes et internationales agissent en faveur de la rupture des liens avec la Histadrout que tous considèrent comme une arme de la colonisation. ■

DU MATÉRIEL DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

Depuis de nombreuses années notre Union syndicale soutient la lutte du peuple palestinien.

Voici quelques communiqués, sélectionnés au fil des campagnes : sur notre engagement dans BDS, notre soutien à Gaza, les activités de fédérations membres de Solidaires comme SUD-Rail ou SUD PTT.

Toutes nos actions, nos écrits, sont visibles sur le site de Solidaires dans la partie « À l'international » : <https://solidaires.org/A-l-international>

Solidaires

144 Boulevard de la Villette
75018 Paris
Tél. : 31 58 39 30 29
Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org
www.solidaires.org

Solidaires

S'engage dans la campagne Boycott, Désinvestissement et Sanctions contre Israël

■ L'attaque de la flottille Free Gaza a déclenché une vague d'indignation générale dans le monde entier ■ Il faut que cesse l'impunité israélienne, il faut que le peuple palestinien soit libre ■ L'union syndicale Solidaires estime nécessaire de construire une campagne BDS forte dans les villes, les quartiers et les entreprises ■

À bas le colonialisme !

Israël impose un régime d'apartheid aux palestiniens. Le régime a refusé l'apartheid en Afrique du Sud, il le refuse aussi en Palestine. La société civile palestinienne a lancé un appel à une campagne de Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS) en 2005 tant qu'Israël ne respectera pas le droit international. Depuis 1948, cet état colonial discrimine la population palestinienne et étend sans limite le territoire de ses colonies. Aujourd'hui les ouvriers et paysans palestiniens vivent sous un régime d'occupation militaire. Nous exigeons, avec la société civile palestinienne, qu'Israël respecte les principes du droit international en :

1. Mettant fin à son occupation et à sa colonisation de toutes les terres Arabes et en désarmant le bleu,
2. Reconnaisant les droits fondamentaux des citoyens Arabo-palestiniens d'Israël à une égalité absolue et en libérant les prisonniers politiques,
3. Respectant, protégeant et livrant les crédits des réfugiés palestiniens à reverse dans leurs maisons et propriétés, (résolution 194 de l'ONU).

C'est pour faire entendre ces revendications que la société civile internationale doit s'engager massivement dans le boycott des produits Israéliens.

Notre solidarité syndicale

Les droits des travailleurs palestiniens sont inférieurs à ceux des autres citoyens israéliens. La discrimination est généralisée, 30.000 ouvriers agricoles palestiniens travaillent dans les colonies et la vallée du Jourdain sans droits, avec des salaires inférieurs de moitié au salaire minimal israélien.

Quant aux ouvriers de l'industrie, ils connaissent des conditions de travail très dangereuses dans des mines chimiques ou métallurgiques sans protection. Également, avec de très nombreux accidents du travail, et sans la possibilité de se faire aider en Israël à cause du MOC.

Nous réaffirmons que la lutte pour la libération nationale et le combat pour l'émancipation des travailleurs de Palestine constituent deux volets indissociables de notre solidarité syndicale internationale.



Quand le monde entier rend hommage à Mandela, la direction SNCF est fière de soutenir l'apartheid !

Dans le cadre de la récente visite du Président Hollande en Israël, Guillaume Papy a signé un accord de partenariat avec son homologue d'Israel Railways, Boaz Zafir. Comme le dénonçait SUD-Rail le 18 novembre, l'entreprise publique française soutient ainsi un gouvernement colonialiste et raciste.

Après que nombreuses associations palestiniennes appellent au Boycott, aux Sanctions et aux Retraits des investissements contre Israël jusqu'à ce qu'il applique le Droit International et les Principes Universels des Droits de l'Homme, l'Etat français et la SNCF le soutient au contraire avec soutien !

Le Cour International de Justice a jugé dégal le mur construit par l'Etat d'Israël sur le territoire palestinien occupé. Israël a continué sa construction du mur colonial au mépris total de la décision de la Cour.

Après 46 ans d'occupation par Israël de la Cisjordanie palestinienne (y compris Jérusalem-Est), de la Bande de Gaza et des hauteurs du Golan syrien, Israël continue à accroître ses colonies.

Les violations du droit international par Israël sont persistantes. Depuis 1949, les centaines de résolutions de l'ONU ont condamné les pratiques coloniales et discriminatoires d'Israël en tant qu'illegales et ont appelé à des remèdes immédiats, proportionnés et efficaces : toutes les formes d'intervention internationale et de médiation de paix n'ont pas réussi à faire Israël à se conformer à la loi humaine, à respecter les Droits de l'Homme fondamentaux et à mettre fin à son occupation et son oppression du peuple de la Palestine.

Etat d'Israël ne cesse de poursuivre et teste impuiss sa politique de colonisation, d'apartheid et d'épuration ethnique contre le peuple palestinien : destruction de maisons et extension de la colonisation dans les territoires occupés en Cisjordanie, agression contre des colons, blocus de Gaza, ségrégation raciale en Israël. La Fédération des syndicats SUD-Rail dénonce l'aide apportée à un régime politique raciste et colonialiste.

Aujourd'hui, elle franchit un pas supplémentaire en faisant la publicité de cet accord honteux auprès des 155 000 salarié-es de la SNCF, via son journal d'entreprise adressé à chaque cheminot-e.

Les dirigeants SNCF sont très fiers de collaborer activement avec un régime qui pratique l'apartheid : blocus de Gaza, destructions d'habitations, check-points contrôlés par l'armée, systèmes juridiques différents, et mur de séparation sur plus de 700 kilomètres !

À l'instar des combattant-es d'Afrique du sud durant des années, plus de 170 organisations palestiniennes ont lancé l'appel BDS (boycott, désinvestissement, sanctions) contre Israël. La fédération SUD-Rail comme l'ensemble de l'Union syndicale Solidaires soutient cette initiative pour mettre fin à l'apartheid. En France, nous exigeons que soit abrogée la loi précédente prévoyant la condamnation des militant-es relayant cette campagne.



Agir pour qu'il n'y ait plus de massacre à Gaza

Le bilan de l'été à Gaza a été terrible : 50 jours de bombardements, 2 131 morts dont 1473 civils et 501 enfants, la destruction de 16 000 immeubles, hôpitaux, puits, écoles, mosquées, un pays à reconstruire pour la même fois.

Le bilan du conflit depuis 1948 ne l'est pas moins : aux morts, blessés et destructions, il faut ajouter plusieurs générations bombar, humiliées, un poids permanent de violence au Proche-Orient dont l'absence de résolution contribue à alimenter d'autres conflits dans la région et met en danger toutes les populations.

Cette situation nous concerne, nous qui vivons et travaillons en France :

- Il y a notre volonté de justice et de solidarité internationale, notre indignation devant le complot des États occidentaux, de l'Union européenne et du gouvernement français qui, cet été, a pris une position bienveillante vis-à-vis de l'agresseur israélien.

- Il y a aussi nos libertés qui sont menacées : liberté de manifestation parce que certaines ont été interdites et que des militants sont punis, liberté d'expression parce que trois semaines de censure d'informations sans que rien n'ait été résolu. Seule forme de critique contre l'Etat d'Israël à une agression antisémite, parce que des tracts syndicaux qui appelaient aux manifestations ont été interdits de diffusion, parce que des débats ont été interdits dans des universités. L'arsenal de mesures répressives qui veut réguler à ce spectacle lamentable nous fait réclamer grandement pour les libertés et pour l'égalité de traitement entre des personnes pourtant nées en France pour la plupart... au nom de l'origine de leurs parents, de leur apparence physique ou des signes qu'ils ou elles affichent (port de keffiyeh, signes religieux...).

- Nous sommes aussi inquiets parce que nous pouvons agir. C'est aussi ce que nous pouvons faire tous les jours :

- en nous mobilisant dans nos quartiers et nos entreprises pour que des sanctions soient prises contre Israël, en exigeant le désinvestissement des entreprises telles que Orange et en pratiquant le boycott des produits israéliens (campagne BDS : Boycott, Désinvestissement, Sanctions) ;
- en exigeant la rupture de l'accord d'association Union européenne-Israël ;
- en exigeant la demande de l'Etat d'Israël devant le Cour pénal international ;
- en exigeant l'annulation de la circulaire Aïdat-Marie et en soutenant toutes les personnes réprimées pour des actes de solidarité avec le peuple palestinien : manifestant-es, militant-es ayant appelé aux manifestations interdites ou au boycott...

Solidarité avec la lutte du peuple palestinien

144 Bd de la Vilette 75 019 Paris	Téléphone : 01 58 27 40 30 Télécopie : 01 42 47 42 14	contact@solidaires.org www.solidaires.org	
--------------------------------------	--	--	--



Israël/Palestine

Fin du contrat entre Orange et Partner d'ici 2017 : une victoire pour le respect des droits humains

Orange a annoncé en matinée une modification du contrat qui la lie avec Partner, une société israélienne de télécommunications active dans les colonies israéliennes. Cet amendement a pour objet la rupture de ce contrat d'ici deux ans, en échange d'une indemnité de plusieurs dizaines de millions d'euros.

Les organisations de la société civile, auteurs d'un rapport publié le 6 mai dernier et intitulé « Les chaînes dangereuses d'Orange dans le territoire palestinien occupé » saluent cette annonce et demandent à Orange de conduire cette démarche à son terme. Elles déplorent néanmoins qu'Orange n'ait pas reconnu publiquement les risques en matière de droits humains liés à sa relation d'affaires avec Partner, à l'instar d'autres entreprises et investisseurs.

Les entreprises ont en effet la responsabilité de veiller à ne pas contribuer directement ou indirectement au maintien des colonies israéliennes dans le TPO, reconnues illégales en droit international et impliquant de nombreuses violations des droits humains. Faute de pouvoir demander à l'entreprise Partner de ne plus opérer dans les colonies israéliennes, l'opérateur Orange devait rompre ce contrat de licence de marque afin de respecter son devoir de vigilance en matière de droits humains.

Les auteurs du rapport constatent qu'il aura fallu la pression des associations et syndicats et l'interpellation publique de l'entreprise pour qu'elle prenne enfin des mesures concrètes pour faire passer sa contribution indirecte à des affaires avérées en matière de respect des droits humains. Cinq années se sont en effet écoulées depuis les premières alertes lancées par les syndicats à ce sujet.

Mais c'est surtout le déficit de réaction publique de l'État français qui inquiète au plus haut point nos organisations. Au regard de ses obligations internationales en matière de droits humains, l'État français doit guider le comportement des entreprises investissant ou ayant des activités commerciales avec les colonies de façon beaucoup plus claire. L'[avis aux entreprises](#) publié en juin 2014 sur le site du Ministère des Affaires étrangères français doit être renforcé et expliciter les risques de violations du droit international auxquels s'exposent toutes les entreprises françaises opérant dans les colonies. Cet avis doit être mis en œuvre de façon effective pour que l'ensemble des entreprises cessent immédiatement toute relation commerciale avec les colonies, en respect avec le droit international.

Contacts presse :

CCFD-Terre Solidaire : Karine Appy k.appy@ccfd-terresolidaire.org, 06 66 12 33 02
FIDH Arthur Manes (French, English, Spanish) press@fidh.org, +33 6 72 25 42 94 (Paris) - et Lucia Kroening (French, English, German, Arabic) +33 6 48 05 91 57 (Paris)
Association France Palestine Solidarité : Sonia Bojanowska-Camier press@afpsolidarite.org
Al Haq : Shawan Jabarin shawan@alhaq.org +972(0)2954844, et Mona Sabella mona@alhaq.org +972(0)2954844
Confédération Générale du Travail (CGT) : Cathy Bruno-Capven presse@cgf.fr, 06 89 02 02 74
Ligue des droits de l'Homme (LDH) : Feriel Saadni feriel.saadni@ldh-france.org, 01 55 55 51 00
Union Syndicale Solidaires : Christian Pigeon c.pigeon@us-sol.fr, 06 82 00 36 65

Note aux rédactions

* Les organisations auteurs du rapport sont : CCFD-Terre Solidaire, FIDH (Fédération Internationale des ligues des droits de l'Homme), Al Haq, Association France Palestine Solidarité, Confédération Générale du Travail (CGT), Ligue des droits de l'Homme (LDH), Union Syndicale Solidaires.

Le rapport est disponible en français et en anglais.

Paris, le 13 octobre 2019

Face au silence de la France, l'Union syndicale Solidaires demande des sanctions contre Israël !

Le 31 juillet dernier, des colons israéliens ont tenté de tuer un enfant, brûlé à mort une femme, un homme et fourré de 20 mois. A ce jour, les responsables n'ont pas encore été mis en examen, ni même identifiés avec certitude. La réaction des autorités israéliennes a consisté, au contraire, à courir des lies menaçant de cinq ans de prison des activistes qui lancent des pierres, et à autoriser les policiers à tirer sur tout à belles balles.

Il ne s'agit pas d'une égrégole, provoquée par l'assaut de l'armée israélienne sur la mosquée d'Al Aqsa le jour du nouvel an juif, et l'assaut, à bout portant, d'une Polonoisane innocente à son check-point à Belton, le 24 septembre. Dans une région du monde pourtant balayée à des milliers de victimes, un gaspillage inutile vient d'être évité. Depuis le 1er octobre, quatre israéliens ont été assassinés par des Palestiniens, deux dans des colonies, et les représailles disproportionnées comme d'habitude, ne se sont pas fait attendre. Trois attentats palestiniens ont été attribués en Cisjordanie, et deux autres à Gaza, alors qu'une manifestation devant l'ambassade israélienne en France a permis de sortir de leur prison à ciel ouvert.

Un Israël également, une nouvelle fois, a permis de le faire, la police a tiré à belles balles, trois fois dans la semaine, au début de septembre, et blessant gravement deux femmes, à Tel Aviv et à Ashdod. A cette campagne de mort on ose prétendre, surtout des centaines de morts, et les images qui sont publiquement soulignées, l'armée et la police israélienne ne seraient plus intervenir comme c'est encouragé par leur gouvernement, et par une impunité totale.

Cette impunité dont bénéficient les criminels israéliens, qu'ils soient civils, policiers ou militaires, est la même que celle de l'État d'Israël dans le respect des nations. Cette impunité est donc impossible à nos gouvernements, et singulièrement à celui de la France qui ne veut exprimer sur la question que le 11 octobre, par une communication historique et digne.

Si les médias occidentaux parlent de victimes dans lesquelles les deux camps ont leurs parts de responsabilité, il faut rappeler que face aux jets de pierre et aux armes blanches, Israël défie le droit international, rappelle aussi que depuis de nombreuses années Israël viole le droit international, les résolutions de l'ONU et les jugements de la cour internationale de justice en continuant à coloniser les terres palestiniennes, continuant la construction de mur de séparation, en poursuivant son blocus contre Gaza et en refusant le droit au travail de milliers de réfugiés palestiniens.

La violence inutile exercée par Israël doit être dénoncée avec force, et tout doit être mis en œuvre pour la faire cesser. L'Union syndicale Solidaires demande à ce que la France prenne des sanctions immédiates à l'encontre d'Israël, pour mettre fin au bras de fer qui nuit à la conséquence d'une occupation militaire qui n'a que trop duré.

A défaut d'un surcroît de la communauté internationale qui parviendrait à faire cesser ces assassinats quotidiens, l'Union syndicale Solidaires appelle à la demande de boycott de toutes les institutions économiques, culturelles et universitaires israéliennes, et appelle les entreprises françaises à retirer leurs investissements de cet État tant qu'il ne respectera pas le droit international. Cette pression est l'expression symbolique de la solidarité que chacun a peut exprimer avec le peuple palestinien dont les droits sont bafoués et les enfants assassinés sous nos yeux.

144 Bd de la
Villette
75 019 Paris

Téléphone : 01 55 30 30 20
Télécopie : 01 43 67 62 74

contact@solidaires.org
www.solidaires.org



Tant qu'elle ne respecte pas le droit international

HP hors de nos écoles, hors de nos foyers !

Après les succès remportés sur Veolia et Orange qui ont cessé leurs activités dans la région, BDS appelle aujourd'hui à mettre la pression sur HP, une entreprise coréenne de la politique de colonisation et d'apartheid menée par l'Etat israélien à l'encontre du peuple palestinien.

Howlet-Parknet est un géant américain des technologies de l'information. C'est un fournisseur mondial de produits et services informatiques, dont ordinateurs, tablettes, écrans, imprimantes, scanners, photocopieurs ainsi et autres. Il dispose nombre d'écoles et établissements scolaires de nationalités, via les commandes passées par les collectivités territoriales.

Malgré HP est aussi une entreprise fournisseur de matériel militaire. Elle est impliquée de manière importante dans les violations de droit international par l'armée israélienne et dans l'occupation illégale du territoire palestinien.

Le contrôle des frontières

Les déplacements des Palestiniens ne sont contrôlés par Israël à l'aide de "checkpoints" équipés de scanners à reconnaissance faciale et tactile qui collectent les données biométriques de chaque Palestinien-ne.

Le droit de circulation

HP assure le développement, l'implémentation et la maintenance de ce système et contribue à la « dégradation universelle des droits de l'homme » en limitant le droit des Palestiniens-ne à circuler librement sur leur territoire.

Le droit de circulation

HP est chargé par le Ministère de l'Intérieur de la fabrication des cartes d'identité biométriques mémorisant l'identité et la religion et renforçant les irrégularités politiques, économiques et administratives à l'encontre des citoyens israéliens-ne, citoyens-ne-s de seconde zone.

Le matériel militaire

HP fournit l'infrastructure informatique de la marine israélienne, fortement impliquée dans le blocus illégal de la bande de Gaza, empêchant les pêcheurs palestiniens de pratiquer leur activité, les bateaux de livrer des marchandises. Ce blocus constitue une véritable punition collective considérée comme crime de guerre au regard de la loi de Genève de Genève. La marine israélienne a également été fortement impliquée dans les bombardements de Gaza en 2014 causant plus de 2000 morts dont plus de 1400 civils.

Le matériel militaire

HP est un employeur important à Beitar Illit et prestataire de services à Netiv et Anav, importantes colonies construites en territoire occupé sur des terres volées aux Palestiniens-ne-s.

- en refusant d'acheter du matériel HP
- en faisant pression collectivement via des motions et interventions dans les instances décisionnaires de nos écoles, collèges, lycées, lycées et universités pour refuser de s'équiper en matériel HP

HP est une entreprise coréenne de la politique de colonisation et d'apartheid menée par l'Etat israélien à l'encontre du peuple palestinien. Nous appelons à un boycott contre l'occupation militaire, politique et économique, et réalisons son engagement, avec l'Union syndicale Solidaires, dans la campagne BDS (Boycott Desinvestissement Sanctions) visant à faire pression sur l'Etat d'Israël contre sa politique d'apartheid, de son respect du droit international et des droits humains.



Palestine

Le retour de la délégation

Le Film Solidaires et Canal marches : Contre Feux, résistance syndicale et sociale en Palestine

Et la revue internationale sur la Palestine



**Mercredi 2 octobre à partir de 18h30
31 rue de la Grange aux Belles Paris**



LES ASSOCIATIONS FRANÇAISES DE SOLIDARITÉ AVEC LA PALESTINE

Collectif

Le mouvement de solidarité pour la Palestine est très divisé en France. Il subit les divisions qu'on trouve sur d'autres terrains de lutte entre organisations constituées depuis longtemps, souvent dans la périphérie de la gauche historique, et des mouvements plus récents moins formalisés. Au-delà, la pression politique exercée par les autorités française et israélienne, en particulier contre la campagne BDS, les accusations d'antisémitisme, constituent un facteur important de difficulté et contribuent aux divisions dans les mouvements.



[DR]

Logo de la campagne Boycott-Désinvestissements-Sanctions

A

près 1967, les militant-e-s de la gauche française (partis, syndicats, ONGs, Comités Palestine...) ont inclus la Palestine et l'OLP dans leurs luttes anticoloniales, mais cette génération a du mal à se renouveler. Autre composante de la solidarité avec la Palestine, les mouvements issus de l'immigration comme l'Association des travailleurs maghrébins en France (ATMF)¹ ou la Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives, (FTCR)². Depuis 2000, la plupart de ces organisations « historiques » sont réunies dans le Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestinien-ne-s et Israélien-ne-s, dont fait partie Solidaires.

OSLO ? UN OU DEUX ÉTATS : TELLE N'EST PAS LA QUESTION...

Après 1993 et les accords d'Oslo, l'OLP est en perte de vitesse et le Hamas sert d'épouvantail. À la dépolitisation générale s'ajoutent un désintérêt grandissant pour l'anticolonialisme et l'arrivée d'un « camp de la paix », qui défend une solution favorable à

¹ www.atmf.org/

² www.citoyensdes-deuxrives.eu/



La Plateforme
des ONG
françaises
pour la Palestine

Israël et gagne du terrain dans la gauche sioniste et islamophobe. C'est alors que de nouvelles organisations solidaires des Palestinien-ne-s voient le jour, avec des militant-e-s plus jeunes, parfois moins marqué-e-s par le marxisme et l'athéisme que par une histoire personnelle liée à la colonisation qu'ils et elles identifient à la cause palestinienne, et qui ne sont pas allergiques à l'Islam. Ainsi naissent la Campagne civile internationale pour la protection du peuple palestinien (CCIPPP), Europalestine, Génération Palestine et les organisations que nous décrivons ci-dessous. Ces organisations refusent le chantage d'Oslo qui tente de résumer la question à « Un État ou deux États », et de revenir aux fondamentaux : le droit international, les droits humains, les droits inaliénables du peuple palestinien, et son droit à l'autodétermination.

C'est sur cette base que naît la campagne internationale pour le BDS en 2005, et en France en 2009. Non seulement elle refuse de défendre un ou deux États, mais elle affirme que ce sera aux Palestinien-ne-s de décider, et à eux seuls, la forme que prendra leur avenir quand leur autodétermination sera respectée. C'est ainsi le retour d'un militantisme décolonial renouvelé, qui prend ses directives des colonisé.es eux et elles-mêmes et refuse de leur impo-

ser « nos » stratégies et « nos » valeurs. Cette approche séduit de jeunes militant-e-s et des associations ayant rejoint la campagne BDS France, dont Solidaires.

LA PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE³

Créée en 1993 dans le contexte des accords d'Oslo, la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine a pour objectif de mobiliser pour la reconnaissance des droits des Palestinien-ne-s, notamment celle d'un État palestinien souverain, sur les lignes dites de 1967. Aujourd'hui, la Plateforme rassemble 39 associations, dont 26 sont membres et 13 sont membres observateurs (dont Amnesty International, CCFD, Cedetim, Cimade, Terre des Hommes, Artisans du Monde, AURDIP, AFPS, LDH, MRAP, Secours catholique, UJFP...), et elle travaille en partenariat avec le PNGO (Palestinian NGOs Network), plateforme de plus de 132 ONG palestiniennes. Elle poursuit son action autour de 3 axes :

- Sensibiliser et informer l'opinion publique et les pouvoirs publics en France aux droits du peuple palestinien ; être une force de plaidoyer auprès des institutions et des élu-e-s ;
- Être un lieu d'échange d'information, de rencontre et de synergie entre les organisations françaises de solidarité internationale impliquées sur la Palestine et les organisations palestiniennes ; être un pôle de ressources, par la création d'outils mis à disposition des membres et partenaires.⁴
- Renforcer les compétences des acteurs et actrices associatives qui œuvrent pour le respect des droits des Palestinien-ne-s et le développement de la Palestine.

³ <https://plateforme-palestine.org/>

⁴ La Plateforme a construit un instrument d'éducation populaire avec un jeu « Vivre la Palestine », voir l'encadré.

UNION JUIVE FRANÇAISE POUR LA PAIX (UJFP)⁵

Fondée en avril 1994, l'Union Juive Française pour la Paix est l'affiliée française de l'Union Juive Internationale pour la Paix (UJIP) disparue depuis. Organisation laïque progressiste, l'UJFP regroupe des membres Juif-ve-s ou non, qui œuvrent ensemble :

- Pour le « vivre ensemble » en France comme au Proche-Orient,
- Pour que des voix juives laïques et progressistes se fassent entendre,
- Et sont partie prenante des combats contre tous les racismes et toutes les discriminations.

Logo de l'Union juive française pour la paix



L'UJFP prône la mise en œuvre du droit à l'autodétermination pour le peuple palestinien, et son droit à créer son propre État indépendant, le retrait total d'Israël de tous les territoires qu'il occupe depuis 1967, le droit au retour de toutes et tous les réfugié-e-s palestinien-ne-s, la fin de l'apartheid israélien.

COLLECTIF NATIONAL POUR UNE PAIX JUSTE ET DURABLE ENTRE PALESTINIENS ET ISRAËLIENS⁶

Ce collectif a été créé en 2000 et regroupe plus de 50 associations, partis et syndicats (dont l'UJFP, l'AFPS, ATTAC, l'AURDIP, le PCF, le NPA, EELV, le PG, la FSU, l'UNEF, la CGT et Solidaires). Il agit pour les objectifs suivants :

- Pour le retrait immédiat des troupes israéliennes des territoires occupés,
- Pour l'envoi immédiat d'une force internationale de protection du peuple palestinien, à l'initiative de la France,
- Pour la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël,
- Pour les droits nationaux du peuple palestinien et l'application des résolutions des Nations unies,
- Pour une paix juste et durable entre Palestinien-ne-s et Israélien-ne-s, dans des États aux frontières sûres et reconnues,
- Contre toutes les violences racistes en France, notamment celles qui visent des Juif-ve-s ou des Arabes.

ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ (AFPS)⁷

Fondée en mai 2001, par le regroupement de mouvements de solidarité issus de l'extrême-gauche et du Parti communiste

5 www.ujfp.org/

6 cnpjdpi.org/

7 www.france-palestine.org/

8 www.bdsfrance.org

9 www.aurdip.fr/



Logo de l'Association France Palestine Solidarité

français, principalement l'Association médicale franco-palestinienne et l'Association France-Palestine, l'AFPS est un rassemblement de personnes physiques, organisé-e-s en groupes locaux.

L'AFPS a pour vocation le soutien au peuple palestinien notamment dans sa lutte pour la réalisation de ses droits nationaux. L'association agit pour une paix réelle et durable, fondée sur l'application du droit international, en lien avec le peuple palestinien et ses représentant-e-s légitimes. Par ailleurs, l'AFPS agit aussi avec des militant-e-s israélien-ne-s opposé-e-s à l'occupation.

L'AFPS milite pour la fin de l'occupation, la création d'un État palestinien, la reconnaissance du droit au retour des réfugié-e-s palestinien-ne-s, la protection internationale du peuple palestinien.

LA CAMPAGNE BDS FRANCE⁸

La Campagne BDS France est la réponse française à l'appel palestinien de 2005. Collectif créé en 2009, il regroupe aujour-

d'hui une soixantaine d'associations, partis et syndicats (dont l'UJFP, l'AURDIP, ATTAC, Alternative Libertaire, le NPA, le PG, Ensemble, la CNT et Solidaires) et des collectifs locaux auxquels participent localement parfois l'AFPS et la CGT.

L'appel BDS demande à la solidarité internationale de s'engager contre l'apartheid israélien jusqu'au respect du droit international, c'est-à-dire : 1) retrait des territoires occupés ; 2) égalité des citoyen-ne-s juif-ve-s et non-juif-ve-s ; 3) retour des réfugié-e-s. Tant que ces demandes n'ont pas abouti, les États doivent sanctionner, les entreprises doivent désinvestir, et les citoyen-ne-s doivent boycotter. Ce n'est pas une fin en soi mais une tactique qui, si elle fonctionne, fait pression sur l'État israélien pour qu'il cède.

Les formes de boycott sont détaillées dans un chapitre consacré à ce sujet, mais on peut citer ici les boycotts économique, universitaire, culturel ou sportif.

L'AURDIP (ASSOCIATION DES UNIVERSITAIRES POUR LE RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL EN PALESTINE)⁹

L'AURDIP est une organisation française d'universitaires créée en liaison avec la Campagne palestinienne pour le boycott académique et culturel d'Israël (PACBI) et avec l'organisation britannique BRICUP.



[DR]

L'AURDIP a deux objectifs principaux :

→ la promotion de l'application du droit international en Israël et Palestine en s'opposant notamment à l'occupation et à la colonisation des territoires palestiniens par Israël ;

→ la défense du droit à l'éducation des Palestinien-ne-s et le soutien au personnel et aux étudiant-e-s des universités palestiniennes dans la défense de ce droit.

Dans ce but, l'AURDIP fait pression sur les gouvernements européens pour qu'ils suspendent les accords de coopération entre l'Union Européenne et Israël tant que le gouvernement israélien ne respectera pas ses obligations en matière de droit international ; elle incite les universitaires à remettre en question leurs liens professionnels avec les institutions académiques et culturelles israéliennes tant que le gouvernement israélien ne respectera pas ses obligations en matière de droit international ; et elle participe, dans les universités et les organisations professionnelles, à un travail d'information sur la situation en Palestine et les réalités de l'occupation et de la colonisation.

L'AGENCE MÉDIA PALESTINE¹⁰

L'Agence Média Palestine a été lancée suite à un appel de personnalité-e-s et de militant-e-s solidaires de la lutte du peuple palestinien au lendemain des mobilisations historiques contre l'agression israélienne à Gaza en 2009. Elle se donne pour objectifs de :

- renforcer la communication du mouvement de soutien au peuple palestinien, Intervenir pour rétablir chaque fois que nécessaire la réalité du terrain contre la désinformation ;
- rassembler tous les soutiens potentiels, notamment parmi les personnalité-e-s ;
- informer systématiquement sur l'action des instances politiques françaises et européennes au sujet de la Palestine ;
- protéger juridiquement les militant-e-s des procès visant à les disqualifier et à délégitimer l'engagement pour la cause palestinienne ;
- soutenir et développer les initiatives juridiques pour faire respecter les droits des Palestinien-ne-s.

¹⁰ www.agencemediapalestine.fr/

¹¹ www.france-palestine.org/BDS-Questions-a-G-Poissonnier-apres-les-arrets-de-la-Cour-de-Cassation/

CRIMINALISATION DES MILITANT-E-S

On constate depuis quelques années que la criminalisation du mouvement social s'étend au mouvement de solidarité avec la Palestine. On pourrait même renverser cette affirmation et constater que les militant-e-s solidaires des Palestinien-ne-s servent souvent de cobayes pour des lois et des pratiques qui visent à être généralisées à l'ensemble des militant-e-s qui dérangent le pouvoir en place.

Ainsi la circulaire Alliot-Marie, depuis 2010, encourage toujours à poursuivre en justice les actions liées à BDS : des débats ont été empêchés ou interdits dans des universités ou des mairies, et des comptes Paypal d'organisations de solidarité avec les Palestinien-ne-s ont été fermés. Des militant-e-s ont été arrêté-e-s pour avoir porté le T-shirt BDS, d'autres ont été poursuivi-e-s, certain-e-s ont été condamné-e-s, et d'autres enfin sont fiché-e-s par les services de renseignements français.

Deux affaires sont en cours. D'abord, celle qui vise la criminalisation de BDS depuis l'arrêt de la Cour de cassation de 2015¹¹, mais la Cour européenne des droits humains a été saisie et renversera probablement ce jugement contraire à la liberté d'expression. L'autre affaire, est la tentative d'imposer (à l'ONU, à l'UE et dans de nombreux États) la définition de l'antisémitisme de l'IHRA (*International holocaust remembrance alliance*), qui confond antisionisme et antisémitisme, afin de criminaliser l'antisémitisme et BDS en les traitant d'antisémites. Nous refusons cet amalgame ignoble, et nous continuerons d'agir en solidarité avec les peuples opprimés, contre toute discrimination, raciale ou autre. ■

UN JEU À UTILISER : VIVRE LA PALESTINE

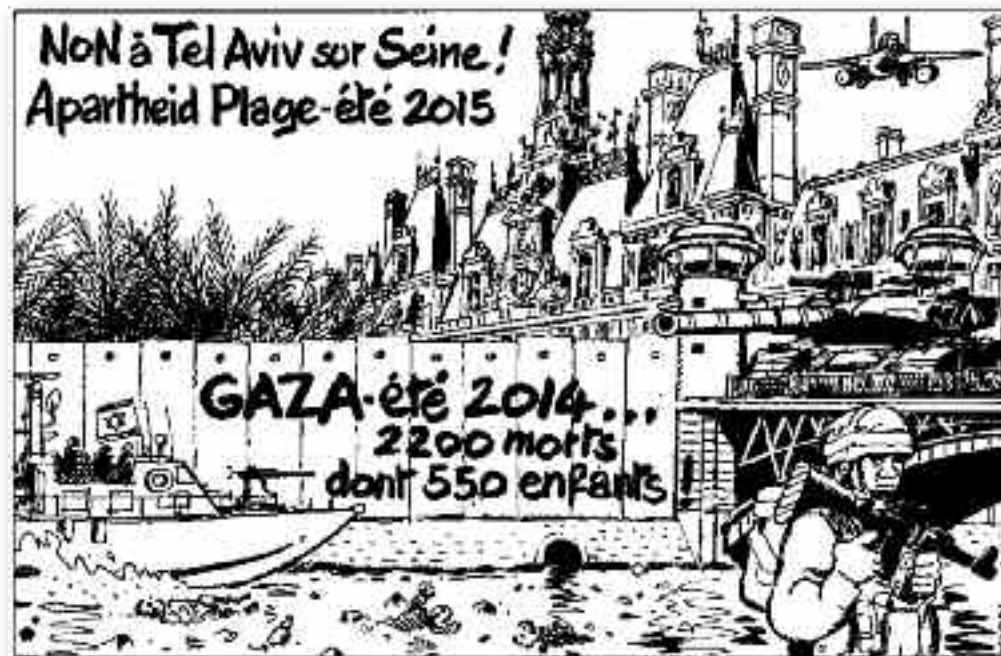
La plateforme des ONG pour la Palestine a construit un support pédagogique interactif pour comprendre le quotidien des Palestinien-ne-s qui fonctionne en même temps comme un jeu de rôle et de plateau. Cette animation a été conçue à partir de sources internationalement reconnues d'ONG et des Nations unies en direction de différents publics. Le jeu est utilisable à partir d'une vingtaine de personnes et peut servir de support à des débats tant auprès de publics militants qui veulent s'informer que de jeunes (à partir de 16 ans) ou d'adultes dans des contextes scolaires, d'éducation populaire... La plateforme organise des séances de formation pour d'éventuel-le-s animateur-trice-s.
<https://plateforme-palestine.org/Vivre-la-Palestine-l-animation-pedagogique>

LA CAMPAGNE BDS

BOYCOTT, DÉINVESTISSEMENTS, SANCTIONS

Collectif

La campagne BDS a été lancée le 9 juillet 2005 par plus de 170 associations de la société civile palestinienne, un an après la condamnation par la Cour Internationale de Justice de la construction du mur dit « de séparation », condamnation par ailleurs restée sans suite.



Dessin de Tardi

Les associations palestiniennes qui ont lancé la campagne BDS fixent 3 objectifs :

1. Mettre fin à l'occupation et à la colonisation de toutes les terres arabes et démanteler le Mur ; à ce premier objectif s'est ajoutée depuis 2005 l'exigence de mettre fin au blocus de Gaza.
2. Reconnaître les droits fondamentaux des citoyen-ne-s arabo-palestinien-ne-s d'Israël à une égalité absolue ; et
3. Respecter, protéger et favoriser les droits des réfugié-e-s palestinien-ne-s à revenir dans leurs maisons et propriétés, comme stipulé dans la résolution 194 de l'ONU.

En France, le mouvement BDS a démarré suite à l'opération « Plomb durci » menée par l'armée israélienne contre le peuple gazaoui au cours de l'hiver 2008-2009, et qui a suscité beaucoup d'indignation. La campagne BDS France réunit de nombreuses associations nationales (que leur objectif principal soit ou non le soutien à la lutte du peuple palestinien), mais aussi des partis politiques, des syndicats et des collectifs locaux¹.

LES SPÉCIFICITÉS DE LA CAMPAGNE BDS

UNE CAMPAGNE INTERNATIONALE

La campagne BDS est une campagne internationale et c'est ce qui fait l'une de ses forces. Sur tous les continents, des collectifs BDS se sont mis en place. Si le *Boycott National Committee* (BNC), comité d'organisation de la campagne basé à Ramallah mutualise les victoires, le matériel et lance les grandes initiatives, une grande latitude est laissée aux initiatives locales, et nationales, pour déterminer les cibles des actions et les tactiques à adopter. Par ailleurs, en Israël aussi il existe des relais de la campagne BDS avec la campagne « *Boycott from within* », le boycott de l'intérieur, mais qui reste faible en raison de la dénonciation et de la répression dont est victime le BDS.

1 Signataires de la campagne BDS France : <https://www.bdsfrance.org/qui-sommes-nous/signataires-de-la-campagne-bds-france/>

2 Le *Monde diplomatique* a recensé les résolutions de l'ONU non respectées par le gouvernement israélien : www.monde-diplomatique.fr/2009/02/A/16775engagement-d-une-entreprise-francaise

UNE CAMPAGNE ANTIRACISTE

BDS s'inscrit contre toutes les formes de racisme et de discrimination. Jamais des personnes ou des groupes ne sont visés en raison de leurs origines ou de leur religion. Le boycott ne vise pas en tant que tels les individus de la société israélienne mais la politique coloniale d'occupation et le gouvernement qui la met en œuvre. Aussi, toutes les formes de racismes sont combattues.

UNE CAMPAGNE NON-VIOLENTE

BDS est l'une des nombreuses formes non-violentes de la résistance du peuple palestinien à l'occupation israélienne. Cette non-violence est l'un des principes majeurs du mouvement international BDS, inspiré par les luttes contre l'apartheid en Afrique du Sud.

UNE CAMPAGNE UNITAIRE

La campagne BDS France rassemble de nombreuses associations, partis, syndicats qui travaillent ensemble, au quotidien, en soutien à la lutte du peuple palestinien. C'est une campagne qui rassemble et qui fait militer ensemble des gens d'horizons très différents.

LE DROIT INTERNATIONAL

La campagne BDS demande l'application du droit international. Actuellement, de nombreuses résolutions de l'ONU ne sont pas appliquées², mais le gouvernement israélien bafoue aussi les recommandations de la Cour Pénale Internationale, de la Cour internationale de Justice, de la IV^e convention de Genève, le règlement de La Haye, ... Face à la passivité des États qui continuent à fermer les yeux et à l'impunité dont jouit

le gouvernement israélien, la campagne BDS permet aux citoyen-ne-s, aux militant-e-s d'agir au quotidien et sous des formes variées, en soutien à la lutte du peuple palestinien.

UNE CAMPAGNE QUI MARCHE !

La campagne a commencé à porter ses fruits : de nombreuses organisations dans le monde ont repris l'appel, et on a commencé à assister à des désinvestissements suite à des campagnes et au refus de certain-e-s artistes de se rendre sur place. Un des événements de l'été 2018 étant le refus de l'équipe d'Argentine de jouer un match amical à Jérusalem.

Israël a introduit dans la loi le fait de pouvoir refuser l'accès à son territoire à des personnes en faveur de BDS. Et en raison des multiples soutiens dans les pays occidentaux, et en France en particulier, à la politique israélienne, une véritable contre-campagne a été mise en place. Il y a une contre-offensive idéologique visant à assimiler boycott d'Israël à l'antisémitisme. Elle s'est concrétisée par une série de décisions de justice prenant appui sur la circulaire Alliot-Marie qui encourage à poursuivre les actions de promotion du boycott et dont nous demandons le retrait.

LES DIVERSITÉS DE LA CAMPAGNE BDS

La campagne BDS se décline de façons multiples. Le boycott est une arme des activistes, des militant-e-s, des individus, et peut être mis en œuvre par chacun et chacune d'entre nous. Il n'a de sens, pour être efficace, que s'il s'inscrit dans des campagnes : boycott d'un produit, des produits qui viennent des colonies (ou d'Israël parce que dans les faits c'est indifférenciable), boycott d'initia-

tives comme la saison culturelle France-Israël en 2018, l'Eurovision en 2019... Il s'agit de boycotter non pas les individus ou les Israélien-ne-s de manière générale mais les produits, biens, services ou événements culturels ou sportifs qui représentent le gouvernement, les institutions ou leur politique.

LE BOYCOTT ÉCONOMIQUE

Le boycott économique invite les consommateur-trice-s ou n'importe quel organisme à ne pas se rendre complices d'une politique de violation du droit international et des droits humains en achetant des produits israéliens, qu'ils viennent des colonies de Cisjordanie ou du territoire israélien dans les frontières de 1967³.

La coordination de la campagne BDS France choisit un nombre réduit de cibles et organise des campagnes de distribution de tracts devant les commerces. Actuellement, la marque Puma est ciblée. Puma est un fabricant mondial d'articles de sport et le principal sponsor de l'Association du football israélien, dont une partie des équipes se trouvent dans les colonies illégales israéliennes. Des actions vont être menées, dans un premier temps en direction des magasins, en essayant de toucher les clubs de foot ensuite.

LES BOYCOTTS CULTURELS ET UNIVERSITAIRES

Les boycotts culturels et universitaires sont l'un des leviers les plus puissants de la campagne BDS car ils s'en prennent à ce qu'Israël a de plus précieux : son image. En effet, la culture, les savoirs permettent à Israël de se faire passer pour un pays attractif, respectueux des droits humains et ouvert à une grande diversité culturelle, intellectuelle quand, en réalité, le gouver-

nement israélien réprime sévèrement les artistes, les universitaires palestinien-ne-s, les empêche de se déplacer librement, de se produire à l'étranger et plus généralement dépossède tout un peuple depuis 70 ans. Aussi, Israël se sert des artistes et des intellectuel-le-s pour se donner l'image d'une démocratie et pour « blanchir » son apartheid et sa politique coloniale.

Les boycotts culturels et universitaires sont très encadrés, la campagne BDS n'appelle jamais à boycotter des individus mais toutes les formes d'événements culturels parrainés, financés, relayés par les officines en lien avec le gouvernement israélien. Par ailleurs, des lettres sont aussi envoyées aux artistes et universitaires français-e-s afin qu'ils et elles ne se rendent pas en Israël pour jouer, chanter, faire la promotion de leurs arts, de leurs livres et divertir ainsi l'apartheid.

Les intellectuel-le-s et universitaires (enseignant-e-s, chercheur-euse-s, étudiant-e-s...) du monde entier peuvent appeler leurs collègues à boycotter ces institutions en :

- ne participant pas à des conférences en Israël ;
- ne coopérant pas avec des institutions académiques israéliennes, y compris des

agences d'évaluation ou des journaux israéliens ;

- rendant publiques les lettres de refus et en incitant d'autres organisations académiques à adopter des résolutions publiques condamnant la politique israélienne ;

- incitant les institutions internationales à ne pas financer des institutions israéliennes ;

- soutenant directement des institutions académiques palestiniennes, sans exiger qu'elles développent un partenariat avec des organisations israéliennes.

LE BOYCOTT SPORTIF

Cette forme de boycott suit la même logique que les boycotts culturels et universitaires avec pour objectif d'empêcher Israël de se promouvoir comme un État « fair play » via la participation de ses individus et de ses équipes sportives dans les compétitions bilatérales et internationales.

LE DÉINVESTISSEMENT

Ce sont des campagnes qui visent à demander aux entreprises de se retirer de projets, de constructions ou de productions qui participent de la colonisation ou de la politique d'apartheid. C'est ce que nous avons fait pour Orange, ce que nous essayons de faire pour Hewlett Packard, entreprise qui fournit de nombreux matériels de sécurité pour l'armée, les prisons, la surveillance des check-points, pour AXA qui a investi dans Elbit system société d'armement et de matériel de sécurité israélienne.

Actuellement, la campagne en direction des entreprises publiques françaises impliquées dans la construction du nouveau tramway de Jérusalem permet de mener une lutte sur le terrain syndical⁴. Une première vic-

toire a été obtenue avec le désinvestissement de la société Systra, filiale de la SNCF et de la RATP, grâce entre autres, aux interpellations des organisations syndicales⁵.

LES SANCTIONS

C'est l'exigence adressée aux institutions et gouvernements pour qu'ils menacent Israël de rupture de liens économiques, politiques, diplomatiques, culturels... c'est ce qu'exprime par exemple la demande de rupture de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël.

MILITER SYNDICALEMENT DANS LA CAMPAGNE BDS

BDS n'est pas la seule façon aujourd'hui de s'engager pour la Palestine, il existe également des actions en justice, le Tribunal Russell pour la Palestine, des missions civiles en Palestine, des bateaux pour rompre le blocus à Gaza, du soutien financier ou matériel, du lobbying, des manifestations et autres réunions publiques, etc. Néanmoins, c'est une forme d'engagement efficace dans laquelle Solidaires a décidé de s'engager depuis de nombreuses années. Nous assistons aux coordinations, relayons les campagnes et menons des actions concrètes chaque fois que cela nous est possible.

En tant que militant-e-s syndicales, nous avons un avantage non négligeable c'est celui d'être sur place, dans les sociétés. Grâce à notre participation à diverses instances, comme les conseils d'administration ou les CSE, nous avons accès à de nombreux documents, chiffres, données sur la réalité des liens des entreprises avec la colonisation israélienne. Lors des campagnes de désinvestissement et l'élaboration de

rapports, ces données sont précieuses et peuvent nous permettre d'étayer nos arguments avec de nombreux exemples.

Par ailleurs, le travail d'information que nous pouvons faire dans les entreprises et services auprès de nos collègues est aussi important.

Les campagnes de désinvestissement comme celle contre le partenariat d'Orange dans les colonies israéliennes et la fourniture de services réservés exclusivement aux colons et aux soldat-e-s israélien-ne-s d'occupation ou comme celle plus récente contre la construction du tramway à Jérusalem, doivent nous permettre d'être acteurs et actrices de la campagne BDS, de pratiquer notre syndicalisme internationaliste et d'apporter un soutien concret à la lutte du peuple palestinien.

HUIT EXEMPLES DE CAMPAGNES SYNDICALES INTERNATIONALES

1 - En premier lieu, les syndicats palestiniens demandent à leurs collègues internationaux de rompre leurs relations avec le syndicat raciste israélien, la Histadrout. De nombreux syndicats ainsi que les congrès nationaux de certains syndicats en Écosse, Irlande, Grande-Bretagne, France et Afrique du Sud ont rompu ces relations.

2 - En février 2009, pendant les bombardements d'Israël sur la bande de Gaza, le syndicat sud-africain des travailleurs municipaux et travailleuses municipales a demandé la création de zones « exemptes d'apartheid israélien » où les municipalités n'auraient aucun lien, ni sportif, ni commercial, ni universitaire, ni culturel, avec le régime israélien. Des campagnes similaires sont menées aujourd'hui par des syndicalistes en Irlande, Norvège, Espagne,

3 Liste des entreprises et produits à boycotter sur le site BDS France : www.bdsfrance.org/wp-content/uploads/2014/09/Entreprises-%C3%A0-boycotter_Nat_A4_2017-5-1.pdf

4 Voir le rapport : <https://solidaires.org/Des-entreprises-publiques-francaises-engagees-dans-la-colonisation-israelienne>

5 Voir ici le communiqué intersyndical : <https://solidaires.org/Tramway-de-Jerusalem-premier-des-engagement-d-une-entreprise-francaise>

Suède, France, Grande Bretagne, Italie, Belgique et Australie.

3 - En 2009 toujours, un syndicat de dockers d'Afrique du Sud a lancé un boycott contre le commerce maritime israélien. Suite à l'attaque meurtrière israélienne sur la flottille de la liberté en 2010, le syndicat suédois des dockers a bloqué plus de 500 conteneurs au cours d'un blocus d'une semaine des exportations en Israël et des produits israéliens. En 2014, ce sont des dockers californiens qui ont refusé de décharger des cargos israéliens pendant quelques jours. Enfin en 2018, le mouvement BDS tunisien a empêché les cargos israéliens d'accoster en Tunisie.

4 - Des syndicats français du secteur agricole (la Confédération paysanne) se sont engagés avec succès en 2011 contre les sociétés qui commercialisaient des fruits et légumes en Europe dont 70 % provenaient des colonies, Agrexco-Carmel puis Mehadrin, et qui bénéficiaient de subventions européennes.

5 - La campagne victorieuse en 2012 pour que l'État norvégien retire des entreprises israéliennes (*Shikun Binui, Elbit, Africa Israel Investments, et Danya Cebus*) de son Fonds de Pension a été menée avec l'engagement de la fédération syndicale LO.

6 - Au Brésil, la campagne pour un embargo militaire, soutenue par les syndicats CUT, CTB et CSP-Conlutas, a permis en 2014 d'annuler un contrat entre l'État du Rio Grande do Sul avec l'entreprise militaire israélienne Elbit Systems.

7 - Les campagnes victorieuses contre les entreprises françaises Alstom et Veolia en 2015 et Systra en 2018 (qui participent à l'exploitation d'un tramway reliant Jérusalem aux colonies), et Orange en 2016 (liée

à l'entreprise Partner entreprise de téléphonie opérant dans les territoires de 1967), ont également été menées par des syndicats en France (Solidaires, CGT...). La campagne contre l'entreprise de sécurité anglo-danoise G4S (qui équipe l'armée israélienne), est activement soutenue par des syndicats norvégiens et britanniques (*Fagforbundet, UNISON...*).

D'autres entreprises occidentales comme AirBnB, Caterpillar (qui fabrique les bulldozers qui détruisent les maisons palestiniennes), ou HP (qui équipe l'armée israélienne), sont visées, au même titre que des entreprises israéliennes telles que Soda-stream, Jaffa ou Mekorot.

8 - Enfin, de nombreux syndicats d'enseignant-e-s et d'étudiant-e-s de par le monde ont également et publiquement appelé à rompre les accords avec les institutions universitaires israéliennes.

Pour conclure, la campagne BDS est une lutte en réponse à l'une des plus longues guerres coloniales contemporaines, elle est un grand engagement internationaliste de notre époque et permet de soutenir le droit à l'autodétermination d'un peuple qui en fait la demande. Par ses déclinaisons multiples elle doit permettre à chacun-e de trouver l'engagement en son sein qui lui convient le mieux. ■

LES CAMPAGNES DE DÉSINVESTISSEMENT ORANGE, BANQUES ET TRAMWAY

Notre syndicat est investi depuis longtemps, dans le cadre de la solidarité avec la Palestine, dans un travail avec les associations. Parallèlement à cet engagement, il a aussi trouvé sa place spécifique comme organisation syndicale en participant de façon active à plusieurs campagnes contre la complicité des grandes entreprises, considérant que les syndicats ont une place particulière pour agir.



[DR]

Carte postale pour la campagne de désinvestissement d'Orange des colonies israéliennes

Cette place est liée à deux choses : la possibilité par l'intérieur des entreprises d'avoir une meilleure connaissance des pratiques de celles-ci et aussi par la mobilisation dans l'entreprise la possibilité de peser de façon directe. C'est un travail que nous menons en commun entre associations, ONG et syndicats (la CGT et Solidaires et plus récemment, la CFDT).

LA CAMPAGNE ORANGE

La première de ces campagnes a été celle à laquelle nous avons participé pour exiger la rupture des liens entre Orange et l'entreprise israélienne *Partner*. Cette campagne, qui a duré plus de 5 ans, a associé des interventions dans l'entreprise, la rédaction d'un rapport en direction des médias et la pression devant les boutiques. Le coup de grâce a été donné en 2016, par la menace de boycott de l'entreprise en Égypte où elle a toujours une activité importante. Durant ce temps, nous avons contribué, par notre présence (SUD PTT) et les prises de position dans l'entreprise, à faire pression sur ses dirigeant-e-s, à informer nos collègues, ce que nous avons aussi étendu à nos relations avec les syndicats des filiales internationales d'Orange notamment en Tunisie.

LES BANQUES ET ASSURANCES

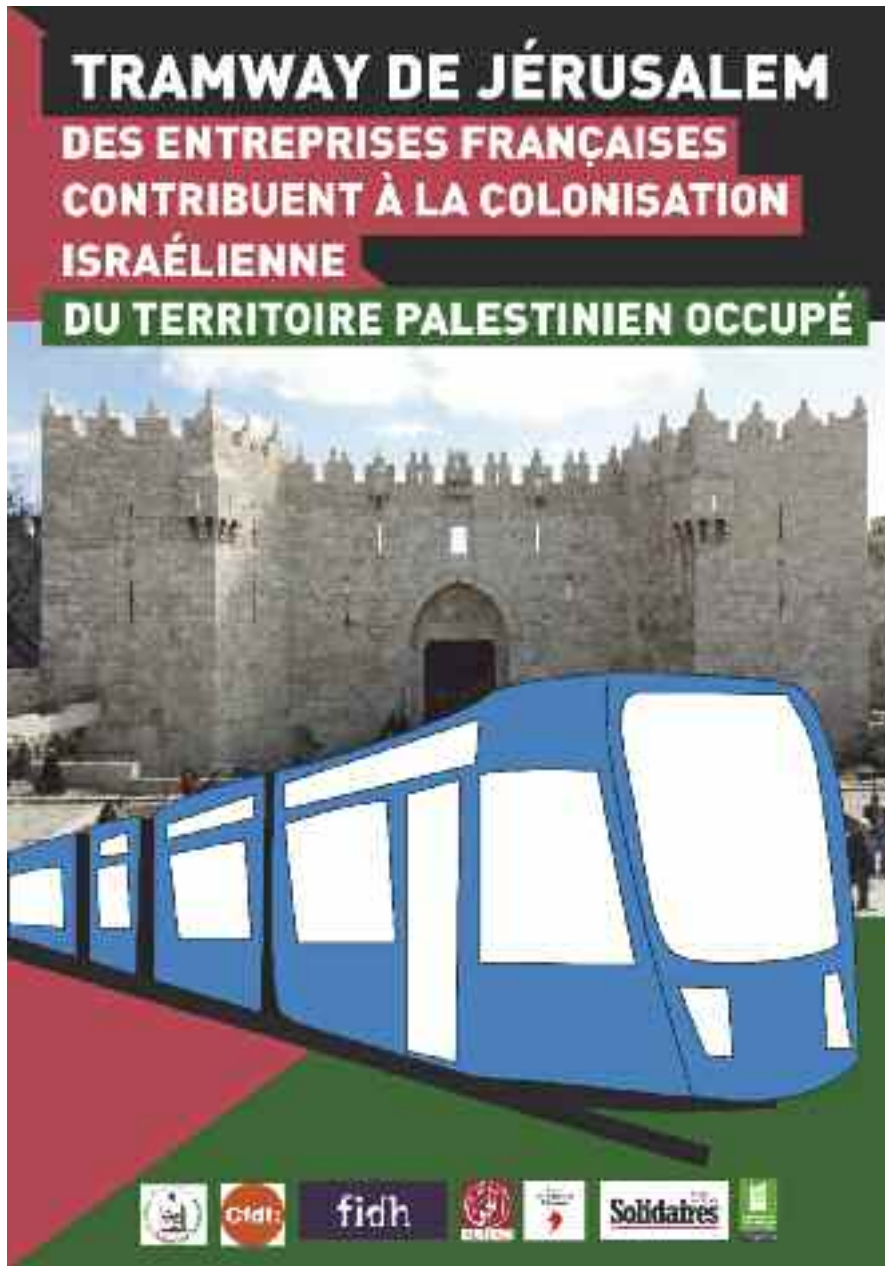
Sur le même schéma, il y a deux ans maintenant une campagne a été lancée pour exiger le retrait des investissements de 4 banques françaises qui sont toutes des banques parmi les premières au niveau international (Banques Populaires Caisse d'Épargne, BNP Paribas, Crédit Agricole et Société Générale) et d'une compagnie d'assurance, AXA¹.

¹ <https://solidaires.org/Des-banques-francaises-complices-de-la-colonisation-en-Palestine>

Nous visons la participation directe dans des banques israéliennes qui offrent des prêts et des services financiers aux autorités locales des nouvelles colonies ainsi que des prêts hypothécaires pour le logement des colons, et le financement d'activités dans les colonies, l'électricité par exemple. S'agissant d'AXA, la compagnie d'assurance est aujourd'hui une des cibles du BNC (*Boycott National Committee*), la campagne BDS palestinienne, car elle investit directement dans les banques israéliennes et dans Elbit systems, le fabricant d'armes israélien. Cette campagne est plus récente, nous avons réussi pour le moment à associer directement les syndicats dans deux des entreprises concernées qui ont interpellé les directions d'entreprise et se sont adressés aux actionnaires lors des assemblées générales au côté des associations. Pour le moment, les directions n'ont pas bougé. Un nouveau rapport est attendu prochainement compte tenu des participations dans Elbit qui s'élèvent toujours à 34 %. Dans certaines banques et assurances, les personnes en charge de la responsabilité sociale ont laissé entendre qu'elles étaient attentives aux problèmes que nous soulevions. La campagne externe continue ; courriers, harcèlement des responsables locaux et nationaux avec des cartes postales, interventions devant certaines agences bancaires.

LE TRAMWAY DE JÉRUSALEM

En dernier lieu, une campagne a démarré contre l'extension du tramway de Jérusalem dans laquelle sont impliquées plusieurs entreprises françaises. Ce choix d'avoir deux campagnes en parallèle est une question d'opportunité car le projet



[DR]

du tramway est d'actualité. De plus, les événements récents font de Jérusalem un point politique pour lequel la dénonciation de l'extension du tramway qui doit relier Jérusalem-Ouest aux colonies peut être très démonstratif de la volonté d'expansion israélienne au détriment de la population présente sur les lieux.

Les sociétés concernées sont deux sociétés d'études qui ont la particularité d'être toutes deux filiales d'entreprises publiques et sont à capitaux publics à 100% : Systra filiale de la SNCF et de la RATP et Egis rail, filiale de la Caisse de dépôts et consignations. La troisième est Alstom constructeur ferroviaire français en processus de fusion avec Siemens. La base des acteurs engagés dans la campagne a été élargie à plusieurs ONG et à un syndicat supplémentaire, la CFDT. Un travail d'enquête a été fait en commun avec des journalistes et un rapport public a été rédigé².

Les pressions ont permis un premier résultat, puisque la SNCF a annoncé que Systra se retirait de la ligne « rouge et pourpre ». Dans le même temps, nos camarades du syndicat basque LAB font pression sur une entreprise de construction ferroviaire, la CAF, pour qu'elle sorte des appels d'offres pour construire le tramway. Tous les syndicats de cette entreprise font aujourd'hui une pression commune.

Affiche pour la campagne de désinvestissement des entreprises françaises dans la construction du tramway de Jérusalem

PERSISTER POUR GAGNER DANS LA DURÉE

Dans le contexte français, une loi a été votée l'année dernière pour le « devoir de vigilance » des entreprises ; elle oblige celles-ci à prévenir les risques d'atteintes aux droits humains, ce peut être aussi une dimension nouvelle de notre action.

Nous savons que ces batailles se gagneront sur la durée. Nous continuons donc à participer à toutes les actions de pressions sur ces entreprises et nous renforçons nos adresses aux salarié-e-s.

Sur ces sujets, les associations avec qui nous travaillons sont des alliées précieuses. Pour citer un exemple récent, Amnesty international vient de publier un rapport adressé aux entreprises « Pensez-y à deux fois », qui peut être un support d'interpellation de nos entreprises³. De même le groupe de recherche *Who profits*, qui travaille en Israël, est une mine de renseignements sur l'activité des entreprises multinationales et la colonisation⁴. L'ONG *Al Haq*, partenaire palestinien de ces campagnes, dispose aussi de vidéos sur les activités israéliennes dans les colonies⁵. ■

2 <https://solidaires.org/Des-entreprises-publiques-francaises-engagees-dans-la-colonisation-israelienne>

3 https://amnestyfr.cdn.prismic.io/amnestyfr%2Fbba823cd-8a23-4d77-b97c-b1108e1cc40b_think+twice+report+text+pages+aw_fr_digit.pdf

4 <https://whoprofits.org/>

5 www.alhaq.org/ et <https://vimeo.com/album/170591>

CAMPAGNE « UN BATEAU POUR GAZA » EN 2011

Annick Coupé

Annick Coupé, à l'époque porte-parole de Solidaires, nous raconte la campagne « Un bateau pour Gaza » en juin 2011. Elle était présente sur un des deux bateaux engagés dans la Flottille de la Liberté dont le but était de lever le blocus infligé aux palestinien-ne-s de Gaza par le pouvoir israélien depuis 2007. Les agressions répétées, les crimes dont souffrent les Gazaoui-e-s de façon régulière en particulier lors des marches du retour qui ont lieu depuis 2018, le maintien de ce blocus qui fait de Gaza une prison à ciel ouvert rappellent l'importance de ces actions.



Le Dignité-Al Karama

D

ès l'été 2010, une campagne française a été lancée par le Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestinien-ne-s et Israélien-ne-s et la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine. Menée en toute transparence, elle a reçu le soutien et l'adhésion de nombreuses associations et organisations politiques et syndicales, de nombreux collectifs locaux. Elle s'est inscrite dans une campagne internationale, composée de coalitions d'une vingtaine de pays engagées dans la Flottille 2, un an après la première Flottille en 2010 qui s'était tragiquement terminée par la mort de 9 militants tués par l'armée israélienne¹. Cette dynamique a permis à l'époque que se crée un front international élargi contre le blocus illégal et inhumain de Gaza. Elle a eu un large écho dans la société palestinienne, aussi bien à Gaza qu'en Cisjordanie.

UNE CAMPAGNE MASSIVE ET RASSEMBLEUSE

La campagne française a constitué un événement sans précédent dans l'histoire, déjà longue, de la solidarité avec les Palestinien-ne-s dans notre pays. Largement rassembleuse, elle

¹ En mai 2010, la Flottille de la Liberté ou *flottille Free Gaza* comprenait huit cargos transportant près de 700 passager-ère-s, de l'aide humanitaire et des matériaux de construction destinés à la population de la bande de Gaza. L'intervention militaire israélienne le 31 mai 2010, en haute mer, a fait neuf morts et vingt-huit blessés parmi les militant-e-s lors de l'arraisonnement des bateaux par les militaires israéliens.

(DRI)



a réuni des forces citoyennes d'opinions diverses et de toutes générations. Elle a bénéficié du soutien de personnalités, d'organisations, d'élu-e-s de collectivités territoriales, bien au-delà des réseaux qui se mobilisent habituellement dans les actions en faveur de la Palestine.

Pendant plusieurs mois, des collectifs locaux se sont impliqués avec détermination dans des initiatives de collectes sur les marchés, dans les quartiers populaires et les universités. Ils ont multiplié les débats de proximité sur la situation de Gaza et des Palestinien-ne-s. Tous ces efforts militants ont permis à de simples

citoyen-ne-s de se sentir concerné-e-s et impliqué-e-s dans la nécessaire mobilisation pour mettre un terme au blocus total qui frappe Gaza, blocus qui a aussi pour conséquence l'absence de liberté de circulation pour les Palestinien-ne-s entre la Cisjordanie et la bande de Gaza.

Cette mobilisation exceptionnelle a permis de collecter 700 000 euros, auprès d'un grand nombre de personnes : 95% des dons venaient de particulier-ère-s et 85% étaient inférieurs à 100 euros. Ces résultats ont permis à la campagne française d'engager deux bateaux, le *Louise Michel* et le *Dignité-Al Karama*, qui ont été acheminés à

Athènes, lieu de rendez-vous de la Flottille internationale.

DU BLOCUS DE GAZA À CELUI DE LA MÉDITERRANÉE

Cette deuxième Flottille a dû faire face à une stratégie israélienne puissante visant à étendre le blocus de Gaza à l'ensemble de la Méditerranée. L'État d'Israël a bénéficié du soutien incroyable, particulièrement appuyé, du gouvernement grec de l'époque (Georges Papandréou était alors Premier ministre et aux ordres de l'Union européenne). Le gouvernement grec a mis en œuvre, pour le compte du gouvernement israélien, un inimaginable blocus des bateaux de la Flottille dans ses ports, violant ainsi ouvertement et froidement le droit de libre circulation et la Convention des droits de la mer. Harcèlement administratif et sabotage ont neutralisé les bateaux et ont permis au gouvernement israélien d'annoncer avec « fierté », le lundi 4 juillet, que la Flottille internationale était morte : il a d'ailleurs remercié pour cela le gouvernement grec... Quelques jours plus tard, le blocus se déployait également dans les aéroports européens, bénéficiant des mêmes complicités : blocage de personnes connues pour leur engagement dans la solidarité avec le peuple palestinien.

MAIS UN BLOCUS CONTESTÉ

Mais la détermination des militant-e-s a permis qu'un des deux bateaux puisse contourner ce blocus grec et le bateau français, *Dignité-Al Karama*, a réussi à prendre la mer le 4 juillet à la barbe des autorités grecques, ce qui n'a pas manqué de jeter la consternation parmi les partisan-e-s du blocus. Réalisant un véritable périple pen-

dant deux semaines, il a finalement atteint les eaux internationales à quelques miles de Gaza avec à son bord des militant-e-s internationales et français-e-s ! Il a démontré ainsi que la flottille n'avait pas renoncé, et que la stratégie israélienne soutenue par toutes ces forces au niveau européen et mondial pouvait être mise en échec. Pendant deux semaines, ce « Petit Poucet des mers », symbole de la campagne française et de la flottille internationale, a tracé sa route vers Gaza, porteur de la solidarité internationale contre le blocus.

C'en était véritablement trop pour le gouvernement israélien ! Avec des moyens considérables, terrifiants et totalement disproportionnés, il arraisonne le mardi 19 juillet, dans les eaux internationales et donc en toute illégalité, le *Dignité-Al Karama*. Cet arraisonnement s'est fait en déployant cinq bateaux militaires et sept bateaux commandos – 150 soldat-e-s – contre un petit bateau de plaisance de 16 mètres avec 16 personnes à bord ! Il est l'expression de la démesure israélienne contre ce qui constitue à ses yeux la menace numéro un : la mobilisation citoyenne pour la reconnaissance des droits du peuple palestinien. Fort heureusement, on ne comptera cette fois-ci aucune victime lors de l'assaut.

UN SUCCÈS POUR DÉNONCER LE BLOCUS

Cette campagne a bénéficié d'un impact médiatique fort. Plusieurs centaines d'articles, dépêches et interviews ont été publiés en France et dans le monde, notamment en Égypte et en Tunisie. Tout cela a permis que, pendant six mois, la question du blocus de Gaza revienne dans l'actualité, brisant ainsi mondialement le



Carte du blocus de Gaza
(Plateforme des ONG
pour la Palestine)

[DR]

silence dans lequel veut l'enfermer le gouvernement israélien. La campagne a trouvé un écho médiatique inédit qui a fait perdre à Israël la « guerre de l'image ». Le gouvernement français de l'époque, interpellé, avait réaffirmé officiellement et à plusieurs reprises que le blocus de Gaza devait être levé. Pour autant, il n'a eu de cesse de mettre en garde toute participation de ressortissant-e-s français-e-s à cette Flottille, donnant ainsi raison par avance à l'intervention israélienne. Il a, certes, apporté l'aide minimale du consulat français pour rapatrier les passager-ère-s arraisonné-e-s par l'armée israélienne, mais il

n'a pas condamné l'arraisonnement, pas plus qu'il n'a protégé un bateau battant pavillon français, victime d'un acte de piraterie, ni ses passager-ère-s littéralement kidnappé-e-s par l'armée israélienne dans les eaux internationales.

Cette campagne de 2011 a contribué à ce que la lutte contre le blocus de Gaza entre dans une nouvelle étape et qu'elle soit, de plus, reconnue comme légitime par une large frange de l'opinion publique. Malgré l'arsenal politique, médiatique et militaire déployé par le gouvernement israélien, de plus en plus de citoyen-ne-s dans le monde n'acceptent pas ce déni de justice et du

droit international que constitue ce blocus de la bande de Gaza dont souffre depuis trop longtemps les 1,5 million de Palestinien-ne-s qui y vivent. L'incroyable épopée du *Dignité-El Karama* a clairement démontré à ce moment-là, que la légitimité était du côté de ceux et celles qui s'engagent contre ce blocus et non pas du côté du gouvernement israélien.

CONTINUER À AGIR CONTRE LE BLOCUS

La Campagne « Un bateau français pour Gaza », a pris des engagements durables de mobilisation, en lien avec les associations partenaires de la bande de Gaza. Nous avons la responsabilité de poursuivre et d'élargir cette campagne : les Palestinien-ne-s ne doivent plus subir ce blocus qui n'est en rien allégé, contrairement aux dires des israéliens et d'autres.

Cette campagne, parmi d'autres, a montré aux Palestinien-ne-s qu'ils et elles n'étaient pas isolé-e-s, et qu'au contraire c'est la politique israélienne qui l'était de plus en plus aux yeux des peuples du monde.

Des démarches juridiques ont été entreprises, en vain, contre le gouvernement israélien pour exiger la restitution du bateau.

Le rappel de cette campagne en 2011 prouve, s'il en était besoin, qu'il est possible d'organiser une mobilisation populaire, à une vaste échelle, pour développer la solidarité avec le peuple palestinien. De nouvelles campagnes de ce type ont été organisées, par d'autres collectifs, dans d'autres pays, ces dernières années. Durant l'été 2018, une nouvelle campagne a permis l'envoi de bateaux, dont un parti de Suède qui a fait plusieurs escales en France. Il avait à son bord des militant-e-s

de différents pays, dont une militante française de l'UJFP (Union juive française pour la paix). Une nouvelle fois, ces bateaux ont été arraisonnés brutalement par l'armée israélienne, dans les eaux internationales au large de Gaza.

La question de la levée du blocus de Gaza reste plus que jamais posée. La question de l'envoi de nouvelles flottilles est en discussion dans les réseaux de solidarité internationale car ces diverses flottilles ont donné un large écho à ce combat. En France, la Flottille de 2011 a été un moment important pour faire exprimer un vaste mouvement de solidarité pour le respect du droit international et des droits du peuple palestinien. C'est aussi à la suite de ce mouvement que s'est développé la campagne BDS (Boycott-Désinvestissement-Sanctions) dans notre pays, dans laquelle Solidaires est engagée.

La campagne « Un bateau français pour Gaza » n'a pas dit son dernier mot ! Elle va poursuivre son travail et son engagement citoyen, en lien avec la flottille internationale. ■

2018 : LA FLOTTILLE DE LA LIBERTÉ DE PALERME À (PRESQUE) GAZA

Sara Katz

Sara Katz est une militante, proche de l'Union juive française pour la paix (UJFP). Elle nous raconte son engagement pour Gaza avec la Flottille de la Liberté.

SUR LE « AL AWDA »,



[DRI]

Sur le pont du Al Awda
en 2018

Lorsque David, l'un des piliers de la Coalition internationale des Flottilles de la Liberté m'a demandé en juin dernier si je pouvais envisager de participer à la dernière étape de la sixième Flottille de la Liberté, j'ai su tout de suite que je dirais oui, mais un arrière-goût connu, de stress, de peur, est aussi remonté. Être en mer face à des vedettes de guerre israéliennes, je connaissais. En 2012-2013, j'étais déjà à Gaza, et avec les solidaires internationaux d'ISM et d'Unadikum, les deux associations de volontaires actives sur place, une de nos actions consistait à prendre la mer sur les derniers tous petits chalutiers. Avec leurs très gros moteurs, leurs

si précieux filets, ces bateaux représentaient un énorme investissement, la plupart du temps en partage entre plusieurs familles de pêcheurs. Ils étaient l'objet d'une chasse impitoyable de l'armée israélienne. Bien identifiés par nos drapeaux nationaux respectifs, appareils photos et caméras en vue, nous espérions décourager les attaques, hurlant face aux vedettes de guerre: «*Le monde saura!*» Trop souvent, nous avons assisté impuissants aux manœuvres tentant d'accidenter les pêcheurs, déstabilisant les bateaux en tournant autour à les raser, heurtant à l'aide de très puissants canons à eau les hommes au moment où, manœuvrant la remontée du filet, ils sont totalement vulnérables à l'arrière de leurs vieilles coques rouillées. Nous avons publié nos vidéos, le monde a su... et n'a rien fait. Il n'y a plus de chalutiers dans le port de Gaza. Les pêcheurs sont une profession dévastée, la grande misère rode.

Nous sommes sur le port de La Rochelle et David vient de descendre du *Al Awda*, sym-

pathique ancien bateau de pêche norvégien, pavoisé et peint aux couleurs de la Palestine. Le *Al Awda* («le retour» en arabe) est le plus gros des quatre bateaux constituant la sixième Flottille de la Liberté: trois voiliers doivent l'accompagner, le beau *Freedom*, beaucoup plus bas sur l'eau mais presque aussi long, et deux tout petits, le *Mairead* et le *Palestine*. Seuls les deux premiers parviendront à s'élancer pour la dernière traversée, droit sur Gaza. Sur le *Al Awda* nous seront vingt-deux (quatorze nationalités!), ils seront douze sur le *Freedom*. Avec une certitude: si nous nous écrasons sur le mur que constitue la fermeture de la côte par la marine israélienne, au moins nous aurons participé à rendre visible, en quelque sorte à matérialiser, ce que veut dire le blocus: les Gazaouis enfermés, le reste du monde interdit d'approcher. Mais quand même un énorme espoir... les bateaux emportent du matériel médical terriblement urgent, en pleine répression des grandes marches du retour: dans les cales du *Al Awda*, 114

colis de matériel médical sont attendus par les hôpitaux de Gaza... qu'enfin nous brisions le blocus!

Pour comprendre ce qui va jeter ainsi sur la mer des solidaires venant du monde entier, il faut revenir sur le blocus de Gaza. Rappeler que Gaza est une cage, non pas métaphoriquement, mais matériellement: deux millions de personnes y sont enfermés au sens propre du terme. Un petit tiers a ses racines à Gaza, l'écrasante majorité sont des réfugiés et descendants de réfugiés, des familles par force sans aucun patrimoine, déracinées, entassées dans des camps, hautement vulnérables. Tout autour de cette bande de 40 km de long sur une dizaine de km de large, des murs et des grillages. Derrière les grillages patrouillent sans cesse des tanks et des jeeps militaires. Et la longue plage, si belle, férocement surveillée jour et nuit par les vedettes dont je viens de parler. On en sort... au compte-gouttes: quelques étudiants, quelques rares personnalités, des malades. Être jeune à Gaza, c'est, statistiquement parlant, n'être jamais sorti de la cage.

Un tel univers doit-il être nommé camp de concentration? Un ghetto plutôt – au sens où les Gazaouis réussissent encore, contre vents et marées, à faire société – mais un ghetto au temps du fascisme, quand sortir signifiait la mort. Gaza partage pourtant avec l'image des camps de concentration une silhouette qui ponctue, toutes les quelques centaines de mètres, le grillage qui l'enserme. Non, ce n'est pas un mirador. C'est une tour tueuse. Il n'y a personne dedans, mais les armes télécommandées sortent et tuent au bon vouloir du soldat tranquillement «au travail» à Tel Aviv... Gaza est un exemple de la puissance de la

désinformation. La presse aux ordres fait son travail: il n'y a pas de Gazaouis, ou si peu, il y a une organisation terroriste, le Hamas, que le monde civilisé doit malheureusement contenir. Des formes plus élaborées, mais tout aussi mensongères, de négation de l'existence et du droit élémentaire à la vie des Gazaouis courent jusqu'au milieu solidaire. Rentrant de deux années de vie à Gaza, j'observais souvent l'incrédulité, lorsque je décrivais la vie dans cette microbande de terre, où le débat politique flambe spontanément, où les conditions sont tellement extrêmes que le seul fait de vivre est en soi une résistance, où toutes les options se croisent, de la passivité à l'engagement vital.

Pourquoi alors Gaza est-il en cage? Parce que Gaza est un morceau de la Palestine, et que morceler la Palestine comme territoire, maintenir à toute force ces morceaux sans communication, éclater le peuple palestinien en multiples statuts, est la seule stratégie possible pour un État colonisateur, né d'un nettoyage ethnique, la Nakba, dont nous venons de «commémorer» le 71^e anniversaire, et ne pouvant survivre comme tenant assumé du suprémacisme («Israël n'est pas l'État de toutes les personnes présentes sur son territoire, c'est l'État des Juifs», ce n'est pas un gauchiste malintentionné qui l'affirme, c'est le premier ministre israélien) qu'en refusant tout droit à faire société au peuple autochtone. Cette stratégie désigne comme ennemi premier tout ce qui soude une société, et donc toute activité productive. Cela passe par ravager les champs, épandre des pesticides sur les récoltes, tirer sur les pêcheurs. Le message est clair: défense de produire.

Le *Freedom*, l'un des navires se rendant à Gaza en 2018



Il reste dans le port de Gaza quelques sardinières, et les grandes barques pontées, les hasakas, comme celles que l'ont voit au premier plan sur cette photo de janvier 2014. À l'été, les bombardements en réduiront un grand nombre en cendres.

Notre sixième flottille va très logiquement mettre l'accent sur la solidarité avec les pêcheurs, comme en témoigne le logo choisi. L'espoir est de pouvoir leur offrir les bateaux.

La dernière escale avant la traversée vers Gaza est Palerme. Cette ville a fait un accueil très officiel et très chaleureux aux bateaux de la flottille. Lorsque le *Al Awda* entre dans le port de Palerme, le maire, Leoluca Orlando, est sur le quai pour l'accueillir. Un contraste parfait avec l'attitude de la mairie de Paris : lorsque les deux petits voiliers, qui faisaient leur route sud par les rivières et canaux, se sont présentés en amont de Paris, c'est la brigade fluviale qui était présente, et les poussait violemment pour qu'ils ne puissent pas s'amarrer, jusqu'en aval de la capitale.

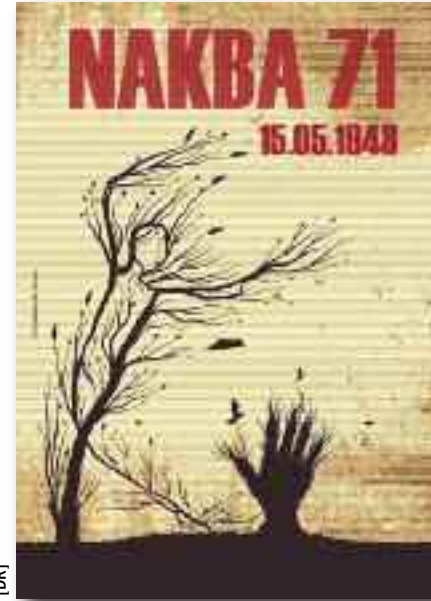
Le 21 juillet, nous quittons le port de Palerme. Vingt-deux personnes à bord donc. Nous ne nous ressemblons pas du tout. Des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, bien sûr. Mais surtout des vécus militants divers, des analyses politiques divergentes, des volontés/capacités de prise de risques différentes. Lorsque les robocops israéliens, lourdement équipés et masqués, nous tomberont dessus, rien de toutes ces différences ne sera un problème. Primauté de la pratique sur la théorie.

Le *al Awda* sera violemment arraisonné en eaux internationales le 29 juillet. En eaux internationales, j'y insiste, rares surfaces

du globe où aucune armée n'a le droit de se déployer. Cela commence par l'appel radio de la marine de guerre israélienne, intimant l'ordre au *al Awda* de se détourner – bien que nous soyons encore pleinement en eaux internationales, il est clair que nous faisons route vers Gaza. Inlassablement, le second répondra très poliment : nous sommes un bateau civil, sans armes, et comme tel nous avons le droit de naviguer où nous sommes (le droit maritime se parle en langue anglaise : « *We enjoy innocent passage* »), nous n'avons pas à répondre à une force armée quelle qu'elle soit... Ce dialogue se poursuivra longtemps, jusqu'à ce que nous voyions, sur l'horizon, arriver deux grands bateaux de guerre.

L'arraisonnement lui-même sera extrêmement brutal. Contusions, côtes cassées, pour le menu fretin. Tabassage, taser (chocs électriques), jusqu'à la perte de connaissance pour le capitaine et ceux repérés « dangereux », comme notre camarade syndicaliste néo-zélandais, qui nous sera remis inconscient, en sang, cou éclaté sous les chocs électriques. Pas parce que les robocops pouvaient se sentir en danger, ils savaient pertinemment que les flottilles se revendiquent de la résistance non violente. Mais à l'évidence pour clamer : nous sommes les maîtres.

Capturés en haute mer, hors de toute juridiction légale d'Israël, amenés de force au port d'Ashdod, nous serons déferés à l'« office d'immigration » et incarcérés, au terme d'une nuit hallucinante d'interrogatoires surréalistes, sous le motif : « *entrée illégale sur le territoire israélien* »... Cet office d'immigration dispose de toutes les prérogatives, sans avoir à en référer à quelque



[DRI]

instance que ce soit, pendant 72 heures. Les autorités se méfient-elles de leur propre système judiciaire ? En tout cas tout sera fait pour que nous ne puissions pas ouvrir de procédures, et exactement au terme des 72 heures, nous serons expulsés. De ce bref temps de prison, je retiens une chose : parce que nous sommes, même imparfaitement, protégés par nos passeports dits « forts », nous solidaires internationaux pouvons prendre en charge des combats qui seraient mortels pour des Palestiniens. Je peux illustrer par une anecdote savoureuse : dans notre cellule des femmes, nous avons mis en commun les petits tubes de dentifrices alloués alors que toutes nos affaires avaient été saisies, et dégagé ainsi assez de matériel pour écrire un grand « Gaza » sur le mur, suivi d'un cœur. Le maton en chef avait décidé de

71^e anniversaire
de la Nakba

hacher nos nuits, et cette nuit-là encore il se fait ouvrir dans un grand bruit de serrure et de porte de fer, et hurle son « *stand up* ». Aucune de nous ne bouge. Il se déchaîne à grands coups de poing sur le mur, jusqu'à ce qu'il s'aperçoive qu'il frappe à côté d'un grand cœur dessiné pour Gaza. Il peut s'étrangler de rage, il ne sortira pas la matraque : il sait que dans peu de temps nous serons dehors. Ce privilège, il faut en faire une arme. D'autres flottilles partiront, inlassablement, jusqu'à ce que le blocus soit levé. Il leur faut des équipages. Et il leur faut par-dessus tout un soutien à terre assez fort pour qu'il soit plus coûteux politiquement pour Israël de les arraisonner illégalement que de les laisser passer. C'est indispensable pour les Gazaouis, et cela dépend de nous ! ■

RÉSEAU SYNDICAL INTERNATIONAL DE SOLIDARITÉ ET DE LUTTES LES SYNDICATS PALESTINIENS MEMBRES ET LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE AVEC LES PALESTINIEN.NE.S

Collectif

La solidarité avec le peuple palestinien fait partie des valeurs structurantes du Réseau syndical international de solidarité et de luttes. Celle-ci a été réaffirmée lors de la rencontre du Réseau à Madrid en janvier 2018.



Rencontre du Réseau syndical international de solidarité et de luttes à Madrid en 2018

Les prises de position résolument anti-coloniales du Réseau qui y étaient discutées n'ont pu qu'amener ses membres à dénoncer à nouveau la prédation coloniale israélienne dont sont victimes les Palestiniens : prédation économique totale, des terres et des ressources, prédation politique et humaine enfin, du fait que les meurtres de Palestiniens par l'armée israélienne, en Cisjordanie notamment, bénéficient d'une impunité totale, y compris au niveau international. Au sein du Réseau, nous concevons la solidarité avec nos camarades palestiniens comme une nécessité politique. Mais il ne s'agit pas d'une forme de solidarité n'allant que dans un sens : les syndicats palestiniens en sont des membres actifs qui témoignent de leur solidarité avec les syndicalistes d'autres pays à chaque fois que cela est nécessaire et participent aux rencontres tous les deux ans. Ces syndicats palestiniens, membres du Réseau syndical international, sont la *General Federation of Independent Unions* (GFIU), le *Palestinian Postal Service Workers Union* (PPSWU) (Syndicat des postes) et *Palestinian Electricians' Trade Union* (PETU) (Syndicat des électriciens). Ces organisations revendiquent leur indépendance par rapport à la PGFTU (*Palestinian General Federation of Trade Unions*). La PGFTU est liée par ses finances à la Histadrut, la confédération israélienne, dont le sionisme fait partie des statuts. Elle est également liée à l'Autorité palestinienne et est accusée, en Palestine, de détourner des fonds (issus des cotisations).

Lors de la rencontre du RSISL à Sao Paulo, en 2015, les organisations membres ont adopté à l'unanimité l'adhésion du Réseau à la campagne BDS (Boycott-Désinvestissement-Sanctions). C'est sur les principes suivants que ce sont fondées les organisations, dans la déclaration suivante¹ :

« 67 ans après la Nakba, les Palestiniens et Palestiniennes luttent toujours pour l'indépendance et le droit au retour. Les travailleurs-ses et les syndicats en Palestine ont une longue tradition de participation et de sacrifice pour cette lutte, qui remonte aux années de la domination britannique. Les Palestinien-nes sont confrontées à la poursuite des politiques coloniales et d'apartheid. Les Gazaoui-es sont exposé-es aux agressions militaires répétées (encore 2200 morts en été 2014) et à un siège économique qui décime Gaza ; Les Palestinien-nes de Cisjordanie et Jérusalem-Est sont dépossédés de leur patrie et de leurs terres ; Les Palestinien-nes qui vivent en territoire de 1948 sont discriminés par plus de 30 lois racistes ; Les réfugiés palestiniens sont privés de leur droit au retour. Ces politiques racistes israéliennes empêchent toute possibilité d'organisation politique par le peuple pour ses droits, et empêchent tout développement économique productif qui puisse permettre au peuple palestinien de vivre dans la dignité. Fondés sur cette situation coloniale, tous les plans de développement imposés aux Palestinien-nes sont basés sur des politiques néolibérales qui favorisent

les intérêts des grandes entreprises, locales et internationales, tout en conduisant à l'accentuation des inégalités dans la société. La capacité à se mobiliser pour les droits sociaux et politiques en Palestine est remise en question, à la fois par la domination coloniale, à l'intérieur de l'autonomie palestinienne, par une coordination économique et sécuritaire entre l'État israélien et l'Autorité palestinienne, et par le soutien indéfectible des gouvernements occidentaux pour l'État israélien. Le Réseau syndical international de solidarité et de luttes doit pallier la défaillance des États, soutenir la résistance et les syndicats indépendants palestiniens, et s'opposer à toute tentative de limiter ou de criminaliser la solidarité des travailleurs-ses et des citoyen-nes du monde entier avec la Palestine.

Constatant l'échec du processus d'Oslo, notre engagement se traduit dans la campagne internationale BDS (Boycott-Désinvestissement-Sanctions), qui vise à faire pression sur Israël jusqu'à ce que les droits des Palestinien-ne-s soient respectés :

→ La fin de l'occupation et de la colonisation, le démantèlement du Mur et la fin du blocus de Gaza.

→ Des droits égaux pour les Palestinien-ne-s vivant dans les territoires de 1948, la fin de l'Apartheid et la libération des prisonnier-ère-s politiques. La mise en œuvre du droit au retour des réfugié-e-s palestinien-ne-s.

→ L'autodétermination pour les Palestiniens et les Palestiniennes, impliquant la fin de l'État sioniste et raciste.

Notre réseau syndical international permet de rendre la campagne BDS plus efficace en coordonnant, dans le monde entier :

→ Des cibles communes de boycott, tels

que les bateaux de l'entreprise israélienne Zim, les médicaments de l'entreprise israélienne Teva, l'eau de l'entreprise israélienne Mekorot, etc. ainsi que la rupture indispensable de tout lien avec le syndicat raciste israélien Histadrout.

→ Des cibles communes de désinvestissement, telle que l'entreprise française de téléphonie Orange, complice de la colonisation en Palestine, ou toutes celles qui collaborent avec les entreprises militaires israéliennes telles que Elbit, comme l'entreprise anglo-danoise G4S.

→ Notre exigence commune de sanctions, que l'État israélien soit traduit devant la Cour Pénale Internationale pour rendre compte de ses crimes, et que tous les gouvernements rompent leurs relations économiques, militaires et diplomatiques avec l'État israélien. Le soutien à la campagne BDS s'est traduit, pour certains syndicats du Réseau, par des campagnes d'attaques et de diffamations de lobbies pro-Israéliens. Ce fut le cas, en 2018, du *Canadian Union of Postal Workers* /Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (CUPW-STTP), au Canada, qui a dû faire face à une campagne du lobby B'nai Brith Canada. Ce dernier, par une campagne de diffamation dans la presse canadienne, a attaqué l'adhésion à BDS du CUPW et a tenté de le faire passer un soutien du « terrorisme »². B'nai Brith visait aussi le PPSWU, partenaire dans ce secteur des postes du CUPW.

Plusieurs syndicats du RSISL ont également organisé des délégations en Palestine pour rencontrer les syndicalistes palestiniens ou se rendre à leurs congrès.

En 2018, pour les 70 ans de la Nakba, le RSISL, dans le communiqué suivant³, les membres du RSISL affirmait :

« Il y a 70 ans, 700000 Palestinien-ne-s étaient chassé.e.s de leurs villages, acte fondateur d'un État issu d'une injustice.

→ Depuis 70 ans, ces 700000 Palestinien-ne-s sont devenus 5 millions de réfugié.e.s qui ont droit de rentrer chez eux et chez elles, mais qui en sont empêché.e.s par l'État israélien.

→ Depuis 70 ans, celles et ceux qui sont resté.e.s dans le territoire israélien, près de 2 millions, vivent sous un régime d'apartheid, citoyen-ne.s de seconde zone dans un pays colonial.

→ Depuis 50 ans, 5 autres millions de Palestinien-ne-s vivent en Cisjordanie, à Gaza ou à Jérusalem-Est, victimes d'une occupation militaire de plus en plus brutale, les manifestations des dernières semaines en témoignent. La date du 15 mai 2018 est donc une triste date de commémoration de la Nakba, la catastrophe initiale causée par les israélien-ne.s, avec la complicité de la quasi-totalité des gouvernements occidentaux. Depuis 70 ans, cette complicité persiste, et ce n'est que la résistance des Palestinien-ne.s, avec les travailleurs, travailleuses, retraité.e.s, privé.e.s d'emploi, étudiant.e.s du monde entier, qui viendra à bout de ce dernier avatar de la colonisation occidentale au Moyen-Orient.

Le Réseau syndical international de solidarité et de luttes commémore donc ce triste anniversaire, en protestant partout où cela est possible, devant les ambassades et les consulats israéliens, en exigeant des sanctions contre cet État criminel, et en encourageant tout le monde à rejoindre la campagne internationale de boycott de l'apartheid israélien.

Palestine vaincra ! » ■

1 <http://www.laboursolidarity.org/Soutien-a-la-lutte-du-peuple>

2 <http://www.laboursolidarity.org/Palestine-solidarite-avec-les>

3 <http://www.laboursolidarity.org/Palestine-70-ans-de-colonisation-d>

DÉLÉGATION EN PALESTINE DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

Collectif

La délégation était composée de quatre militant-e-s de Solidaires (SUD Santé Sociaux, SUD BPCE, SUD PTT et SUD Éducation, dont trois membres du secrétariat national) et de deux vidéastes de Canal Marches.

La délégation a duré dix jours. Nous nous sommes rendu.e.s à Bethléem, dans le camp de réfugié.e.s de 1948 de Dheisheh, à Ramallah, Nazareth, Jérusalem et Tel Aviv.



[DR]

Délégation de l'Union syndicale Solidaires en Palestine - Avril 2019

Il s'agissait de former des personnes qui ne s'étaient jamais rendues en Palestine et de monter un film/documentaire sur le travail international de Solidaires dans un cas précis et concret. Évidemment, le but premier était d'apporter soutien et solidarité aux Palestinien-ne.s, en particulier aux travailleurs, travailleuses et à leurs organisations indépendantes, et de témoigner de la situation, en 2019, dans les territoires occupés de Cisjordanie. Nous avons également voulu rencontrer des organisations israéliennes qui dénoncent la politique coloniale de l'État d'Israël et s'efforcent de lutter dans la société israélienne. Une société très majoritairement favorable à cette politique, comme l'ont encore démontré les élections législatives du 9 avril, qui ont reconduit Netanyahu à la tête du gouvernement.



[DR]

DHEISHEH

Le camp de Dheisheh est un camp de 1948, jouxtant Bethléem, aménagé par ses habitants depuis des décennies et sous mandat de l'ONU. Le jour de notre arrivée, le centre culturel Lailac (Lila en français) organisait un festival de danse, chants et spectacles de marionnettes. Cela peut paraître anodin, mais dans l'atmosphère extrêmement pesante du camp, un tel événement revêt une dimension symbolique de résistance très forte. Les animatrices et bénévoles du centre vivent leur engagement culturel comme un engagement politique total. On nous explique qu'à l'opposé de nombre d'ONGs, le centre ne reçoit aucune subvention pour être libre de ses décisions et activités. La pression sur les ONGs est très importante, qu'elle vienne de fondations, de l'Union européenne, de l'Autorité palestinienne.

Ne pas recevoir de fonds permet d'y être moins perméable. Le corollaire c'est de faire vivre la structure par ses propres moyens et la solidarité militante.

Les habitant·e·s du camp sont livré·e·s à un traitement particulier de la part des autorités israéliennes. C'est un camp connu pour sa résistance et donc pour le lien qui unit ses habitant·e·s dans le refus d'accepter des brimades et vexations fréquentes que leur inflige l'armée israélienne. Celle-ci effectue des raids plusieurs fois par semaine pour maintenir une pression constante sur ses habitant·e·s. Ceux-ci sont régulièrement meurtriers. Quelques jours avant notre arrivée, un jeune homme d'une vingtaine d'années a été abattu par un soldat israélien. Il tentait de tenir son rôle dans les rues du camp, au moment du raid : secouriste. Il portait pourtant ses vêtements signalant de façon très visible

sa fonction. Quelques jours plus tard, dans la maison transformée en mausolée d'une mère ayant perdu un de ses enfants, lui aussi abattu par l'armée israélienne lors d'une manifestation, on nous montrera les vêtements du jeune homme assassiné, pour témoignage... Quand nous parlons de résistance, il faut préciser qu'il s'agit de manifestations et parfois de jets de pierre. Qui plus est les autorités israéliennes pratiquent les « punitions » collectives à grande échelle, qui peuvent prendre plusieurs formes : saccage des maisons, emprisonnement administratif pour une durée indéterminée, pour certaines personnes jusqu'à 10 ans, sans possibilité de voir un avocat. Pour s'en convaincre, il suffit de mentionner cet autre témoignage de syndicalistes : dans un village à côté d'Hébron, peu de temps aussi avant notre arrivée, un conflit entre un travailleur palestinien et son employeur israélien s'est soldé non seulement par l'interdiction de travailler pour le premier, mais également par l'interdiction de permis de travailler dans les territoires israéliens pour les près de 300 habitant·e·s du village. Cela dit clairement l'état du rapport de force dans la région.

On apprend aussi qu'être né·e et vivre dans un camp, celui de Dheisheh en l'occurrence, vous marque à vie et vous réserve un traitement spécial de la part des autorités israéliennes : difficulté accrue pour obtenir un permis de travailler en Israël (mais comme Israël colonise quotidiennement les terres palestiniennes, cela représente en fait l'écrasante majorité des lieux où des Palestinien·n·es peuvent trouver du travail), temps de passage des check points encore plus long que la moyenne,

interdictions de circuler dans certaines zones (il y a plus d'une centaine de permis de circuler différents accordés ou pas par les autorités israéliennes aux Palestiniens, en fonction du lieu, du statut, etc.). Ainsi, si vous circulez en voiture et que vous avez une plaque d'immatriculation en provenance d'un lieu considéré comme « sensible », vous avez aussi plus de chance d'avoir des ennuis aux contrôles. Un palestinien a été abattu depuis la tour d'un check point de Bethléem parce que le ou la sentinelle a jugé son attitude suspecte à son approche, peu de temps avant notre arrivée. Ces meurtres bénéficient d'une impunité totale, les soldat·e·s qui tirent sur des palestiniens ne sont pas inquiété·e·s.

Dans le camp de Dheisheh, les murs sont couverts des portraits des « martyrs » tués par l'armée, la menace de raids pèse sur le quotidien. Mais ces peintures disent aussi la volonté inextinguible de résister, tout simplement en restant debout, digne, en continuant à vivre malgré tout. Le centre culturel Lailac incarne ce désir de lutter, par l'art, le récit et la mémoire du camp.

DES MURS, PARTOUT

La ville de Bethléem est traversée par un mur, mais les murs sont omniprésents en Cisjordanie, y compris par petits morceaux, qui semblent parfois isolés de façon surréaliste au milieu de nulle part. Les murs sont construits au milieu de champs et de collines, dont on comprend qu'ils préfigurent le futur tracé de nouvelles frontières imposées par le colon. Chaque jour, les murs avancent, chaque semaine des colonies s'installent ou s'agrandissent. Avec,

ce sont aussi les terres cultivées qui sont colonisées. Nous allons aussi sur le site d'une maison rasée par les bulldozers israéliens : du jour au lendemain, les autorités israéliennes peuvent décider qu'une terre n'appartient plus à ses habitant-e-s palestinien-ne-s et les en chasser, sans autre forme de procès, par la force. Quand on regarde le paysage de Bethléem, les colonies qui sont déjà construites autour de et dans la ville, on comprend qu'un jour la ville sera complètement cernée, encerclée. Nous ferons le même constat quelques jours plus tard à Nazareth. La prédation est spatiale, physique, économique... la prédation israélienne est totale.

L'encerclement a pour corollaire les zones de passages, les fameux check points. Nous prenons un bus entre Bethléem et Jérusalem, qui passe nécessairement par l'un d'entre eux. Arrivé-e-s au check point, les passagers commencent à descendre. Nous nous apprêtons à le faire, mais les militaires nous font comprendre que nous pouvons rester dans le bus, à la différence des Palestinien-ne-s, qui subissent contrôle et fouille. Comme d'autres passager-ères allemand-es du bus, nous sommes blanc-he-s. On ne vérifie même pas nos papiers. Si l'apartheid n'est pas inscrit dans le droit israélien (du moins avant la loi de 2019 sur l'État-nation qualifiant Israël comme

nation juive), il existe bel et bien dans les faits, et nous aurons maintes occasions de le constater durant la délégation.

Le check point à l'entrée de Ramallah, où nous rendons par la suite, est lui aussi impressionnant de déshumanisation. De chaque côté du mur, ce sont des no man's land, littéralement, des terrains vagues de terre jonchés de cailloux, à peine éclairés la nuit, surtout du côté palestinien. Vous devez, pour les passer, emprunter des tourniquets métalliques étroits, puis des corridors qui font penser à des files pour bétail, passer par les détecteurs de métaux et ensuite montrer vos papiers. Puis pour atteindre Ramallah, il faut encore compter 15 minutes en sherout, taxi collectif.

RAMALLAH, VILLE DES CONTRASTES, ENTRE L'AUTORITÉ PALESTINIENNE, LE CROISSANT ROUGE ET LES ONGS

D'un côté, l'Autorité palestinienne, le palais et le quartier des affaires, avec voitures et boutiques de luxe. De l'autre, les camps qui jouxtent et ont fini par se mêler à la ville elle-même. Ramallah est la capitale palestinienne. C'est ici que l'on trouve le siège des associations et ONGs. Nous rencontrons les suivantes : *Al Haq*¹, le BNC (campagnes BDS), *Addameer*² (prisonniers...), et le DWRC³. Nous rencontrons aussi des syndicalistes du syndicat des postiers (PPSWU, membres du Réseau syndical international de solidarité et de luttes). Ces derniers nous donneront rendez-vous dans un bureau de poste pour nous expliquer le fonctionnement des postes en Palestine occupée et les difficultés que représente le simple acheminement du courrier. Ils nous font part de leur souhait de rencontrer aussi les postiers et postières françaises,



[DR]

La poste de Ramallah

de développer les échanges et nos relations. Une délégation de SUD PTT s'était rendue au congrès du PPSWU en 2018. Nous parlons aussi du courrier bloqué en direction de Gaza, depuis des années... Nous rencontrons aussi des représentant-e-s du Syndicat des sans-emploi. Ils nous expliquent qu'en Cisjordanie, il y a près de 30% de chômeurs et chômeuses, 51% à Gaza, et que leur but est de faire reconnaître/appliquer un minimum de droits, notamment à la sécurité sociale et à la couverture santé. Nous échangeons aussi avec une représentante d'un centre local pour les droits des femmes, un militant de la GFU⁴, fédération indépendante. On parle aussi du PGFTU, syndicat de l'Autorité palestinienne et de sa collaboration avec les autorités israéliennes, via son affiliation au syndicat israélien Histadrout. À Ramallah encore, nous rencontrons aussi un responsable du service des ambulances

du Croissant rouge, qui nous parle de la situation catastrophique à Gaza : les ambulances bloquées au check points, pendant que les patient-e-s blessé-e-s se vident de leur sang, la pénurie en soins et médicaments dans la bande, la mortalité infantile qui a explosé de ce fait. Il nous confirme un témoignage recueilli plus tôt durant la délégation : une ambulance qui transportait des enfants brûlés à Hébron a été bloquée à un check point, les enfants sont décédés avant leur arrivée à l'hôpital... Nos rencontres avec le DWRC, *Al Haq* et le BNC nous permettent aussi de nous informer sur la situation des travailleurs et des travailleuses en Palestine. On revient sur la difficulté d'obtenir un permis de travailler dans les zones contrôlées par Israël, la nécessité pour beaucoup d'accepter par conséquent du travail non déclaré, le

1 www.alhaq.org

2 www.addameer.org

3 www.dwrc.org

4 Voir l'article page 117.

risque, s'ils et elles sont pris-e-s, de perdre le salaire des jours/semaines travaillés et de faire de la prison. C'est ce qui est arrivé à un jeune habitant du camp de Dheisheh, qui a fait plusieurs mois de prison en Israël pour travail clandestin, a été torturé, et dont les deux clavicules ont été brisées pour le dissuader de revenir travailler dans le bâtiment. Sur les traitements inhumains, contraires à toutes les conventions internationales (pourtant signées par Israël), l'association *Addameer* nous dresse aussi un tableau édifiant⁵. Nous rencontrons également des représentant-e-s de la GFIU (*General Federation of Independent [Trade] Unions*⁶). La fédération a pour objectif de construire un syndicalisme indépendant, notamment de la PGFTU. Ils et elles nous font part des difficultés à construire un syndicalisme offensif en Palestine, notamment en raison de la fragmentation des territoires, des difficultés pour circuler et donc de l'isolement de certaines luttes locales. La répression des luttes est féroce (voir le cas des habitant.e.s du village proche d'Hébron, toutes et tous privé.e.s de permis de travailler à la suite d'un conflit social). Ils s'efforcent de mobiliser les femmes, les chômeurs et chômeuses, les handicapé-e-s sur les enjeux de droits, ne serait-ce que celui à une sécurité sociale digne de ce nom. 9 000 palesti-

niens et palestiniennes en seraient intégralement privé-e-s. Les fonds sociaux à cet effet, que la PGFTU est censée gérer et redistribuer aux travailleurs et travailleuses, n'arrivent jamais à une partie conséquente d'entre eux. Les syndicalistes de la GFIU parlent d'un montant de 12 milliards de dollars ainsi détournés par la PGFTU et donc l'Autorité palestinienne⁷. La solidarité internationale peut être un atout dans la revendication que les sommes attribuées à la sécurité sociale et détournées soient restituées aux travailleurs et travailleuses, comme aux chômeurs et chômeuses. Les syndicalistes de la GFIU nous demandent de témoigner auprès de nos partenaires internationaux de ce que fait la PGFTU, qui a pignon sur rue dans la plupart des instances internationales (OIT, CSI...). Ils et elles sont aussi demandeurs de formation à l'auto-défense syndicale et à ce que nous pratiquons dans notre syndicalisme à ce niveau.

À NAZARETH

Nous avons rendez-vous avec le *Arab Workers Union*, avec des syndicalistes du secteur de la santé notamment. Ils et elles nous parlent aussi de la PGFTU. Ils et elles nous expliquent la façon dont ils et elles ont organisé un syndicat, le Syndicat des travailleurs arabes, dans les centres d'appels et ont obtenu gain de cause sur certaines revendications, en particulier sur les temps de pause. Nous demandons si le syndicat pourrait également syndiquer des israélien-ne-s, outre les palestinien-ne-s qui ont obtenu la nationalité en 1948, et leur réponse est : oui. Le cas ne s'est toutefois pas présenté pour l'instant. Mais ce qu'ils et elles ont gagné, a été obtenu pour tous et toutes.

Un témoignage nous interpelle : celui d'une femme qui travaille dans un hôpital en Israël. Elle parle de la difficulté d'être femme, voilée, arabe et musulmane dans les hôpitaux israéliens. Tout est très compliqué : le rapport aux patient-e-s israélien-ne-s qui refusent de se faire soigner par une Palestinienne musulmane, les horaires les plus difficiles (de nuit) qui leur sont attribués d'office par leurs managers, les possibilités d'évolution quasi nulles, la possibilité de cacher leurs cheveux si elles le souhaitent mais à la manière des femmes juives... Le syndicat avec son juriste a permis l'obtention d'indemnités de licenciements pour les travailleur-euses de Gaza qui travaillaient en Israël avant le blocus. Nous discutons de notre possible travail en commun en particulier lors d'une prochaine conférence de travailleur-euses des centres d'appels.

TEL AVIV

La ville, en bord de mer, est une bulle, littéralement, avec un aspect très lisse et une image festive qu'elle cultive à outrance, notamment à l'étranger pour le tourisme. Il suffit de se rendre sur le site de l'office du tourisme pour confirmer que la ville table sur un *pink washing* massif. Tel Aviv veut se présenter comme une ville libre, joyeuse, festive. Moderne aussi, avec ses buildings que l'on aperçoit dès l'entrée de la ville et ses immenses publicités pour des produits de beauté. Le bord de mer semble tout droit sorti d'une série américaine sur la côte ouest, avec ses palmiers et buildings bling bling, ses publicités pour l'Eurovision qui s'y déroule en 2019, cette mer de carte postale, et au bout de la longue promenade qui longe la côte, le

quartier de Jaffa, autrefois ville séparée de Tel Aviv. La carte postale omet de préciser, et invisibilise, littéralement, un épisode historique fondateur : la « bataille de Jaffa » à l'issue de laquelle Jaffa la Palestinienne a été annexée par l'armée israélienne, bataille qui s'est achevée par la destruction totale du village palestinien qui se trouvait, en bord de mer, entre Jaffa et Tel Aviv. La seule maison qui subsiste a été transformée... en mémorial aux « martyrs israéliens » tombés lors de la bataille... Prédation de la mémoire et de l'histoire aussi.

C'est ce que nous apprend l'association israélienne *De-colonizer*⁸, basée à Tel Aviv. *De-colonizer* est une association et un groupe de recherche qui travaille sur la mémoire de la colonisation. Elle répertorie les lieux, villages et bourgs qui ont été détruits au cours de l'histoire de la colonisation de la Palestine par Israël. C'est un travail immense. *De-colonizer* a établi une carte chronologique des vagues de destructions ou d'annexions. L'association a travaillé sur les mots-clés de l'histoire du pays dans les manuels scolaires et a notamment œuvré pour que le mot Nakba soit reconnu en tant que tel. *De-colonizer* propose, à destination des organisations d'autres pays, des formations pour les enseignant.e.s d'histoire-géographie sur l'enseignement du conflit israélo-palestinien, à partir de mots et donc de concepts clés, ce qui devrait intéresser les syndicats de l'éducation, dans *Solidaires* et plus largement. Les échanges avec les membres de *De-colonizer* sur la situation actuelle en Israël, les élections d'avril 2019, laissent entrevoir peu d'espoir sur une amélioration de la situation, du moins dans l'im-

5 Voir l'article page 38.

6 Voir l'article page 117.

7 Voir l'article page 115.

8 <https://www.de-colonizer.org/>

ANALYSES

CONTRE-FEUX RÉSISTANCE SOCIALE ET SYNDICALE EN PALESTINE

Un film réalisé par Christophe Cordier et Adeline Gonin de Canal Marches, avec la commission internationale et le Cefi de l'Union syndicale Solidaires. Printemps 2019,

Quatre syndicalistes de la commission internationale de l'Union syndicale Solidaires se rendent en territoires palestiniens occupés et en Israël pour rencontrer des représentants de syndicats indépendants, des collectifs, des associations et des travailleurs et travailleuses palestinien-n-es.

Vous souhaitez regarder la vidéo c'est ici :

<https://vimeo.com/345343417>

Vous souhaitez organiser une projection, un débat, vous pouvez contacter la commission internationale de Solidaires ou le Cefi.

médiat. Les Israélien-ne-s ont massivement voté pour des candidats entre la droite dure et l'extrême droite, pro-colonisation. Les Israélien-ne-s en désaccord avec les politiques de l'État partent quand ils et elles le peuvent... C'est ce que nous confirme Michel Warshawski de l'association AIC⁹ dans un autre entretien¹⁰.

Nous rencontrons également les membres du centre de recherche *Who profits?*¹¹, qui collectent les informations sur les activités lucratives des multinationales dans les territoires occupés, informations qui sont extrêmement utiles dans toutes nos campagnes. Ces jeunes femmes, qui sont d'une grande efficacité, sont pourtant peu contactées par les organisations syndicales. Il faut sans doute encore progresser sur les campagnes que nous menons dans

nos pays en direction des entreprises dans lesquelles nous travaillons.

Cette délégation a été un moment fort de formation militante. Quelles que soient la préparation préalable, les lectures faites et les formations que ses membres ont pu suivre en amont, le contact avec la réalité brute de la colonisation israélienne et de la résistance palestinienne est une expérience indispensable pour comprendre ce qui se joue dans ces territoires. Et pour ensuite témoigner, ce que les personnes que nous avons rencontrées nous ont unanimement demandé durant tout notre séjour. On peut se sentir vraiment impuissant au cours d'une telle délégation, mais le fait de continuer à dire ce qui se passe, à relayer la parole des palestinien-ne-s opprimé-e-s a un sens et une utilité. Si le silence s'imposait, les conséquences seraient terribles. La construction de relations syndicales est tout aussi importante : c'est aussi le sens de notre engagement en Palestine et à l'international en général. ■

⁹ Voir l'article page 98.

¹⁰ Voir l'article page 165.

¹¹ <https://whoprofits.org/>



[DR]

LE SIONISME

DE LA THÉORIE DE LA SÉPARATION AU SUPRÉMATISME

Pierre Stambul

La Knesset, le Parlement israélien, vient de voter « qu'Israël est l'État-nation du peuple juif dans lequel il réalise son droit naturel, culturel, historique et religieux à l'autodétermination ». Accessoirement, il a aussi voté que « l'État considère le développement d'implantations juives comme une valeur nationale et fera en sorte de l'encourager et de le promouvoir ». Voici l'analyse de Pierre Stambul, militant de l'Union juive française pour la paix, UJFP.



Inscription sur une pierre à l'entrée d'Hébron

A

insi, le plus officiellement du monde, les 50% d'habitants entre Méditerranée et Jourdain qui sont considérés comme « juifs » ont tous les droits : politiques, économiques, possession du territoire et de la terre... et les 50% qui ne le sont pas n'en ont quasiment aucun. Ils sont discriminés dans la loi, considérés comme des étrangers dans leur propre pays et souvent soumis à la « justice » militaire. Leur société a été impitoyablement fragmentée et l'occupant s'offre régulièrement contre eux des tueries impunies.

Parallèlement, les dirigeants israéliens n'ont plus aucun complexe à proclamer qu'ils sont d'extrême droite et à proférer les pires propos racistes contre les Palestiniens, les Arabes, les Noirs et même, à l'intérieur de la société juive israélienne, contre les Juifs non européens. Ils n'éprouvent pas la moindre gêne à s'afficher comme les amis indéfectibles des antisémites, que ce soit le dirigeant hongrois Viktor Orban qui a entrepris de réhabiliter le régime pro nazi de l'amiral Horthy, ou les Chrétiens sionistes des États-Unis pour qui les Juifs doivent disparaître s'ils ne se convertissent pas à la vraie foi.

Cette situation n'est pas un accident de l'histoire. Elle était inscrite à l'origine dans l'idéologie sioniste qui a permis la fondation de l'État d'Israël et le nettoyage ethnique accompagnant cette création.

LA SÉPARATION : UNE IDÉE SIMPLE ET MEURTRIÈRE

La fin du XIX^e siècle est marquée en Europe par un véritable consensus antisémite chez

les dirigeants européens. Alors que les grands empires (autrichien, russe, ottoman...) s'affaiblissent, les nationalismes naissants professent tous l'idée simpliste « un peuple = un État ». Or les Juifs sont devenus en Europe une minorité invisible, obstacle au rêve fou d'États ethniquement purs. La majorité des Juifs du monde vivent à cette époque dans un seul pays, l'empire russe, et le régime du tsar organise régulièrement contre eux des pogroms pour détourner la colère populaire.

Le sionisme qui naît à la fin du XIX^e siècle proclame dès le départ que Juifs et non Juifs ne peuvent pas vivre ensemble, ni dans le pays d'origine, ni dans le futur État juif qu'il faut construire. Les sionistes partagent les rêves de pureté des nationalistes de cette époque qui seront une des causes des deux guerres mondiales.

Mais où construire cet État puisqu'il n'existe aucune région d'Europe où les Juifs forment plus de 10 % de la population ? Les sionistes recherchent une « terre sans peuple pour un peuple terre » pour



[DR]

Theodor Herzl, fondateur du sionisme (1860-1904); il ne s'embarrassera pas de rencontrer des dirigeants antisémites...

reprendre les mots de l'écrivain Israël Zangwill. La majorité des sionistes de cette époque sont agnostiques ou athées. Afin d'avoir l'appui des religieux, ils choisiront la Palestine pour construire l'État juif. Peine perdue : la religion juive est une religion messianique pour qui le « retour » en Terre Sainte est interdit avant l'arrivée du Messie. Jusqu'en 1967, la majorité des Juifs orthodoxes seront indifférents ou hostiles au sionisme.

L'IDÉOLOGIE SIONISTE

Dès le départ, les dirigeants sionistes considèrent que l'antisémitisme est inéluçable et qu'il est inutile de le combattre. Alors que la majorité des Juifs de cette époque pensent que le combat pour leur émancipation en tant que minorité opprimée passe par le combat pour l'émancipation de toute l'humanité, et s'engagent massivement dans le mouvement ouvrier, les sionistes désertent le combat contre l'antisémitisme. Pire, Herzl, le fondateur du sionisme, n'hésite pas à rencontrer les pires dirigeants antisémites de l'époque en soulignant qu'il a en commun avec eux le souhait qu'un maximum de Juifs quitte l'Europe. Pour le Bund, parti révolution-

naire juif en Europe orientale, le sionisme est le parti de la bourgeoisie.

Les Juifs étaient considérés comme les parias asiatiques inassimilables de l'Europe. Le sionisme a proposé de les transformer en colons européens en Asie. Balfour, le dirigeant britannique auteur en 1917 de la fameuse déclaration Balfour promettant que la Palestine deviendrait un « foyer national juif », était un antisémite notoire, ce qui n'a pas empêché les sionistes d'utiliser cette déclaration.

Copiant une idéologie hégémonique de cette époque, le sionisme a été dès le départ colonialiste.

Mais le colonialisme sioniste est très différent des colonialismes français ou britannique. Il ne vise pas à asservir et exploiter le peuple colonisé, mais à l'expulser et le remplacer. Le sionisme a été dès le départ négationniste vis-à-vis de l'existence, des droits et de la dignité du peuple palestinien. Il a voulu en faire les Amérindiens ou les Aborigènes du Proche-Orient, « transférés » au-delà du Jourdain ou enfermés dans des réserves.

Le sionisme a prétendu être un nationalisme et même un mouvement de libération nationale. Drôle de nationalisme, basé sur le mythe que les Juifs, après 2000 ans d'exil, retournent dans « leur » pays. En réalité, les Juifs d'aujourd'hui sont majoritari-



[DR]

Pour le Bund, parti révolutionnaire juif (1897-1949), le sionisme est le parti de la bourgeoisie. Pologne 1932.

Pierre Stambul, militant de l'Union juive française pour la paix (UJFP)



[DRI]

rement des descendants de convertis de différentes époques et de différents lieux. Les descendants des Juifs de l'antiquité sont surtout les Palestiniens.

Le sionisme est un curieux nationalisme qui a construit une gigantesque manipulation de l'histoire, de la mémoire et des identités juives pour inventer le peuple, la langue et la terre.

Le sionisme s'est bâti contre les différentes formes de socialisme auxquelles la plupart des Juifs s'étaient ralliés et il a été très longtemps le bras armé de l'impérialisme britannique en Palestine.

LA MISE EN PLACE D'UNE SOCIÉTÉ SÉPARÉE

Des décennies avant la création de l'État d'Israël, le sionisme a fondé les structures qui ont dépossédé le peuple palestinien de son propre pays. La Banque coloniale juive, dont les fonds servent à acheter la terre à des féodaux absents pour exproprier les métayers présents est fondée en 1898.

Le KKL (Fonds national juif), qui plante des arbres pour cacher les ruines des villages palestiniens détruits, est fondé en 1901.

La Histadrout, le syndicat sioniste, est fondée en 1920. L'article n° 1 de ses statuts défend le « travail juif ». La première action d'éclat de ce syndicat a été, dès sa fondation, d'organiser un boycott des magasins arabes pour « acheter juif ». Dans cette quête d'une société séparée, les kibboutz ont été un instrument de conquête, installés dans les zones à forte population arabe et réservés aux seuls Juifs.

La Histadrout a fondé la compagnie d'autobus Egged, la compagnie de navigation Zim, la compagnie des eaux Mékorot, la banque Leumi... toutes ces entreprises étant réservées à la société juive.

La Haganah (future armée israélienne) a été fondée en 1920, suivie de peu par l'Agence juive chargée d'accueillir les nouveaux immigrants. Dans un pays où la grande majorité de la population était palestinienne, le sionisme a construit avec la complicité du colonisateur britannique, des années avant la création d'Israël, une société coloniale séparée.

Le nettoyage ethnique de 1948 que les Palestiniens appellent la Nakba (la catas-

trophe) n'est pas un accident de l'histoire. Il était prémédité et organisé de longue date. L'idée du « transfert », la déportation des Palestiniens au-delà du Jourdain, est devenue majoritaire chez les dirigeants sionistes dès les années 1920. Bien sûr, les Juifs qui sont arrivés en Palestine, souvent faute d'autre choix possible, n'étaient pas tous, loin de là, venus pour expulser les Palestiniens. Les partisans d'un État binational ont obtenu environ 45 % des voix aux élections internes au Yichouv (Les institutions juives en Palestine mandataire) en 1944. Mais l'idéologie sioniste, en construisant une société coloniale séparée, avait organisé et prémédité l'expulsion depuis des décennies.

LA COLLUSION AVEC L'EXTRÊME DROITE : UNE HISTOIRE ANCIENNE

Certains s'étonnent du racisme décomplexé de la plupart des dirigeants politiques israéliens actuels, qu'ils soient laïques ou religieux. Citons Ayelet Shaked, ministre de la Justice pour qui « les mères palestiniennes doivent être tuées et leurs maisons détruites de telle sorte qu'elles ne puissent plus abriter de terroriste ».

D'autres s'étonnent de la présence, lors de l'inauguration de l'ambassade états-unienne à Jérusalem de pasteurs évangéliques antisémites et néo-nazis comme Robert Jeffress et John Hagee qui pensent que les Juifs iront en enfer pour l'un et qu'Hitler a accompli une mission divine pour l'autre.

Le mouvement sioniste a connu une scission au début des années 1920 avec la création par Vladimir Jabotinsky d'un courant du sionisme qui s'est intitulé « révisionniste ». Les principaux dirigeants israéliens qui ont exercé le pouvoir depuis 1977

appartiennent à ce courant. Le père de Benyamin Netanyahu était le secrétaire de Jabotinsky.

Celui-ci, pendant la révolution russe, a défendu publiquement Petlioura, éphémère dirigeant d'une république ukrainienne indépendante, mais surtout pogromiste notoire : on estime à 40 000 le nombre de Juifs massacrés par ses troupes. Jabotinsky a été un admirateur de l'Italie fasciste. Plus tard après sa mort, un des groupes issus du courant révisionniste, le groupe Stern, a été ouvertement collaborateur avec le nazisme. Sa presse expliquait que le sort des Juifs du Yichouv était pire que celui des Juifs du ghetto de Varsovie (lire à ce sujet Marius Schattner, *Histoire de la droite israélienne de Jabotinsky à Shamir*, 1999). Le groupe Stern a assassiné des soldats et des dignitaires britanniques (dont Lord Moyne, haut représentant britannique au Caire) jusqu'en 1944, alors que l'extermination des Juifs était en cours en Europe. Tout ceci n'a pas empêché son dirigeant, Yitzhak Shamir, d'être Premier ministre d'Israël pendant 7 ans dans les années 1980-90.

Ceux qu'on appelle improprement la « gauche sioniste » ont aussi négocié avec les nazis, dès 1933, les accords de Haavara (accords de transfert). L'accord permettait l'émigration des Juifs allemands vers la Palestine mandataire en échange d'un mécanisme bancaire permettant le déversement massif des marchandises allemandes dans le Yichouv.

Après la deuxième guerre mondiale, Ben Gourion a négocié avec l'Allemagne fédérale d'Adenauer l'indemnisation des victimes juives du nazisme via l'État d'Israël. Le négociateur allemand était Hans Globke,

conseiller d'Adenauer mais surtout ancien nazi notoire : il a été un des principaux auteurs des lois raciales de Nuremberg. Plus tard, l'État d'Israël entretiendra des relations politiques et militaires avec les pires régimes : l'Afrique du Sud de l'apartheid, les dictatures militaires latino-américaines (Argentine, Guatemala, Chili...). Et aux États-Unis, le principal lobby pro-israélien, l'AIPAC, est lié aux néo-conservateurs et aux Chrétiens sionistes, ceux qui pensent que, pour que le Christ revienne, les Juifs doivent chasser de Terre sainte le « mal » (Armageddon, les Arabes) puis se convertir à la vraie foi sous peine de disparition. L'amitié actuelle avec l'extrême droite raciste européenne dont les dirigeants (le néerlandais Wilders, le Flamand Dewinter, l'Autrichien Strache...) ont été invités en Israël, ou avec les partis d'Europe de l'Est descendants de ceux qui ont aidé les Einsatzgruppen dans l'extermination des Juifs, est la suite logique de fréquentations anciennes. Les dirigeants israéliens actuels sont infiniment plus proches de ceux qui ont commis le génocide que de ceux qui l'ont subi.

ISRAËL : DE L'APARTEID MASQUÉ À L'APARTEID DÉCOMPLEXÉ

Après le génocide nazi, les dirigeants sionistes ont utilisé l'émotion issue de la révélation de l'ampleur de l'extermination, la volonté de régler la « question juive » en Europe en envoyant les Juifs ailleurs (en Palestine), et les préjugés colonialistes : les Israéliens étaient des Européens « développés » face à des Arabes forcément archaïques. Le vote du « plan de partage » de la Palestine par l'ONU en décembre 1947, a permis aux dirigeants sionistes d'expulser la quasi-

totalité des Palestiniens qui vivaient dans « l'État juif » offert par l'ONU aux sionistes. Pour être admis à l'ONU, le nouvel État avait besoin d'une façade « respectable ». La déclaration d'indépendance (mai 1948) parle d'égalité et de respect des minorités. Et cela a permis l'admission d'Israël à l'ONU. Le texte explicatif de cette admission est un summum d'hypocrisie : il dit que le nouvel État respecte le droit international !

La réalité est toute autre. Tout a été fait pour que tous les Palestiniens partent. Des massacres comme celui de Deir Yassin (avril 1948) ont convaincu les récalcitrants qu'il n'y avait pas d'autre issue. L'ouverture des archives en 1998 a confirmé ce que les Palestiniens avaient toujours dit : il y avait un plan (le plan Daleth) d'expulsion de tous les Palestiniens. Cette expulsion s'est poursuivie au début des années 1950. Ceux qui ont échappé à l'expulsion sont des miraculés.

Derrière la façade du « seul État démocratique du Proche-Orient », la réalité est têtue. Israël a expulsé 800 000 personnes et détruit plusieurs centaines de villages. Alors que la résolution 194 de l'ONU stipulait, fin 1948, que les réfugiés devaient rentrer, Israël a interdit ce retour et a effacé systématiquement les traces de la Palestine. La question des réfugiés était née avec, de la part des sionistes, un cynisme calculé : « *Les vieux mourront, les jeunes oublieront.* »

Certes les « Arabes israéliens » (qui sont des Palestiniens et préfèrent être appelés les « Palestiniens de 48 ») ont le droit de vote. Mais dans la plupart des cas, leurs terres ont été volées. Ils n'ont le droit d'habiter que sur une petite portion du territoire israélien. De très nombreux métiers leur sont interdits, dans la fonction publique et

en général tous les métiers qui ont un rapport avec l'énergie, les transports ou la sécurité. Plus de la moitié des Palestiniens de 48 vivent sous le seuil de pauvreté. Ces Palestiniens ont vécu de 1948 à 1966 sous régime militaire. Cette période est marquée par le massacre de Kafr Qassem (47 morts en 1956). Il s'agissait de villageois rentrant de leurs champs qui n'avaient pas été prévenus d'un changement d'heure du couvre-feu.

Aujourd'hui un nouveau nettoyage ethnique est en cours, contre les Bédouins palestiniens qui vivent dans le nord du désert du Néguev. Ils ont des papiers israéliens, et pourtant on détruit leurs villages (le village d'Al Araqib a subi plus de 100 destructions) parce que, dans un État juif, leurs droits de propriété ne sont pas reconnus et que les dirigeants israéliens veulent « judaïser » cette région.

Le Tribunal Russell sur la Palestine, tribunal symbolique, a déclaré que l'État d'Israël était coupable du crime d'apartheid. Il s'est particulièrement penché sur les discriminations légales contre les Palestiniens de 48. Le deuxième point de l'appel palestinien au BDS (Boycott-Désinvestissement, -Sanctions) contre l'État d'Israël (2005) exige l'égalité des droits entre Juifs israéliens et Palestiniens de 48.

LA COLONISATION : LE NOUVEAU MODÈLE

La colonisation de la Cisjordanie était préméditée. Aujourd'hui 12 % des Juifs israéliens vivent au-delà de la « ligne verte » (la frontière internationalement reconnue). Les colons sont près de 50 % dans l'armée et dans le gouvernement.

Dès 1967, les Israéliens ont créé un statut, pour les Palestiniens des territoires occu-

pés, qui rappelle le code de l'indigénat dans les colonies françaises. Privés de tout droit à la citoyenneté, les habitants de ces territoires subissent la « justice » militaire, l'arbitraire le plus total sur la propriété des maisons et des terres, l'impunité de l'occupant, les arrestations de masse et les exécutions extrajudiciaires. Le portrait vivant de cet apartheid décomplexé, c'est la situation à Hébron où 2 000 soldats protègent quelques centaines de « fous de Dieu » déversant quotidiennement leurs ordures sur les Palestiniens et poussant leurs enfants à caillasser les écoliers palestiniens. C'est aussi la situation à Gaza, où deux millions de personnes sont bouclées par terre, par mer et par air et où l'armée israélienne commet régulièrement des massacres de masse.

Cette situation est ancienne. Le vote de la loi sur l'État-nation a officialisé et inscrit dans la loi cette reconquête coloniale. Israël aujourd'hui, c'est ce que serait devenue la France si l'OAS avait gagné la guerre d'Algérie. C'est un pays dont les dirigeants professent ouvertement qu'une moitié de la population a le droit de dominer totalement l'autre. Et où la population a été dressée dans l'idée qu'il n'y a pas d'alternative à cette situation sous prétexte que le « vivre ensemble » serait inenvisageable. Le roi est nu. À nous de savoir lutter contre l'apartheid que le sionisme a méthodiquement créé avec la même énergie et la même efficacité que ce qui s'est fait contre l'apartheid sud-africain. ■

UN AMALGAME MENSONGER ET DANGEREUX ANTISIONISME = ANTISÉMITISME ?

Dominique Vidal



[DR]

Dominique Vidal



Dominique Vidal journaliste et historien nous livre son analyse sur les mécanismes d'amalgame entre antisémitisme et antisionisme utilisés contre les militant-e-s de la cause palestinienne.

M

Mon dernier livre, intitulé *Antisionisme = Antisémitisme ?*, est sous-titré *Réponse à Emmanuel Macron*¹. Rien là d'un effet de style. J'ai en effet décidé de l'écrire le 16 juillet 2017, après avoir entendu le discours du président de la République à la commémoration du 75^e anniversaire de la rafle du Vel d'Hiv. Non seulement Emmanuel Macron avait invité – pour la première fois – le Premier ministre israélien à cette cérémonie, non seulement il lui avait donné du « *cher Bibi* », mais, à la fin de son (excellent) discours, il avait lâché : « *Nous ne céderons rien à l'antisionisme car il est la forme réinventée de l'antisémitisme*². »

Jamais un président de la République, même pas Nicolas Sarkozy ni François Hollande pourtant champion des « *chants d'amour pour Israël et pour ses dirigeants*³ », n'avait jusqu'ici repris à son compte

¹ Libertalia, Paris, 2018.

² www.elysee.fr/declarations/article/discours-du-president-de-la-republique/

³ <https://lelab.europe1.fr/video-le-chant-d-amour-de-francois-hollande-a-benyamin-netanyahou-11824>

cet étrange amalgame entre antisionisme et antisémitisme. Étrange, en effet, puisqu'il confond dans une même réprobation un délit – le racisme anti-juifs, condamné par la loi comme toutes les autres formes de racisme – et une opinion – qui conteste l'impossibilité de l'assimilation des Juifs et donc la nécessité d'un État où ils se retrouveraient tous et, au-delà, la politique de cet État.

L'antijudaïsme, puis l'antisémitisme traversent l'histoire de l'Europe – plus, d'ailleurs, que celle du monde arabe. Ils s'y sont traduits, des siècles durant, par des discriminations, des expulsions et des massacres : ainsi lors des Croisades, mais aussi, au XIX^e siècle notamment, lors des « pogromes » de l'Empire tsariste. Ces persécutions ont atteint leur apogée avec le génocide nazi, qui visait certes d'autres cibles (Tsiganes, malades mentaux, Slaves...), mais dans lequel les Juifs formaient le seul groupe destiné à être tué jusqu'au dernier : il exterminera de fait la moitié des Juifs d'Europe, un tiers de la population juive mondiale.

En France, où le régime de Vichy et sa police avaient collaboré activement à la déportation de 75 000 Juifs (sur 330 000, français et étrangers, une proportion qui souligne la solidarité dont ils ont bénéficié), l'antisémitisme n'a cessé de reculer depuis la guerre. Selon toutes les enquêtes, il représente aujourd'hui une idéologie marginale, alors que l'islamophobie bénéficie d'un quasi consensus.

La meilleure preuve, c'est, premier élément, la réponse de nos compatriotes à la question : « Les Juifs sont-ils des "Français comme les autres" ? » En 1946, seul un tiers répond par l'affirmative. Soixante-dix ans

plus tard – selon une enquête d'IPSOS⁴ –, la proportion atteint... 92%! Ajoutons que 93% estiment que « rien ne peut excuser un acte ou une parole antisémite ». Ces résultats sont d'autant plus significatifs qu'ils s'inscrivent dans un contexte de rejet accru des musulmans. Non seulement 36% des sondés (+ 12 en un an) les estiment « mal intégrés », mais 83% les en rendent responsables – ils seraient « repliés sur eux-mêmes » et refuseraient de « s'ouvrir sur la société » – contre 17% qui pointent la responsabilité de la société...

En revanche, deuxième élément, les chercheurs observent la persistance de certains préjugés vis-à-vis des Juifs, bien qu'ils soient en recul : 52% des Français pensent que « les Juifs sont plus attachés à Israël qu'à la France », 52% que « les Juifs ont beaucoup de pouvoir », 51% que « Les Juifs sont plus riches que la moyenne des Français » et 38% que « Les Juifs sont un peu trop présents dans les médias ». Mais il existe aussi des préjugés – et combien ! – contre les Corses, les Bretons ou les Auvergnats : parlera-t-on pour autant de racisme anti-corse, anti-breton ou anti-auvergnat ?

La France a connu, troisième élément, une flambée de violences anti-juives au début des années 2000. Chaque année, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH) publie un rapport intitulé *La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie* qui suit notamment l'évolution des actes et menaces racistes. Cette catégorie de « menace » incluant aussi bien un courriel d'insulte qu'une lettre anonyme ou un graffiti sur la voie publique, nous préférons nous référer aux « actes ». En 2002 par rapport à 2001, le nombre de ces derniers est multiplié par quatre, et, en

leur sein, le nombre d'actes antisémites par six. Toutefois, dès 2003, on observe un net reflux des violences antisémites (- 36%) et des autres violences racistes (- 23%).

Ce recul se poursuit – irrégulièrement – tout au long des années suivantes s'agissant des violences antijuives. En revanche, les violences racistes, et notamment islamophobes, se maintiennent à un niveau élevé, avec une véritable explosion en 2015, dans le contexte des attentats terroristes : elles triplent cette année-là. Mais elles connaîtront un recul de près de 60% en 2016. L'année 2017 marque une nouvelle décade : 121 faits antimusulmans (- 34,5%), 311 faits antijuifs (- 7,2%) et 518 autres faits racistes (- 14,8%). Notons cependant une poussée des violences proprement dites : 72 contre des musulmans (67 en 2016). Après une nouvelle décade en 2017, les faits antijuifs augmentent fortement en 2018 : + 74%, selon le ministre de l'Intérieur. Il faut préciser que, les années précédentes ayant connu une baisse considérable, la résurgence de 2018 relève aussi d'un effet mathématique. La preuve : si le nombre de violences de l'an dernier est de 541, on en avait recensé 851 en 2014.

Certains intellectuels parlent, depuis une quinzaine d'années, d'« antisémitisme musulman ». Cette thèse a même fait l'ob-

jet d'un procès, l'historien Georges Bensoussan ayant attribué – à tort – au sociologue Smaïn Laacher, lors de l'émission *Répliques* d'Alain Finkielkraut, l'idée que « dans les familles arabes, [...] l'antisémitisme [se] tète avec le lait de la mère ». En attendant l'appel du procès qui lui a été intenté pour « incitation au racisme », le responsable du Mémorial de la Shoah a fait l'objet d'une mise en garde du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), considérant que « certains propos tenus par M. Bensoussan [...] étaient susceptibles d'encourager des comportements discriminatoires ». Et le Mémorial a décidé de se priver de ses services...

Au-delà des dérapages, ce débat a été alimenté par un sondage réalisé en 2014 par la Fondation pour l'innovation politique⁵, qui a suscité de vives réactions. Ainsi la sociologue et politologue Nonna Mayer a-t-elle appelé, dans *Le Monde*, à « parler d'antisémitisme avec rigueur⁶ ». À ses sévères critiques d'ordre méthodologique, la chercheuse ajoutait « une interrogation plus générale sur la pertinence du concept de "nouvel antisémitisme" » défini notamment par rapport aux « travaux de Pierre-André Taguieff ». Or ce dernier, souligne Nonna Mayer, « voit un antisémitisme masqué derrière la critique d'Israël et du sionisme, au nom de l'antiracisme et des droits de l'homme, et porté tant par l'islamisme radical que par les idéologies tiers-mondistes d'extrême gauche ».

Toutes ces données quantitatives ne sauraient dissimuler les réalités qualitatives : le vécu des personnes concernées. D'autant que, pour la première fois depuis 1945, des Juifs, en ce début de siècle, ont été assassinés en tant que tels : les quatre victimes juives de Mohammed Merah, les quatre martyrs de l'Hyper Casher, mais

4 Enquête en ligne en octobre 2017 auprès d'un échantillon de 1 001 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus selon la méthode des quotas : www.ipsos.com/fr-fr/la-relation-lautre-et-aux-minorites-en-france-des-francais-qui-se-crispent-des-enseignants-qui

5 www.fondapol.org/wp-content/uploads/2014/11/CONF2press-Antisemitisme-DOC-6-web11h51.pdf

6 Le 6 décembre 2014.

aussi Ilan Halimi, Lucie Attal-Halimi et Mireille Knoll. La complexité des autres motivations des tueurs de ces derniers – meurtres crapuleux, voire actes de folie – n’empêche pas qu’ils soient d’abord perçus comme antisémites.

C’est dire que la lutte contre le racisme et l’antisémitisme reste plus que jamais nécessaire. Et qu’il suppose une vigilance de tous les instants. Toute incitation à la haine raciale, toute propagande négationniste doivent être combattues et sanctionnées. De ce point de vue, la loi antiraciste de 1881, celle de 1972, la loi Gayssot de 1990 et le Code pénal constituent un arsenal efficace.

Encore faut-il que celui-ci soit appliqué. Or, pendant des années, un Dieudonné ou un Soral ont pu jouer impunément avec l’antisémitisme et le négationnisme. Outre les provocations de ces hommes de gauche passés à l’extrême droite, il faut évoquer les dérapages que font ou tolèrent certains défenseurs auto-proclamés de la Palestine. Je veux le dire clairement : compte-tenu des accusations dont ils font l’objet, les militants qui professent des idées antisionistes doivent être les plus vigilants. Toute « bavure » leur coûtera désormais très cher et, au-delà d’eux-mêmes, à la cause qu’ils entendent défendre...

Voilà pour le premier terme de la comparaison d’Emmanuel Macron.

Et pour le second ? Historiquement, la poussée de l’antisémitisme à la fin du XIX^e siècle a aussi suscité la naissance du sionisme. Confronté aux pogromes de 1881-1882 en Russie, puis témoin à Paris de la dégradation du capitaine Dreyfus en 1895, Theodor Herzl en tire la conclusion que les Juifs sont inassimilables, même dans le

pays qui, le premier, les a émancipés, et qu’ils doivent donc disposer d’un État à eux. En 1896, il publie *L’État des Juifs* et, l’année suivante, réunit le Premier Congrès sioniste mondial : « *Le sionisme, précise son programme, s’efforce d’obtenir pour le peuple juif en Palestine un foyer reconnu publiquement et garanti juridiquement.* » Le fondateur du mouvement fait l’impasse sur l’existence, dans ce pays, d’un peuple arabe autochtone, qui représente alors les neuf dixièmes de sa population, et dont le sionisme va progressivement priver de tous ses droits.

Vingt ans après le Congrès de Bâle, le Royaume-Uni, avec la Déclaration Balfour, fait sien le projet de Foyer national juif en Palestine, sur laquelle il obtient en 1922 le mandat. Pourtant, jusqu’à la Seconde Guerre mondiale et malgré Londres, les héritiers de Herzl ne rencontrent guère d’écho parmi les Juifs : l’essentiel des mouvements politiques juifs s’oppose à leur ambition.

Pour les communistes juifs, la solution de la question juive réside dans la révolution socialiste. Lénine, dès 1903, dénonce le nationalisme juif : « *Absolument inconsistante au point de vue scientifique, l’idée d’un peuple juif spécial est, par sa portée politique, réactionnaire.* » Pour le leader bolchévique, « *dans toute l’Europe, la chute de la féodalité et le développement de la liberté politique ont marché de pair avec l’émancipation politique des Juifs, qui abandonnent le “yiddish” pour adopter la langue du peuple parmi lequel ils vivent et, d’une manière générale, leur assimilation progresse à l’époque.* »

C’est pourquoi Lénine, à l’époque, polémique aussi avec le Bund, l’Union générale des ouvriers juifs de Lituanie, Pologne

et Russie, pourtant également hostile au projet d’État juif. Pour ce mouvement social-démocrate, la solution de la « question juive » suppose la réalisation d’une autonomie culturelle des Juifs dans les pays où ils vivent. Les bundistes estiment en effet que la culture doit agir comme ciment des Juifs, davantage que ne le ferait un État ou un territoire. Ils considèrent le sionisme « *comme une réaction de la classe bourgeoise contre l’antisémitisme et la situation anormale du peuple juif. Le sionisme politique érigeant pour but la création d’un territoire pour le peuple juif ne peut prétendre résoudre la question juive, [...] ni satisfaire le peuple dans son ensemble.* »

Quant aux religieux orthodoxes, leur opposition au sionisme est radicale. Imaginer un État juif avant l’arrivée du Messie est purement et simplement blasphématoire. Seul le mouvement religieux Mizrahi ne voit pas de contradiction entre sa foi et la vision de Herzl. Il faudra attendre 1949 pour qu’une partie plus substantielle des religieux acceptent de passer un compromis avec le jeune État d’Israël – qu’on appelle le « statu quo » et qui définit les devoirs réciproques de l’État et de la religion. De pressions en concessions, le premier cédera de plus en plus de terrain à la seconde. Si bien qu’aujourd’hui seule une minorité d’ultra-orthodoxes conteste encore l’existence de l’État d’Israël.

Il faut dire que, de leur côté, Herzl et ses successeurs ne manquaient pas de griefs contre les religieux : pour eux, la religion a fait du peuple juif une entité passive, attendant son salut et son émancipation de la venue du Messie, qui permettrait le retour du peuple juif dans sa patrie historique, mais dans le cadre d’un projet divin

et pas dans celui d’un projet politique conçu par des hommes.

Les faits sont têtus : l’immense majorité des Juifs quittant l’Europe centrale et orientale se rend en Europe occidentale et surtout aux États-Unis – environ 3,5 millions de 1881 à 1924, année de l’adoption du très restrictif *Immigration Act américain*. En revanche, au début de la Seconde Guerre mondiale, la Palestine mandataire ne compte que 460 000 Juifs, soit 2,9 % de la population juive mondiale.

Et pourtant la montée du nazisme a en effet provoqué une accélération de l’émigration juive vers la Palestine : celle-ci passe de 1932 à 1939 à 247 000 arrivants, soit 30 000 par an, quatre fois plus que depuis la fin de la Première Guerre mondiale ! Il s’agit déjà moins d’un « choix sioniste » que d’une fuite face aux persécutions, facilitée par l’accord dit Haavara (transfert), conclu par l’Organisation sioniste mondiale avec le gouvernement nazi, le 25 août 1933 : contrairement aux autres qui partent sans un Mark en poche, les Juifs allemands allant en Palestine peuvent récupérer là-bas une partie de leurs biens sous la forme de produits exportés par le Reich là-bas. Plusieurs dizaines de milliers de Juifs allemands sauveront ainsi leur vie. Cet accord coûtera en revanche sans doute la sienne à son négociateur sioniste, Haïm Arlosoroff, assassiné sur la plage de Tel-Aviv le 16 juin 1933.

Qu’on n’imagine pas Hitler converti au sionisme. Durant ses premières années, le régime nazi n’a pas encore conçu la « *solution finale de la question juive* ». Il s’attache d’abord à exclure les Juifs de la société allemande et à les pousser à l’émigration. Dans un second temps, il pensera en

termes de déportation massive : vers Madagascar d'abord, puis vers la Pologne et enfin vers la Sibérie. Le projet génocidaire proprement dit se radicalisera à partir de l'invasion de l'URSS, le 22 juin 1941. Le génocide nazi bouleverse tout. Six millions de Juifs ont été exterminés et des centaines de milliers de survivants ne peuvent pas retourner chez eux. Or Washington leur refuse tout visa. Bon nombre émigrent alors vers la Palestine, puis vers Israël, d'où la guerre de 1947-1949 a chassé 800 000 Arabes. Comme durant l'entre-deux-guerres, les juifs se rendant là-bas le font moins par « choix sioniste » que par obligation ou calcul, qu'il s'agisse des vagues de Juifs arabes ou de celle des Soviétiques... Dans un cas comme dans l'autre, l'aliya procède des circonstances. S'agissant des Juifs arabes, les raisons de l'émigration varient d'un pays à l'autre. Certains ont été expulsés, comme en Égypte. D'autres ont été « importés » par les autorités israéliennes : ainsi au Maroc, au Yémen, en Éthiopie et, en majorité, en Irak. D'Algérie,

la plupart des Juifs se sont retrouvés en France, dont ils possédaient la citoyenneté. Rares sont, parmi tous ces immigrants des années 1940 à 1970, ceux qui rejoignent Israël par choix idéologique. Il en va de même des Juifs soviétiques, dont une forte proportion, d'ailleurs, ne l'était pas : la répression de leur culte juif rendait difficile l'identification des Juifs. La plupart de ces arrivants ont profité de l'accord passé par Mikhaïl Gorbatchev avec Itzhak Shamir pour pouvoir quitter l'URSS, sans savoir que le Premier ministre israélien avait fait en sorte qu'ils ne puissent pas poursuivre leur voyage vers l'Europe ou les États-Unis, comme un grand nombre l'espérait. Soixante-dix ans et plusieurs vagues d'immigrations après sa création, Israël compte 6,5 millions de Juifs – et, avec les territoires occupés, le même nombre de Palestiniens. C'est dire que la majorité des 16 millions de Juifs du monde vit encore ailleurs. De surcroît, en Occident, leur assimilation s'accompagne d'une majorité de mariages avec des non-Juifs. Et des centaines de milliers d'Israéliens ont quitté leur pays, où ils ne vivent plus – rien qu'à Berlin, ils seraient plus de 100 000. Même parmi les Juifs de notre pays qui, ces dernières années, ont effectué leur alya en réaction aux violences antisémites, une forte proportion repart vers la France. Faut-il considérer tous ces Juifs qui, de génération en génération, ont résisté aux sirènes du sionisme comme des antisémites ? Ou bien, tout simplement, comme des citoyens ayant préféré poursuivre leur vie dans leur patrie de longue date ou d'adoption ? Historiquement, la petite phrase du président de la République est donc absurde.

7 Enquête menée en mai 2018 auprès d'un échantillon de 1007 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus selon la méthode des quotas : www.ifop.com/wp-content/uploads/2018/05/70-ans-israel.pdf

8 <https://plateforme-palestine.org>

9 www.akadem.org/conferencier/Teinturier-Brice-6669.php

10 Voir « En Israël, les trois dimensions d'une dérive fascisante », *Orient XXI*, 10 juillet 2018.

Les Français ne s'y trompent d'ailleurs pas. Selon la dernière enquête de l'IFOP⁷ 57 % ont une « mauvaise image d'Israël » (68 % chez les moins de 35 ans), 69 % une « mauvaise image du sionisme » (74 % chez les moins de 35 ans) et 71 % pensent qu'« Israël porte une lourde responsabilité dans l'absence de négociation avec les Palestiniens » (68 % chez les moins de 35 ans). Selon une enquête toujours de l'IFOP, mais plus récente⁸, 67 % des sondés voulaient que « le président Macron évoque explicitement la perspective de sanctions lors de sa rencontre avec Benyamin Netanyahu ».

Sont-ils pour autant antisémites ? Évidemment non. Sous le titre « *Un antisionisme qui ne se transforme pas en antisémitisme* », l'enquête IPSOS déjà citée montre que les sympathisants de la France insoumise et du Parti communiste sont à la fois les plus critiques vis-à-vis de la politique d'Israël ET les plus empathiques envers les Juifs de France. « *Au niveau individuel, conclut l'enquête sur ce point, il n'y a pas de relation évidente entre l'antisémitisme et l'antisionisme.* » Et d'ajouter que l'un comme l'autre « *sont des attitudes cohérentes entre elles, mais qui concernent le plus souvent des individus différents* ». Conclusion de Brice Teinturier, qui présente l'enquête sur le site Akadem⁹ : « *On ne peut pas, rapidement et un peu caricaturalement, dire que l'un dissimulerait l'autre.* » Au-delà du contresens qu'elle implique, la petite phrase du Vel d'Hiv comporte surtout – politiquement – un grave danger pour la liberté de pensée et d'expression. La manœuvre des dirigeants israéliens et de leurs inconditionnels français est cousue de fil blanc : ils tentent de criminaliser toute critique de leur politique parce qu'ils se savent isolés. À preuve la recon-

naissance croissante de l'État de Palestine, entré successivement à l'Unesco (2011), puis à l'Assemblée générale des Nations unies (2012) et même à la Cour pénale internationale (2015). Fin 2018, il y a quelques semaines, l'Assemblée générale de l'ONU a voté en faveur de l'autodétermination du peuple palestinien par 176 voix pour, 7 contre (Canada, États-Unis, Israël, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru et Palaos) et 4 abstentions (Cameroun, Honduras, Togo, Tonga). Et cet isolement ne risque pas de se réduire. La droite et l'extrême droite au pouvoir à Tel-Aviv sont en effet engagées dans un inquiétant processus de radicalisation, voire à certains égards de fascisation¹⁰. Profitant du soutien de l'administration Trump et de leur alliance avec l'Arabie saoudite contre l'Iran, elles veulent passer de la colonisation, qu'elles accélèrent, à l'annexion. Plusieurs lois ont été ou vont être votées par la Knesset en ce sens. À terme, Tel-Aviv enterrera la solution dite des deux États au profit d'un seul État, où les Palestiniens annexés avec leurs terres ne jouiraient pas du droit de vote : un État d'apartheid.

La nouvelle loi fondamentale adoptée à la Knesset le 19 juillet 2018 symbolise ce tournant. Celle de 1992 définissait Israël comme un « État juif et démocratique » : le texte voté parle d'« État-nation du peuple juif ». Et il précise : « *Le droit à exercer l'autodétermination nationale au sein de l'État d'Israël appartient au seul peuple juif.* » De surcroît, il prive l'arabe de son statut de « langue de l'État » réservé à l'hébreu. Bref, il renie explicitement la Déclaration d'indépendance qui, le 14 mai 1948, promettait que le nouvel État « *développera le pays au bénéfice de tous ses*

habitants ; il sera fondé sur les principes de liberté, de justice et de paix enseignés par les prophètes d'Israël ; il assurera une complète égalité de droits sociaux et politiques à tous ses citoyens, sans distinction de croyance, de race ou de sexe ; il garantira la pleine liberté de conscience, de culte, d'éducation et de culture ». Il ne s'agit hélas pas seulement de la fuite en avant de dirigeants hors sol : selon les sondages, la moitié des sondés n'estiment « pas sage » de poursuivre la colonisation de la Cisjordanie, et 53 % s'opposent à son annexion¹¹. Mais seuls 24 % estiment que les Palestiniens devraient, en cas d'annexion, jouir du droit de vote, 30 % envisageant un statut de « résident ». Ce passage de la colonisation à l'annexion n'améliorera évidemment pas l'image d'Israël dans l'opinion mondiale.

Voilà pourquoi l'extrême droite israélienne et ses relais français voudraient interdire toute contestation. Premier objectif de l'opération : la condamnation de la campagne Boycott-Désinvestissement-Sanction (BDS). Aucune loi ne l'interdisant, ses censeurs s'appuient sur une circulaire ministérielle, signée Michèle Alliot-Marie,

11 Sondage de l'Institut de la démocratie israélienne (IDI), 8 février 2017.

12 Middleeasteye.net, 18 avril 2017.

13 *Le Monde*, 19 février 2019.

14 www.holocaustremembrance.com/sites/default/files/press_release_document_antisemitism.pdf

15 Ce qui est faux : la haine d'Israël ne constitue qu'un « exemple », sans valeur légale répétons-le.

16 www.lepoint.fr/societe/frederic-potier-il-y-a-deux-formes-d-antisemitisme-tres-virulent-22-02-2019-2295473_23.php

17 <https://blogs.mediapart.fr/dominique-vidal/blog/071117/le-crif-exige-une-loi-interdisant-l-antisemitisme>

que de rares parquets ont suivie. Et sur un arrêt de la Cour de cassation, que la Cour européenne des droits de l'Homme peut néanmoins encore retoquer. D'autant que la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Federica Mogherini, ne cesse de répéter : « *L'Union européenne se positionne fermement pour la protection de la liberté d'expression et de la liberté d'association, en cohérence avec la Charte des droits fondamentaux, qui est applicable au territoire des États membres, y compris en ce qui concerne les actions BDS menées sur ce territoire*¹². »

D'où un second objectif, auquel le propos d'Emmanuel Macron risquait d'ouvrir la voie : l'interdiction de l'antisionisme proprement dit. Dès novembre 2017, Francis Kalifat, le président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), exigeait du Premier ministre l'adoption d'une législation à cet effet. Si cette proposition d'une loi visant à interdire l'antisionisme ne constituait pas une manœuvre aussi grave, on pourrait presque en rire. Imagine-t-on les communistes demander l'interdiction de l'anticommunisme, les gaullistes celle de l'antigaullisme, les néolibéraux celle de l'altermondialisme ? La prétention des ultra-sionistes relève ici d'une pensée qu'il faut bien qualifier de totalitaire.

Mais, si ce projet prenait corps, le Conseil constitutionnel le bloquerait sans doute en route. Sinon, ce serait la première fois, depuis la guerre d'Algérie, que la France réinstaurerait le délit d'opinion. Je suis (malheureusement) assez âgé pour me souvenir des pages de journaux alors parsemées de blanc, car caviardées tous les soirs par la censure...

C'est la raison pour laquelle, au dîner du CRIF du 20 février dernier, Emmanuel Macron a finalement renoncé au projet de loi dont, deux jours auparavant, Sylvain Maillard, le député LREM qui préside le groupe d'études de l'Assemblée nationale sur l'antisémitisme, annonçait encore l'adoption. Tous les juristes s'y opposaient. Nombre de politiques, y compris des proches du président comme Richard Ferrand, la refusaient. Des ministres – Jean-Michel Blanquer et Nicole Belloubey – s'exprimaient publiquement contre. Et, je le rappelle, 69 % des Français disent avoir une « mauvaise image du sionisme ». Bref, le président a fini par lâcher : « *Je ne pense pas que pénaliser l'antisionisme soit une solution*¹³. » Impossible, cependant, de ne pas offrir au CRIF un lot de consolation. D'où le repli présidentiel sur la « définition » de l'antisémitisme par l'International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA). Ce texte présente l'antisémitisme comme « *une certaine perception des Juifs, qui peut s'exprimer comme de la haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques d'antisémitisme visent des individus juifs ou non juifs ou/et leurs biens, des institutions et des lieux de culte juifs*¹⁴ ». Voilà qui mériterait au moins un prix Nobel !

À cette définition indigente s'ajoute une série d'« exemples », présentés comme des « illustrations » sans valeur juridique. L'un d'entre eux est particulièrement tordu : « *L'antisémitisme peut se manifester par des attaques à l'encontre de l'État d'Israël lorsqu'il est perçu comme une collectivité juive. Cependant, critiquer Israël comme on critiquerait tout autre État ne peut pas être considéré comme de l'antisémitisme.* » Que signifie « *comme on critiquerait tout autre État* » ? Quel autre État qu'Israël

occupe depuis 52 ans des territoires qu'il a conquis par la force, où il a installé plus de 700 000 colons au profit desquels il impose un système d'apartheid ?

Reste que ni la « définition » en question, ni les « exemples » qui la suivent ne mentionnent... l'antisionisme ! Frédéric Potier, le préfet qui dirige la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah), en convient : « *L'apport de cette définition est qu'elle parle de la haine d'Israël en tant que collectivité*¹⁵, même si le mot d'« antisionisme » ne figure pas en tant que tel. Elle permettra cependant de qualifier d'antisémite une partie des propos antisionistes. Quand sur une pancarte est inscrit « Mort aux sionistes », ça veut dans les faits dire « Mort aux Juifs »¹⁶. »

S'il s'agissait seulement de condamner les antisémites camouflés en antisionistes, à quoi bon tout ce branle-bas ? En juillet 2019, un des insulteurs d'Alain Finkielkraut a été condamné à deux mois de prison ferme en vertu des lois... existantes. Visiblement, les amis d'Israël attendent bien plus de l'officialisation de la « définition de l'IHRA ». Bien qu'« illustratifs », les « exemples » leur serviront à harceler quasiment critique la politique de l'État d'Israël, a fortiori le boycott.

Bref, le combat pour la liberté d'opinion et d'expression continue. Avec un acquis : la mise en échec du projet de loi criminalisant l'antisionisme que le président du CRIF exigeait depuis des mois¹⁷. Mais face à un nouveau danger : celui de la résolution du député LERM Sylvain Maillard, qui reprend la définition de l'IHRA à des fins de diffamation, voire de condamnation de toute mobilisation contre la droite et l'extrême droite israéliennes. ■

BALFOUR A PROVOQUÉ POUR LE PEUPLE PALESTINIEN

Omar Barghouti

Omar Barghouti est co-fondateur de la campagne BDS et du PACBI, son versant culturel et universitaire, et co-lauréat 2017 du Gandhi Peace Award. Il est l'auteur d'un livre sur BDS, traduit en français et paru en 2010 aux éditions La Fabrique. Omar Barghouti n'est pas citoyen israélien, cependant il possède une carte de résidence israélienne qui l'autorise à vivre en territoire de 1948 et à voyager, mais qui peut être révoquée pour des raisons politiques. Cette menace a été mise à exécution en 2016 pour le punir de ses activités dans la campagne BDS. Sous pression internationale elle a été levée en 2017, mais peut être rétablie à tout moment.

UNE TRAGÉDIE NATIONALE AVEC BDS, NOUS RIPOSTONS

Q

uand les milices sionistes ont expulsé sous la menace d'une arme ma grand-mère Rasmiyyah et sa famille de leur maison de Safad pendant la nakba de 1948, le processus de colonisation, impulsé par la déclaration de Balfour et culminant en un nettoyage ethnique, est devenu quelque chose de plus qu'une tragédie nationale pour les peuples autochtones de Palestine. C'est devenu personnel.

J'ai hérité de ma grand-mère, maintenant décédée, sa passion pour la dignité humaine et sa ténacité dans la poursuite de la justice. Il est donc naturel que dans le débat actuel sur l'héritage de Balfour, c'est sur eux que je choisisse de mettre l'accent.

À l'occasion de son centenaire, beaucoup d'analystes débattent sur ce que la déclaration de Balfour signifiait réellement et sur la question de savoir s'il était légal pour l'Empire britannique en 1917 d'offrir aux colons juifs européens « un foyer national » en Palestine « dans un mépris total de l'existence et des souhaits de la majorité autochtone », selon l'expression d'Edward Said.

Ce qui manque essentiellement dans le débat, au-delà des demandes entièrement justifiées d'excuses britanniques et de réparations, est la nécessité d'agir maintenant pour mettre un terme à la nakba palestinienne toujours en cours, en mettant un terme à la complicité non seulement du Royaume-Uni, mais aussi de manière cruciale des États-Unis et des autres puissances occidentales, dans le maintien d'un système d'injustice qui prévaut depuis cent ans. En armant Israël, en le protégeant des sanctions des Nations Unies et en le traitant comme un État au-dessus du



Omar Barghouti

droit international, ils enracinent l'inhumanité patente inhérente à l'héritage de Balfour.

Certains peuvent objecter à la caractérisation du projet sioniste soutenu par les Britanniques en Palestine comme colonialisme d'occupation, mais même d'influents leaders sionistes de droite étaient assez honnêtes sur cette question. En 1923, par exemple, Ze'ev Jabotinsky écrivait : « *Toute population autochtone dans le monde résiste aux colons aussi longtemps qu'elle a le plus petit espoir d'être capable de se débarrasser du danger d'être colonisée... La colonisation sioniste doit soit s'arrêter, soit continuer sans se soucier de la population autochtone.* »

Jabotinsky recommandait un « mur d'acier » sioniste pour maîtriser la population autochtone, en partie en colonisant nos esprits par le désespoir. Aujourd'hui, Israël, appuyé par les États-Unis et l'Union européenne, construit des murs de béton et utilise l'extrême violence pour écraser notre espoir et pour marquer au fer rouge dans notre conscience collective qu'il est futile

de résister à son hégémonie coloniale. La première étape de la décolonisation éthique et de la guérison, pour nous Palestiniens, doit donc être d'exorciser le désespoir que nous avons interiorisé au cours des décennies de brutale domination militaire israélienne et de déni de nos droits humains fondamentaux. Nous devons nous embarquer dans un profond processus de décolonisation de nos esprits, avec une saine, mais réaliste, dose d'espoir.

Aujourd'hui, une source majeure d'espoir pour les Palestiniens est le mouvement global, conduit par la Palestine, pour la liberté, la justice et l'égalité : Boycott-Désinvestissement-Sanctions (BDS).

En plus de connecter le combat palestinien pour la liberté avec des luttes internationales pour la justice raciale, indigène, économique, sexuelle, sociale et environnementale, BDS mobilise une considérable pression non-violente de la base sur les institutions, les entreprises et même les gouvernements qui sont impliqués dans le soutien des violations israéliennes des droits

humains. Un récent sondage de la BBC montre qu'Israël est devenu l'un des états les moins populaires dans le monde entier. Inspiré par le mouvement américain des droits civiques et le mouvement sud-africain contre l'apartheid, BDS a été lancé en 2005 par la plus large alliance au sein de la société civile palestinienne. Il appelle à mettre un terme à l'occupation d'Israël de 1967, à mettre un terme à la discrimination raciale légalisée (qui correspond à la définition de l'apartheid selon les Nations Unies) et à soutenir le droit des réfugiés palestiniens, reconnu par les Nations Unies, à retourner dans leurs foyers et sur leurs terres.

Réalisant le pouvoir de l'esérance que BDS alimente et le fait que l'impact du mouvement a grandi auprès des principales caisses de retraite, des syndicats, des associations étudiantes et universitaires, des mouvements sociaux, des artistes et dans une certaine mesure à Hollywood, les groupes de pressions pro-israéliens ont eu recours à des mesures répressives, désespérées et peut-être illégales de guerre juridique pour étouffer le mouvement.

Par exemple, la ville de Dickinson au Texas a mis en place il y a quelques semaines une législation anti-BDS en conditionnant le secours humanitaire pour l'ouragan à la promesse de ne pas boycotter Israël ou ses colonies illégales. L'Union américaine des libertés civiles (ACLU) a condamné cette condition comme « *une violation flagrante du Premier Amendement [à la constitution des États-Unis, garantissant la liberté de religion, d'expression, etc.], qui rappelle les serments de loyauté de l'ère du Maccarthisme...* ».

L'ACLU a aussi entamé une action judiciaire fédérale, arguant qu'une loi anti-BDS du Kansas, exigeant de tous les entrepre-

neurs travaillant pour l'état qu'ils certifient ne pas boycotter Israël, violait le premier amendement de la constitution des États-Unis.

Loin de protéger son impunité, la pression exercée par Israël pour faire adopter des lois anti-BDS anticonstitutionnelles au niveau des états et au congrès lui aliène la majorité libérale. Ceci peut en partie expliquer pourquoi, selon une enquête de 2016, près de la moitié de tous les Américains soutiennent l'idée de sanctions contre Israël pour mettre fin à l'occupation.

Un scandale récemment révélé en connexion avec la guerre secrète d'Israël contre BDS ne peut qu'exacerber cette aliénation. Israël a engagé un grand cabinet d'avocats pour intimider et réduire au silence des militants BDS en Amérique du Nord, en Europe et au-delà, selon les médias israéliens. L'avocat israélien au centre de cette révélation a averti qu'Israël était peut-être en train de franchir la « *ligne de la criminalité* ».

Si la guerre légale d'Israël contre BDS est mise en échec aux portes de la cour suprême des États-Unis, ceci peut inaugurer une ère nouvelle où Israël devra rendre des comptes.

Balfour doit se retourner dans sa tombe alors que les autochtones, dont il a avec tant d'arrogance négligé les aspirations comme sans pertinence, commencent à renverser le courant, avec la solidarité internationale de principe des personnes de conscience.

J'ai promis à ma grand-mère que je n'abandonnerai pas ma tâche dans cette mission pour les droits humains, jusqu'à ce que la justice et la dignité l'emportent. Je ne briserai pas cette promesse. ■

Newsweek, le 2 novembre 2017

« L'INTIFADA NOUS A DÉTRUITS » À PROPOS DE CES AFFIRMATIONS

Bassel al-Araj

Bassel al-Araj est né en 1986 à Walaja près de Bethléem, il s'implique dès 2010 dans des manifestations non violentes contre le Mur organisées avec des israélien-e-s. Ses références sont marxistes, anticolonialistes, panarabes, ou musulmanes, sunnites comme chiites. Il écrit beaucoup et publie des billets en arabe sur Facebook. Très populaire auprès de la jeunesse palestinienne, il dérange les autorités israéliennes, qui demandent à l'Autorité palestinienne de calmer ses ardeurs. Il est alors arrêté plusieurs fois dès 2012. Incarcéré sans charge, il entame une grève de la faim. Quand il est libéré, il sait que sa tête est mise à prix par Israël. Il entre alors dans la clandestinité et, six mois plus tard, il est débusqué et criblé de balle par l'armée israélienne, qualifié alors de « martyr de la coopération sécuritaire entre Israël et l'Autorité palestinienne ».

Bassel al-Araj assassiné
par l'armée israélienne
en 2012



[DRI]

À

la fin des années 1920 et au début des années 1930, des soulèvements dirigés par la Main noire (« Al-Kaf al-Aswad ») ont éclaté en Palestine. Ils ont été sévèrement réprimés et les responsables ont été capturés dans les quatre mois (certains ont été assassinés, d'autres ont été emprisonnés ou ont dû fuir). À la même époque, le Parti communiste a tenté de lancer une révolution au Vietnam : il a également été réprimé et a presque été éradiqué. À ce sujet, il est important de noter qu'à la suite de ces deux soulèvements, certaines des révolutions les plus importantes menées par l'humanité se sont produites : le soulèvement de la Main noire a été l'un des plus importants acteurs de la révolte arabe de 1936.



Bassel al-Araj à la sortie de sa grève de la faim

De même, le soulèvement lancé par le Parti communiste fut l'un des plus importants contributeurs de la révolution vietnamienne contre les Français, les dirigeants ayant appris de leurs erreurs, ils les ont évaluées et ont procédé à leurs corrections. À l'époque, le peuple n'avait pas renoncé au choix de la lutte armée et n'avait pas régurgité le discours colonial selon lequel la lutte armée était inutile ou non bénéfique. Au contraire, ils examinaient ces tentatives de révolutions, les analysaient et entreprenaient de lancer de nouveaux soulèvements, tout en évitant les erreurs précédentes. Au lieu de cela, les Palestiniens sont en train de régurgiter l'argument selon lequel la deuxième Intifada a causé des destructions et renoncent à la possibilité de tout soulèvement futur de peur de résultats similaires.

Je ne sais pas quand les Palestiniens se sont assis pour évaluer les résultats de la deuxième Intifada de manière purement scientifique et pour évaluer les résultats militairement. Généralement, quand on

entend parler de destruction, de malheurs, de pertes et d'absence de bénéfices de l'Intifada, on reproduit la propagande sioniste, mais dans sa propre langue. Et cette propagande a de multiples mécanismes d'action, en commençant par changer la conscience palestinienne, jusqu'à faire la publicité officielle de l'Autorité palestinienne (les déclarations de Mahmoud Abbas), et ça n'est pas terminé. Jusqu'à présent, la guerre lancée contre nous ne s'est pas arrêtée, la violence symbolique et la répression cachée sont les maîtres de la situation. Normalement, celui qui discute de l'échec de toute tentative politique devrait orienter ses critiques sur la manière dont la tentative a été menée pratiquement, et non sur la théorie ou l'idéologie qui sous-tend la tentative.

Les résultats n'étaient pas tels qu'ils nous étaient présentés. Gaza ne s'était-elle pas complètement débarrassée de tout colon ? La guerre à Gaza n'a-t-elle pas atteint le stade de l'enlèvement ou même celui de la guerre hybride¹ à la suite de la deuxième

Intifada ? Est-ce que Tel Aviv et Jérusalem n'ont pas été lourdement touchées par des roquettes, alors que leurs premières expériences avaient été d'être touchées par des bombes fabriquées à partir de cartouches de lampes à gaz ? Des colonies de peuplement n'ont-elles pas été démantelées en Cisjordanie (à Jénine et Naplouse) parce que l'occupation n'était plus en mesure de les protéger et ne pouvait plus se permettre de payer le coût de leur présence ? L'Intifada n'a-t-elle pas coûté des milliards de shekels à l'ennemi ? Ne savez-vous pas ce que l'Intifada a fait pour mettre fin à la dévastation qui attendait notre peuple ? Personnellement, je pense que l'Intifada a retardé pendant un certain temps une nouvelle vague de déportations qui étaient prévues.

Et si, par exemple, nous réexaminions militairement l'Intifada, nous pourrions réaliser que le recours aux armes n'est pas vraiment ce qui l'a affectée négativement, mais qu'il y a d'autres facteurs qui ont conduit à ce résultat. La direction n'était pas à la hauteur, elle n'était pas capable d'organiser la communauté et de la préparer à une guerre populaire de long terme. Certains avaient une compréhension naïve de ce qu'était une lutte armée, et leur approche était tellement superficielle qu'elle n'a pas eu d'effet en profondeur, avec leur devise : « Transportez votre fusil et tirez, qui vous en empêche ? »

En outre, il y avait un manque de conscience et de compréhension populaire nécessaire, ainsi qu'un manque de préparation sociale et psychologique et une absence d'organisation des forces de combat, qui ont produit des leaders incompetents, une fois que le premier front fut liquidé. Il y avait un déca-

lage entre les masses et l'action militaire. Ajoutez à cela l'impact de la contre-révolution qui a conduit au siège de Yasser Arafat, ainsi que la communication secrète et les accords de trahison qui ont eu lieu sous la table avec l'ennemi. Et l'absence de préparation au combat, de stratégies et de tactiques. L'objectif avait comme plafond l'accord d'Oslo (la nation tronquée à Gaza et en Cisjordanie). Nous n'oublions pas la dépendance de l'Autorité palestinienne et de ses institutions économiques, professionnelles et administratives vis-à-vis de l'occupation et du camp colonialiste. Par ailleurs, certains ne sont pas convaincus que la lutte armée est capable d'apporter des changements sur le terrain, mais qu'elle n'est utilisée que pour améliorer les conditions de la négociation, sans plus. En conclusion, la première chose que fait le colonialisme est de définir ce qui est possible et impossible pour les peuples opprimés, et cela se fait généralement avec l'aide d'une partie des personnes colonisées, grâce à des interventions directes et indirectes. Ne croyez pas ce qui est dit, transmis et inséré dans notre esprit. Jugez les revendications basées sur la pensée rationnelle et la force des gens et leur capacité à obtenir la liberté. ■

Le 26 septembre 2013, texte inédit en français, traduit par Fadi Youssef

¹ Voir https://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre_hybride (NdT)

DIALECTIQUE DES LUTTES OUVRIÈRES PALESTINIENNES CONTEMPORAINES

G. Nithya

G. Nithya est militante et économiste. Elle met ici en évidence les liens forts entre colonialisme et exploitation, colonialisme et néo-libéralisme, faisant apparaître les enjeux de pouvoir et les contradictions sociales à l'œuvre en Palestine, enjeux et contradictions que les mouvements de solidarité et encore plus les syndicats ne peuvent pas ignorer. Elle nous parle du mouvement des enseignant-e-s, de la mobilisation sur la sécurité sociale, de la lutte des chômeur-euse-s, toutes luttes dont nous avons pu mesurer l'importance lors des délégations auxquelles nous avons participé.¹

¹ De nombreux renvois sont faits dans cet article vers des articles ou ouvrages de langues anglaise, nous les avons laissé pour ceux et celles qui le souhaitent. Nous le précisons dans chaque note.



[DR]

Un boulanger dans les rues de Ramallah

« NOUS NOUS SOMMES BATTUS POUR LA PALESTINE, MAINTENANT NOUS NOUS BATTONS POUR UN SAC DE FARINE ! »

E

n 2012, lors des manifestations contre la hausse des prix des denrées alimentaires et du pétrole, les manifestants en Cisjordanie criaient : « *Nous nous sommes battus pour la Palestine, mais maintenant nous nous battons pour un sac de farine !* » Ce slogan montre la double oppression au sein de laquelle le monde des travailleurs se trouve : la violence coloniale permanente et l'assaut néolibéral mondial contre les travailleurs (à la fois structurel et idéolo-

gique) résultant des transformations du capital à l'échelle mondiale. Un nombre croissant d'études critiques sur la Palestine a cartographié l'articulation des logiques de gouvernance néolibérales ou du capitalisme tardif avec le projet colonial israélien.² Pourtant, il a été accordé relative-

ment peu d'attention aux mouvements auto-organisés des travailleurs en Palestine, même si les manifestations de masse des travailleurs ont représenté certaines des plus grandes mobilisations populaires depuis les accords d'Oslo.

NOUVELLES FORMES D'ORGANISATION, NOUVELLES PRATIQUES SOCIALES

Cet oubli peut être analysé dans un contexte historique puisque l'organisation des travailleurs en Palestine était traditionnellement considérée comme subordonnée à la lutte nationaliste et anticoloniale.³ Toutefois, les révoltes arabes de 2011 ont mis au premier plan l'objectif crucial de la lutte des classes pour une compréhension de la politique contemporaine de la région.⁴ L'absence des travailleurs dans la recherche sur la Palestine est d'autant plus notable que les nouvelles formes de lutte des travailleurs ont cherché à échapper à l'emprise des appareils du parti et du « proto État » post Oslo, et qu'elles ont créé de nouvelles formes d'identité ouvrière militante et développé de nouvelles praxis. À la suite de la deuxième Intifada, l'Union des chômeurs a été mise en place pour représenter l'armée grandissante des travailleurs en surnombre après la fermeture des marchés du travail israéliens aux travailleurs palestiniens. Elle a cherché à élaborer de nouvelles stratégies d'organisation spatiale formant des réseaux dans les communautés en réponse à l'incapacité de s'organiser sur les sites de productions.⁵ Peu de temps après le coup d'État en 2007 contre le gouvernement élu de Palestine en 2006, une fédération générale de syndicats indépendants s'est formée en opposition aux fédérations syndicales officielles

de l'OLP. Leurs campagnes contre la loi sur la sécurité sociale n° 6, au cours desquelles de nouvelles coalitions ont émergé avec les syndicats, les ONG et les partis politiques en avril 2016 étaient une autre manifestation de la nouvelle mobilisation des travailleurs. En 2016, le mouvement des enseignants mobilisant 35 000 enseignants des écoles publiques a été la plus grande manifestation des travailleurs dans l'histoire récente, s'appuyant sur des structures de représentation horizontales avec des comités de grève puisant leurs racines dans les comités clandestins de la période d'occupation militaire israélienne directe de 1967 à 1993.⁶

Ce texte explore les récentes mobilisations des travailleurs en 2016 contre la loi sur la sécurité sociale n° 6. Peu importe qu'en 2019 la promulgation de cette loi ait été suspendue, ce travail analyse ce qui se prépare pour la Palestine. La question s'impose donc de savoir : Que pouvons-nous apprendre sur le fonctionnement du pouvoir par l'observation de cette lutte ? Quels sont les nouveaux mécanismes de contrôle, de dépossession et de normalisation du monde du travail qui se mettent en place sous l'impact du lien entre État colonial et monde de la finance ? Quel est le rôle du proto État dans les nouvelles formes d'accumulation et de dépossession ? Quelles formes d'intérêts communs caractérisent les relations entre les fédérations syndicales officielles, l'AP et la domination coloniale ? Quels types de contradictions sociales apparaissent pour les travailleurs et dans le mouvement ouvrier palestinien ?

COLONIALISME ET QUESTION SOCIALE EN PALESTINE

Ces questions et l'analyse qui suit émergent dans le contexte de mon engagement militant auprès des organisations syndicales en Palestine et visent à traiter quels sont les centres d'intérêt des mouvements.⁷ Elles abordent plus précisément une contradiction importante dans la solidarité avec la Palestine organisée par de nombreux syndicats européens et nord-américains qui adoptent un « nationalisme méthodologique » dans leur stratégie politique. En traitant les contradictions sociales en Palestine comme une question de « politique intérieure », la question nationale devient primordiale. Cette logique aboutit à un profond paradoxe : au nom de la solidarité internationale avec la Palestine et de l'activisme de boycott, de désinvestissement et de sanctions (BDS), de nombreux syndicats ont établi des alliances et des programmes de coopération avec l'une des fédérations syndicales officielles de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui est directement liée à l'architecture du contrôle colonial. En ce sens, la base politique des contradictions sociales en Palestine est passée sous silence, y compris la « raison d'être » même de l'émergence de fédérations syndicales d'opposition en dehors de l'OLP et des structures du parti. Les travaux d'Adam Hanieh sur l'économie politique palestinienne nous demandent précisément de comprendre la co-constitution des questions sociales et coloniales en Palestine et les relations internes entre les contradictions sociales qui s'accroissent et les possibilités d'une politique anticoloniale.⁸ Cela nous oblige à transcender le nationalisme

2 Voir Adam Hanieh, Haddad, Lisa Bhungalia, Linda Tabar (en anglais, quelques publications en français).

3 Beinin, J., et Lockman, Z. (eds), (1989) *Intifada: The Palestinian Uprising Against Israeli Occupation*, South End Press ; Aruri, N. (ed), (1989) *Occupation: Israel Over Palestine*, Belmont: Association of Arab American University Graduates Press ; Beinin, J., (2001) *Workers and Peasants in the Modern Middle East*, Cambridge University Press (en anglais)

4 Joya, A., Bond, P., El-Amine, R., Hanieh, A., Henaway, M., (2011) *The Arab Revolts Against Neoliberalism*, Center for Social Justice ; Beinin, J., (2015) *Workers and Thieves: Labor Movements and Popular Uprisings in Tunisia and Egypt*, Stanford University Press ; Al-Nasser, S., (ed), (2016) *Arab Revolutions and Beyond: The Middle East and Reverberations in the Americas*, Palgrave MacMillan (en anglais).

5 Entretien avec Abu Fahed, le responsable de l'Union des chômeurs, Cisjordanie, Palestine, janvier 2017 (voir interview p. 138).

6 Entretien d'auteurs avec des enseignants et des organisateurs du mouvement des enseignants, Cisjordanie, Palestine, 2016 ; Noonan, M., (2017) « Self Organization in the Palestinian Teachers' Strike », in *New Politics*, Vol. XVI-3, été 2017 (en anglais).

7 Ce document est la suite d'une réponse à un appel lancé le 9 mars 2016 en France par des membres de l'Association France Palestine Solidarité 66 et des militants de la Confédération générale du travail qui ont établi un parallèle entre les luttes des travailleurs en Palestine et en France (<http://francepalestine66.blogspot.fr/2016/03/de-la-place-de-la-republique-de-paris.html>). S'agissant des milliers de chômeurs et de jeunes qui sont descendus dans les rues de Ramallah et de Paris, l'appel a déclaré : « C'est comme si les ouvriers s'envoyaient un salut fraternel des deux rives de la Méditerranée. » Une version antérieure de cet essai a été renvoyée en salutation sororale de la part des camarades en Palestine dans le but de contribuer à l'activisme de solidarité internationale avec la Palestine des syndicats en Europe.

8 Hanieh, Adam (2011) *Capitalism and Class in the Gulf Arab States*. New York: Palgrave Macmillan ; Hanieh, Adam (2013) « The Oslo Illusion » *Jacobin Issue 10* ; Hanieh, Adam (2013) *Lineages of Revolt: Issues of Contemporary Capitalism in the Middle East*. Chicago, IL: Haymarket Books ; Hanieh, Adam (2016) « Development as Struggle: Confronting the Reality of Power in Palestine », *Journal of Palestine Studies*, (45) 4, pages 32 à 47 (en anglais).

méthodologique qui limite notre compréhension à un « État-nation » délimité dans l'espace ou à un rapport binaire : Israël contre la Palestine ; bien entendu la lutte anticoloniale est au centre de la question palestinienne mais nous devons aussi comprendre l'évolution dialectique du « proto État », de l'AP elle-même au sein des transformations capitalistes régionales et mondiales plus larges ; et de voir de quelle manière les fédérations syndicales officielles de l'OLP sont impliquées dans ces processus. Une compréhension de ces relations est cruciale pour guider les stratégies et la construction d'alliances pour les personnes engagées dans la solidarité transnationale avec la Palestine.

LOI SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE N° 6⁹

Dans l'après-midi chaud du 19 avril 2016, des milliers de travailleurs et de chômeurs sont descendus dans les rues de la ville de Ramallah, en Cisjordanie, pour protester contre les politiques du travail de l'Autorité palestinienne. Sous un soleil de plomb, les marcheurs restaient provocants, criant « Haramiyya (Voleurs !) », alors qu'ils atteignaient le point de rassemblement en face du bâtiment du conseil des ministres et du ministère de l'intérieur. Les organisateurs des mouvements de travailleurs indépendants, les partis politiques de gauche et les comités de femmes se relayaient pour s'adresser à la foule depuis une plateforme improvisée à l'arrière d'un camion. La police et les forces de sécurité de l'AP avaient été déployées, certaines dans des engins anti émeutes et des véhicules blindés, mais elles n'étaient visiblement pas intervenues. La manifestation a été la première mobilisation publique et collective de la campagne contre la loi n° 6 sur la sécurité sociale, ratifiée par décret le 9 mars 2016 par le président Mahmoud Abbas. L'opposition à la loi sur la sécurité sociale a été dirigée par des mouvements indépendants de travailleurs nouvellement formés et leurs alliés dans la société civile. Leur campagne suit de près les grèves sauvages d'environ 35 000 enseignants en février et mars 2016. Ces deux actions illustrent l'organisation croissante de groupes de travailleurs palestiniens en réponse à l'ensemble des mesures économiques néolibérales proposées par l'AP à la place d'une politique qui puisse mettre fin à la domination coloniale israélienne. La loi sur la sécurité sociale n° 6 et ses variantes antérieures ont été un sujet cen-

tral de contestation pendant plus de trois ans, impliquant, entre autres, l'Organisation internationale du travail, le ministère du Travail de l'AP, le secteur privé et les instituts de recherche, ainsi que les syndicats. Les syndicats, la Fédération générale des syndicats palestiniens (PGFTU, dirigée par Shahir Sa'ed), la Fédération syndicale palestinienne (PTUF, dirigée par Haidar Ibrahim) et la Fédération générale des syndicats indépendants (GFIU, dirigée par Mahmoud Ziadeh) étaient les principaux acteurs ayant participé aux négociations directes. Les pourparlers exposaient les profondes divisions existant dans le mouvement syndical palestinien. La PGFTU et la PTUF, fédérations officielles de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), se sont rangées du côté des demandes de l'AP et du secteur privé, tandis que la Fédération indépendante, GFIU, était divisée. Certains groupes à l'intérieur appelaient à un programme de protection sociale universelle couvrant tous les ouvriers, agriculteurs et chômeurs.

Le deuxième groupe, qui faisait partie de la « hamla » (campagne) nationale et participait aux négociations finales avec l'AP, a tenu un agenda plus limité qui a été perçu comme étant politiquement réalisable dans les conditions du moment. Premièrement, il a émis des objections concernant l'absence de garanties de l'État dans la disposition de la loi prévoyant le dépôt de l'épargne-retraite des salariés du secteur privé dans un nouveau Fonds national. La loi proposait qu'un conseil de banques privées et de sociétés nommées conjointement par l'AP et les milieux d'affaires gère les investissements sur les mar-

chés financiers sans aucune clause de responsabilité de l'AP. Deuxièmement, les militants se sont opposés à l'augmentation des cotisations des employés dans le fond et ont demandé à la place une augmentation des cotisations des employeurs et propriétaires d'entreprises.

Troisièmement, ils ont demandé l'alignement des pensions des travailleurs du secteur privé sur les droits à la retraite des travailleurs du secteur public et l'instauration d'une pension minimale de retraite. Enfin, les militants ont contesté la discrimination de la loi à l'égard des femmes, des familles de pensionnés et des personnes âgées et handicapées, entre autres groupes sociaux.

THÉRAPIE ÉCONOMIQUE DU CHOC

La Loi sur la sécurité sociale n° 6 fait partie du programme de thérapie économique du choc qui a débuté en 2007. Le Conseil législatif palestinien (PLC, Parlement palestinien) n'a pas été officiellement réuni depuis la fin 2006, de sorte que toutes ces lois ont été rédigées ou modifiées par décret présidentiel avec un débat public limité. Les nouveaux syndicats indépendants et les comités de travailleurs y voient une attaque sur plusieurs fronts contre les travailleurs, reflétant les demandes des grandes entreprises : en 2014, la loi de 1998 sur la promotion des investissements a été modifiée afin d'accorder un allègement fiscal aux grands intérêts privés au nom d'un environnement d'affaires « favorable à l'investissement ». Au début de février 2015, le ministère du travail de l'AP a présenté un projet de loi sur les syndicats, qui, selon les fédérations syndicales indépendantes, menacera la syndicalisation en imposant

⁹ Les sections suivantes sont tirées de l'article de Alva, N., « Palestinian Workers Struggle for Social Justice », publié par *Labor for Palestine* aux États-Unis et *Dawn News of the Bolivarian Alliance for the Peoples of Our Americas (ALBA movement)* (<http://www.thedawn-news.org/2017/07/18/palestinian-workers-campaign-for-social-justice-2/>), 2017. Vous trouverez les références et les citations de ces sections dans l'article publié. La bibliographie cite également quelques-unes des archives informelles dont s'inspire cet essai telles que des mémos inédits et des documents d'information écrits en préparation et au cours des campagnes.

des conditions strictes dans lesquelles les grèves et les assemblées pourraient être convoquées. De même, les fédérations se disent préoccupées par le fait que les amendements proposés à la législation du travail faciliteront les procédures de licenciement à un moment où les travailleurs sont déjà soumis à des contrats de plus en plus courts et précaires. Lors de réunions à huis clos plus tard ce mois-là, le conseil des ministres et les grandes entreprises sont parvenus à un accord sur de nouvelles réductions des taux d'imposition des sociétés et des particuliers. Les syndicats indépendants, qui n'ont pas été invités à participer à ces discussions, notent que la législation fiscale est défavorable aux pauvres et aux travailleurs. Le président Abbas a néanmoins ratifié l'accord en

tant que loi. Plus récemment, le 23 janvier 2017, l'AP a suspendu l'assurance-maladie « Intifada Al-Aqsa », qui offrait un accès gratuit aux soins médicaux pour les plus de 400 000 Palestiniens sans emploi et leurs familles.¹⁰ Par la suite, l'AP a annoncé que l'assurance Al-Aqsa était accessible aux familles sous réserve de validation par un nouveau comité de surveillance à créer. Les syndicalistes ont reçu la nouvelle avec scepticisme, la voyant comme une opération de communication.

À la suite des débats publics et des manifestations populaires organisés par la campagne nationale pour la sécurité sociale, le président Abbas a approuvé des amendements à la loi reprenant bon nombre des exigences de l'hamla. Plus particulièrement, les syndicats ont gagné le droit d'avoir une représentation au Conseil, et l'AP jouera également un rôle de supervision dans la sauvegarde de ces fonds.

FINANCES ET INTÉRÊTS COMMUNS

Malgré la victoire juridique des syndicats du hamla national, la loi a été finalement une victoire pour l'élite au pouvoir dans le nouveau lien « finances – État » des institutions financières américaines et européennes, du gouvernement américain, des banques palestiniennes, des capitalistes du Golfe, de l'Autorité palestinienne et Israël, entre autres. La loi sur la sécurité sociale n° 6 est significative d'un processus de restructuration de classe par une financiarisation accrue de l'économie, alors que les entreprises privées et les banques, en particulier, se voient accorder des libertés incontrôlées d'investir et de tirer profit des pensions de retraite des travailleurs palestiniens.¹¹

Les pensions des Palestiniens qui ont passé leur vie à travailler en Israël et dans les colonies ont constitué un enjeu politique particulier pour l'adoption de la Loi. Conformément à l'article 7 du protocole de Paris, conclu en 1994 dans le cadre de l'accord d'Oslo, les cotisations d'assurance sociale des travailleurs palestiniens en Israël et dans les colonies sont automatiquement déduites par leurs employeurs israéliens sur une base mensuelle. Ces fonds sont ensuite détenus par l'Institut national d'assurance israélien et ne seront transférés à la partie palestinienne qu'une fois qu'une institution sera créée à cette fin. La loi n° 6 et son conseil établissent le cadre du transfert de ces fonds. Si Israël effectue le transfert, les capitalistes en Palestine recevront une fraction non négligeable de 3 à 8 milliards de dollars en nouveaux capitaux (la valeur estimée des cotisations déduites des salaires des travailleurs palestiniens en Israël) pour de nouveaux investissements financiers. Aucune disposition n'a été prévue pour le transfert des pensions aux travailleurs eux-mêmes.

LES RELATIONS INTERNATIONALES DE POUVOIR

L'enjeu est non seulement l'aggravation des inégalités sociales et la polarisation au sein de la société palestinienne (la question de la « justice sociale ») mais également son miroir indissociable, c'est-à-dire les conditions de la lutte anticoloniale. Il est fondamental pour nous de situer la loi sur la sécurité sociale n° 6 dans les nouveaux mécanismes de l'économie politique par lesquels les États-Unis et les puissances européennes ainsi que leurs alliés

stratégiques régionaux, Israël et les pays du Conseil de coopération du Golfe (GCC) maintiennent la domination régionale et enracinent la domination coloniale d'Israël en Palestine. La restructuration néolibérale de l'« État » et de la société est le parallèle économique des interventions politiques et militaires directes auxquelles nous assistons en Palestine et dans la région arabe, visant à la fois à enraciner l'« axe des pouvoirs » régional et à contrer les luttes révolutionnaires et populaires. Aujourd'hui la « scène centrale » pour comprendre la politique régionale et palestinienne est cet « axe des pouvoirs », c'est-à-dire celui des intérêts communs créés dans la région entre les États-Unis, les pays européens, les pays du Conseil de coopération du Golfe, en particulier l'Arabie saoudite et le Qatar, Israël et l'Autorité palestinienne, même si ces pays ne constituent aucunement un groupe monolithique.¹² Depuis 2007, le capital financier américain et européen a également commencé à pénétrer les territoires d'une manière significative en intégrant davantage l'économie dans les circuits régionaux et mondiaux de capitaux, un processus par lequel les intérêts géostratégiques communs se cristallisent entre les puissances étrangères et l'Autorité palestinienne. Ces nouveaux mécanismes d'économie politique renforcent la centralité des États-Unis en tant que force dominante au sein du capitalisme mondial et de l'ordre régional.¹³

LE LIEN FINANCE-ÉTAT

Avec l'exemple de la Banque de Palestine, l'une des bénéficiaires probables de la loi n° 6, nous voyons émerger des modèles de propriété et de concentration de la richesse

¹⁰ Voir l'interview de Saleh M. Dghameen p. 138.

¹¹ Néanmoins la loi sur la sécurité sociale n'était toujours pas entrée en application en avril 2019 lors de la délégation de Solidaires (note de la délégation).

¹² Hanieh (en anglais).

¹³ Panitch, L., Gindin, S., et Albo, G., (2010) *In and Out of Crisis: The Global Financial Meltdown and Left Alternatives*, PM Press/Spectre (en anglais).

autour du lien finances-terres et les possibilités qu'il offre de consolider davantage les intérêts politiques entre les puissances étrangères et l'Autorité palestinienne. La Banque de Palestine est l'un des principaux participants dans le nouveau programme américain de financement hypothécaire de 500 millions de dollars qui vise à augmenter considérablement l'accession à la propriété en offrant des hypothèques à long terme dans le cadre d'une société appelée AMAL (Société de prêts et de prêts hypothécaires à prix abordable). Ce programme soutient étroitement le schéma du programme de logement abordable lancé en 2007, un programme de 1 milliard

de dollars destiné à développer le nombre d'unités de logement en Cisjordanie. Les membres du conseil d'administration de la Banque de Palestine, qui est bénéficiaire, prêteur et actionnaire de la société AMAL, sont également liés aux grands conglomerats immobiliers basés dans le Golfe ayant des activités en Palestine, qui profiteront de cette manne de crédit. Ces modèles d'intérêts communs consolident le lien finances-État entre le gouvernement américain, le capital mondial et régional, et l'Autorité palestinienne. La préservation de ces intérêts est au cœur des pratiques autoritaires de l'AP aujourd'hui et de sa politique pour maintenir le statu quo.

POLITIQUE DU CRÉDIT CONTRE POLITIQUE SOCIALE

Pour ce faire, le proto État/AP joue également un rôle régulateur essentiel, sécurisé par son monopole de la violence et la définition de la légalité.¹⁴ Au centre du processus de renforcement de la financiarisation, on trouve les fonctions de l'AP visant à intervenir dans la construction du marché libre, en particulier dans les finances et la terre. Par exemple, pour soutenir la banlieue immobilière de luxe de Rawabi, l'AP a promulgué des décrets prolongeant la durée des crédits à la consommation, des crédits immobiliers, les portant de dix ans à 25 ans. En 2008, l'autorité monétaire palestinienne a publié des directives pour limiter les investissements bancaires à l'étranger à 55 % (contre 65 % auparavant) afin de créer de nouvelles sources de prêts nationaux. En parallèle, les donateurs et les financiers américains ont trouvé des systèmes de garantie des prêts pour stimuler l'offre de crédit. La Banque mondiale

soutient les projets d'enregistrement foncier et de titrage, tandis que les donateurs soutiennent la mise en place de registres de crédit afin de faciliter les exigences en matière de garanties. Les fondements juridiques du marché libre sont scellés.

La loi sur la sécurité sociale n° 6 s'inscrit dans cette logique avancée par l'administration du Premier ministre Salam Fayyad, qui a lancé une expansion majeure du crédit à la consommation à partir de 2007 sous la bannière du nationalisme économique inspiré par le post-consensus de Washington. Son programme politique est compatible avec une logique néolibérale qui rend l'individu ou la famille seule responsable de son propre bien-être et enlève à l'État cette responsabilité. Par opposition aux services sociaux pour les segments vulnérables de la population (couverts par le ministère des Affaires sociales), l'assurance sociale se réfère au système de cotisations individuelles de retraite. Conformément à la philosophie néolibérale, chaque travailleur individuel a la responsabilité de s'assurer une pension de retraite sur la base de ses cotisations mensuelles lorsqu'il travaille. En 2003, l'AP a publié la loi sur l'assurance sociale concernant les pensions de retraite des travailleurs du secteur privé et de la société civile. Cette codification juridique des droits du travail a eu lieu au cours de la même période que le lancement par le président George W. Bush de la « Feuille de route pour la paix en Israël-Palestine », un processus au cours duquel la lutte politique des Palestiniens a été de plus en plus réencadrée par le langage et la logique de la construction de l'État palestinien. Tandis que l'Autorité palestinienne se désenga-

geait de ses responsabilités en matière de protection sociale, les travailleurs salariés ont été contraints de faire confiance aux marchés financiers pour leur épargne-retraite, alors que les lois suivantes mettaient en commun les pensions des salariés du secteur public dans des régimes devant être gérés et investis sur les marchés financiers.¹⁵ Les grandes banques, comme la Banque de Palestine, ont joué un rôle clé dans la préparation du nouveau système.

Alors que de nouveaux terrains d'accumulation de capital sont en préparation, les travailleurs sont dépossédés par les processus d'accumulation primitive qui structurent les relations capitalistes et coloniales.¹⁶ L'expulsion de familles palestiniennes dans les quartiers de Jérusalem-Est et de la zone C rend visible la violence coloniale manifeste déployée par l'armée israélienne, mais la règle du marché opère plus discrètement vers les mêmes objectifs. Plusieurs cas très médiatisés ont suscité beaucoup de controverses au cours des dernières années, lorsque les fermiers et les villageois de Cisjordanie ont été dépossédés de leurs terres. Il s'agit notamment des projets de zones industrielles qui impliquaient la confiscation de terres agricoles fertiles ; le développement immobilier de Rawabi pour lequel la confiscation des terres agricoles des villages environnants a été officiellement décidée par l'Autorité palestinienne (AP) ; les communautés bédouines expulsées par Israël qui sont relogées dans des projets de logements abordables appartenant aux capitalistes palestiniens, américains et du Golfe, ayant des liens étroits avec la direction de l'AP.

¹⁴ Harvey, *Le nouvel impérialisme* [« The New Imperialism »], Les prairies ordinaires, 2010.

¹⁵ En 2005, l'AP a publié la Loi sur les pensions publiques 7 pour les travailleurs du secteur public, avec une modification en 2007. La même année, l'AP a annulé la Loi sur l'assurance sociale et a commencé à travailler à un régime facultatif de retraite non gouvernemental qui visait à assurer les employés des organisations du secteur privé. Il s'agit d'un nouveau régime de mise en commun des pensions de retraite des travailleurs qui sera géré et investi sur les marchés financiers. Les grandes banques ont joué un rôle clé dans la préparation du nouveau système.

¹⁶ Harvey.

LA FINANCE, LA NORMALISATION DU MONDE DU TRAVAIL ET LA FABRICATION DU CLIENT- CONSUMMATEUR

La dette et la financiarisation, en fin de compte, ne sont pas seulement une catégorie économique, mais une norme politique et une contractualisation accrue de la vie sociale. L'afflux récent de financement du crédit des institutions financières et des bailleurs de fonds américains et européens dans le secteur bancaire palestinien, qui est institutionnellement lié aux banques israéliennes pour les opérations quotidiennes, rend les travailleurs palestiniens extrêmement vulnérables à la crise économique externe, ainsi qu'aux pressions politiques. La dévastation économique et humaine engendrée par la dernière crise financière mondiale, déclenchée par les prêts hypothécaires dits subprimes aux États-Unis, en a manifestement révélé les enjeux. Mais le phénomène de la financiarisation et de la dette présente une intensité politique particulière dans le contexte colonial de la Palestine. Avec la mise en commun de l'épargne-retraite des travailleurs par les institutions financières

d'investissements en vertu de la loi sur la sécurité sociale n° 6, les travailleurs et les retraités sont en train d'être impliqués directement dans les circuits et les aléas des marchés financiers, en conséquence de quoi leur propre avenir dépend de la « stabilité politique » à l'intérieur des territoires, c'est-à-dire le statu quo colonial existant.

LA LOGIQUE DE LA DETTE

Alors qu'ils sont confrontés à l'assaut de la colonisation israélienne avec des assassinats, l'expansion des colonies, des clôtures, des check-points et autres châtiements collectifs, les Palestiniens sont également pressés de devenir des exemples d'*homo economicus* – la figure transhistorique posée par l'économie néoclassique qui prend des décisions toujours rationnelles dans la poursuite de l'intérêt personnel. Le phénomène de la financiarisation et de l'endettement des travailleurs offre précisément cette occasion pour la normalisation politique, pour laquelle les leviers du contrôle colonial ont été utilisés à maintes reprises pour obtenir des concessions politiques des Palestiniens, en particulier avec la rétention fréquente des recettes fiscales par Israël, le boycott économique par les donateurs, les conditionnalités associées au financement des donateurs, etc. Alors que la servitude pour dettes est un phénomène mondial, les travailleurs palestiniens sont confrontés à des contraintes particulières. En vertu du protocole de Paris, ils sont soumis aux politiques macroéconomiques israéliennes, telles que l'établissement de taux d'intérêts et de change. Les travailleurs palestiniens peuvent gagner des salaires en

dinars jordaniens, mais leurs contrats de prêt seront probablement émis en dollars américains et avec des taux de change fluctuants, les travailleurs sont laissés dans une incertitude chronique. En outre, des dispositions juridiques spéciales stipulent que les salaires des travailleurs palestiniens doivent être versés aux banques auprès desquelles ils obtiennent des prêts, où celles-ci déduisent un pourcentage des salaires pour le remboursement des prêts. Cette disposition laisse les travailleurs palestiniens particulièrement vulnérables en raison de la saisie périodique des recettes fiscales de l'AP par Israël. Dans de tels cas, les travailleurs du secteur public peuvent ne pas recevoir de salaire pendant des mois, mais ils doivent encore rembourser leurs prêts, à moins que l'autorité monétaire palestinienne ne prenne des mesures spéciales de soutien.

Le fonctionnement social et politique des finances en Palestine doit également être mis en contexte au sein de l'hégémonie mondiale plus large du secteur financier américain et de la façon dont la dette est utilisée comme tactique de contre-insurrection coloniale et de gestion de la population à travers la « paix néolibérale ». ¹⁷ Les nouveaux instruments financiers sont utilisés comme outils d'ingérence politique directe. Le régime AMAL contient, par exemple, des dispositions explicites pour le contrôle des candidats à ces demandes de crédit par les forces de sécurité de l'AP. Avec un financement important de l'*Overseas Private Investment Corporation* affiliée au gouvernement américain, tous les organismes d'exécution, leurs employés et les bénéficiaires des prêts eux-mêmes, doivent réussir l'examen minutieux du

Bureau du contrôle des avoirs étrangers (*US Office of Foreign Asset Control*) des États-Unis et de la législation antiterroriste américaine. Les segments de la société palestinienne considérés comme « une menace » par les forces de l'AP, dominés par le parti du Fatah auquel le président Abbas appartient, ne sont donc pas admissibles à ces programmes. En tant que partenaire de ce programme, le Fonds d'investissement palestinien, le soi-disant fonds souverain des Palestiniens, doit également adhérer aux lois antiterroristes américaines.

LES PRATIQUES AUTORITAIRES ET ANTISOCIALES DE L'AP

Cette normalisation du monde du travail palestinien se déroule dans le cadre de la restructuration de l'AP elle-même. En d'autres termes, l'AP est elle-même contrôlée pour l'adoption des réformes économiques de la thérapie du choc du plan de développement national, tout en travaillant à son tour à contrôler ses propres sujets. Les donateurs et les créanciers font pression sur l'AP pour réduire les dépenses sociales, augmenter les revenus et réduire le déficit global. L'AP a déjà répondu à la pression externe, car le Fonds monétaire international note que le déficit (sur la base des engagements) a été ramené de 2,7 milliards de shekels au premier semestre de 2015 à 1,7 milliard au premier semestre de 2016. Cela a été fait au détriment des travailleurs. Depuis 2012, avec un taux de chômage d'environ 30 % selon les statistiques officielles, l'AP maintient une politique d'embauche nette nulle dans le secteur public. En décembre de la même année, l'AP a conclu un premier accord sur le salaire minimum avec un groupe de tra-

¹⁷ Bhungalia (en anglais).

vailleurs grâce à la campagne menée par le syndicat des enseignants de maternelle; à ce jour, toutefois, l'accord n'a pas encore été mis en œuvre. Environ 33% des salariés du secteur privé gagnent moins que le salaire minimum de 1450 shekels.

Cette politique économique sous-jacente intègre des pratiques autoritaires nouvelles de l'AP, en particulier contre les travailleurs. En plus d'adopter de nouvelles lois du travail et des lois syndicales pour restreindre la mobilisation, elle pratique une forte répression contre les syndicats. En novembre 2014, le Conseil des ministres palestinien a rendu une décision pour interdire le Syndicat des fonctionnaires. Le syndicat a par la suite été fermé par la police, les syndicalistes arrêtés et licenciés de leur travail. Les dirigeants de syndicats qui tentent de s'organiser à grande échelle sont accusés de corruption et empêtrés dans des affaires judiciaires pendant des années; les comités de travailleurs qui s'organisent contre les politiques néolibérales et de normalisation dans les ONG sont arbitrairement licenciés de leur travail et inscrits sur la liste noire. Les tentatives de l'AP pour réprimer les grèves des enseignants du printemps 2016 ont créé un dangereux précédent: les forces de sécurité ont menacé les enseignants; confisqué les cartes d'identité; arrêté les organisateurs, les journalistes dissidents et les utilisateurs des médias sociaux; érigé des check points à travers la Cis-jordanie pour empêcher une mobilisation collective; et imposé des amendes aux chauffeurs de taxi ayant transporté des enseignants d'un endroit à l'autre. Les organisateurs du mouvement des enseignants sont entrés en clandestinité.

LES CONTRADICTIONS DANS LE MOUVEMENT OUVRIER

La volonté politique de consolider le pouvoir des fédérations syndicales officielles et d'affaiblir les courants d'opposition à l'intérieur et à l'extérieur est un enjeu politique important. Ces fédérations de l'OLP ont des accords de partage des revenus avec la Histadrut, le syndicat israélien sioniste, qui s'approprie les cotisations mensuelles des travailleurs palestiniens en Israël. La Histadrut transfère 50% des cotisations qu'elle reçoit des travailleurs palestiniens en Israël. Cette alliance entre les principales fédérations de Palestine et d'Israël est un élément central de l'organisation du contrôle colonial et des moyens de maintenir l'oppression du monde du travail. Toutefois, ce sont précisément avec ces fédérations officielles de l'OLP que les fédérations syndicales nord-américaines et européennes et d'autres ont construit des relations historiques qui se poursuivent à ce jour, au nom de la solidarité avec le peuple palestinien.

DROITS DES TRAVAILLEURS, DROITS DES CHÔMEURS

Le processus d'adoption de la loi sur la sécurité sociale n° 6 et la contestation qui a suivi offrent une optique à partir de laquelle nous pouvons comprendre les contradictions internes et, plus particulièrement, les intérêts communs (matériels et politiques) entre les fédérations liées à l'OLP et l'Autorité palestinienne. Ces réformes ont été le lieu d'une confrontation nationale et ont révélé d'importantes divisions politiques entre les acteurs dans les organisations ouvrières. Les syndicats de travailleurs, le secteur privé, l'Orga-

nisation internationale du travail et le ministère du travail de l'Autorité palestinienne ont participé à un processus de « négociations » et de « dialogue social » même si les représentants des syndicats les plus éminents, PGFTU et PTUF ne sont pas élus, mais nommés par l'OLP. Dans les débats publics et les réunions au cours de l'année dernière, la PGFTU et la PTUF ont soutenu bon nombre des mesures proposées et ont activement tenté de marginaliser l'union indépendante, la GFU, qui s'opposait à ces nouvelles lois. Cependant, au fur et à mesure que les campagnes se déroulaient, des divisions sont également apparues au sein de la PGFTU, les blocs de gauche ont demandé au secrétaire général d'annuler sa signature de la loi sous la menace d'un retrait de la fédération.

Les intérêts communs qui caractérisent les relations politiques entre les fédérations syndicales officielles et l'Autorité palestinienne se sont également clairement révélés dans la nouvelle décision de janvier 2017 sur l'assurance maladie « Al-Aqsa » touchant les chômeurs, soit près de 30% de la population active. L'assurance Al-Aqsa, créée par Yasser Arafat au cours de la deuxième intifada pour offrir un accès gratuit aux services de santé publique aux chômeurs, sera remplacée par un système payant. Toute personne ayant besoin d'une assurance maladie doit adhérer et payer des frais d'inscription à l'une des deux fédérations syndicales officielles de l'OLP. Il s'agit d'une condamnation à mort effective pour les plus de 400 000 chômeurs en Palestine, qui sont confrontés à une attaque à la suite de l'enracinement des politiques néolibérales depuis 2008. Cette décision vient à un

moment où les coûts du logement, des denrées alimentaires de base, des transports, des médicaments sont tous en augmentation. Plus immédiatement, elle touche une grande partie des Palestiniens, chômeurs, travailleurs précaires, travailleurs palestiniens en Israël et tous ceux qui n'ont aucune possibilité d'obtenir une assurance maladie par leur travail. Cependant, cette décision devrait devenir une préoccupation importante pour la majorité de la population palestinienne, car elle prédit ce qui est à venir. Le recul des services publics et de la situation des employés du secteur public, des filets de sécurité sociale et la privatisation des services de santé feront partie de l'assaut néolibéral qui appauvrira de vastes groupes de Palestiniens.

La décision concernant l'Al Aqsa est aussi importante pour une autre raison. Dans le mépris flagrant de la clause de la « liberté d'association » de la loi fondamentale palestinienne, cette décision suspend une épée de Damoclès au-dessus des Palestiniens non assurés, affiliés aux fédérations non officielles ou renonçant aux services de santé. En vertu de ce décret, ils ne peuvent pas bénéficier d'une assurance maladie, sauf s'ils remboursent leurs dettes. Par leurs frais d'inscription, ils seront obligés de financer ces mêmes fédérations qui imposeront le recouvrement de leurs dettes. Ajouté à cela, le monopole des deux fédérations syndicales palestiniennes officielles est renforcé par l'affiliation forcée inconstitutionnelle de tous les chômeurs ou des travailleurs précaires recherchant une assurance maladie. Cela révèle clairement les intérêts communs à consolider le pouvoir des fédérations syn-

dicales officielles et à affaiblir les courants d'opposition à l'intérieur et à l'extérieur du mouvement ouvrier palestinien.¹⁸

L'INCERTITUDE POUR CEUX QUI TRAVAILLENT EN ISRAËL

Des dissidents ont aussi émergé dans le mouvement ouvrier « indépendant ». L'Union des chômeurs, représentant les chômeurs et les Palestiniens qui travaillent en Israël et dans les colonies, est descendue dans les rues en avril 2016 lors des campagnes de sécurité sociale au côté des mouvements indépendants qui appelaient à une protection sociale universelle.

18 Alva, N., (2017) Mémos non publiés dans le cadre d'une tentative d'organisation d'une campagne: « PA to Abolish Al-Aqsa Insurance for the Unemployed », document d'information basé sur des discussions avec l'Union des chômeurs afin de préparer la campagne contre le nouveau décret ; contributions à « bayan » (déclaration officielle) de la Fédération générale des syndicats indépendants et de l'Union des chômeurs, communiquée au conseil des ministres palestinien, février 2017 ; « Analysis of Donor Reports Regarding Health Sector Reform », notes d'information à l'intention de l'Union des chômeurs pour informer leur campagne, objet: assurance santé pour les chômeurs, mars 2017 ; « Legal Support for Palestinian Workers in Israel », note interne / documentation des discussions entre l'Union des chômeurs et les avocats spécialisés en droit international, mai 2017.

19 Entretiens d'auteurs avec Abu Fahed, responsable de l'Union des chômeurs, Cisjordanie, Palestine, mai 2017.

20 Noonan, M. (2017) (en anglais).

21 Discussions avec les organisateurs du mouvement des enseignants lors de la visite de délégation des militants syndicaux de l'Association France-Palestine Solidarité en présence de militants de la Fédération générale des syndicats indépendants, Cisjordanie, Palestine, mai 2017.

Cependant, ils estiment avoir été « trahis » dans les accords définitifs conclus par le hamla national. Leur lutte met en relief la détresse de vastes secteurs de travailleurs en dehors du secteur public et de l'armée grandissante de chômeurs. Les travailleurs palestiniens, qui travaillent ou ont passé leur vie à travailler en Israël, se trouvent dans une situation de profonde contradiction. Ils sont particulièrement vulnérables à toutes les formes d'exploitation : dans leur tentative d'obtenir des permis de travail pour passer en Israël, des mafias se sont constituées entre des intermédiaires d'affaires israéliens et palestiniens et les fonctionnaires des ministères de l'AP, impliqués dans la vente de permis officiels à des prix exorbitants de 800 dollars par mois sans aucune garantie d'emploi réel ; l'exploitation pratiquée par les employeurs israéliens qui utilisent le statut des travailleurs illégaux pour leur payer la moitié du salaire minimum légal et falsifier les fiches de paie officielles ; sans mentionner les cotisations qui sont déduites mensuellement des salaires pour l'assurance maladie, la sécurité sociale, dont aucun travailleur palestinien ne peut réellement recevoir les bénéfices et les cotisations syndicales obligatoires de l'Histadrut.

L'adoption de la loi et les dissidences dans la mobilisation soulèvent une question politique essentielle pour les formations syndicales émergentes : les formes de représentation en cohérence avec l'évolution de la structuration locale des travailleurs et des formes de travail ; ainsi que les questions d'organisation pour tenir compte des nouvelles conditions du travail, de l'exploitation et des inégalités.

LES CONTRADICTIONS À L'INTÉRIEUR DU PEUPLE

En réfléchissant aux défis politiques auxquels sont confrontés les travailleurs, le responsable du syndicat des chômeurs déclare¹⁹ : « L'Occident, les États-Unis et l'Europe ont créé Oslo. Ces pays occidentaux ont aidé à créer Oslo et à ratifier les accords avec le leadership spécifique qu'ils ont apporté à la Palestine. Oslo a donné des ressources à certaines personnes et a fait d'elles des pharaons en Palestine. Le résultat final est qu'il existe des contradictions internes et sous la surface. Il existe des contradictions à l'intérieur du peuple lui-même. Tout processus démocratique qui pourrait conduire à un changement de direction est empêché. Le processus démocratique dans les fédérations syndicales s'est transformé en projets d'affaires pour leurs dirigeants. Les ouvriers sont assimilés à une marchandise. Les fédérations font des accords à huis clos. Elles sont heureuses de cette situation. L'Autorité est heureuse de cela. »

LA MOBILISATION DES ENSEIGNANTS

La signification radicale du mouvement des enseignants, l'événement le plus important de la mobilisation populaire en Palestine dans l'histoire récente, doit être comprise dans ce contexte. Il a non seulement entraîné le rejet des dirigeants syndicaux imposés, mais montre aussi les possibilités politiques d'auto-organisation des travailleurs et les pratiques qui visent à construire une base alternative de pouvoir populaire. Le mouvement des enseignants était une « révolution pour la dignité », disent les organisateurs. Après des années de batailles infructueuses pour améliorer les conditions de travail par l'intermédiaire de leur syndicat général des enseignants

palestiniens (GUPT) affilié à l'OLP, les enseignants des écoles publiques ont organisé d'énormes mobilisations en Cisjordanie au début de 2016. Face à une sévère répression, le mouvement élabore ses stratégies et ses tactiques d'organisation horizontale à la suite d'une praxis qui donnait de « l'importance aux origines démocratiques et à la base du mouvement », expliquent un enseignant et un activiste.²⁰ Ils se sont également inspirés des expériences historiques d'organisation clandestine pendant la période d'occupation israélienne directe de 1967 à 1993. Les anciens militants de cette période ont joué un rôle clé dans l'organisation des comités et des sous-comités de grève constitués par le mouvement des enseignants, dont l'organisation était essentielle pour soutenir leur mobilisation. Le partage des connaissances était intégré à leur praxis, les expériences des grèves hebdomadaires et des manifestations ont été discutées collectivement pour guider leurs tactiques futures, ainsi que la communication de masse. La dialectique résistance-contrôle s'est développée lorsque l'AP a tenté de rompre la résonance du mouvement avec la société en général en utilisant la force et des tactiques idéologiques pour diviser les solidarités entre les enseignants et les étudiants et parents, entre les travailleurs du transport et les enseignants, entre les familles, et dans les familles.²¹ Cependant, cette répression n'a pas réussi à briser la structure souterraine du mouvement, ni à nier l'imaginaire populaire de la lutte. Dans son analyse du mouvement des enseignants, Noonan conclut : « L'importance des comités de grève est de démontrer que l'auto-organisation sur une base de classe est une force latente pou-

vant ébranler les fondations des structures de pouvoir oppressives, modifiant potentiellement l'équilibre des forces qui semblent si écrasantes contre la majorité des Palestiniens ordinaires, tant au sein de leur propre société que dans le conflit avec l'occupation israélienne. Vu sous cet angle, l'expérience des comités de grève sera au crédit des luttes futures de toutes sortes.»²² À quelques rares exceptions, la littérature sur le néo-libéralisme ou le capitalisme tardif en Palestine s'est confinée à la documentation des ravages du point de vue du capital. Toutefois, une lecture dialectique de l'histoire pose la question de savoir comment le travailleur palestinien a réagi au projet colonial et néo-libéral co-constitutif en Palestine.

Al-Nasserri affirme que : « La manière dont les contradictions se développent concrètement, la façon dont l'opprimé agit et dont les opprimés mettent à profit cette situation pour un développement ultérieur, détermineront le cours du conflit et les formes de changement politique. La question stratégique globale est de

savoir comment il est possible, dans la crise actuelle, pour les forces sociales de se renforcer afin de catalyser une rupture radicale avec le statu quo actuel? » Le travail intellectuel de « placer les luttes elles-mêmes au premier plan... constitue, dans un sens, une partie de ces luttes... ».²³ ■

Adapté d'un texte de G. Nithya,
janvier 2018, Palestine

²² Noonan, M. (2017) (en anglais).

²³ Al-Nasserri, S., (2016), Introduction, de Nasserri, S., ed, Arab Revolutions and Beyond (en anglais).

LA CULTURE PALESTINIENNE



[DR]

MAHMOUD DARWISH

(1941 - 2008)



[DRI]

Mahmoud Darwish est né en 1941 dans un village de Galilée. Musulman et communiste, poète engagé dès sa jeunesse, il fera de la prison à plusieurs reprises, sera assigné à résidence pendant quatre ans, puis sera exilé pendant près de 30 ans. En 1981, il fonde à Beyrouth la revue littéraire *Al Karmal*. En 1993, il démissionne du comité exécutif de l'OLP pour marquer sa réserve concernant les accords d'Oslo. Sa poésie moderniste tranche avec une poésie plus classique qui évoquait le drame palestinien sur un mode traditionnel et nostalgique. Ses textes sont très populaires en Palestine et dans tout le monde arabe, en particulier grâce aux chansons que le musicien libanais Marcel Khalife en a tiré. Sa disparition, en 2008, marque la perte d'un des plus grands écrivains palestiniens de tous les temps, mais aussi celle du plus grand poète arabe contemporain.

CARTE D'IDENTITÉ

Inscris !
Je suis Arabe
Le numéro de ma carte : cinquante mille
Nombre d'enfants : huit
Et le neuvième... arrivera après l'été !
Et te voilà furieux !
Inscris !
Je suis Arabe
Je travaille à la carrière avec mes compagnons de peine
Et j'ai huit bambins
Leur galette de pain
Les vêtements, leur cahier d'écolier
Je les tire des rochers...
Oh ! je n'irai pas quémander l'aumône à ta porte
Je ne me fais pas tout petit au porche de ton palais
Et te voilà furieux !
Inscris !
Je suis Arabe
Sans nom de famille - je suis mon prénom
« Patient infiniment » dans un pays où tous
Vivent sur les braises de la Colère
Mes racines...
Avant la naissance du temps
elles prirent pied
Avant l'effusion de la durée
Avant le cyprès et l'olivier
... avant l'éclosion de l'herbe
Mon père... est d'une famille de laboureurs
N'a rien avec messieurs les notables
Mon grand-père était paysan - être
Sans valeur - ni ascendance.
Ma maison, une hutte de gardien
En troncs et en roseaux
Voilà qui je suis - cela te plaît-il ?
Sans nom de famille, je ne suis que mon prénom.
Inscris !

Je suis Arabe
Mes cheveux... couleur du charbon
Mes yeux... couleur de café
Signes particuliers :
Sur la tête un kefiyyé avec son cordon bien serré
Et ma paume est dure comme une pierre
... elle écorche celui qui la serre
La nourriture que je préfère c'est
L'huile d'olive et le thym
Mon adresse :
Je suis d'un village isolé...
Où les rues n'ont plus de noms
Et tous les hommes... à la carrière comme au champ
Aiment bien le communisme
Inscris !
Je suis Arabe
Et te voilà furieux !
Inscris
Que je suis Arabe
Que tu as rafflé les vignes de mes pères
Et la terre que je cultivais
Moi et mes enfants ensemble
Tu nous as tout pris hormis
Pour la survie de mes petits-fils
Les rochers que voici
Mais votre gouvernement va les saisir aussi
... à ce que l'on dit !
DONC
Inscris !
En tête du premier feuillet
Que je n'ai pas de haine pour les hommes
Que je n'assaille personne mais que
Si j'ai faim
Je mange la chair de mon Usurpateur
Gare ! Gare ! Gare
À ma fureur !

Mahmoud Darwish

NAJI ALI ET HANDALA (1938 - 1987)

Naji al-Ali est né vers 1938 près de Nazareth. Suite à la Nakba, il se réfugie au Liban. En 1959, il rejoint le Mouvement Nationaliste Arabe (MNA), dont il est renvoyé quatre fois pour manque de discipline, mais où il édite un journal appelé *Al-Sarkha (Le cri)*. Il publie son premier dessin en 1961, avec un article de l'écrivain palestinien Ghassan Kanafani. Au cours de sa carrière de caricaturiste politique, Naji al-Ali produit plus de 40 000 dessins. Il peint la souffrance et la résistance du peuple palestinien, mais il critique aussi la direction palestinienne et les régimes arabes. Il est assassiné à Londres en 1987, probablement par les services secrets israéliens.



[DR]

Handala peint sur un mur de Dheisheh

C

est certainement en tant que créateur, en 1969, du personnage nommé Handala qu'Ali est le plus connu. Handala est un petit garçon de 10 ans, l'âge qu'avait Naji lorsqu'il a quitté la Palestine, pieds nus comme les enfants des camps de Réfugié-e-s. Sans patrie, témoin de la tragédie de son peuple, il tourne le dos au public car il se sent trahi. Il représente le ou la Palestinien-ne, la victime qui défie l'oppression israélienne et les autres forces hostiles...

Ce personnage est reproduit dans de très nombreuses peintures murales, dessins politiques... ■

LE FESTIVAL CINÉ-PALESTINE

Patrizia Roletti

Le Festival Ciné-Palestine Paris (FCP) a été lancé en 2014 par Patrizia Roletti* suite à son séjour en Palestine en décembre 2013. Il constitue un élément important pour faire connaître la culture palestinienne, culture qui ne bénéficie pas de moyen officiel. S'il se déroule à Paris, les films qui y sont présentés peuvent être diffusés ailleurs et le festival peut servir ainsi de véritable relais¹.

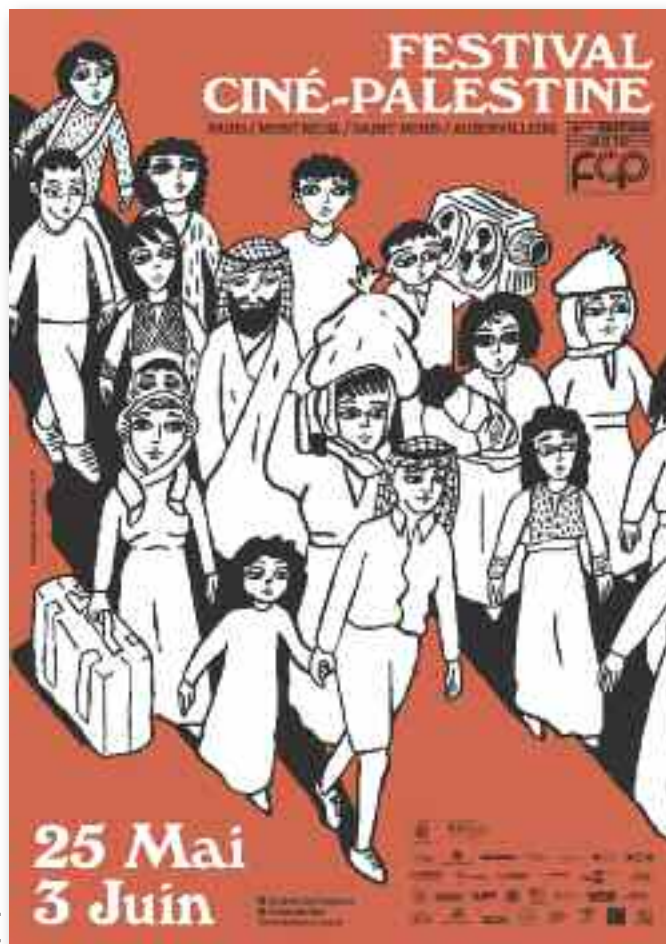
* Fondatrice du Festival Ciné-Palestine Paris, chargée de projet, productrice indépendante.

¹ <http://festival-palestine.paris/>



[DR]

Forte d'une longue expérience professionnelle dans le domaine du cinéma, l'idée de créer un festival de cinéma me semblait la continuation la plus logique et efficace de mon engagement en soutien de la Palestine. Surtout il n'y avait pas de festival de cinéma entièrement dédié au cinéma palestinien à Paris, capitale du 7^e art, d'où la nécessité de se lancer dans ce projet. J'ai tout de suite été rejoint par d'autres personnes issus des milieux militants et culturels français et avec qui nous avons constitué un comité d'organisation du festival et l'Association du Festival du film palestinien à Paris. Cette association est la structure morale qui coordonne le projet FCP sur le plan du contenu artistique, des partenariats mis en place et des modes de financement.



(DR)

Le comité d'organisation du Festival a attiré, au fil des éditions, de nombreux bénévoles qui ont investi leurs compétences professionnelles, y compris dans le domaine du cinéma, au service de leur passion pour le cinéma palestinien.

Depuis sa première édition en mai-juin 2015, le FCP s'est affirmé comme un rendez-vous incontournable de l'agenda cul-

turel de Paris et sa banlieue. La mise en valeur de la qualité du cinéma palestinien et de la multiplicité des points de vue artistiques portés par les Palestiniens sur la Palestine est, et reste, l'ambition principale du Festival.

Dépassant les restrictions imposées par les frontières, le FCP offre aux artistes palestiniens la possibilité de rencontrer

leur public. Le festival a su créer un espace reconnu de discussions, de rencontres et de débats autour de la Palestine.

Lors de la 4^e édition, en mai-juin 2018, le FCP a voulu tenir un rôle supplémentaire dans l'accompagnement à la création, la production et la diffusion du cinéma palestinien, avec la création d'une plateforme d'échange et de partage de pratiques professionnelles entre les acteurs palestiniens et internationaux de l'industrie du film. La première édition des FCP Ciné-Industry Days a eu lieu, avec grand succès (plus de 100 participants), du 28 au 30 mai à la Cité internationale des arts de Paris.

Sur l'ensemble de ces quatre premières éditions (2015-2018) le FCP a montré 124 films (longs-métrages, fiction et documentaire, et courts-métrages) à majorités produits et réalisés par des artistes palestiniens, quelques films israéliens de réalisateurs connus pour leur engagement aux côtés des Palestiniens (Eyal Sivan, Guy Davidi, Dror Dahan), et quelques films de réalisateurs non palestiniens sur le sujet de la Palestine.

8 500 spectateurs sur les 4 ans (2 000 en moyenne par édition), et 15 artistes palestiniens invités à chaque édition, parmi lesquels des artistes qui ont signé l'histoire du cinéma palestinien comme Michel Khleifi, et désormais reconnus au niveau international comme Annemarie Jacir, Mai Masri, Mohammed Bakri, Saleh Bakri, Raed Andoni, Larissa Sansour, Khaled Jarrar, Kamal Aljafari, mais également des réalisateurs émergents pour lesquels le FCP a joué un rôle important en véritable plateforme de lancement de leur carrière.

Lors de la soirée d'ouverture de la deuxième édition, à l'Institut du monde

arabe (IMA), la présence d'artistes renommés comme Ken Loach et Costa Gavras fut fondamentale pour la réussite de ce projet, et pour l'aider à s'affirmer sur la scène culturelle française.

Des partenaires de prestige ont soutenu, et on espère continueront à soutenir, ce festival; institutions et associations (AFAC, mairie de Paris, CNC, Fondation Un Monde par Tous, mairie de Saint-Denis, Les Amis de Al Rowwad, Solidaires, AFPS, UJFP), et médias (*Politis, Mediapart, Orient XXI, MEMO, TV5 Monde, Courrier de l'Atlas*).

Derrière ces chiffres qui donnent un aperçu du succès croissant de cette initiative, il faut également souligner que le FCP est une belle aventure humaine, collective et solidaire.

Bien que mon expérience dans le FCP soit terminée, après quatre ans à sa tête, je reste très attachée à ce projet que j'ai porté avec beaucoup d'affection et de passion, et je ne peux que lui souhaiter une longue vie et de continuer à nous surprendre avec d'autres belles éditions. ■

NOUS ENSEIGNONS LA VIE (WE TEACH LIFE)

Rafeef Ziadah

Rafeef Ziadah est une chercheuse, une militante et une poétesse palestinienne, en exil en Angleterre. Elle ne sépare pas son art de son engagement, ni de sa vie. À 4 ans, elle survit miraculeusement au massacre de Sabra et Chatila, au Liban, où elle perd ses parents. Comme nombre de réfugié-e-s palestinien-ne-s, elle va alors errer de pays en pays. Elle étudie, écrit et milite aux États-Unis, puis au Canada, où elle rencontre des musicien-ne-s qui s'intéressent à ses poèmes. Un premier disque sort en 2009, l'excellent *Hadeel*. Elle récite ses poèmes lors de soirées politiques, et les vidéos tournées lors de l'une d'entre elles en 2011 deviennent virales sur Youtube¹ : « *We Teach Life* » a dépassé le million de vues. Ce texte lui avait été inspiré par la question d'un journaliste pendant les bombardements sur Gaza en 2009 : ne pensez-vous pas que « tout » serait résolu si vous, les Palestiniens, arrêtiez d'enseigner la haine à vos enfants ? La colère lui inspira donc ce titre : *Nous enseignons la vie, Monsieur...* Ce titre est aussi celui de son deuxième album sorti en 2015.

¹ <http://www.pourlapalestine.be/nous-enseignons-la-vie-monsieur/>



[Ingunn Eriksen]

A

ujourd'hui, mon corps était un massacre télévisé. Aujourd'hui, mon corps était un massacre télévisé censé ne pas aller au-delà des brèves citations et des limites des mots. Aujourd'hui, mon corps était un massacre télévisé censé ne pas aller au-delà des brèves citations et des limites des mots, suffisamment remplies de statistiques pour s'opposer à une riposte mesurée. Et j'ai peaufiné mon anglais et j'ai appris mes résolutions de l'ONU.

Et pourtant, il m'a demandé :
 « Mademoiselle Ziadah, vous ne pensez pas que tout serait résolu si vous cessiez au moins d'enseigner toute cette haine à vos enfants ? »
 Pause.
 J'ai cherché en mon for intérieur la force d'être patiente, mais la patience n'est pas au bout de ma langue pendant qu'ils larguent des bombes sur Gaza.
 La patience vient précisément de m'échapper.
 Pause. Sourire.
 Nous enseignons la vie, Monsieur. Rafeeh, n'oublie pas de sourire.
 Pause.
 Nous enseignons la vie, Monsieur. Nous, Palestiniens, enseignons la vie après qu'ils ont occupé le dernier ciel.
 Nous enseignons la vie après qu'ils ont bâti leurs colonies et leurs murs de l'apartheid, au-delà des derniers cieus.
 Nous enseignons la vie, Monsieur. Mais, aujourd'hui, mon corps était un massacre télévisé censé ne pas aller au-delà des brèves citations et des limites des mots.
 Et ne nous donnez qu'un récit, un récit humain.
 Vous comprenez, ceci n'a rien de politique.

Nous voulons seulement parler aux gens de vous et de votre peuple, et faites-nous donc un récit humain.
 Ne mentionnez pas ces mots : « apartheid » et « occupation ».
 Ceci n'a rien de politique.
 Vous devez m'aider, moi en tant que journaliste, à vous aider à raconter votre histoire qui n'a rien d'une histoire politique.
 Aujourd'hui, mon corps était un massacre télévisé.
 Que diriez-vous de nous parler de l'histoire d'une femme de Gaza qui a besoin de médicaments ?
 Ou de nous parler de vous ?
 Avez-vous suffisamment de membres aux os brisés pour couvrir le soleil ?
 Passez-moi vos morts et donnez-moi la liste de leurs noms sans dépasser les mille deux cents mots.
 Aujourd'hui, mon corps était un massacre télévisé censé ne pas dépasser les brèves citations et les limites des mots, mais émouvoir ceux qui sont devenus insensibles au sang terroriste.
 Mais ils se sont sentis désolés.
 Ils se sont sentis désolés pour le bétail à Gaza.

Et ainsi donc, je leur donne les résolutions de l'ONU et les statistiques et nous condamnons, et nous déplorons, et nous rejetons. Et ce ne sont pas deux camps égaux : l'occupant et l'occupé.
 Et cent morts, deux cents morts, et un millier de morts.
 Et entre ce crime de guerre et ce massacre, je crache des mots et je souris sans « rien d'exotique », « rien de terroriste ».
 Et je recompte, je recompte : cent morts, un millier de morts.
 Il y a quelqu'un, là, dehors ?
 Y aura-t-il quelqu'un pour écouter.
 Je voudrais pouvoir pleurer sur leurs corps.
 Je voudrais pouvoir courir pieds nus dans chaque camp de réfugiés et prendre à bras tous les enfants, couvrir leurs oreilles pour qu'ils ne doivent plus jamais entendre le bruit des bombes le reste de leur vie comme moi je l'entends.
 Aujourd'hui, mon corps était un massacre télévisé
 Et permettez-moi de vous dire ceci, rien que ceci. Rien, vos résolutions de l'ONU n'ont jamais rien fait, à ce propos.

Et aucune de mes brèves paroles, aucune parole que je sortirai, et qu'importe que mon anglais s'améliore, aucune parole, aucune parole, aucune parole ne les ramènera à la vie.
 Aucune parole ne fera cela.
 Nous enseignons la vie, Monsieur. Nous enseignons la vie, Monsieur. Nous, Palestiniens, nous éveillons chaque matin pour enseigner au reste du monde la vie.
 Monsieur. ■

AMAN ALLAH AYECH

Aman Allah a travaillé auparavant pour la télévision palestinienne, dans la programmation. Il est sans emploi aujourd'hui. Il a choisi la poésie comme moyen de lutte et pour crier son amour pour le monde. La délégation de Solidaires a eu la chance de le rencontrer au camp de Deisheh, dont il est un fervent acteur culturel. Il participe aux activités du centre culturel Laylac. Le poème qu'il a choisi de nous lire lors de notre rencontre est un cri de colère face à la situation et au déchirement entre les Palestiniens.

[DR]



Dans le ciel
Dans les profondeurs, nous avons incrusté nos racines...
c'est-à-dire des arbres enracinés et...
et nous étions les fourmis...
qui ont la qualité d'agir sans désespoir
pour notre avenir, nous cueillons l'été dans la vallée,
Nous étions comme les abeilles, butinant par-dessus le feu,
Notre parfum se dégage, si la flamme nous brûle les ailes...
regarde à quel point!!...
Nous étions les chevaux, et spacieuse était l'arène,
espoir et bonnes nouvelles pour nos coutumes,
pour saper, sans cesse, leur avancée, nous étions « unie »

[DR]



Scène extérieure sur la terrasse

c'est-à-dire, nous étions tous réunis, les fourmis, avec les abeilles, les chevaux... Pour désobéir, nous lançâmes notre bâton, (comme le bâton de Moïse) Ils furent happés par leur magie, C'est-à-dire c'était comme un miracle parce que nous ne possédons que ce bâton Je veux dire, nous ne possédons pas d'armes comme eux, mais malgré ce manque, nous étions, capables... de faire des miracles... comme Moïse et son bâton Que faire alors et notre bâton est brisé par nos propres mains ? Il y a la division... Gaza et Ramallah, deux états... Je les ai comparés à Chosroès et à César... C'est-à-dire, ils se prennent pour deux grands états... ?

Je suis un enseignant d'arabe, d'anglais et de français
Yes
Ton nom ?
Je suis le poète palestinien-arabe Aman Allah Ayech
Vers la mort, Nous nous sommes dirigés un après-midi, les bras ouverts
Coupe après coupe nous nous en sommes abreuvés,-
Avec nos propres mains, nous avons pressé la mort et nous l'avons bu,
Coupe après coupe nous nous en sommes abreuvés,
Lorsqu'il a essayé de nous gober, Il n'a englouti que haine et amertume,
Nous avons foudroyé les oppresseurs, Entre attaque et esquive dans chaque recoin,

Pour désobéir, nous lançâmes notre bâton,
Ils furent happés par leur magie,
Que faire alors et notre bâton est brisé par nos propres mains ?
À qui des deux superpuissances obéir, Mais nous sommes déterminés,
ne pas se soumettre ni s'exécuter, Et nous ne chargerons pas les pêchés par d'autres,
Mais si nous nous résignons à acquiescer et nous taire,
Nous sommes condamnés à être divisés en quatre, cinq et même dix. ■

لاي جنهما سبطع امرأ
أرانا لن نطبع ولي نكتب
ولي نكفي على الأوزار ويرأ
لأنا إن رضينا أو سكتنا
سلفهم أربعاً وخمسة وعشرة
أنا أمتاعر اللطيفي العربي أمان الله عايش
القصيدة
عصراً أبعث بالراحات عصراً
شربنا منه كأساً نلو أخرى
ولما جاء بئرنا بكأس
نجرع حطاباً، كرهاً وعزراً
وجانبها الطفاه بكأس
نقوض رجهم كراً ويرأ
عصبيناهم فأعبداً عصانياً
نلقوا سحرهم ونشل بحراً
فأذا بعد أن كسرت عصماً بأهينا
ويأت الأثر إمرأ
وصربنا دولتين على شأه
وبالتكبر والتخون نشرب
تله سجين في شرق وغرب
فمن نطوي أولاء ونحن أسرى
لفيصر دولة في الشرق عظمى
وغرباً دولة عظمت لكسرى
لأى العظمين نلوا سبطاً
لأى جنهما سبطع امرأ
أرانا لن نطبع ولي نكتب
ولي نكفي على الأوزار ويرأ
لأنا إن رضينا أو سكتنا
سلفهم أربعاً وخمسة وعشرة

... في الصفاة
ونحن نلوا في الأعتاب حاراً...
جنس خسر ٥٥٥
وكنا نطبع
[القطر الذي يسقطه] ينسحب دور بأس
جسداً الصوف في الأواء بحرأ
وكأ ربي العدل يحيى فوق بار
أنا من النور يروح عصراً النور أفتى 11
وكأ العدل، والعدلان رحب
على أعرافنا أمد ونشرك
وكأ وأمدت على نفوس زعمية كراً ويرأ
أبصر كلاً كما هو حسن، عدم كذا نيل وندل، وهل، وكذا...
عصبيهم فلعباً عصماً إن عصاً موسى
للقوا سحرهم ونشل بحراً
أبصر كلاً، ركة نطرحه سنويها عليه
لأه إنما عايش إلا العاصمات
بالصعد فأفتى سلاح ربه
تكن كذا نطع سلاً كما نلو فليل
لكن كذا ركة عصماً موسى، برهنا...
فأذا بعد أن كسرت عصماً بأهينا
سلفهم أربعاً وخمسة وعشرة، ورأ لاله دولتين
عصبيهم أنا بكسرى والعصر
عصبي نلوا دولتين عظمى، عذبي نلوا ؟

أنا أمتاعر اللطيفي العربي أمان الله عايش
فأعتاد... عايش شوك
لصداقته الصداق، جرح نلقها بالقلم صعب يكره
أنطق ؟
أمن، أمان الله، عايش
أنا أمتاعر اللطيفي العربي أمان الله عايش
القصيدا الموت، بالراحات عصراً
شربنا منه كأساً نلو أخرى
ولما جاء بئرنا بكأس
نجرع حطاباً، كرهاً وعزراً
وجانبها الطفاه بكأس
نقوض رجهم كراً ويرأ
عصبيناهم فلعباً عصماً
للقوا سحرهم ونشل بحراً
فأذا بعد أن كسرت عصماً بأهينا
ويأت الأثر إمرأ
وصربنا دولتين على شأه
وبالتكبر والتخون نشرب
تله سجين في شرق وغرب
فمن نطوي أولاء ونحن أسرى
لفيصر دولة في الشرق عظمى
وغرباً دولة عظمت لكسرى
لأى العظمين نلوا سبطاً
لأى جنهما سبطع امرأ
أرانا لن نطبع ولي نكتب
ولي نكفي على الأوزار ويرأ
لأنا إن رضينا أو سكتنا
سلفهم أربعاً وخمسة وعشرة

L'APPROPRIATION CULTURELLE

Au même titre que la population et la terre, la colonisation israélienne vise à effacer de la mémoire la culture palestinienne, sa musique, sa danse, son cinéma, ou même sa cuisine ou ses vêtements. Non contente de l'empêcher de fleurir, et de nier son existence, elle va jusqu'à la voler et à les faire passer pour israéliens, c'est l'appropriation culturelle.



[DR]

R

appelons qu'Israël n'existe que depuis soixante-dix ans et qu'il n'y a donc quasiment pas de culture israélienne. La culture en Israël est la somme des cultures importées par l'immigration de juif·ve·s du monde entier, et de la culture des Palestinien·ne·s autochtones, souvent proche de celle des arabes de tout l'Empire ottoman.

PRENONS QUELQUES EXEMPLES...

La danse israélienne est calquée sur la dabke qu'on retrouve en Palestine, Liban, Syrie, Jordanie, Turquie etc.

Le houmous et les boulettes de falafel sont des produits arabes de toute la région de l'empire ottoman, avec des spécificités

locales. Par exemple, les Palestiniens ne servent pas le houmous avec des fèves, et leurs falafel sont petits, frits à la minute et croustillants... Les recettes israéliennes sont les mêmes que les recettes palestiniennes, mais ce n'est bien sûr pas un hasard...

De même les oranges de Jaffa, les olives et l'huile d'olive, le shawarma, le kebbeh et l'arak étaient des spécialités palestiniennes bien avant 1948. Et rien ne sert de les renommer: la salade israélienne est palestinienne, de même que le couscous israélien est le maftoul palestinien.

La broderie israélienne s'inspire des vêtements palestiniens traditionnels, sans bien sûr jamais leur rendre hommage, et la mode israélienne incorpore de plus en plus souvent le keffieh palestinien, essayant de lui faire perdre son identité nationale.

Sans aucun scrupule, une exposition récente en Israël montrait des œuvres arabes sans le consentement des artistes, et un éditeur israélien a récemment publié des textes arabes traduits sans l'autorisation de leurs auteurs.

Rappelons enfin que lors des différentes guerres qu'Israël a imposées aux Palestiniens, elle a systématiquement et



[DR]

délibérément détruit ou volé des dizaines de milliers de livres, de peintures, de photographies, de films, d'enregistrements musicaux et de meubles. Une partie des archives culturelles de l'OLP volées à Beyrouth pendant la guerre de 1982 a ainsi récemment été retrouvée dans les archives de l'armée israélienne! ■

POUR DES TRAITEURS PALESTINIEN-NE-S EN FRANCE

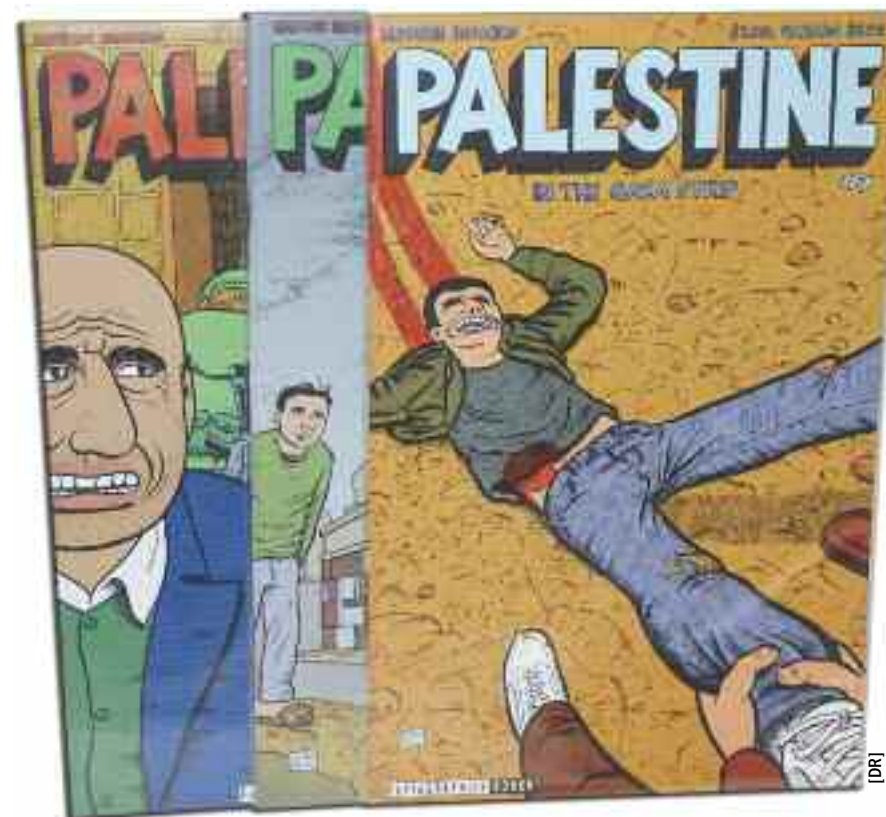
Les P'tits Plats Palestiniens de Rania :
<https://lesptitsplatspalestiniensderania.wordpress.com/>
Bandora Cuisine :
<https://www.bandoracuisine.com/>

RESSOURCES

BIBLIOGRAPHIE (2018)

- Alain Gresh** Israël-Palestine, Vérité sur un Conflit (Hachette, 2001)
- Amira Hass** Boire la Mer à Gaza, Chronique 1993-1996 (La Fabrique, 2001)
- Tanya Reinhart** L'Héritage de Sharon et Détruire la Palestine (La Fabrique, 2002)
- Michel Warschawski** Sur la Frontière (Stock, 2002)
- Elias Khoury** La porte du soleil (Actes Sud, 2002)
- Lucas Catherine** Palestine, la dernière colonie? (EPO, 2003)
- Sylvain Cypel** Les Emmurés (La Découverte, 2005)
- Noam Chomsky** Israël, Palestine, États-Unis : le triangle fatidique (Ecosociété, 2006)

- Elias Sanbar** Les Palestiniens dans le Siècle (Gallimard, 2007)
- Ilan Pappé** Le Nettoyage ethnique de la Palestine (Fayard, 2008)
- Mahmoud Darwich** Anthologie poétique (Actes Sud, 2009)
- Eward Said** La question de Palestine (Actes Sud, 2010)
- Omar Barghouti** Boycott, Désinvestissement, Sanctions (La Fabrique, 2010)
- Walid Khalidi** 1948, la première guerre israélo-arabe (Actes Sud, 2012)
- Julien Salingue** La Palestine d'Oslo (L'Harmattan, 2014)
- Ben White** Être Palestinien en Israël (La Guillotine, 2015)
- Jean-Pierre Bouché** Palestine, plus d'un siècle de dépossession (Scribest, 2017)
- Samah Jabr** Derrière les fronts (Premiers Matins de novembre, 2018)
- Annie Fiore** La Grande Marche du retour (La courte échelle, 2018)
- Pierre Stambul** La Nakba ne sera jamais légitime (Acratie, 2018)
- Nicolas Dot-Pouillard** La mosaïque éclatée, une histoire du mouvement national palestinien (1993-2016) (Sindbad/Actes sud 2017) ■



BDGRAPHIE (2018)

- Joe Sacco** Palestine (Rackham, 2010) et Gaza 1956 (Futuropolis, 2010)
- Roannie et Oko** L'Intruse, volumes 1, 2 et 3 (Vertige Graphic, 2010)
- Guy Delisle** Les Chroniques de Jérusalem (Delcourt, 2011)
- Delphine et Anaële Hermans** Les amandes vertes (Warum, 2011)
- Sarah Glidden** Comment comprendre Israël en 60 jours (Steinkis, 2011)
- Philippe Squarzone** Torture blanche (Babelio, 2012)
- Maximilien Leroy** Gaza, un pavé dans la mer (La boîte à bulles, 2009); Les chemins de traverse (La boîte à bulles, 2010); Faire le Mur; Palestine, dans quel État? (La boîte à bulles, 2013)
- Alain Gresh et Hélène Aldeguer** Un chant d'amour - Israël-Palestine, une histoire française (La Découverte, 2017)
- José Pablo Garcia** Vivre en terre occupée (La boîte à bulles, 2018) ■

FILMOGRAPHIE (2018)

Fictions

Les Dupes, **Tawfiq Saleh**, Syrie, 1972
Noces en Galilée, **Michel Khleifi**,
 Palestine, 1987
Intervention Divine, **Elia Suleiman**,
 Palestine, 2002
Omar, **Hany Abu Assad**, Palestine, 2013
3 000 Nuits, **Mai Masri**, Palestine, 2015
Dégradé, **Arab et Tarzan Nasser**,
 Palestine, 2015
Wajib, **Annemarie Jacir**, Palestine, 2017
The Reports on Sarah and Saleem, **Muayad
 Alayan**, Palestine, 2018

Documentaires

They Do Not Exist, **Mustafa Abu Ali**,
 Palestine, 1974
À People's Record, **Kais Al-Zubaidi**,
 Palestine, 1984
Route 181, **Michel Khleifi et Eyal Sivan**,
 Palestine, 2003
À World Not Ours, **Mahdi Fleifel**,
 Palestine, 2005
Infiltrators, **Khaled Jarrar**, Palestine, 2012
The 18 Fugitives, **Amer Shomali et Paul
 Cowan**, Palestine, 2014
Recollection, **Kamal Aljafari**,
 Palestine, 2015
Ghost Hunting, **Raed Andoni**,
 Palestine, 2016
Samouni Road, **Stefano Savona**,
 Italie, 2017
Derrière les fronts, **Dr Samah Jabr
 et Alexandra Dols**, France, 2017
*Contre-feux Résistance sociale et syndicale
 en Palestine*, Un film réalisé par
Christophe Cordier et Adeline Gonin
 avec la Commission Internationale
 et le Cefi de l'Union syndicale Solidaires,
 à visionner sur
<https://vimeo.com/345343417> ■

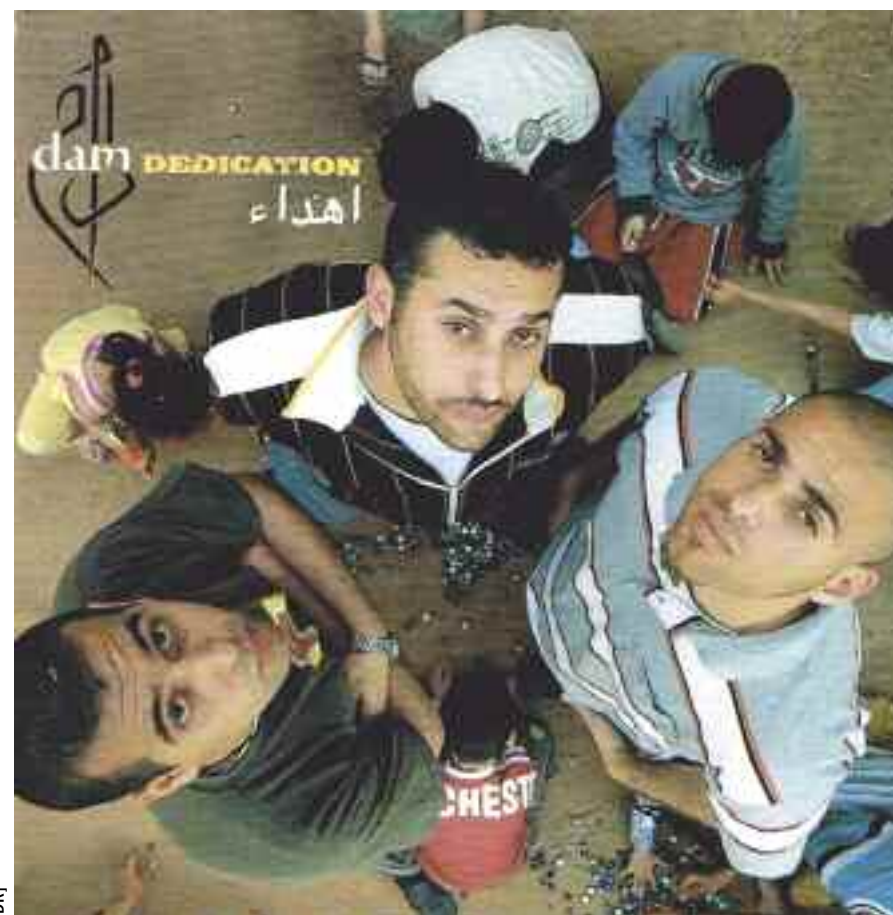
DISCOGRAPHIE

Emmanuel Dror, « Soixante-dix ans
 de chansons pour la Palestine »,
Les Utopiques, le 4 juin 2019
[http://www.lesutopiques.org/70-ans-de-
 chanson-pour-la-palestine/](http://www.lesutopiques.org/70-ans-de-chanson-pour-la-palestine/)
Filastin (Palestine), **Mohammed Abdel
 Wahab**, Égypte, 1949
Rajioun (Nous reviendrons), **Fairuz**,
 Liban, 1957
Asbaha indi al-Ana Bunduqiyyah
 (Maintenant je me suis procuré un fusil),
 aussi appelée *Tarik Wahed (La seule direc-
 tion)*, **Oum Kalthoum**, Égypte, 1969
Ana Amchi (Je marche debout), **Marcel
 Khalife**, Liban, 1985
Triviale Poursuite, **Renaud**, France, 1988
Meen Irhab? (Qui est le terroriste?), **DAM**,
 Palestine, 2001
Intifada, **Ska-P**, Espagne, 2002
Fares Odeh, **Rim Banna**, Palestine, 2005
Qana, **Patti Smith**, USA, 2006

Shades of Anger (Nuances de colère), **Rafeef
 Ziadah**, Palestine/Canada, 2009
Détruisons le Mur!, **Dominique Grange**,
 France, 2015
Supremacy (Suprématie), **le Trio Joubran
 et Roger Waters**, Palestine et UK, 2018
In & Out (peintures et raps) édité
 par Laylac et People Konsian ■

WEBGRAPHIE

En Palestine/Israël
Addameer <http://www.addameer.org/>
Al Haq <http://www.alhaq.org/>
Al Mezan Centre for Human Rights
<http://mezan.org/>
Al Marsad <http://golan-marsad.org/>
Boycott National Committee
<http://bdsmovement.net/>
Democracy and Workers Rights Center
<https://www.dwrc.org/>



[DR]

PACBI <https://bdsmovement.net/pacbi>

Palestinian Center for Human Rights

<https://pchrghaza.org/>

Stop the Wall

<https://www.stophthewall.org/>

Adalah <https://www.adalah.org/>

Alternative Information Center

<http://aicnews.org/>

B'Tselem <http://www.btselem.org/>

Boycott From Within

<https://boycottisrael.info/>

Breaking the Silence

<https://www.breakingthesilence.org.il/>

Coalition of Women for Peace

<http://www.coalitionofwomen.org/>

De-colonizer

<https://www.de-colonizer.org/>

Grassroots Jerusalem

<https://www.grassrootsalquds.net/>

Kav La Oved

<http://www.kavlaoved.org.il/>

Koach la Ovdim <http://workers.org.il/>

Israeli Committee Against House

Demolitions <https://icahd.org/>

Mahsom Watch

<https://machsomwatch.org/>

Public Committee Against Torture

in Israel <http://stoptorture.org.il/>

Return <https://returnsolidarity.com/>

Taayush <https://www.taayush.org/>

Who Profits <https://whoprofits.org/>

Women in Black

<http://www.womeninblack.org/>

Zochrot <https://zochrot.org/>

En France / Reste du Monde

L'AFPS <http://www.france-palestine.org/>

L'Agence Média Palestine

<http://www.agencemediapalestine.fr/>

L'AURDIP <http://www.aurdip.fr/>



[DRI]

La Campagne BDS France

<https://www.bdsfrance.org/>

La Campagne BDS Suisse

<http://www.bds-info.ch/fr/>

Chronique de Palestine

<http://www.chroniquepalestine.com/>

Le Collectif national pour une paix juste

et durable entre Palestiniens et

Israéliens <http://cnpjdpi.org/Z>

Electronic Intifada

<https://electronicintifada.net/>

La Plateforme des ONG françaises

pour la Palestine <https://plateforme-palestine.org/>

Le réseau syndical européen

pour la justice en Palestine

<http://www.etun-palestine.org/site/>

L'UJFP <http://www.ujfp.org/> ■